

Décembre 2010

# Les collectivités locales et le fleuve en Île-de-France

Première enquête régionale



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



# Les collectivités locales et le fleuve en Île-de-France

Première enquête régionale

Étude réalisée par : Marie-Angèle Daniel, chargée d'études (DUAT)  
et Elisabeth Bordes-Pagès, chef de projet (DUAT)

Cartographie SIG : Xavier Opigez (DUAT), Simon Carrage (DEUR)

Cartographie : Sylvie Castano

Maquette : Sylvie Castano

Photo couverture : Vallée de la Seine-aval / Dreif - Gobry 2000

## **Département Urbanisme et aménagement du territoire (DUAT)**

Directeur : Jean-Pierre Palisse

Étude : 1.07.010

© IAU îdF, décembre 2010

---

### **IAU île-de-France**

Directeur général : François Dugény

15 rue Falguière - 75740 PARIS Cedex 15

Tel. + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax. + 33 (1) 77 49 76 02 - <http://www.iau-idf.fr>



# Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
Fleuve et territoires .....	9
Typologie des projets riverains .....	15
Résumé .....	25
<b>Fiches communales</b> .....	<b>27</b>
<b>Seine et marne</b>	
Lagny-sur-Marne .....	29
Meaux .....	35
Montereau-Fault-Yonne .....	41
Saint-Mammès .....	47
<b>Yvelines</b>	
Croissy-sur-Seine .....	53
Limay .....	59
Mantes-la-Jolie .....	65
Les Mureaux .....	71
Verneuil-sur-Seine .....	79
<b>Essonne</b>	
Athis-Mons .....	85
Évry .....	91
<b>Hauts-de-Seine</b>	
Villeneuve-la-Garenne .....	97
<b>Seine-Saint-Denis</b>	
Île-Saint-Denis .....	103
Saint-Ouen .....	109
<b>Val-de-Marne</b>	
Bonneuil-sur-Marne .....	115
<b>Val-d'Oise</b>	
Communauté d'agglomération d'Argenteuil et Bezons .....	123
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise .....	131
Saint-Ouen-l'Aumône .....	139
Bruyères-sur-Oise .....	145
<b>Annexes</b> .....	<b>151</b>
Tableaux .....	153
Cartes .....	161



# Préambule

Avant la lecture des résultats de l'enquête, nous souhaitons rappeler le contexte et les enjeux des travaux autour du fleuve.

Cette étude présente les résultats d'une enquête « Fleuve-collectivités » menée, entre 2007 et 2008, auprès des 245 communes riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise<sup>1</sup> pour connaître les actions et projets qui, pour elles, participent à la valorisation de leur(s) berge(s) et espaces riverains du fleuve.

L'enquête est basée sur un questionnaire qui a été envoyé aux collectivités riveraines, fin 2007 (voir annexes) et d'interviews réalisés auprès d'une vingtaine d'entre elles.

Le taux de réponse, à cette enquête d'échelle régionale, est élevé (68%). Les réponses obtenues confortent les constats de précédents travaux, sur :

- l'importance du sujet « berges-fleuve » pour les collectivités riveraines qui est confirmé à la fois par le nombre et la nature des réponses;
- la diversité des actions engagées par les communes (et leurs partenaires) pour valoriser leurs berges<sup>2</sup> mais aussi la disparité des moyens mis en oeuvre suivant les sites et les collectivités ;
- l'affirmation de spécificités locales, avec des approches singulières du fleuve pouvant enrichir la notion de patrimoine (naturel, paysager ou bâti) en Île-de-France;
- la conscience (variable suivant les communes) de leur contribution à des projets d'échelles supra-communales. Notamment avec l'inscription dans les documents d'urbanisme locaux, d'enjeux globaux (renforcer la biodiversité, intégrer la politique de l'eau, valoriser et renforcer le maillage des espaces naturels sur la commune et au-delà, participer à la construction du corridor biologique francilien via une « trame verte et bleue » et le réseau d'itinéraires doux, développer un tourisme vert et fluvial et la culture autour de l'eau et du fleuve...)
- la nécessité d'amplifier les actions par un changement d'échelles (suivant les thèmes) et de comprendre les dimensions nouvelles des solidarités associées aux questions climatiques, à la qualité de l'eau, à la diminution de la vulnérabilité face aux risques d'inondations ...

Cette enquête « Fleuve-Collectivités » s'inscrit à la suite de travaux engagés par l'IAU îdF après la parution du numéro des « Cahiers » sur la Seine<sup>3</sup> en 2004.

Le numéro des « Cahiers » informait largement sur l'écosystème fluvial dans le bassin de la Seine, sur la situation régionale et son influence sur ce fleuve. Il montrait la multiplicité d'acteurs impliqués dans sa gestion, son fonctionnement, son utilisation, complexe, à la fois futur axe de transport européen et lieu historique du développement de la région-capitale.

D'autres études ont été engagées depuis 2004, afin de connaître les projets et démarches des collectivités associées à la valorisation des berges, des territoires riverains de la Seine et de ses principaux affluents.

La première étude d'échelle départementale a été menée entre 2005 et 2007. L'édition sur « Les politiques des départements en faveur des berges en Île-de-France » dressait un état des lieux des actions engagées par, les conseils généraux et leurs partenaires, dès la fin des années 80 (...) sur les berges... Cette étude départementale, menée auprès des services des conseils généraux<sup>4</sup>, révélait la variété et la richesse des actions et politiques engagées depuis plus de quinze ans. La synthèse de ces travaux a enrichi les ateliers du SDRIF et les propositions développées à la suite dans la note « Le fleuve, élément incontournable pour un développement régional durable », ont été intégrées dans le projet de SDRIF<sup>5</sup>.

1 - Soit environ 1.200 km de cours d'eau en Île-de-France

2 - Les actions engagées sur les berges et/ou les rives peuvent être d'ampleur très variable et ne sont pas toujours bien coordonnées avec les actions des gestionnaires habituels du fleuve (VNF, SNS...)

3 - « Le Fleuve, un système, des territoires, des acteurs » IAURIF - N°141 - 2<sup>ème</sup> trimestre 2004

4 - Services en charge, suivant les territoires et les thèmes, de l'eau et de l'assainissement, des espaces verts, de la voirie et des réseaux, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'économie ...

5 - Ce projet de SDRIF a été adopté par délibération du Conseil régional le 25 septembre 2008.

### Des stratégies départementales innovantes...

Dans les premières années, les projets « berges » des départements, concernent principalement, le renforcement de l'infrastructure de la berge<sup>6</sup>, la construction de murettes anti-crues<sup>7</sup> et la création d'itinéraires de promenades sur berges<sup>8</sup>.

Mais certains conseils généraux ont initié des réflexions, sur l'évolution de l'occupation et de la vocation des espaces aux abords du fleuve, avec les communes riveraines. Ces « espaces rivières », privés ou publics, libres ou non d'activités, et plus ou moins aménagés, étaient identifiés depuis la crise industrielle des années 70 comme sites des futures mutations. Les rives encore industrielles apparaissaient comme des réserves foncières pour les projets des villes, en particulier sur les territoires situés, le long de la Seine, en cœur de l'agglomération<sup>9</sup>.

L'étude départementale identifiait clairement que :

- les actions dépassent la berge « stricto-sensu »,
- les projets évoqués renvoient à la compétence des communes en matière d'urbanisme et d'aménagement par exemple,
- les projets « berges » concernaient à la fois les échelles communales et supra-communales, des acteurs publics et privés et les partenaires des collectivités pour la gestion du Fleuve et de ses ports notamment (État, VNF, SNS, Ports de Paris...).

Sur la décennie 90-2000, certains départements ont innové par des schémas de valorisation de berges, associant plusieurs de leurs services<sup>10</sup>, mobilisant les communes riveraines, la région<sup>11</sup>, et les services de l'État ...

La question des échelles, pour la mise en œuvre des projets départementaux pour les « berges », impliquaient déjà la participation d'acteurs et partenaires, porteurs de valeurs et de cultures contrastées (pour ne pas dire opposées).

L'étude départementale indiquait aussi des divergences d'objectifs entre partenaires en charge des questions fluviales, la nécessité d'étendre les réflexions au-delà des limites administratives et d'inscrire les actions à des échelles plus fonctionnelles (du local jusqu'au bassin de la Seine).

La question des conflits d'usages ré-apparaît<sup>12</sup> aussi dans ces démarches départementales, avec l'émergence de nouvelles aspirations et enjeux, par exemple, d'amélioration du cadre de vie et de valorisation de l'environnement. Ces enjeux appellent à mieux partager les réflexions pour trouver des réponses adaptées (suivant les thèmes) aux échelles territoriales, en permettant une meilleure

adaptation des sites aux nouveaux usages et fonctions.

Concernant le fleuve, les services départementaux, réfléchissaient déjà sur :

- des problématiques, par essence, plus vastes que leur territoire (eau, risques...), tout en identifiant les limites de leurs réponses, les difficultés de s'adapter rapidement aux nouveaux besoins et la nécessité de réaliser des partenariats multiples ;
- la question des continuités écologiques le long du fleuve et la difficulté de partager cet enjeu avec tous leurs partenaires ;
- la mise en œuvre de la politique de l'eau au travers d'opérations de re-naturation de berges afin de rétablir les conditions de la biodiversité<sup>13</sup> le long du corridor fluvial ;
- des enjeux supra-régionaux (associés par exemple au développement d'activités de transports et de logistique par voie fluviale ou encore à la lutte contre les risques d'inondations...) et des enjeux plus locaux, en rapport avec la qualité du cadre de vie (besoins en espaces verts publics, équipements de loisirs...) ;
- l'association de savoirs-faire, le besoin d'innover sur les outils, les moyens et les partenariats, pour trouver les bons niveaux de réponses aux questions posées<sup>14</sup>

6 - Avec l'accord et l'appui principalement technique de VNF (voies navigables de France) et du service de navigation de la Seine (SNS), services de l'État en charge d'assurer navigabilité et sécurité du domaine public fluvial.

7 - Dans le cadre des politiques définies à l'époque, de « lutte contre » les risques d'inondations

8 - En utilisant principalement les chemins de halage

9 - La reconversion des premiers sites industriels le long de la Seine, à Paris, avait démarré dès la fin des années 60 et gagné les communes de l'Ouest parisien, parallèlement à la constitution du pôle de la Défense... Dans les décennies suivantes ce phénomène s'est étendu aux territoires du Nord et de l'est parisien et plus récemment encore au sud-est...

10 - Suivant les départements les services associés sont variables, services espaces verts, eau et assainissement, aménagement, voirie...

11 - En particulier l'agence des espaces verts régionale

12 - Si on se réfère aux travaux de divers historiens sur la Seine, on peut se dire que la question des conflits d'usages n'a pas été inventée aujourd'hui...

13 - En particulier dans le cœur de l'agglomération

14 - Dont certaines sont inter-dépendantes, comme celle du développement de l'urbanisation et de la diminution de la vulnérabilité face aux risques d'inondations (peu traitées en dehors de l'application des Plan de prévention aux risques d'inondations...) ou encore celle du développement du transport par voie fluviale face aux exigences écologiques pour assurer la biodiversité du Fleuve.

La décennie 90-2000 a donc été essentielle pour amorcer les premières démarches de ré-appropriation des berges du fleuve et de ses rives, par les départements et d'autres niveaux de collectivités. Elle marque aussi une étape décisive dans la maturation de projets et des moyens mis en œuvre pour les réaliser, avec par exemple, la création de syndicats mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise, dans certains départements de la région ...

Les « schémas d'aménagement de berges », élaborés dès la fin des années 90, constituent une étape importante vers la réalisation de projets d'ensemble, sensibles, évolutifs et innovants (...) et intégrant déjà des objectifs écologiques.

Si, au niveau départemental, le portage des enjeux a pu se réaliser, dans la limite des compétences territoriales des départements, beaucoup reste à faire, en relation avec les autres niveaux de collectivité, notamment pour :

- Réaliser à terme, un maillage d'itinéraires de promenades le long des berges, sur l'ensemble du territoire régional et au-delà ;
- Assurer les conditions d'une bonne cohabitation des différents usages sur les berges et sur les rives, et trouver entre les espaces urbains et ruraux, le bon niveau de solidarités ;
- Éviter un usage exclusif du domaine public fluvial (sur certaines séquences) incompatible avec les deux premiers points ;
- Assurer la réalisation des continuités écologiques dans l'eau et sur les berges y compris dans les zones les plus minéralisées du cœur de l'agglomération (les solutions techniques existent ... ) ;
- Intégrer les enjeux de dépollution et de re-naturation des berges à l'occasion de projets de réhabilitation des anciens sites d'activités autour du fleuve ;
- Travailler, de façon solidaire, à la diminution de la vulnérabilité des territoires déjà soumis aux risques d'inondations, en reposant par exemple la question des nouveaux équilibres à trouver en terme d'aménagement et de développement, tant sur le plan économique qu'environnemental pour l'ensemble des collectivités (région, départements, communes etc) ;
- Favoriser, plus globalement encore, le retour de la nature en ville, en profitant de la présence exceptionnelle du « fleuve vivant » au cœur de l'Île-de-France.

### **Les perspectives d'un projet élargit et partagé...**

Même si les actions de valorisation de berges engagées, par les départements et leurs partenaires, n'ont pas eu le même niveau d'exigences et de résultats, elles constituaient déjà une ouverture réelle et indiquaient le niveau d'attention accordé à cet espace unique qu'est le fleuve.

A partir du fleuve et de ses vallées, des berges, des rives et autres sites fluviaux, il devient plus probable aujourd'hui de pouvoir construire, développer les espaces naturels relais, nécessaires à une véritable « trame verte et bleue », terrestre et aquatique, urbaine et rurale, d'échelle régionale, allant du cœur de l'agglomération jusqu'aux limites régionales, et reliant l'amont à l'aval, dans cette partie « centrale »<sup>15</sup> du bassin de la Seine.

Aujourd'hui, la réalisation d'une « trame verte et bleue » régionale aux fonctions écologiques peut s'appuyer sur les espaces ouverts existants et à créer, sur les berges à reconquérir, sur les espaces rivulaires et les espaces publics des quartiers riverains (existants et en projets). Les espaces publics ont été traditionnellement supports des « plans verts », associant mails plantés, espaces verts de proximité, parcs publics, espaces naturels... Dans un passé récent, le Plan vert régional<sup>16</sup>, avait permis de dimensionner et de spatialiser le « verdissement » en Île-de-France avec des critères innovants (besoins évalués à 10 m<sup>2</sup>/hab.). Aujourd'hui les enjeux de, biodiversité, reconquête écologique, inscrits dans les objectifs régionaux, traduits dans le projet de SDRIF et réaffirmés dans le Grenelle. Ils font évoluer les objectifs de ce Plan vert et renforcent le niveau des exigences écologiques pour tous les espaces ouverts supports potentiels de la biodiversité dans la région.

Ce « lieu d'exception » qu'est le corridor fluvial, souvent frontière entre nature et ville, focalise aujourd'hui des demandes et des exigences fortes. Le fleuve devient un espace d'enjeux pour les villes qui veulent changer leur image et essentiel pour la région, qui est bien placée pour prendre soin de cette portion du bassin de la Seine.

<sup>15</sup> - Centrale aussi en terme de densités de population et d'emplois et de leurs incidences sur l'empreinte écologique régionale

<sup>16</sup> - Un Plan vert régional a été défini en 1994



Cette évolution doit être bien comprise et relayée par toutes les collectivités afin d'intégrer aux projets locaux les exigences permettant d'assurer la vitalité de l'écosystème fluvial ...

Il faut rappeler ici l'élaboration du projet régional d'un « schéma environnemental des berges » actuellement à l'étude<sup>17</sup>. Il concerne l'ensemble des territoires riverains de la Seine (et les cours d'eau principaux), les collectivités et des structures concernées par la valorisation des berges et espaces naturels dépendants du fleuve (zones humides, bras morts...).

Parallèlement à ce schéma il va y avoir d'autres réflexions et projets sur, la trame verte et bleue régionale, l'évolution des territoires du fleuve avec le renouvellement urbain, les déplacements durables (itinéraires doux, « vélosroutes et voies vertes »), les politiques de diminution de la vulnérabilité qui restent à définir (création d'espaces naturels sensibles et/ou zones naturelles d'expansion des crues par exemple). Les collectivités riveraines sont et seront au cœur de ces évolutions. Des pistes sont largement esquissées, mais les moyens doivent être confortés et mis en place pour faciliter l'association des collectivités entre elles et avec leurs partenaires et assurer la réalisation d'objectifs dans le temps.

Le fleuve (et ses territoires) devra être pris en compte dans les travaux liés au schéma régional des continuités écologiques (SRCE) et la définition et la réalisation des actions du Plan climat régional (PCR) car il est un corridor écologique majeur de la région et du bassin de la Seine.

---

*17 - Phase diagnostic. La réalisation du schéma environnemental des berges des cours d'eau principaux d'Île-de-France par l'État et par la Région dans le cadre du CPIER (Contrat de projet inter-régional État-Région).*

# Introduction

## Méthodologie

Les 245 communes riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise ont été enquêtées en 2007-2008<sup>(4)</sup>. Un questionnaire a été testé au préalable sur trois communes et une communauté d'agglomération puis envoyé à l'ensemble des collectivités riveraines. Le taux de réponses de 68% apporte une vision générale de l'implication des communes dans l'aménagement local des berges sur la Seine et ses principaux affluents. Une vingtaine d'entretiens ont été menés auprès des acteurs locaux permettant de détailler des projets portés par la « commune » ou l'intercommunalité<sup>(5)</sup>.

L'enquête classe les différents aménagements selon quatre grandes thématiques identifiées dans les précédents travaux d'études sur les berges<sup>(6)</sup> :

Le thème Environnement réunit les actions pour conforter ou rétablir le corridor écologique associé au fleuve et à ses berges.

Le thème Urbain regroupe les projets visant à se réappropriier les rives, l'accès au Fleuve et ses berges et à assurer une continuité des itinéraires de promenades sur les berges ou à proximité.

Le thème Economie concerne surtout le réaménagement d'anciens sites industriels proches du fleuve et les activités portuaires etc.

Le thème Loisirs et Patrimoine fait référence, au patrimoine construit dans les sites en relation avec le Fleuve et la vallée, au développement du tourisme fluvial, aux événements festifs qui s'organisent autour « de l'eau » et à l'appropriation des berges par la population pour leurs loisirs et le quotidien.

Dans le texte, les « communes riveraines » correspondent aux 245 communes bordant la Seine, la Marne ou l'Oise.

Sur ce total, 167 communes ont répondu à l'enquête entre juin 2007 et avril 2008, soit 68% et sont désignées comme « communes enquêtées » ou « ayant répondu au questionnaire ».



Le fleuve, porteur de l'identité francilienne  
© Jean-Guy Jules, arial, IAU idF, 2004

En Île-de-France, une commune sur cinq<sup>(1)</sup> est riveraine de la Seine ou de l'un de ses deux principaux affluents, la Marne et l'Oise. Ces corridors fluviaux représentent un élément marquant du territoire régional porteur de son identité<sup>(2)</sup>.

Cette enquête montre comment les collectivités locales aménagent leurs berges et elle vise à mieux identifier leur rapport au « Fleuve »<sup>(3)</sup> et leurs projets de valorisation du corridor fluvial. Elle permet d'avoir une meilleure connaissance des territoires riverains de la Seine, de la Marne et de l'Oise cumulant environ 1 200 km de berges.

1 - Les communes riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise représentent 19% de l'ensemble des communes de l'Île-de-France.

2 - Pour plus de détails voir les ouvrages suivants :  
- Le fleuve, un système, des territoires, des acteurs, in : Les Cahiers de l'IAURIF, n° 141, 2<sup>ème</sup> trimestre 2004,  
- Politiques des départements en faveur des berges du « Fleuve » en Île-de-France, Elisabeth Bordes-Pagès et Emmanuel Pruvost-Bouvattier, IAURIF, juillet 2007.

3 - Le terme Fleuve est employé ici pour désigner les trois cours d'eau, la Seine et ses deux affluents principaux, la Marne et l'Oise.

4 - La ville de Paris n'a pas été couverte par cette enquête (les quais et berges classés au patrimoine mondial).

5 - Ces données déclaratives ne sont pas exhaustives et couvrent la période 2007-2008.

6 - Cf. Etude : Le fleuve, élément incontournable pour un développement régional durable, Elisabeth Bordes-Pagès, IAURIF, septembre 2006.



**Collectivités locales riveraines du fleuve en Île-de-France**

- Communes riveraines d'un fleuve
- Commune ayant répondu au questionnaire
- Périmètre des OIN

*68 % des communes riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise ont répondu à l'enquête.*

0 10 km  
 N  
 Source : Première enquête régionale 2007 / 2008  
 Échelle : 1 / 450 000  
 © IAU îdF 2010

# Fleuve et territoires

Les 245 communes riveraines du corridor fluvial en Île-de-France se situent à 61% le long de la Seine, à 29% le long de la Marne et à 10% le long de l'Oise. Les communes ayant répondu à l'enquête se répartissent de la même façon.

L'enquête montre qu'une majorité de villes situées au bord de l'eau est engagée dans un processus de revitalisation et de requalification des berges. En effet, 111 communes déclarent avoir au moins un projet sur leurs berges, soit 66% des communes enquêtées, soit 45% de l'ensemble des 245 communes riveraines de la Seine, de la Marne ou de l'Oise.

## Les géographies du Fleuve

### Les communes riveraines sont nombreuses dans l'espace rural

Une commune riveraine sur deux se situe dans l'espace rural (129 communes sur les 245 communes riveraines, soit 53%). C'est également le cas des communes ayant répondu à l'enquête (94 communes sur 167, soit 56%). Ces réponses apportent un éclairage sur l'ensemble des communes riveraines.

### La moitié des communes enquêtées sont des petites communes

Les communes riveraines sur la Seine, la Marne ou l'Oise qui ont répondu sont en plus grand nombre de petites communes de moins de 3 500 habitants (la plus petite Gravon en Seine-et-Marne avec 141 habitants, la plus grande Bruyères-sur-Oise dans le Val-d'Oise avec 3 436 habitants). Ces 79 communes représentent 47% de l'ensemble des communes enquêtées et un tiers des communes riveraines.

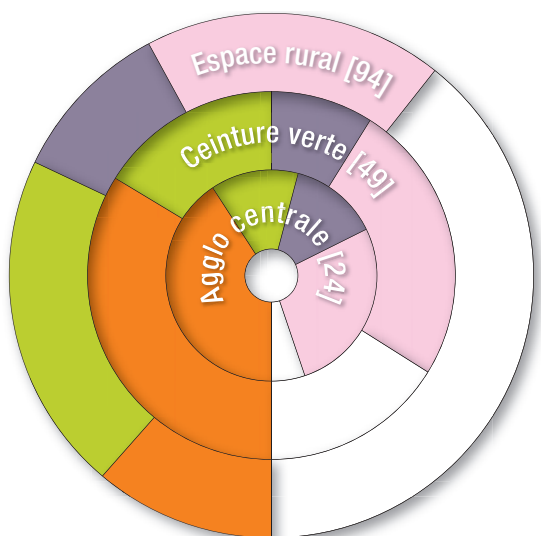
### Les projets le long des berges et du corridor fluvial se partagent entre des aménagements urbains et une valorisation touristique ou patrimoniale

Les projets le long des berges concernent à 30% des aménagements urbains avec l'implantation d'un programme immobilier, une requalification de la voirie, l'aménagement d'itinéraire de prome-

nade et d'espaces publics ou bien l'aménagement d'un quartier urbain sur les rives du fleuve. Et 28% des communes enquêtées déclarent comme objectif la valorisation touristique ou patrimoniale des berges accompagnée ou non d'une implantation d'équipements de loisirs et sportifs.

Dans l'agglomération<sup>(7)</sup>, 63% des communes enquêtées projettent des aménagements urbains sur leurs berges et rives (15 communes sur 24 enquêtées dans l'agglomération). La moitié de ces quinze projets urbains s'accompagnent d'équipements de loisirs et de projet de développement économique. Dans les projets des communes enquêtées de l'agglomération, on retrouve la préoccupation d'« offrir les berges » aux habitants en les aménageant par des promenades, des espaces publics et des équipements de loisirs et sportifs. Cette orientation pour une vocation ludique des berges concerne 10 communes sur les 24 dans l'agglomération (soit 42% d'entre elles).

Dans la ceinture verte<sup>(8)</sup>, 47% des communes enquêtées ont aussi un plus grand nombre de projets d'aménagement urbain (23 communes sur les



Thèmes dominants des projets d'aménagement déclarés par les collectivités riveraines suivant leur situation géographique

[00] nombre de communes concernées

- urbain
- environnement
- économie
- tourisme et loisirs
- pas de projets

7 - Le Plan Vert régional (1994) fait référence aux communes appartenant à la trame verte d'agglomération et à la ceinture verte.

8 - id.

49) ou de valorisation touristique ou patrimoniale sur les rives du fleuve (17 communes sur les 49 de la ceinture verte) soit 35% d'entre elles.

Dans l'espace rural<sup>(9)</sup>, 24% des communes enquêtées ont des projets qui concernent la protection environnementale du corridor fluvial (23 communes sur 94) et 21% d'entre elles ont des actions en faveur du tourisme et/ou patrimoine fluvial (20 des 94 communes enquêtées dans l'espace rural). Mais l'enquête montre aussi que 46% des communes déclarent n'avoir pas de projet d'aménagement de berges.



zone industrielle  
en bord de Seine  
© DREIF, Gobry, 2000



Les berges de Marne  
comme espace  
de loisirs et de détente  
© EBR, IAU îdF, 2007



Base de loisirs de Cergy.  
Le site de la ville nouvelle  
domine la boucle de l'Oise  
© DREIF, Gobry, 2004

## Fleuve et rivières, des projets différenciés

### La Seine urbaine et industrielle

La Seine, naviguée depuis l'Antiquité, accompagne la transformation du tissu urbain et les mutations du système économique francilien. Ses rives urbaines au cœur de l'agglomération dense se sont industrialisées dans la vallée amont et principalement, en aval de Paris, dans les boucles occidentales.

47% des communes enquêtées riveraines de la Seine déclarent une activité industrielle proche du fleuve. L'enquête montre que 58% des communes riveraines de la Seine indiquent des projets urbains en relation avec la fleuve (cf. Fiche des Mureaux).

La Seine est aussi un lieu de mémoire, la moitié des communes (47%) déclarent mettre en valeur un élément du patrimoine fluvial (cf. Fiche de Saint-Mammès).

Enfin, la protection de l'écosystème fluvial est aussi présente dans les projets des communes. 59% déclarent engager des travaux de réhabilitation de leurs berges et 44% d'entre elles ont des projets sur les espaces naturels ou les zones humides liés au fleuve (cf. Fiche de Verneuil-sur-Seine).

### La Marne festive et naturelle

Les projets des communes riveraines de la Marne sont associés davantage aux loisirs, à la culture, au patrimoine, 18 des 49 communes riveraines soit 37% ont des projets de cette nature (cf. Fiche de Lagny-sur-Marne). La réalisation d'équipements sportifs, culturels ou liés à la navigation de plaisance, concernent 45% de ces projets. La mise en valeur d'un site patrimonial est aussi une préoccupation importante pour 41% des communes enquêtées. La continuité de promenade est un objectif porté par 37% des communes de la Marne souhaitant créer ou réaménager un itinéraire le long de la rivière.

Les berges de Marne bénéficient de projets pour préserver la biodiversité<sup>(10)</sup> : 45% des communes enquêtées sur la Marne (soit 22) déclarent avoir entrepris ou projeté des travaux d'aménagement pour consolider les berges (en génie civil et/ou écologique) ; et 35% d'entre elles (17 sur 49) ont des projets d'espaces naturels ou de zones humides sur leurs rives (cf. Fiche de Meaux).

9 - Cf. le Plan Vert régional (1994).

10 - Soit 39 des 49 communes enquêtées sur la Marne déclarent des projets pour préserver la biodiversité.

## L'Oise naturelle et urbaine

La quasi totalité des communes en bord d'Oise ont déclaré faire des travaux de consolidation de leurs berges (88%). Cette forte participation des communes est due à une volonté de valoriser les berges à l'échelle du département du Val-d'Oise. Depuis 2003, le Conseil général s'est doté d'un syndicat mixte (SMBO) chargé de l'aménagement et de l'entretien des berges de l'Oise. La préoccupation environnementale domine les réponses des communes avec 44% qui ont signalé des projets de création d'espaces naturels (ou zones humides) et 56% d'aménagement d'espaces publics ou d'espaces verts en relation avec l'Oise.

Les projets urbains sont également nombreux et concernent 69% des communes. La continuité de promenade le long des berges est l'un des objectifs d'aménagement (cf. Fiche de Saint-Ouen-l'Aumône).

## Le rôle des intercommunalités dans l'aménagement des berges

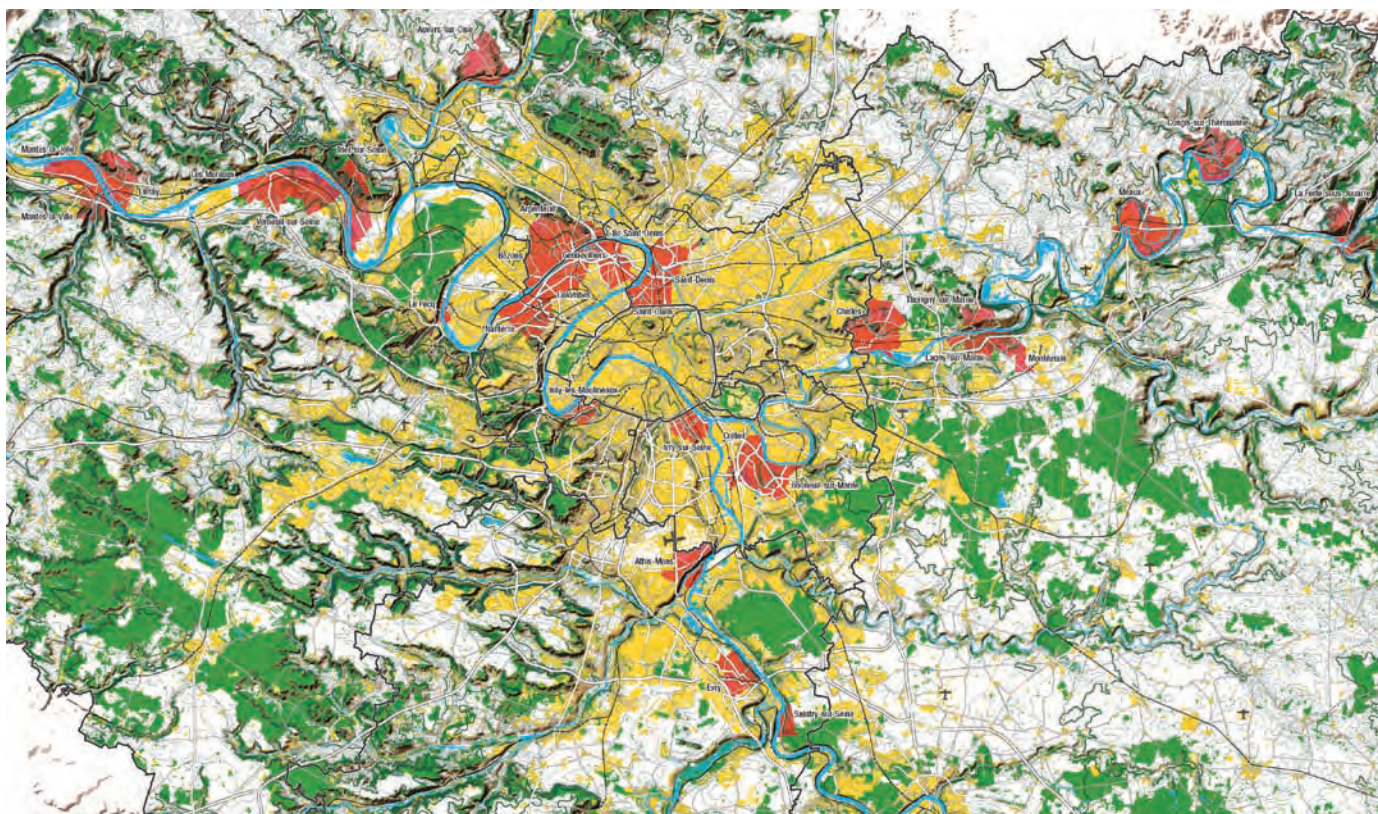
En 2009, 70% des communes d'Île-de-France font partie des 106 groupements à fiscalité propre de la région. Et 46 de ces intercommunalités (soit 43%) sont traversées par (ou longent) la Seine, la Marne ou l'Oise.

Sur les 152 communes riveraines regroupées dans 31 intercommunalités (EPCI) 130 ont répondu à l'enquête.

### EPCI avec les communes ayant déclaré des projets d'aménagement de berges

Département	EPCI	Rivieraineté principale	nombre de communes riveraines de l'EPCI	Réponses à l'enquête	
				% communes riveraines dans l'EPCI	% communes riveraines ayant répondu
77	CC Pays de Seine	Seine	4	<b>75</b>	75
77	CA de Melun Val de Seine	Seine	10	<b>71</b>	70
77	CA Pays de Meaux	Marne	13	<b>56</b>	77
77	CC de Marne et Chantierne	Marne	2	<b>50</b>	67
77	CC de Moret Seine et Loing	Seine	6	<b>50</b>	67
77	CC de Seine École	Seine	1	<b>50</b>	100
77	CC du Pays Fertois	Marne	14	<b>42</b>	57
77	CC de la Bassée	Seine	14	<b>42</b>	71
77	CC de Pays de l'Ourcq	Marne	8	<b>36</b>	50
77	CA de Marne et Gondoire	Marne	5	<b>36</b>	100
77	SAN de Marne la Vallée Val Maubuée	Marne	3	<b>33</b>	67
77	CC des Deux Fleuves	Seine	5	<b>21</b>	60
77	SAN du Val d'Europe	Marne	1	<b>20</b>	100
91	CA des Lacs de l'Essonne	Seine	2	<b>100</b>	100
91	CC des Portes de l'Essonne	Seine	2	<b>67</b>	100
91	CA de Sénart Val de Seine	Seine	2	<b>67</b>	100
91	CA d'Évry Centre Essonne	Seine	2	<b>40</b>	100
91	CA de Seine Essonne	Seine	5	<b>20</b>	20
94	CC de Charenton le Pont et Saint Maurice	Marne	2	<b>50</b>	50
94	CA Plaine Centrale du Val de Marne	Marne	2	<b>33</b>	50
92	CA d'Arc de Seine	Seine	2	<b>20</b>	50
93	CA de Plaine Commune	Seine	3	<b>38</b>	100
78	CA Mantes en Yvelines	Seine	9	<b>50</b>	67
78	CC de la Boucle de la Seine	Seine	5	<b>43</b>	60
78	CC Des Deux Rives de Seine	Seine	4	<b>33</b>	50
78	CC du Vexin Seine	Seine	4	<b>25</b>	50
95	CA d'Argenteuil-Bezons	Seine	2	<b>100</b>	100
95	CC du Haut Val d'Oise	Oise	5	<b>83</b>	100
95	CC du Vexin Val de Seine	Seine	3	<b>38</b>	100
95	CA de Cergy Pontoise	Oise	7	<b>33</b>	57
95	CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes	Oise	5	<b>29</b>	67
<b>Total</b>	<b>31 intercommunalités</b>		<b>152 communes riveraines</b>		

Source : d'après l'Enquête Fleuve-collectivités locales 2007-2008, IAU idF



Localisation des 31 communes ayant les projets les plus « transversaux » par rapport au fleuve d'après leur réponse au questionnaire  
© IAU îdF

Ainsi 76% des communes riveraines de la Seine, de la Marne ou de l'Oise sont dans un regroupement intercommunal<sup>(11)</sup>, et 70% d'entre elles (130 communes sur 245) ont répondu à l'enquête.

Au regard des déclarations des communes, 31 intercommunalités accompagnent des projets d'aménagement de berges, soit 67% des regroupements intercommunaux concernées par le fleuve.

## 13% des communes riveraines ont des projets transversaux associant le fleuve

31 communes sur les 167 qui ont répondu ont déclaré plusieurs projets d'aménagement prenant en compte les berges et/ou les rives, en les intégrant dans un projet plus global. Ces projets répondent à plusieurs objectifs de valorisation du Fleuve. Ainsi 13% des communes riveraines soit 18% des communes ayant répondu à l'enquête déclarent des projets « importants ».

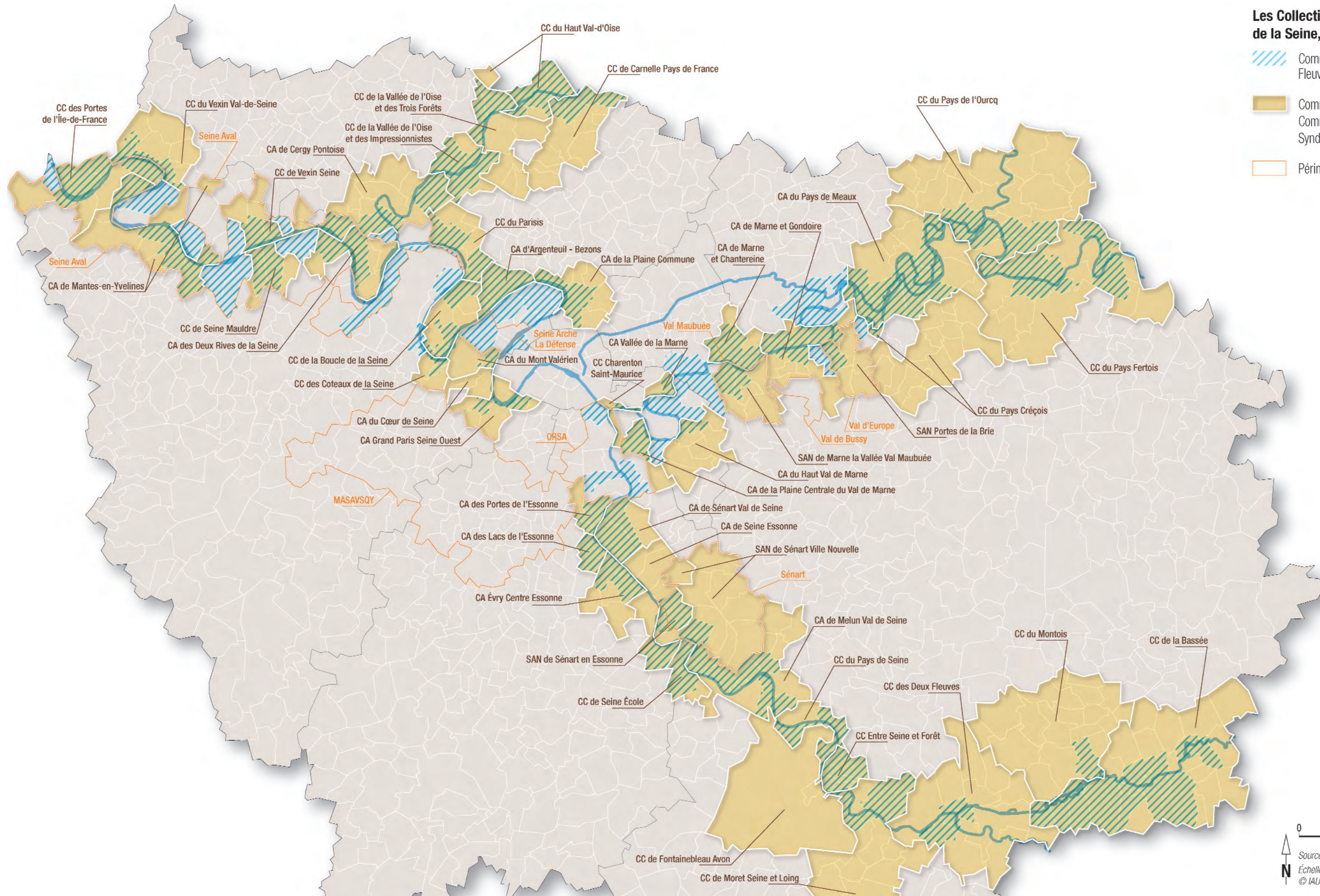
Les communes déclarant des « projets importants » sur les rives du fleuve se situent en plus grand nombre dans la ceinture verte francilienne (13 sur 31

communes) soit 43% des communes concernées, de moins de 2000 habitants (Congis-sur-Thérouanne) à plus de 80000 habitants (Créteil ou Argenteuil). Leurs opérations de réaménagement de berges sont généralement associées à de plus vastes opérations de renouvellement urbain.

Au niveau géographique, ces projets sont davantage sur la Seine que sur ses affluents (21 communes de la Seine sur 31 communes riveraines). Le plus grand nombre de ces projets tendent vers des aménagements urbains (20 communes sur 31) soit 64%. Les villes donnent une nouvelle fonction pour ces sites qui représentent une « réserve foncière » pour leur projet de renouvellement et développement.

Aux projets urbains s'ajoutent des projets développant l'économie ou mettant en valeur les loisirs, le tourisme, le patrimoine. Petits ports de plaisance ou simples haltes fluviales accompagnent les projets de valorisation du tourisme fluvial. Les onze autres projets les plus « transversaux » sont dominés par la dimension environnementale.

11 - Communauté d'agglomérations, communauté de communes ou bien syndicat mixte.



**Les Collectivités riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise**

- Commune ayant répondu au questionnaire Fleuve - collectivités 2007 / 2008
- Communauté de communes (CC), Communauté d'agglomérations (CA), Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)
- Périmètres d'OIN

0 10 km

Sources : Première enquête régionale 2007 / 2008  
 Échelle : 1 / 450 000  
 © IAU îdF 2010





**Projets dominants des communes en rapport avec le fleuve**

- Environnement
- Environnement et loisirs
- Environnement et urbain
- Urbain
- Urbain et loisirs
- Économie
- Économie et environnement
- Économie et loisirs
- Économie et urbain
- Tourisme et loisirs
- Pas de projet
- Commune riveraine d'un fleuve

0 10 km



Sources : Première enquête régionale 2007 / 2008 »  
 Échelle : 1 / 450 000  
 © IAU îdF 2010

# Typologie des projets riverains

Les projets concernant les berges sont principalement des projets « urbains »<sup>(12)</sup> (50 projets sur 167, soit 30 % des communes enquêtées) accompagnés pour un tiers d'entre eux par des projets apportant une valorisation touristique, culturelle ou sportive au site<sup>(13)</sup>. La future « berge urbaine » est aménagée dans le cadre de nouveaux quartiers situés en bords de Seine ou d'Oise : pour exemple les Zac des Bords de Seine à Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge (91), à Issy-les-Moulineaux (92) ou à Mantes-la-Jolies (78) et à Persan en bords d'Oise (95). La voirie est retraitée ou « apaisée » souvent avec une promenade paysagère (ouverte aux piétons et aux cyclistes) qui s'insère entre la voirie et la rivière.

Les itinéraires de promenade le long des berges (liaisons douces piétonnes et/ou cyclistes) concernent plus de la moitié de l'ensemble des projets d'aménagement portés par les communes qui ont répondu au questionnaire, soit 92 communes sur 167. Ces déclarations permettent d'identifier qu'un tiers (38 %) du linéaire de berges (de la Seine, de la Marne et de l'Oise) franciliennes serait concerné par un projet d'itinéraire de promenade.

Les aménagements sur berges comptent aussi un grand nombre de projets (46 projets sur 167, soit 27,5 % des communes enquêtées) mettant en valeur le tourisme et le patrimoine fluvial par la réalisation d'une halte fluviale, l'aménagement de quais « en promenade » ou l'organisation d'évènements comme la fête de la Marne<sup>(14)</sup>. Les aménagements de plages, de places ou d'espaces verts sont plus rares. Ce type de projets complète généralement d'autres aménagements le long des berges. Sur l'ensemble des communes riveraines, au moins 19 % d'entre elles remplissent des fonctions de loisirs et de tourisme le long du fleuve (de la Seine, de la Marne ou de l'Oise).

Les projets de protection et/ou la valorisation du corridor fluvial représentent un peu moins d'un quart des aménagements de berges des communes (38 projets sur 167, soit 23 % des aménagements déclarés).

Un tiers des projets liés à « l'environnement » s'accompagnent d'une valorisation touristique ou patrimoniale, tel que la création d'une halte fluviale, le développement d'activités nautiques ou de tourisme vert, l'aménagement de promenade. Pour les communes, les projets « de berges » à caractère environnemental peuvent faire parti de projets d'aménagement de site industriel et/ou portuaire avec les aménagements paysagers sur berges<sup>(15)</sup>.

Concernant les risques, la vulnérabilité est abordée par les communes en terme de « lutte contre » les inondations. L'enquête indique que 60 communes sur les 167 déclarent mettre en place des outils<sup>(16)</sup> pour faire face au risque d'inondation sur leur territoire, soit 36 % des communes enquêtées et un quart des communes riveraines concernées.

22 projets (soit 13 % des projets déclarés) semblent dédiés au développement économique, notamment par la valorisation de sites d'activités industrielles ou portuaires le long du fleuve<sup>(17)</sup> ou bien par requalification avec mutation vers des activités tertiaires. Ces projets se répartissent sur l'ensemble des départements et des trois cours d'eau. L'activité économique près du fleuve est confirmée par 9 % des communes riveraines.

Enfin, il faut souligner que 56 des 245 communes riveraines ne déclarent aucun projet particulier sur leurs rives. A l'échelle régionale, ce sont 23 % des communes (riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise) qui se déclarent sans projet. Ce sont à

12 - voir les fiches de Mantes-la-Jolie (Yvelines), ou de Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise).

13 - voir les projets de Meaux et de Lagny-sur-Marne en Seine-et-Marne, d'Évry, Essonne, de Croissy-sur-Seine et de Verneuil-sur-Seine dans les Yvelines et de Villeneuve-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine.

14 - voir les fiches de Saint-Mammès et de Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne.

15 - voir les fiches sur le port de Bonneuil-sur-Marne, Val-de-Marne.

16 - Ces outils renvoient aux murettes anti-crués, au plan communal de Sauvegarde, à l'aménagement de bassins de rétention, de fossés, à la limitation des constructions, à la gestion des eaux sur la commune, etc.

17 - voir la fiche de Bruyères-sur-Oise, Val-d'Oise.

80% de petites communes de moins de 3 500 habitants situées principalement en Seine-et-Marne (et dans une moindre mesure dans les Yvelines) aussi bien le long de la Seine que de la Marne<sup>(18)</sup>. Parmi celles qui n'ont pas de projet, certaines soulignent un manque de maîtrise foncière sur cet espace « berge » et un portage foncier trop lourd<sup>(19)</sup> pour elles.



La vallée de la Seine dans les Yvelines. Un corridor écologique à revaloriser.  
© DREIF, Gobry, 2000

## L'environnement : le fleuve, élément naturel du territoire

### Les communes « face » au fleuve

La situation en « bords d'eau » suppose de se protéger des crues du fleuve qui sont toujours une menace pour la ville et ses habitants. 98%<sup>(21)</sup> des communes riveraines de la Seine, de la Marne ou de l'Oise sont concernées par les inondations. Pour autant, ce sont 60 communes, soit 36% des communes interrogées, qui déclarent mettre en place des actions pour se protéger des débordements du fleuve. Ces aménagements concernent souvent la réalisation de murettes anti-crue ou l'aménagement de bassins de rétention des eaux. D'autres actions concernent l'application du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)<sup>(22)</sup> pour les futurs projets, la conception d'un plan communal de sauvegarde et/ou des actions de sensibilisation aux habitants. Cette préoccupation semble toucher plus particulièrement les petites et moyennes communes avec 17 communes de moins de 3 500 habitants et 28 communes de moins de 30 000 habitants, soit 75% des 60 communes concernées. Le plus grand nombre d'actions déclarées se situent en Seine-et-Marne. Il faut souligner que les 9 communes des Hauts-de-Seine qui ont répondu à l'enquête ont toutes déclaré avoir pris des mesures pour lutter contre les inondations.

### Projets des communes enquêtées classés selon le type de projet de valorisation associés aux berges

Thème des projets <sup>(20)</sup>	nombre de communes concernées	Communes concernées/ total des communes enquêtées (%)
<b>Environnement</b>	<b>38</b>	<b>23,0</b>
environnement	19	11,4
environnement et loisirs	13	7,8
environnement et économie	4	2,4
environnement et urbain	2	1,2
<b>Urbain</b>	<b>50</b>	<b>29,9</b>
urbain	23	13,8
urbain et loisirs	15	9,0
urbain et économie	9	5,4
urbain et environnement	3	1,8
<b>Économie</b>	<b>22</b>	<b>13,2</b>
économie	7	4,2
économie et urbain	9	5,4
économie et environnement	4	2,4
économie et loisirs	2	1,2
<b>Loisirs et patrimoine</b>	<b>46</b>	<b>27,5</b>
loisirs et patrimoine	16	9,6
loisirs et environnement	13	7,8
loisirs et urbain	15	9,0
loisirs et économie	2	1,2
<b>pas de projet</b>	<b>56</b>	<b>33,5</b>

### Des communes engagées dans la renaturation des berges et la valorisation du « corridor fluvial »

L'un des enjeux touchant les berges est lié au rétablissement du corridor écologique principalement constitué par le linéaire des berges. Il s'agit aujourd'hui de pallier à la forte artificialisation observée le long des fleuves et rivières navigables d'Île-de-France. La renaturation des berges, même en milieu urbain, est rendue possible de nos jours grâce aux techniques du génie écologique, déjà employées sur des voies très naviguées. Ces techniques présentent l'avantage de répondre aux objectifs environnementaux tout en intégrant des aspects techniques auxquels la berge doit répondre.<sup>(23)</sup>

L'enquête IAU idF 2007-2008 montre l'intention des communes d'engager des travaux de « génie végétal » pour rétablir le « bon état » écologique des berges. Les efforts consentis par les collectivités locales sont très variables en terme de qualité et généralement ponctuels sauf lorsqu'ils s'intègrent dans un projet d'ensemble (type schéma départemental). Ce sont près de 58% des communes riveraines (97 communes sur 167) qui déclarent avoir

Source : d'après l'Enquête Fleuve-Collectivités locales 2007-2008, IAU idF

engagé des travaux d'entretien ou d'aménagement de leurs berges, toutes techniques confondues (génie végétal et génie civil).

Les berges de l'Oise sont particulièrement concernées, avec 88% des communes riveraines qui déclarent avoir un projet de cette nature<sup>(24)</sup>. Mais le département du Val-d'Oise comme celui des Yvelines sont les seuls en Île-de-France à avoir un Syndicat d'aménagement de berges touchant le domaine public fluvial navigable (DPF).

Les travaux de berges concernent 60% des communes riveraines de la Seine et 45% de la Marne. Les travaux de maintien et d'aménagement des berges apparaissent comme l'une des priorités des petites et moyennes communes de moins de 30 000 habitants (77 communes sur les 97 communes)<sup>(25)</sup>. La réhabilitation des berges accompagne souvent l'amorce d'un projet de valorisation du cadre de vie et apparaît comme « levier » pour ces communes.

Ces 32 projets se répartissent principalement le long de la Seine (17 communes sur 32, soit 53%). Cependant ce sont les berges de l'Oise qui concentrent les expériences de génie végétal, avec 6 communes utilisant les techniques végétales dans leurs travaux de berges sur les 18 communes ayant répondu, soit 33%.

Les 4 projets restants se situent en agglomération centrale.

Au regard des départements, la Seine-et-Marne réunit un tiers de ces communes

La création d'espaces naturels et protégés intégrant le « Fleuve » et ses rives, contribue au rétablissement du corridor écologique fluvial régional, et répond à une attente de valorisation de « l'environnement urbain » à vocation de loisirs « en ville ». 41% des communes riveraines (soit 69 communes) déclarent en projet un espace naturel ou une zone humide en bords de fleuve contribuant à la préservation des espèces et à la gestion de la richesse biologique.

La quasi-totalité de ces projets (60 communes sur 69 communes concernées) se font en ceinture verte et dans l'espace rural.

A noter qu'un peu plus de la moitié des communes riveraines enquêtées dans les Yvelines se disent engagées également dans une démarche de valorisation des berges en tant que paysage « remarquable » et « espaces ouverts ». Plusieurs départements dont celui des Yvelines ont mené depuis plusieurs années des politiques de « contrats de berges » finançant des réalisations basées sur une



Opération de renaturation des berges à Croissy-sur-Seine

© EBR, IAU idF, 2007

18 - Ce sont 27 communes le long de la Seine et 23 communes le long de la Marne sur les 56 communes qui n'ont pas de projet.

19 - Pour mémoire, les berges appartiennent au domaine public fluvial de l'État. Leur entretien est assuré par les voies navigables de France (VNF), par les Ports de Paris pour certains espaces portuaires et par conventions de superposition de gestion et d'occupation avec VNF et ses partenaires comme les Syndicats d'aménagement de berges par exemple.

20 - Attention : Ne pas faire la somme des projets par thème car elle serait supérieure au nombre de projets déclarés (167). Un projet porté par une commune peut recouvrir plusieurs thèmes.

21 - Les PPRI concernent 241 sur 245 communes riveraines de la Seine, de la Marne ou de l'Oise.

22 - Créé en 1995 par la Loi « Barnier », le Plan de Prévention des Risques (PPR) est régi par le code de l'environnement article L562\_1 et suivant. Le plan de prévention des risques inondation est un document prescrit et approuvé par l'État, Préfet de département. Il a pour but entre autre d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, les limiter dans les autres zones inondables et de prescrire les mesures de protection et de prévention collectives.

23 - D'après la note « La renaturation des berges de voies navigables à l'occasion des projets de villes riveraines », F. Bonis, Région Île-de-France, 2009. Voir aussi le site internet : <http://www.iau-idf.fr/debats-enjeux/valoriser-le-fleuve-en-ile-de-france.html> sur les Tables-rondes du Fleuve, IAU-IDF 2009-2010.

24 - Le département du Val-d'Oise a créé un syndicat mixte d'aménagement des berges (SMBO) en 2003. Dans les Yvelines, le SMSO, a été créé en 2008.

25 - Exemples : les berges sont aménagées en palplanche à Boissettes, Jaulnes ou Sept-Sorts en Seine-et-Marne mais aussi par des techniques végétales à Baloy et Noyen-sur-Seine en Seine-et-Marne ou à Saint-Martin-la-Garenne dans les Yvelines.



Meaux, Parc Naturel du Pâtis,  
© Ville de Meaux, NAI, juillet 2001

approche environnementale et paysagère des berges. Dans les Yvelines, comme dans le Val-d'Oise, les nouveaux syndicats d'aménagement des berges interviennent sur l'ensemble du linéaire des berges de la Seine et de l'Oise dans ces départements.

Parmi les 69 communes riveraines ayant un projet d'espace naturel le long de leurs berges, un peu plus de la moitié (39 communes) ont classé une partie de leurs berges en réserve naturelle, ou espace naturel sensible (ENS), ou zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) ou espace Natura 2000. Les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur différents outils juridiques existants pour la préservation de la nature en milieu urbain et participer ainsi à la valorisation du corridor fluvial.

Au regard des déclarations des communes, 101 communes riveraines (de la Seine, de la Marne et de l'Oise) contribuent à la protection et au rétablissement du corridor écologique par la préservation d'espaces naturels en bords du fleuve. Ce sont donc 41% des communes riveraines qui se déclarent engagées sur cet objectif.

### **56% des communes riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise participent à la « trame verte et bleue » régionale**

Cette enquête a permis d'interroger les communes sur leurs projets de valorisation et création d'espaces naturels et zones humides, sur la restauration de linéaire de berges avec des techniques végétales, la création d'espaces verts publics et/ou d'itinéraires verts le long du fleuve.

L'ensemble de ces déclarations apporte un éclairage particulier sur la contribution des collectivités locales à la réalisation d'une trame verte et bleue régionale le long du fleuve.

La trame bleue - réseau d'espaces naturels préservant la biodiversité des milieux associés au fleuve et à ses berges - peut s'associer au réseau des espaces verts appelé aussi trame verte (depuis le Plan vert Régional) pour participer à la restauration des continuités écologiques le long des vallées et jusqu'aux crêtes.

Au travers de ce questionnaire, ce sont 138 communes, soit 82%, qui déclarent participer à la constitution d'une trame verte et bleue. Ces initiatives locales se situent sur la moitié des communes riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Pour autant, ces projets de trame verte et bleue le long des berges ou de des rives ne sont pas incompatibles avec d'autres projets qui contribuent à l'urbanisation. A Mantes-la-Jolie (78), le projet de Ceinture Verte relie les sites naturels du territoire de l'agglomération en l'associant à une promenade continue de 15 km le long de la Seine. Ce projet participe au renouvellement de l'urbanisation le long de la Seine et à la création de nouveaux quartiers d'habitat sur d'anciens sites industriels.

## **« Ouverture de la ville au fleuve »**

Dans les projets d'aménagements des communes riveraines, le fleuve devient une nouvelle composante du paysage urbain. L'enquête a interrogé les communes sur leurs projets de création d'un quartier urbain, de requalification de la voirie, de réalisation d'espaces publics ou de promenade continue au plus proche de leurs berges. Ce sont 115 communes sur 167 (soit 69%) qui veulent réaliser au moins l'un de ces projets le long de leurs berges.

Pour les collectivités l'« ouverture de la ville » sur le fleuve (préconisée dans le projet de SDRIF 2008) se traduit par principaux types d'aménagement, celui de rendre les berges accessibles à la population, et de s'approprier une partie de la rive pour implanter de nouveaux quartiers.

La première démarche d'aménagement se traduit par des projets d'espaces publics sous forme de promenades paysagées accompagnées (ou non) de pistes cyclables sur la rive ou encore de ports fluviaux avec des quais mis en valeur, etc.

La seconde démarche de reconquête « urbaine » mobilise encore plus d'espace par création de nouveaux quartiers sur la rive pouvant valoriser l'accès au fleuve.

### Offrir une promenade continue et attractive pour les habitants

Sur les berges des chemins existent déjà (notamment les anciens chemins de halage) mais avec des interruptions. L'ambition de nombreuses collectivités locales est de créer un itinéraire continu de promenades en berge ou en rive valorisant ainsi le cadre de vie des habitants.

Pour mémoire, l'aménagement de promenades est aussi l'un des objectifs portés par les départements. Leurs réalisations ne sont pas toujours coordonnées d'un département à l'autre. Dans les dix dernières années, plusieurs départements ont défini des schémas d'aménagement de berges qui font apparaître un objectif commun d'aménagement d'itinéraires de promenades le long des berges ou à proximité. Il s'agit du<sup>(26)</sup> :

- « Projet d'aménagement des berges de l'Oise » de 2003 dans le Val-d'Oise,
- « Schéma départemental des espaces naturels » (révisé en 1999) des Yvelines qui identifie la vallée de la Seine comme « un ensemble majeur structurant », « Schéma directeur d'aménagement et de développement équilibré des Yvelines » (SDADEY)-2002) qui désigne la vallée comme « territoire prioritaire », « Schéma départemental des randonnées pédestres » (révisé en 2006) qui développe les itinéraires de promenade le long du fleuve...
- « Schéma départemental des berges de la Seine » (1999) en Essonne et la Charte de promenade le long de la Seine dont les travaux se poursuivent actuellement,
- « Plan vert » (2006-2016) et « Plan Bleue » (2009) du Val-de-Marne,
- « Schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges » des Hauts-de-Seine (2006),
- projet de réhabilitation des berges de Seine (1999) et « Schéma départemental des itinéraires cyclables » (2002) en Seine-Saint-Denis qui suivent les « lignes d'eau » et se superposent à la trame verte départementale,
- Le département de Seine-et-Marne, quant à lui mène des actions d'aménagements ponctuels et de valorisation des ENS avec des itinéraires de promenades depuis de nombreuses années. Le Conseil Général de Seine-et-Marne a réalisé un atlas des paysages comprenant les vallées.



La trame verte de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines participe à la fois à la valorisation du corridor écologique et à l'ouverture de la ville sur le fleuve. On peut parler ici d'une véritable trame verte et bleue où l'environnement est réintégré au projet de ville.

© DREIF, Gauthier, 2000



Promenade et espace vert public le long des berges de la Seine à Meulan

© EBR, IAU idf, 2007

Ainsi 55% des communes enquêtées (92 communes sur 167) déclarent vouloir réaliser un itinéraire de promenade continue « au plus proche » du fleuve. Sur l'ensemble des corridors fluviaux, un tiers des communes riveraines (92 sur 245 communes riveraines) a un projet d'itinéraire le long des berges.

Les communes des départements de l'agglomération centrale sont très concernées : la part des communes ayant déclaré avoir un projet d'itinéraire sur les berges du fleuve est de 100% en Seine-Saint-Denis, de 91% en Essonne, de 89% dans les Hauts-de-Seine et de 72% dans le Val-de-Marne.

26 - Pour plus de détails, voir l'étude : *Politiques des départements en faveur des berges du « Fleuve » en Île-de-France*, Élisabeth Bordes-Pagès et Emmanuel Pruvost-Bouvattier, IAU-RIF, juillet 2007 et le site internet : <http://www.iau-idf.fr/debats-enjeux/valoriser-le-fleuve-en-ile-de-france.html> sur les tables-rondes du Fleuve.

Plus de 60% des communes riveraines de la Seine et de l'Oise sont favorables à la promenade. Mais 53 des 92 communes ayant un projet d'itinéraire de promenade déclarent avoir un problème d'accès ou de continuité (essentiellement le long de la Seine).

### La reconquête urbaine et les rives du Fleuve

Les vallées voient apparaître de nouvelles opérations immobilières sur leurs rives. 57 projets ont été déclarés, soit 34% des communes qui ont répondu à l'enquête. 70% de réponses se situent dans l'agglomération centrale<sup>(27)</sup>. Ce sont les villes de plus de 50 000 habitants qui veulent se développer en réutilisant les sites riverains<sup>(28)</sup>. Les rives de Seine et les rives de l'Oise sont les plus concernées avec 43% et 39% de projets « urbains » déclarés. La quasi-totalité des communes riveraines des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis qui ont répondu (soit 13 communes) ont des projets urbains de requalification le long de leurs berges ou de création de quartiers urbains. Le schéma des berges des Hauts-de-Seine faisait état de ces projets dès 2003.

En général les projets urbains le long des berges s'inscrivent dans des programmes plus généraux de restructuration et de régénération urbaine sur les rives des villes. Mante-la-Jolie, engagée depuis plusieurs années dans le renouvellement urbain du Val Fourré, a créé une ZAC en bords de Seine afin de diversifier son parc de logements. Evry construit son « Projet de Ville » avec l'idée de relier la ville nouvelle (sur le plateau) aux berges de la Seine.

Les villes veulent réinvestir leur territoire en repoussant leurs « limites » jusqu'aux berges du fleuve, en utilisant les anciens espaces d'activités en friche. Athis-Mons a projeté la Zac Bords de Seine sur un espace situé, entre le faisceau ferré et la voirie qui longe le fleuve, sur une ancienne friche industrielle. Les espaces libérés proche du fleuve sont une opportunité foncière importante pour les communes. Elles y opèrent aussi des mutations fonctionnelles en associant logements, bureaux, commerces, équipements... Ces projets ouvrent plus ou moins de « perspectives vers le Fleuve ». S'ils participent globalement à l'amélioration du cadre de vie, ils confisquent pour certains l'appropriation des berges par la population.

Port de plaisance  
à Neuilly-sur-Marne  
© EBR, IAU îdF, 2007



Promenade urbaine à  
Conflans-Sainte-Honorine,  
© EBR, IAU îdF, 2007



### « Intégration » des axes de circulation le long du fleuve

Les berges et rives ont été dans les décennies précédentes des terrains de prédilection pour l'aménagement de voies rapides et de barreaux autoroutiers. Les routes à « forte circulation » sont des obstacles physiques entre la ville et le fleuve rendant les berges inaccessibles. Ces axes sont souvent infranchissables. 12% des communes riveraines ayant répondu à l'enquête (soit 21 communes sur 167) réparties dans tous les départements franciliens voudraient trouver une issue à ces « barreaux » routiers. A la suite du déclassement de voies départementales ou nationales, des projets de transformations en boulevards urbains<sup>(29)</sup> ont été réalisés. De nouveaux profils de voirie permettent de faire cohabiter différents modes de circulation et améliorent les relations entre les véhicules automobiles et l'espace public piéton. Les rives de Seine sont très concernées par ce besoin de requalification (67% des projets de requalification de voirie déclarés par les communes).

27 - Soit 17 communes sur 24 communes riveraines dans l'agglomération centrale.

28 - 70% des communes entre 50 000 et 100 000 habitants et 75% des communes de plus de 100 000 habitants ont déclaré des projets urbains sur leurs rives.

## Activité économique « au bord » de l'eau

### Les sites industriels riverains et les friches

70 communes sur 167, soit 42% des communes ayant répondu à l'enquête, déclarent avoir une activité industrielle à proximité d'un cours d'eau. Sur l'ensemble des corridors fluviaux, les sites industriels sont présents sur 30% des communes riveraines. Il faut noter la présence de 28 friches en bords de fleuve déclarées dans l'enquête, soit 16,7% des communes enquêtées et 11% des communes riveraines à l'échelle du corridor francilien. Au total, les communes concernées par un site industriel et/ou une friche le long de la voie d'eau sont au nombre de 77 sur les 167 qui ont répondu.

Au regard des déclarations des communes, c'est 52% (41 sur 77 communes concernées) des sites industriels et/ friches le long du Fleuve qui sont en cours de reconversion. La reconquête de ces territoires constitue un enjeu urbain et économique important pour les collectivités locales. Ces sites sont souvent projetés comme quartier à dominante habitat (26 sites) soit 34% de l'ensemble des sites industriels dans l'enquête, par exemple à Athis-Mons (91), à Gennevilliers (92), à l'île-Saint-Denis (93) ou à Argenteuil (95). Ces mutations en quartiers urbains se font, pour la majorité, le long de la Seine, dans l'agglomération centrale et en « ceinture verte ». Dans une moindre mesure, 15% des sites industriels (12 sites sur les 77 communes enquêtées) dédient leur espace à la protection de la faune et de la flore avec création de réserves naturelles. Cette évolution s'opère le long de la Seine, dans des communes moyennes, entre 3 500 et 30 000 habitants. Quelques reconversions<sup>(30)</sup> se font aussi pour des activités de loisirs. Enfin, les zones d'activités industrielles vieillissantes le long des berges voient leur activité évoluer vers du tertiaire et par restructuration<sup>(31)</sup>.

L'enquête confirme que l'activité industrielle en bords de Fleuve diminue au profit des réalisations de quartiers urbains mixtes associant logements, équipements et activités tertiaires et commerciales.

29 - Voir les projets d'Argenteuil/Bezons (95), Athis-Mons/Juvisy (91), Saint-Ouen (93), et Mantes-la-Jolie (78).

30 - Deux sites dont celui des Mureaux.

31 - Projet d'Argenteuil-Bezons, (95). Voir annexes.

32 - Sont pris en compte ici les plates-formes multimodales, les ports linéaires et urbains. Les ports de plaisance sont comptabilisés dans les équipements de plaisance au thème 4 : tourisme et patrimoine fluvial.

33 - Les Ports de Paris ont 50 ports en gestion hors Paris.



Les anciens sites industriels de la Seine dans l'agglomération centrale sont aujourd'hui des lieux de recompositions urbaines majeures.

Sur la photo, Île-Saint-Denis et Saint-Ouen.

© DREIF, Gobry, 2000



La ville doit reconquérir ses berges.

Route départementale à Argenteuil et la Seine.

© EBP, IAU idF, 2007

### Les sites portuaires et les relations aux communes

24 communes ont déclaré avoir une « activité portuaire »<sup>(32)</sup> sur leur territoire, soit 14% des communes ayant répondu au questionnaire. 23 des ports cités sont gérés par les Ports de Paris (PdP)<sup>(33)</sup> dont les trois principales plateformes multimodales (Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers et Limay). Le vingt-quatrième port déclaré est celui de Flins-sur-Seine qui est privé et géré par l'entreprise Renault.

Les sites portuaires déclarés sont principalement situés le long de la Seine pour 18 d'entre eux.

9 sites portuaires sur les 24 communes ayant répondu à l'enquête s'inscrivent dans un projet d'aménagement comprenant des aménagements urbains, des équipements de sports et loisirs ou encore une valorisation environnementale. Ports de Paris développe sur les trois zones industrialo-por-



Les ports intègrent de plus en plus les grands enjeux environnementaux. Le port de Gennevilliers a été un des premiers à créer un plan vert sur son site.  
© DREIF, Guiho, 2000



#### Communes associant ports et projets urbains autour du Fleuve

dépt.	commune	riveraineté	nombre habitants (INSEE 2006)	Type de Port	Superficie portuaire (ha)	trafic 2008	place du port dans la ville (% surface)	résumé des projets « ville-port » le long du fleuve
77	Bray-sur-Seine	Seine	2 092	Port linéaire urbain public	0,7	196 066	0,3	Itinéraire sur berges avec sentiers de randonnée. Activité de transport fluvial. Zone d'activités industrielle. Halte fluviale.
78	Triel-sur-Seine	Seine	11 834	Projet de plateforme multimodale publique	20 à 40	16 292	1,4	Projet sur terrain d'exploitation des granulats Triel-Sud : Cité de l'environnement, coulée verte, parc d'activité économique, aménagement des berges.
78	Les Mureaux	Seine	32 634	Port linéaire urbain privé	nc	980	nc	Reconversion d'activités économiques par des activités de loisirs et sportives. Aménagement d'une coulée verte le long des berges. Aménagement d'espace public et de promenade.
78	Limay	Seine	15 779	Plateforme multimodale principale publique	125	305 048	10,9	Projet d'extension du terminal. Projet, ENS et parc urbain, développement d'une ceinture verte entre port et ville.
92	Nanterre	Seine	88 316	Plateforme multimodale secondaire publique	15	437 868	1,2	ENS, parc du chemin île, darses, 2 ZA.
92	Gennevilliers	Seine	43 054	Plateforme multimodale principale publique	401	3 375 631	34,7	réhabilitation d'anciens sites industriels, itinéraire sur berges, réhabilitation des petits Marais, extension du terminal.
94	Ivry-sur-Seine	Seine	55 608	Port linéaire urbain publique	5,6	722 135	0,9	projet urbain Avenir Gambetta, projet de réhabilitation de la Friche Total activités industrielles et portuaires,
94	Bonneuil-sur-Marne	Marne	16 361	Plateformemultimodale principale publique	186	1 185 294	33,4	Valorisation paysagère du port dont projet d'aménagement du site du bec de Canard et renaturation de berges.
95	Argenteuil	Seine	102 683	Port linéaire urbain public	1,3	1 183 54	0,07	requalification de la voirie en boulevard urbain, ZAC porte St-Germain et requalification des parcs d'activités.

Source : Ports de Paris et Enquête Fleuve-Collectivités locales 2007-2008, IAU idF - Voir Annexes : plateformes multimodales et ports.

tuaires (Bonneuil-sur-Marne, Limay et Gennevilliers auxquelles s'ajoute le projet de plateforme multimodale à Triel-sur-Seine) une réflexion paysagère et environnementale avec renaturation de berges, réintroduction d'espèces floristiques et faunistiques ...

## Patrimoine et Tourisme fluvial

### Utilisation récréative du fleuve et des rives

74% des communes riveraines interrogées (soit 123 sur 167 communes) déclarent avoir réservé des espaces en bords de fleuve pour les activités de loisirs, de promenades, pour des espaces verts, des équipements culturels ou sportifs et aussi pour la navigation de plaisance. Les communes portant ces aménagements représentent 50% de l'ensemble des communes riveraines. Cet intérêt pour l'utilisation récréative du fleuve se justifie par la contribution de ces espaces à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en même temps qu'ils représentent un support privilégié de la vie locale. Pour mémoire, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, les berges du fleuve se démocratisent parallèlement aux installations industrielles et portuaires qui poussèrent les citoyens à trouver « plus loin » des rives « plus naturelles ». Des sites de villégiature et loisirs ont vu le jour sur la Seine à La Grande Jatte, à Bougival et à Chatou ou encore sur la Marne, à Nogent et à Joinville, etc.

Actuellement, la plupart de ces aménagements (promenades, parcs et espaces verts, équipements culturels, sportifs et pour la navigation de plaisance) sont associés à un projet d'ensemble qui est le plus souvent un projet urbain de bords de Fleuve pour 48 des 167 communes ayant répondu<sup>(34)</sup>.

Les projets d'aménagement à dominante loisirs<sup>(35)</sup> concernent un tiers<sup>(36)</sup> des communes ayant déclaré dédier un espace pour des équipements « loisirs » ou culturels, tels que l'aménagement des quais et des venelles à Saint-Mammès ou la mise en valeur du chemin des Impressionnistes à Croissy-sur-Seine<sup>(37)</sup>. 26 sur 46 com-

34 - Voir les fiches d'Argenteuil-Bezons (95) et de Bonneuil-sur-Marne (94).

35 - Ces loisirs comprennent aussi bien la culture que les activités de découverte du patrimoine ou les activités sportives.

36 - 46 communes ayant un projet d'aménagement de loisirs sur 123 communes, soit 38%.

37 - Voir les Fiches de Saint-Mammès et de Croissy-sur-Seine.



Le port de Gennevilliers a été un des premiers à créer un plan vert sur son site  
© EBR, IAU îdF, 2007



Immeubles de bureaux face à la Seine, le long de la voirie départementale, à Saint-Ouen  
© EBR, IAU îdF, 2008

munes porteuses de projets de loisirs sont situées le long de la Seine (principalement dans le département de Seine-et-Marne).

Le fleuve constitue un élément fort de l'identité locale. D'après les déclarations des communes riveraines, les programmes engagés tendent à préserver l'identité et la géographie des lieux (exemple du Musée de la batellerie à Saint-Mammès). Aucun des projets déclarés dans l'enquête n'affiche une stratégie culturelle de visée régionale ou nationale comme c'est le cas à Lyon ou à Nantes.



Nautisme aux Mureaux,  
© EBR, IAU îdF, 2007



Promenade et halte fluviale à Montereau-Fault-Yonne,  
© EBP, IAU idF, 2007



Vieux port de Limay,  
© EBP, IAU idF, 2007

En Île-de-France, 45 projets d'équipements de plaisance (haltes ou ports fluviaux) ont été déclarés au travers de cette enquête régionale. En 2009, 67 haltes fluviales et 40 ports fluviaux ont été recensés (hors Paris) sur l'ensemble de la région Île-de-France<sup>(38)</sup>. Ce sont 44% des communes riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise qui sont pourvues d'un équipement pour la navigation de plaisance. L'enquête confirme la présence de ces équipements mais ne révèle pas de nouveaux projets malgré une demande forte pour ce type d'équipement.

### Un tiers des communes riveraines déclarent un « patrimoine fluvial »

78 communes sur 167 identifient un site patrimonial proche du fleuve, soit 47% des communes ayant répondu à l'enquête. Elles représentent 32% des communes riveraines.

Elles se répartissent en plus grand nombre le long de la Seine (48% d'entre elles). Les sites patrimoniaux sont aussi très présents en bords d'Oise où 55% des communes riveraines déclarent un site patrimonial sur leur territoire. Enfin, 41% des communes riveraines de la Marne déclarent également un site patrimonial.

La valorisation et la protection de ces sites sont associées à des projets relevant du tourisme et des loisirs (34 projets) ou de projets urbains (30 projets).

59% des communes ayant un élément patrimonial sur leur territoire (soit 46 communes) veulent s'engager dans une valorisation en rapport avec le fleuve.

Enfin, trois zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)<sup>(39)</sup> ont été enregistrées par l'enquête, dans les communes d'Auvers-sur-Oise (95), du Pecq (78) et de Seine-Port (77) pour valoriser leur patrimoine bâti et paysager.

38 - D'après les données du Visiaurif Tourisme, IAU-idF, 2009.

39 - La ZPPAUP est un outil de protection ou de mise en valeur du patrimoine qui ne se limite pas au seul patrimoine bâti. Leur objet a été étendu par la loi du 8 janvier 1993 (loi paysages) à la protection du patrimoine paysager.

# Résumé

Cette étude confirme l'intérêt des collectivités territoriales traversées par le « Fleuve » pour l'état de leurs berges et le devenir de ces espaces en engageant des réflexions et des études d'orientations. Cependant, les communes ont fait part de leurs difficultés pour aménager les espaces riverains des berges. Certains de ces espaces ont été privatisés et clôturés empêchant le droit de servitude de marche (et contre-marche) de s'exercer sur le linéaire des berges en bordure du DPF (Domaine public fluvial).

L'enquête, auprès des 245 communes riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise, montre une tendance générale d'urbanisation des rives avec la création de nouveaux quartiers sur les anciennes friches industrielles notamment.

On assiste davantage à une construction urbaine des rives, plutôt qu'à une véritable ouverture de la ville au fleuve ou à un retour de la nature en ville même si quelques projets laissent un peu d'espace pour une coulée verte ou un sentier à proximité des nouveaux quartiers.

La tendance générale indique une volonté des habitants à se réapproprier les berges par l'usage de la promenade, des activités de loisirs et d'évènements festifs. Les itinéraires de promenade et les initiatives de renaturation de berges au moyen de techniques écologiques participent certainement à la réalisation de la trame « bleue » régionale à moyen et long terme si ces initiatives se développent et s'organisent pour plus de cohérence et de qualité environnementale et urbaine. Un diagnostic de l'état environnemental des berges est en cours de réalisation au niveau régional associant l'ensemble des organismes concernés dont les syndicats mixtes d'aménagement des berges.

Des espaces naturels protégés et des coulées vertes accompagnent certains projets d'aménagement de berges, diminuant l'artificialisation des corridors fluviaux en particulier dans les départements du Val-d'Oise, des Yvelines et de Seine-et-Marne. Ces projets de verdissement et renaturation des berges et des rives semblent moins nombreux et moins spatieux dans la zone agglomérée centrale.

Concernant plus particulièrement les « berges industrielles », l'enquête confirme la tendance à une réurbanisation (avec tertiarisation des activités) sur les friches industrielles et sites riverains notamment sur la Seine.

Les sites portuaires développent leurs activités mais améliorent leur insertion urbaine par une meilleure prise en compte écologique qui se traduit dans des projets de renaturation de berges, la réintroduction et la protection de la faune et de la flore...

Cette première enquête d'échelle régionale menée auprès des collectivités riveraines de la Seine, de la Marne et de l'Oise souligne l'émergence du « Fleuve » dans les stratégies urbaines des collectivités riveraines. Les raisons sont effectivement associées à la valorisation urbaine, foncière et du cadre de vie... Mais aussi la conscience plus grande de valeurs environnementale, paysagère et patrimoniale qui deviennent des leviers de mise en œuvre de projets de développement pour les collectivités. Le seul point qui n'a pas été développé par les collectivités concerne l'intégration des risques d'inondations, trop effacés de la mémoire collective.



# Fiches communales



77



# Lagny-sur-Marne

et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

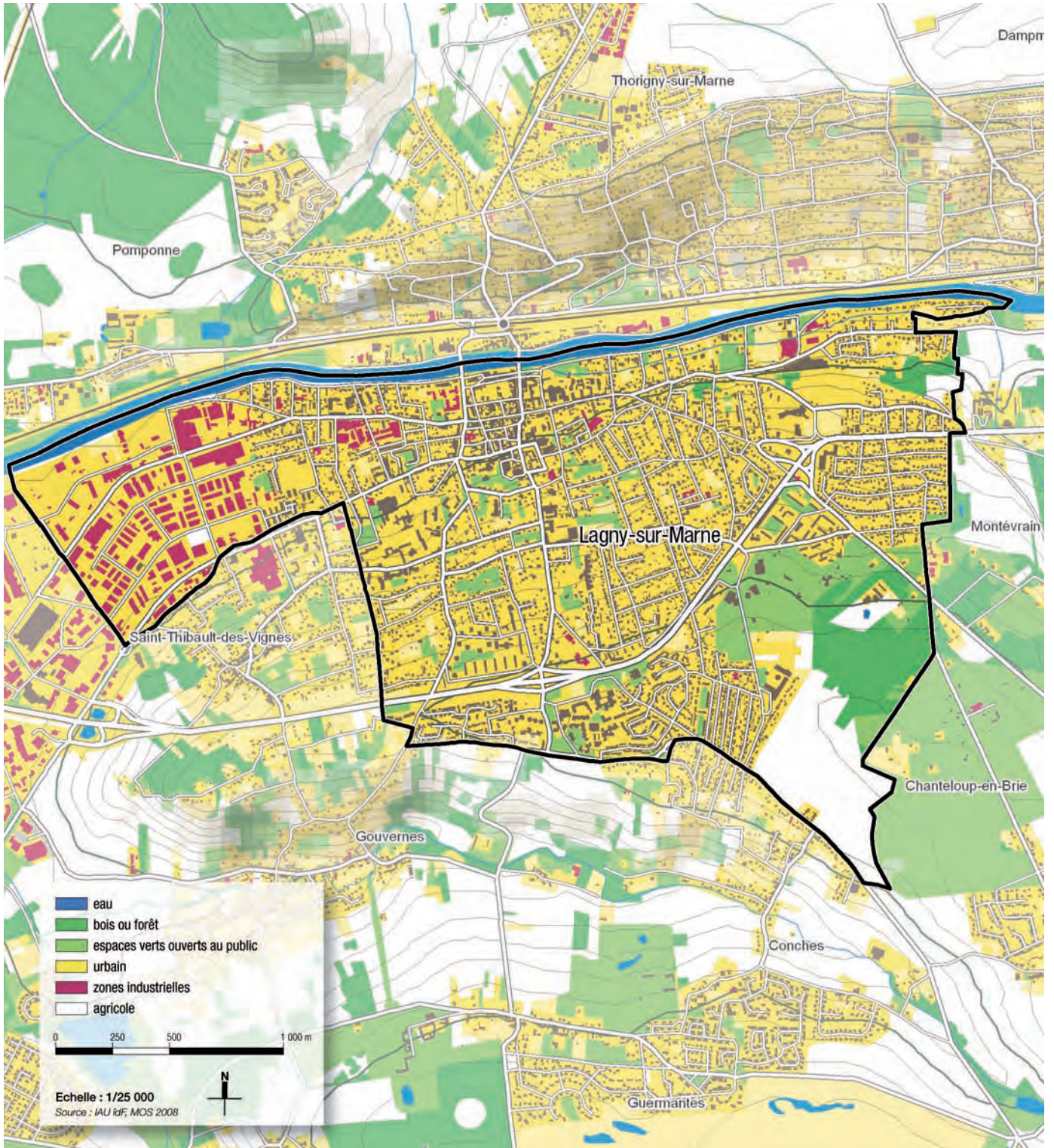
À 28 km à l'est de Paris, la commune s'étend entre la vallée de la Marne et le plateau de la Brie. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (14 communes).





Lagny-sur-Marne est située en rive gauche de la Marne.  
En 2008, l'eau occupe 16,4 ha, environ 3 % du territoire communal.  
La Marne offre 4,48 km de linéaire de berges à Lagny.

- **Population** : 20 340 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 5,8 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 35 hab / ha



# Lagny-sur-Marne

et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire<sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Lagny-sur-Marne est une ville historiquement tournée vers la Marne. En particulier, une base nautique est présente sur le site depuis 1905. Par ailleurs, les bords de Marne offrent un cadre naturel et ludique apprécié des habitants.

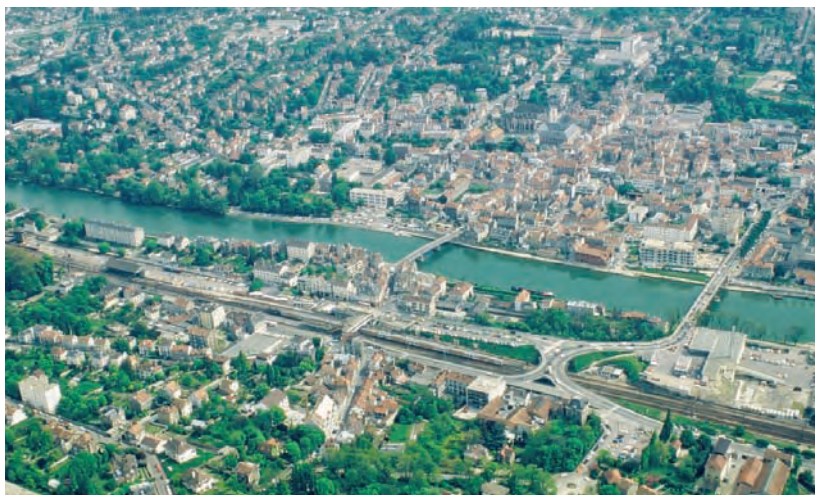
La Marne coupe d'ouest en est la Communauté d'Agglomération. Cinq des quatorze communes de Marne et Gondoire sont bordées par la Marne et leurs berges offrent des itinéraires de promenades. La CA Marne et Gondoire est compétente pour la mise en œuvre des aménagements sur l'ensemble des berges de la Marne sur leur territoire.

La mise en valeur de la Marne et autres cours d'eau traversant le territoire intercommunal, la Gondoire et la Brosse, s'accompagne de la création de circulations douces. Les projets par rapport à la Marne visent à l'entretien des berges, à préserver la faune et la flore et relier les nombreux sites patrimoniaux (châteaux, fermes, fontaines, églises, lavoirs etc.). Les cours d'eau sont un atout majeur dans le développement touristique de ce territoire.

## Valorisation des berges de la Marne

### Aménagements de circulations douces

La communauté d'agglomération a une politique de développement des circulations douces qui répond à des enjeux de sauvegarde et de valorisation des sites, des paysages et du patrimoine local. Les itinéraires sont mixtes, le long de la Marne. Des pistes cavalières sont aménagées le long des deux rus de la Gondoire et de la Brosse. A Lagny-sur-Marne, la Marne offre une séquence plus urbaine. Les quais sont aménagés avec un cheminement piétons et cycles. Le centre historique est relié aux berges par des ruelles ouvertes



Les berges de Lagny-sur-Marne vue depuis Thorcy,  
© DREIF, Gobry, 2003



Société Nautique  
de Lagny-sur-Marne,  
© EBR, IAU îdF, 2007



Ponton de la Société  
nautique et rive  
de Thorigny  
© EBR, IAU îdF, 2007

1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 13 décembre 2007 avec Jean-Luc Sanson, Président de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, Anne Godin, Directrice de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, Jean-Baptiste Schweiger, chargé de mission à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.



- Mixte Epine Dorsale
- Mixte Maillage secondaire
- Loisirs uniquement Epine dorsale
- Loisirs uniquement Maillage secondaire
- GR et GRP
- Traversée
- Réseaux environnants
- Limite communale

0 840 1 680 m  
 Source : Photo aérienne InterAtlas  
 Août 2005 - tous droits réservés

Schéma directeur des circulations douce,  
 © CA Marne et Gondoire, 2005

à la circulation ce qui en facilite l'accès tout en préservant la promenade.

En rive droite, les trois kilomètres de berges sur la commune de Pomponne ont bénéficié de travaux d'aménagement<sup>(2)</sup> pour offrir un cheminement piéton et vélo qui fait la jonction avec Lagny-sur-Marne. Les aménagements (voirie et paysager) consistent à stabiliser et renaturer le chemin de halage en trois séquences (urbaine, jardins et naturelle). Des travaux de protection de berges ont été engagés. Les techniques dites douces sont privilégiées. Dans les secteurs où les contraintes sont trop importantes, le pied de berge est protégé par des techniques de génie civil (gabions, enrochements). A l'occasion de la requalification de la voirie, les travaux de renaturation de berges vont valoriser le patrimoine naturel des bords de Marne.

### La Marne, comme moyen de transport « doux »

La Marne est utilisée comme moyen de transport (économique et écologique) par une PME (Yprema) spécialisée dans le traitement des matériaux de démolition et d'incinération. De Saint-Thibault-des-Vignes jusqu'au centre de retraitement à Lagny-sur-Marne, c'est un cheval qui tire la barge sur une petite distance (réexpérimentant le halage par traction animale, abandonné depuis un demi-siècle).

### Développement de liaisons vertes

La Vallée de la Marne, coulée verte d'importance régionale dans le Plan Vert Régional, participe à la préservation du corridor biologique. Les liaisons vertes visent à relier les bords de Marne à la forêt de Ferrières au sud. Sur ce secteur, deux rus, la Brosse et la Gondoire, ont une valeur patrimoniale et écologique reconnue. Les aménagements dans la vallée de la Brosse sont terminés, ceux du ru de la Gondoire ont été lancés en 2008. L'aqueduc de la Dhuis a été aménagé en promenade par l'Agence des Espaces Verts (AEV). Les deux rivières ont gardé un tracé naturel et les aménagements offrent une promenade révélant les paysages et les milieux écologiques. La réhabilitation et la valorisation de ces vallées ont pour objectif de proposer un réseau de circulations douces reliant les sites naturels et patrimoniaux.



Passage de l'aqueduc de la Dhuis en limite de Dampmart,  
 © L. Nolorgues, IAU idF, 2008

2 - Projets en cours en 2008.



La Vallée de la Brosse est empruntée par les circulations douces qui relient le territoire à la Marne

© CA Marnet et Gondoire, 2007

## La Marne, culturelle et festive

### Aménagement de la Halte fluviale

Lagny-sur-Marne a été choisie pour y aménager la halte fluviale, équipement majeur des bords de Marne de la Communauté d'Agglomération. La Halte fluviale est située à proximité du centre-ville. Mise en service en octobre 2006, elle offre 8 anneaux sur le ponton de plaisance et un embarcadère qui permet l'accueil d'une péniche de groupes pour les animations. En 2008, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a reçu pour cet équipement le deuxième prix du concours des « Ancres d'Or », dans la catégorie équipements d'accueil, décerné par le magazine « Fluvial » en partenariat avec VNF.

3 - La fête de la Marne en Seine-et-Marne est partagée entre les 13 communes : Carnetin, Chalifert, Chelles, Champs-sur-Marne, Dampart, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Noisiel, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Torcy et Vaires-sur-Marne les deux derniers dimanches de juin.

Cette halte fluviale veut être aussi la « porte d'entrée » du territoire intercommunal. Les touristes peuvent partir à vélo (projet de location de vélos depuis cette halte) pour visiter le patrimoine sur Lagny-sur-Marne et ses environs et se promener le long de la Marne jusqu'au jardin des sculptures de la Dhuis. Certains plaisanciers amarrent leurs bateaux à Lagny-sur-Marne et partent aussi en train visiter Paris. La halte fluviale participe ici au développement touristique du territoire de la Communauté d'Agglomération en favorisant le commerce, la restauration, l'hôtellerie.

### Fête de la Marne et découvertes pédagogiques<sup>(3)</sup>

La Marne est le lieu de rencontres festives et de partage des valeurs environnementales. La fête regroupe les six communes de bords de Marne de l'intercommunalité et plusieurs autres communes (Vaires-sur-Marne, Torcy, Chelles, Noisiel, Esbly ...) selon les années. La Marne en est « le fil rouge »



*La Halte fluviale en centre-ville de Lagny-sur-Marne*  
© EBP, IAU îdF, 2007

avec des événements festifs organisés autour de l'environnement et propose une découverte de la flore, de la faune et des zones humides. Sur Lagny-sur-Marne, des croisières thématiques sont organisées sur la péniche « Damami » pour découvrir les bords de Marne depuis la rivière. Cet événement festif et culturel est subventionné par le Conseil Général de Seine-et-Marne.

### **La Marne, élément fédérateur du territoire intercommunal**

Le territoire présente un fort dénivelé qui accentue l'opposition entre la berge nord et le sud. La Marne représente également un obstacle et l'absence de pont en amont isole la commune de Dampmart du reste du territoire communautaire.

Le développement des circulations douces au fil de l'eau et le partage d'événements festifs autour de la Marne articulent et favorisent, les échanges entre les communes de part et d'autre de la rivière et participent à la découverte et à la protection de l'environnement.



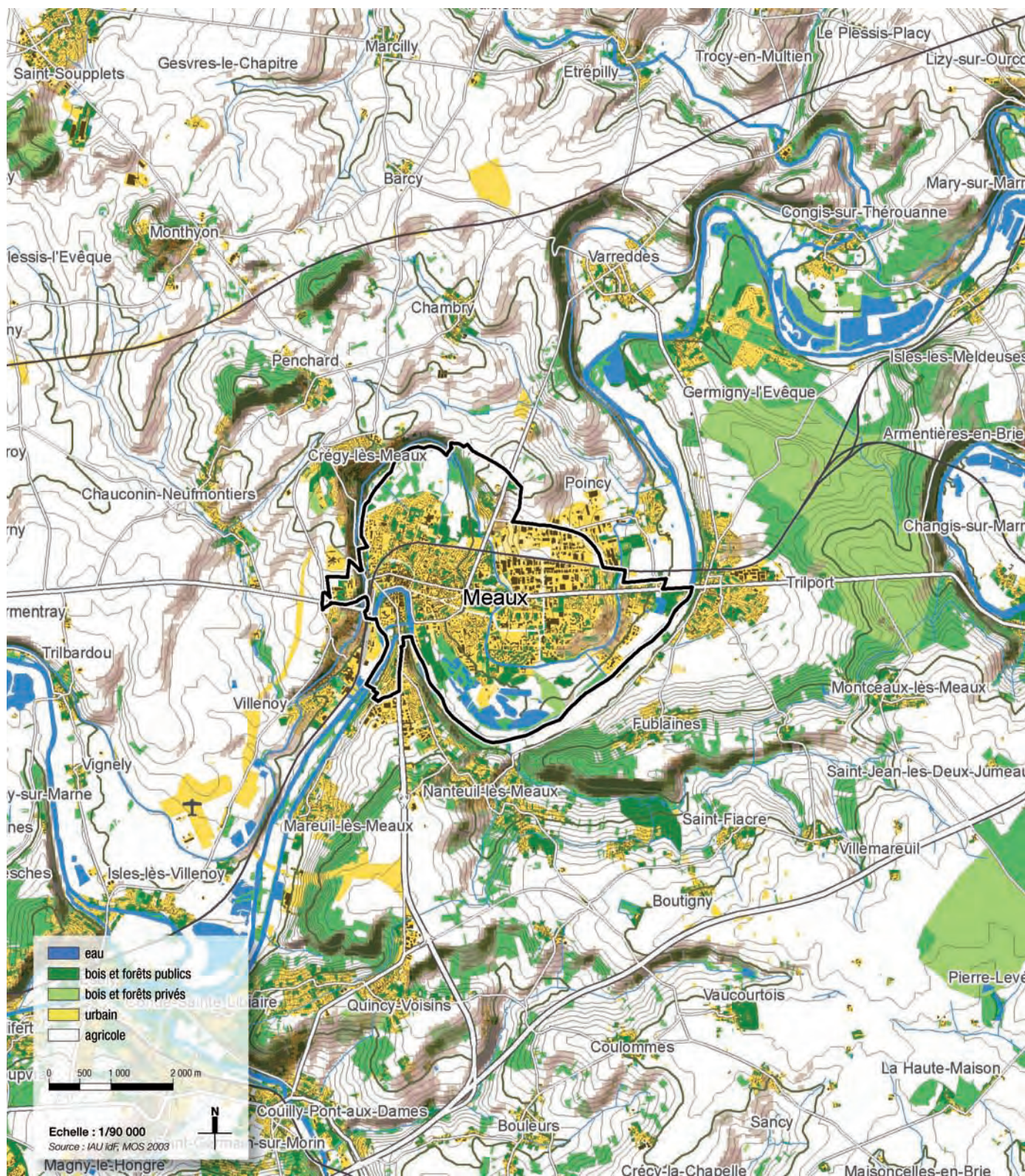
*Embarcadère au niveau de la Société nautique et berge aménagée. Photo prise au moment d'une crue légère.*  
© EBP, IAU îdF, 2007

# 77



## Meaux

À 43 km à l'est de Paris, Meaux est installée dans une cuvette creusée dans le plateau de la Brie par la Marne. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (18 communes).



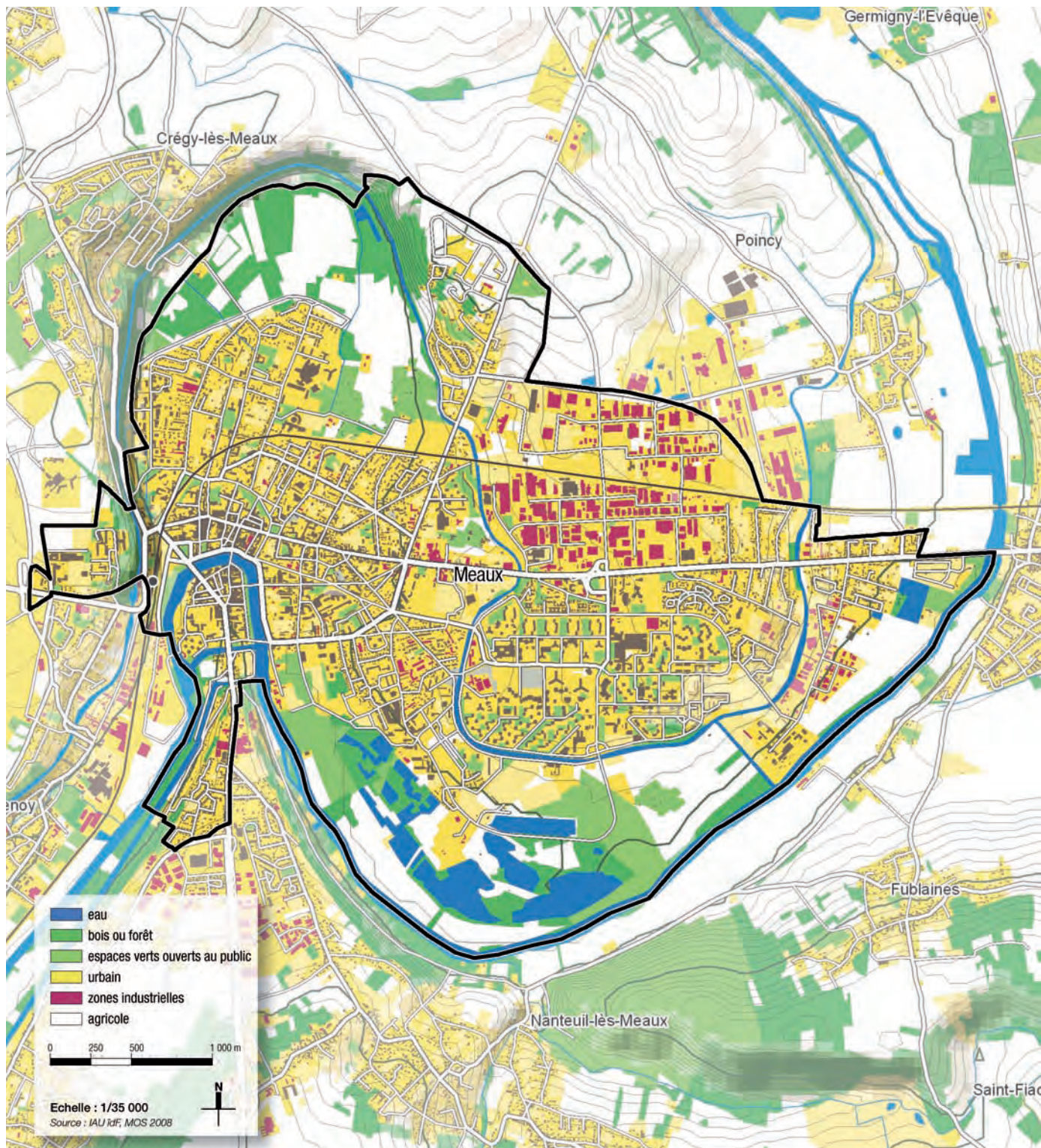
Meaux est située sur les deux rives de la Marne.

Une dérivation par le canal de Meaux à Chalifert permet la navigation en évitant le centre-ville.

Le canal de l'Ourq suit le tracé des anciens méandres de la Marne au nord.

En 2008 l'eau occupe 114,8 ha, 7,6% du territoire. La Marne offre 10,6 km de berges (9,2 km de cours d'eau).

- **Population** : 50 673 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 15 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 33 hab / ha



# Meaux <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

La ville de Meaux a fait de la rénovation urbaine une priorité. L'un des objectifs est de recomposer un des quartiers d'habitat social, voisin du fleuve. L'aménagement des berges est un élément de la reconquête urbaine. La ville souhaite se réappropriier les berges, les quais de la Marne et les canaux. Elle applique « la Charte pour protéger, réhabiliter et promouvoir les cours d'eau en Ile-de-France » <sup>(2)</sup>.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux <sup>(3)</sup> est compétente dans l'aménagement des rives de la Marne et des autres cours d'eau. Le Pays de Meaux est pourvu d'un patrimoine naturel remarquable en bords de Marne, avec une zone classée Natura 2000. Les communes de Tribardou, Vignely et l'Isles-des-Villenois bénéficient d'un site de qualité des bords de Marne, avec un fort potentiel de mise en valeur.

La commune de Meaux est adhérente à l'Association « Entente Marne » qui mène des actions dans la lutte contre le risque inondation. Les inondations de 1983 ont souligné un mauvais état de la Marne et de ses affluents, alertant les communes des risques encourus. Le Conseil Général de Seine-et-Marne s'est rapproché des départements amont <sup>(4)</sup> pour conduire une politique de gestion coordonnée de la rivière sur l'ensemble du bassin versant. L'Association « Entente Marne » créée en 1983 mène une réflexion sur les risques d'inondation et le mitage des berges. L'objectif est de favoriser l'écoulement hydraulique des rivières, de favoriser la biodiversité aquatique et de préserver les zones humides.



Les berges de Marne à Meaux  
© Gobry, DREIF, 2003



Aménagement des berges  
du centre-ville  
© EBP, IAU idF 2007

## La Marne dans la ville

L'aménagement de la boucle sud de la Marne vise à établir une continuité entre le centre-ville, les faubourgs anciens et les quartiers d'habitats sociaux.

### Aménagement de l'avenue de la Marne

L'avenue de la Marne <sup>(5)</sup> contribue au désenclavement du quartier Dunant-Collinet en offrant un accès plus facile au centre-ville. Longue de 1,2 km, elle représente un trajet assez court et un espace de promenade (avec itinéraires piétons et cycles) aux abords du parc naturel du Pâtis. Des

- 1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 12 octobre 2007 avec Virginie ABOUT, chargée de mission SCOT, CAPM, Aurélie GAUTIER, chargée de mission Urbanisme et Habitat, CAPM, Philippe LETERME, Directeur de l'Urbanisme, MEAUX et CAPM.
- 2 - La charte date de 2004 et elle est consultable sur le site de l'Amif (<http://www.amif.asso.fr>) dans la rubrique des Commissions/Communes bordées d'eau.
- 3 - La CAPM a été créé en 2003 et regroupe 18 communes dont 12 riveraines de la Marne.
- 4 - Quatre départements situés hors Ile-de-France : L'Aisne, la Marne, la Meuse et la Haute-Marne.
- 5 - L'aménagement de l'avenue de la Marne débuté en 2005, ouverture en décembre 2006.



L'Avenue de la Marne  
aménagée avec des  
circulations douces.  
Séquence bordée  
par les jardins familiaux  
du Parc du Pâtis  
© EBP, IAU idF, 2007



Nouveau quartier  
d'habitation en bords  
de Marne. Les immeubles  
sont surélevés en tenant  
compte des risques  
d'inondations  
© EBP, IAU idF, 2009



aménagements de l'avenue de la Marne sont intégrés dans les opérations de renouvellement urbain de la ville de Meaux et financés par l'ANRU.

L'aménagement de cette avenue a aussi permis l'insertion de programmes immobiliers mixtes entre les faubourgs anciens et les quartiers prioritaires. Le front urbain qui s'est constitué le long de l'avenue, est valorisé par la proximité avec la Marne. Les noms des programmes immobiliers traduisent cette proximité<sup>(6)</sup>.

Le quartier de la  
cathédrale face à la  
Grande Ile de Meaux  
© Gobry, DREIF, 2003



## Aménagement du Cœur de Ville<sup>(7)</sup>

Le centre historique est composé de deux entités distinctes qui s'étendent de part et d'autre de la Marne, au nord, le centre médiéval avec la Cathédrale, et au sud, le quartier du Marché et la Grande Ile. L'un des enjeux est de recréer une entité « Cœur de Ville ». La reconquête des quais de la Marne est un élément indispensable dans la mise en œuvre de la rénovation du centre-ville. Par différents aménagements sur l'habitat, la voirie et les paysages, les quartiers de la Cathédrale et du Marché ont redécouvert leur riveraineté.

L'aménagement d'un réseau vert de « Cœur de Ville » est en projet pour diminuer les coupures urbaines. Il concerne la réorganisation de la circulation, des déplacements et des stationnements. Les liaisons le long de la Marne seront repensées avec l'aménagement d'itinéraires piétons-cycles sécurisés et adaptés pour faciliter les liaisons inter quartiers, d'une rive à l'autre. Une réhabilitation des quais est engagée avec la DDE. Parmi les travaux réalisés, le pont « Jean Bureau » a bénéficié d'un réaménagement total privilégiant les modes de transport doux, avec un large trottoir sécurisé accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une piste cyclable protégée. La réalisation d'une promenade, sur les berges de Grande Ile, se prolonge sur le quai Jacques Prévert, aménagé pour permettre les déplacements doux, reliant les deux quartiers du centre-ville au Parc naturel du Pâtis et à sa plage.

Faisant le lien avec les aménagements du « Cœur de Ville », la réalisation d'une passerelle piétonne permettra de désenclaver le quartier ouest de la commune et s'intégrera dans le réseau de circulations douces et de promenades. Cette passerelle relie « le jardin des Trinitaires » en pleine restructuration et le « Mail Royal Piémont » créé sur les berges (en friches) le long de la ZAC Luxembourg<sup>(8)</sup>. Le Mail du « Royal Piémont » accueillera une piste cyclable et des espaces de jeu et sera prolongé par une promenade piétonne sous forme de pontons flottants qui rejoindra le quai Sadi Car-

6 - « Domaine Rives de Marne » (pour SOGEPROM), « Rives nature » (pour MARGNAN immobilier), « les jardins de Marne » (pour TERRALIA), « le clos de la Marne » (de PROMOGIM), etc... source : site dédié aux promoteurs immobiliers sur Meaux : [www.une-ville-a-vous.com](http://www.une-ville-a-vous.com)

7 - Lancement de la concertation Plan Cœur de Ville, le 2 février 2009.

8 - La ZAC doit accueillir 900 logements.

9 - La zone naturelle du Pâtis a été ouverte au public en 2006.

10 - A l'échelle communale, le parc occupe 10% du territoire et 15% de l'espace urbanisé.

not, derrière le pont du Marché. Cette liaison permettra à tous les habitants (dont les personnes à mobilité réduite) d'accéder directement à la gare routière et ferroviaire et d'éviter la circulation et les problèmes de stationnement.

La rénovation « Cœur de Ville » passe par l'amélioration qualitative de l'habitat en respectant son caractère historique et patrimonial. Le long des berges, une rénovation des façades et de l'habitat ancien est en cours, complétant la réhabilitation du centre-ville et de la place du marché et la construction de nouveaux programmes immobiliers.

Ces différentes opérations de réhabilitation de l'habitat et d'aménagements des quartiers de la Cathédrale et du Marché rendent plus visible la riveraineté en apportant une qualité urbaine et paysagère à ces sites de bord de Marne.

## Les bords de Marne aménagés pour le tourisme et les loisirs

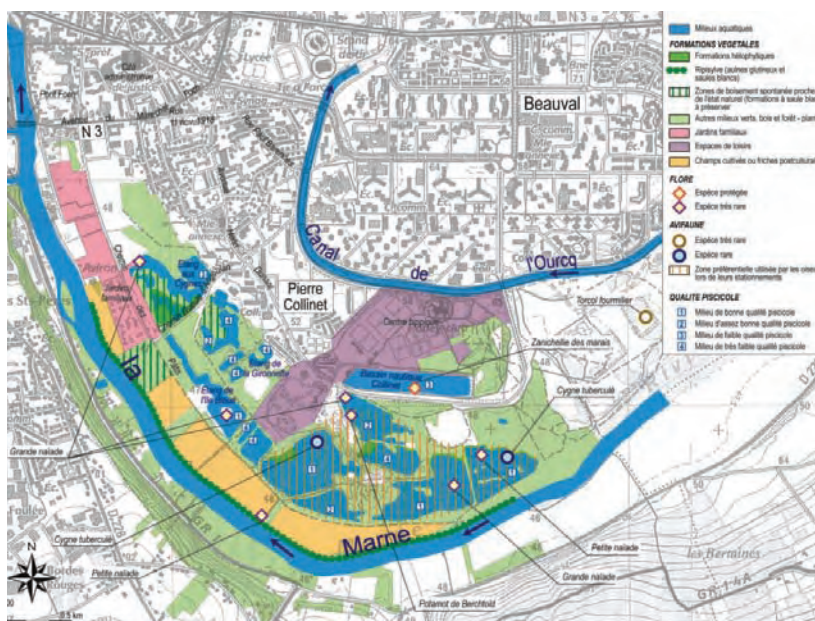
### Une halte fluviale

Meaux est une ville étape à mi-chemin sur l'itinéraire fluvial entre la Fertée-sous-Jouarre et Paris. La halte fluviale située en centre-ville offre une vue sur la cathédrale et fournit toutes les commodités nécessaires aux plaisanciers. Cet équipement encourage à faire une pause de quelques jours pour visiter la ville, développant ainsi le tourisme à Meaux.

### Le Parc Naturel du Pâtis

La ville s'est lancée dans un processus de réappropriation de ses espaces naturels avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Le parc naturel du Pâtis<sup>(9)</sup>, situé dans la zone naturelle des Boucles de la Marne, a été aménagé sur une ancienne carrière, nettoyée et remise en valeur pour créer une zone humide de 150 hectares. Le parc est composé de 60 hectares en espace de loisirs, de promenade et de détente, de vastes plaines de jeux, de parcours de santé, de pistes cyclables et de 90 hectares entretenus pour préserver le potentiel écologique de la zone humide. Des jardins familiaux ont été conservés et restructurés avec le parc. Le Pâtis est un des plus grands espaces naturels en secteur urbanisé de la région<sup>(10)</sup>.



L'aménagement des bords de Marne du Parc du Pâtis et du canal de l'Ourcq font partie du Grand Projet de Ville de Meaux. Ce projet intègre des zones d'expansion de crue.  
© Ville-de-Meaux.



Halte fluviale et promenade aménagée le long de la Marne avec vue sur la cathédrale de Meaux  
© EBR, IAU îdF, 2007

Ce projet a été subventionné par l'Agence régionale des Espaces Verts. Le parc a reçu en mai 2006 le 1<sup>er</sup> prix régional en matière de « Préservation et mise en valeur des espaces verts et des paysages » dans le cadre du Grand prix de l'environnement des villes d'Île-de-France.

Ce parc est l'un des éléments phare du programme de rénovation urbaine de la ville avec une zone de loisirs très accessible et proche des quartiers prioritaires. Une partie de ces aménagements relève de l'ANRU.

### La Plage de Meaux

La plage de Meaux est située à l'entrée du Parc des Pâtis, dans le prolongement du quai Jacques-Prévert, à proximité du centre-ville. Elle a été réouverte au public en juin 2007 après 40 ans de fermeture.

Collège et quartier  
d'habitat collectif aux  
abords du Parc du Pâtis  
© EBP, IAU îdF, 2007



Etendue de sable  
et jeux pour enfants  
à la plage de Meaux  
© EBP, IAU îdF, 2007



Promenade le long  
du canal de l'Ourq  
dans le quartier  
de la Pierre Collinet  
© EBP, IAU îdF, 2007



Ce projet de la plage s'inscrit dans le cadre d'un aménagement global ayant pour vocation d'offrir aux habitants une vaste zone de détente et de loisir composée d'un parcours éducatif et de santé. Une partie de l'espace est en « friche naturelle ». La délimitation avec le Parc du Pâtis se fait par une clôture amovible, mobile...

Cette plage joue le rôle de vitrine dans la « reconquête » des bords de Marne (avec une qualité des eaux contrôlée, qui permet la baignade) et d'espace de loisirs offert aux habitants. En raison de son succès, la plage a été agrandie en 2009 en étendant son linéaire et la surface de sable dans la profondeur de la rive.

## Le Canal de l'Ourq, support de la trame verte du Pays de Meaux

Le canal de l'Ourq (propriété de la ville de Paris) constitue un axe majeur de la trame verte et bleue du Pays de Meaux. C'est aussi un lieu d'oxygénation pour la population. Le canal et la Marne sont reliés grâce à une glissoire, située dans la boucle sud de la Marne, permettant le passage des bateaux entre les deux niveaux de voies navigables.

La valorisation du Canal de l'Ourq nécessite des partenariats. Une piste cyclable longe le chemin de halage jusqu'à Jablines et son prolongement jusqu'à Meaux est à l'étude. Toutefois, même dans sa partie non aménagée, ce canal reste très utilisé par les cyclistes et les promeneurs.

Dans Meaux, le Canal de l'Ourq traverse le quartier de la « Grosse Pierre », quartier stratégique en cours d'aménagement. C'est un quartier d'habitat social avec des friches et jardins familiaux. Un projet de renouvellement du quartier a été engagé. Le Canal représente un atout pour le réaménagement de ces sites.

### Les aménagements de la Plage (2007)<sup>(11)</sup>

- Superficie total en Marne et sur berge : 800 m<sup>2</sup>
- La zone de baignade : 80 mètres sur 18 mètres délimitée par des bouées et deux pontons flottants
- Aménagements spécifiques : local infirmerie et maîtres nageurs, cabines, trampoline, « beach volley », douches et sanitaires, parking de 50 places.
- Maître d'œuvre : Agence Cepage
- Financement : commune de Meaux avec l'aide de l'État, de l'Anru et de l'agence régionale des Espaces verts

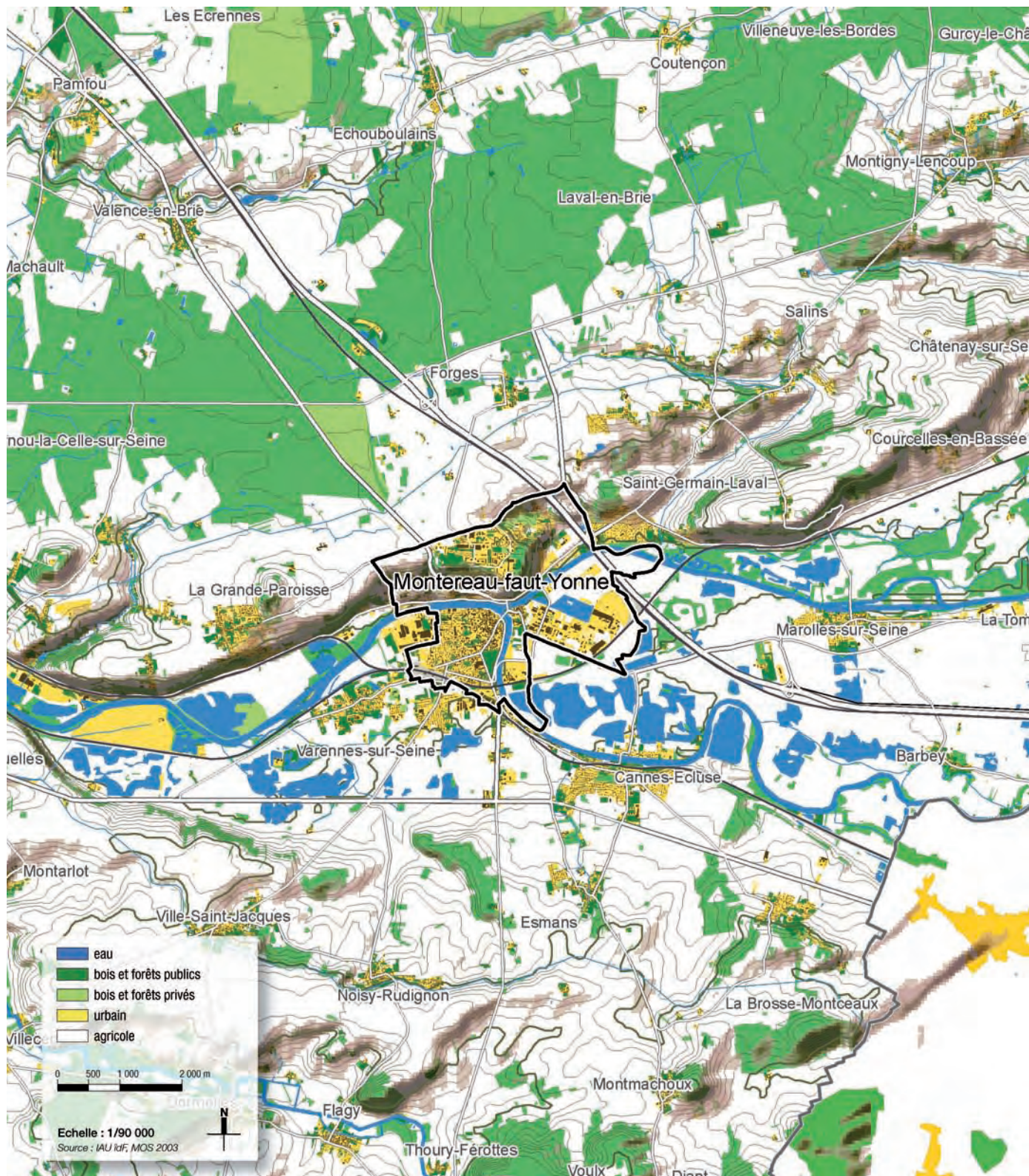
11 - Source : « Quand la ville redevient une station balnéaire » La Marne, du 16 mai 2007.

# 77



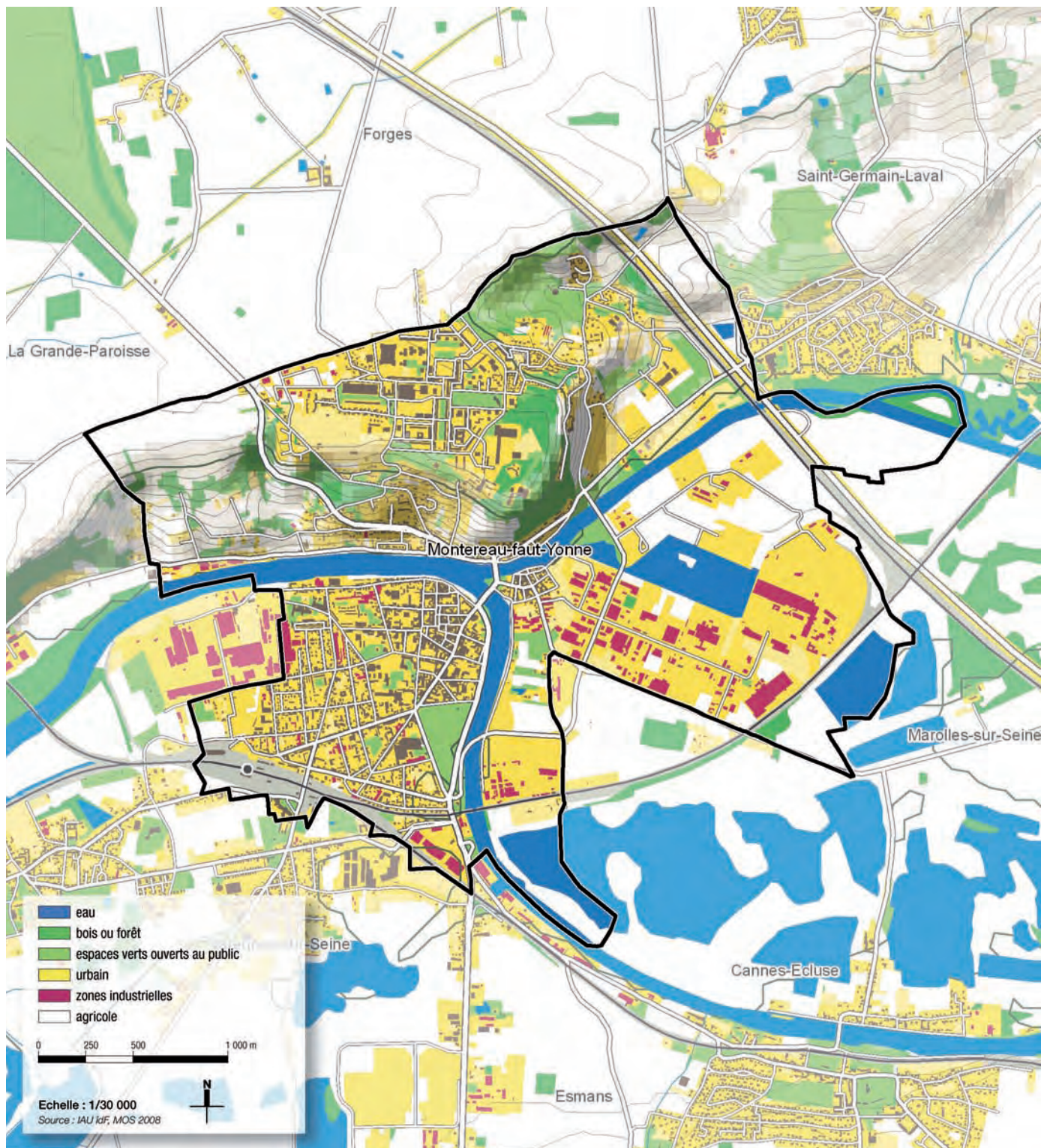
## Montereau-Fault-Yonne

À 70 km en amont de Paris, Montereau-Fault-Yonne est située entre le Gâtinais au sud, la Brie au nord et la Bassée à l'est. Elle appartient à la Communauté de communes des deux fleuves (14 communes).



Montereau-Fault-Yonne est située au confluent de la Seine et de l'Yonne.  
En 2008 l'eau occupe 94,5 ha, soit 10,5 % du territoire communal.  
Elle offre 12,2 km de linéaire de berges dont 8,5 km sur la Seine et 7,2 km de longueur de cours d'eau.

- **Population** : 16 993 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 9 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 19 hab / ha



# Montereau-Fault-Yonne <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

La présence du fleuve et de la rivière de l'Yonne apporte des atouts et des contraintes pour la commune. La Seine et l'Yonne n'ont pas toujours été sources de développement pour la ville quand les activités traditionnelles n'utilisaient pas la voie d'eau.

Le site de confluence de la Seine et de l'Yonne est un lieu où les risques d'inondations sont importants. Les projets d'aménagement du centre-ville sont limités par les prescriptions du PPRI qui le classe en zone à enjeux forts. La partie est de la ville qui se trouve en limite du secteur de la Bassée doit prendre en compte la « côte de référence de 1955 » (plus haute que celle de 1910) dans ses aménagements. La Zone Industrielle est protégée des inondations par des remblais.

En dépit des fortes contraintes <sup>(2)</sup>, les projets de la ville affichent une volonté de développement par la voie d'eau.

## La Seine, atout pour le développement économique

Un tiers de l'espace urbain au MOS 2008 est occupé par la Zone d'Activités Economiques du Confluent qui associe le Port Autonome de Paris et la Zone industrielle. La Seine, qui « dessert » la ZAE, est centrale dans le développement économique de la commune.

Le port de Montereau utilise la voie d'eau en tant que desserte fluviale et maritime. C'est un site stratégique de regroupage et de stockage, pour la redistribution sur la région parisienne, avec 117 000 tonnes de trafic <sup>(3)</sup> sur 37 ha.



*L'implantation de Montereau à la confluence de la Seine et de l'Yonne. En premier plan à droite, la zone industrielle et l'entrée du port avec sa darse.*  
© DREIF, Guiho, 2000



*Vue vers le centre historique et les berges de Seine depuis le pont Saint-Martin,*  
© EBR, IAU îdF, 2008



*Trois phases du développement urbain : habitat traditionnel en berge de Seine, pavillonnaire sur les coteaux et grands ensembles de la ZUP de Surville sur le plateau*  
© EBR, IAU îdF, 2008

1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 07 février 2008 avec Madame Murcia, responsable du service d'urbanisme de la mairie.

2 - Contraintes citées par la ville : la non maîtrise du foncier sur la zone du Port Autonome de Paris, le risque SEVESO1 sur deux secteurs, auxquelles s'ajoutent les contraintes liées au PPRI sur le centre-ville.

3 - Source : Ports de Paris.

La confluence Seine et Yonne dominée par la statue de Napoléon  
© EBP, IAU idF, 2008



La zone d'activités en bords de Seine  
© EBP, IAU idF, 2008



La Seine à Montereau et les traversées du pont autoroutier et de la voie ferrée desservant la ZAE  
© EBP, IAU idF, 2008



Présence de plusieurs cours d'eau et plans d'eau sur le territoire intercommunal (1 100 ha)  
© EBP, IAU idF, 2008

Le trafic de camions desservant la ZAE est une contrainte pour le centre-ville. La commune veut davantage favoriser la voie d'eau et le rail pour le transfert de marchandises.

« Ports de Paris » a ouvert courant 2008 un terminal à conteneurs sur le Port de Montereau. Un pôle d'échange multimodal rail-fluve a été inauguré le 16 octobre 2008 à Marolles-sur-Seine. Pour ce projet, RFF a réaménagé un tronçon de 8 km sur la ligne ferroviaire Montereau-Flamboin. En 2011, ce sont 30 km de lignes ferroviaires qui doivent être remises en service. Ce projet permettra de réduire la circulation de 100 camions/jour grâce à deux convois ferroviaires de 2 500 tonnes de granulats qui (une fois traités) seront réexpédiés par voie fluviale vers Paris.

Les projets utilisant la Seine comme voie de transport participent aux objectifs de diminution des gaz à effet de serre. Cette dimension renvoie au Plan climat régional (PCR).

## La Boucle des « Deux Fleuves »

La Communauté de Commune<sup>(4)</sup> veut mettre en valeur les atouts touristiques que sont la Seine, l'Yonne et les nombreux plans d'eau. Elle s'est engagée depuis 2004 dans un programme d'actions, le programme Aqua 2F, pour promouvoir ce patrimoine naturel. A travers la réalisation d'une trame verte et bleue, nommée « la Boucle des deux Fleuves », la priorité est de développer l'éco-tourisme par un réseau de circuits de randonnée le long des berges et des plans d'eau. Une signalétique et des activités autour de la qualité écologique des eaux animeront le parcours. Depuis 2008, 30 km de chemins de randonnée sont ouverts aux piétons (et cyclistes) le long de la Seine et de l'Yonne. A terme ce sont près de 60 km de chemins naturels qui relieront les 14 communes. Les travaux ont pu être réalisés avec l'aide financière de Conseil Général de Seine-et-Marne et de l'Agence des Espaces Verts. Ce projet inclut la réhabilitation et la création de chemins piétons-cycles et de passerelles pour créer une continuité de promenade.

A Montereau-Fault-Yonne, le linéaire de berges rencontre des problèmes de continuité, de franchissement et de conflits d'usages. Le long de la Seine, une partie de la rive est laissée à l'état naturel, sans aménagement spécifique pour le piéton. La séquence de berges au centre-ville a été aménagée pour la promenade. Mais les franchissements sont difficiles pour les piétons et les cyclistes car



*circuits de randonnées le long des berges de la Seine, de l'Yonne et des plans d'eau sur le territoire communautaire des Deux Fleuves*  
 © Communauté de Communes des Deux Fleuves, 2009

les deux ponts sont très encombrés par la circulation. Enfin, la volonté de créer une « promenade urbaine » continue rentre en conflit avec le maintien d'une activité économique utilisant la berge, dans la ZAE du Confluent. L'itinéraire de promenade est interrompu par une industrie de déchargement de bateaux.

Des équipements touristiques liés à l'eau sont déjà présents sur la commune de Montereau. Un camping et un club de voile sont installés sur la rive de l'Yonne utilisant le plan d'eau des Gravelottes, site d'une ancienne carrière. La « Communauté de Communes des 2 Fleuves » a financé la construction de la Halte fluviale communautaire, située à la confluence de la Seine et de l'Yonne.



*Halte fluviale et industries se côtoient le long de l'Yonne*  
 © EBP, IAU îdF, 2008

4 - La « Communauté de communes des 2 Fleuves » a comme compétence celle de valoriser les berges de Seine, de l'Yonne et des plans d'eau et de promouvoir le développement touristique.





# 77



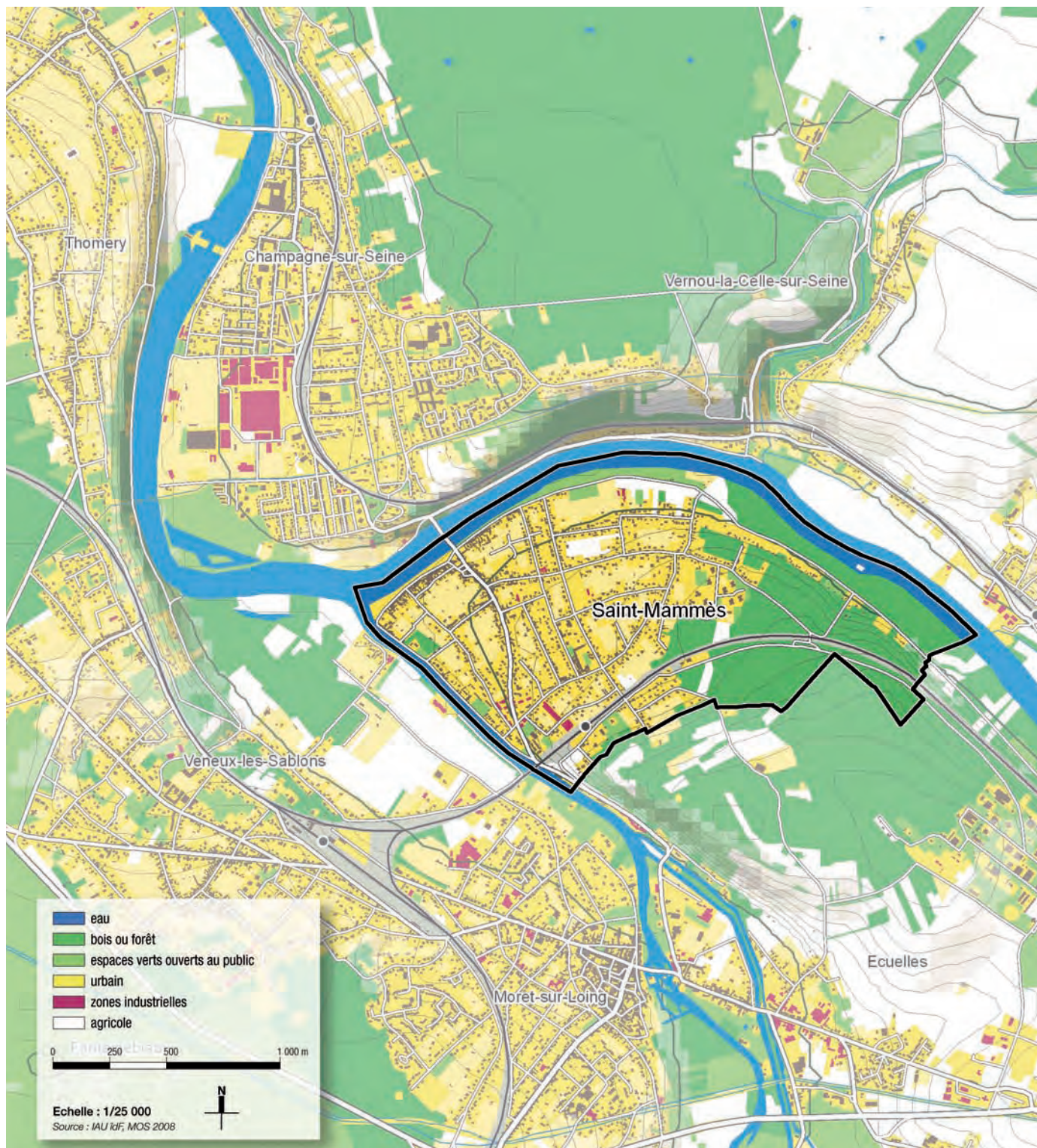
## Saint-Mammès

À 70 km en amont de Paris, Saint-Mammès est située au sud de la Seine-et-Marne, à proximité de la forêt de Fontainebleau. Elle appartient à la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing (21 communes).



Saint-Mammès est située au confluent de la Seine et du Loing.  
En 2008 l'eau occupe 22,5 ha, soit 10 % du territoire communal.  
Elle offre 3,2 km de linéaire de berges de Seine sur les 223,7 km de berges de Seine en Seine-et-Marne.

- **Population** : 3 284 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 2,2 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 15 hab / ha



# Saint-Mammès<sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Saint-Mammès a une histoire très fortement liée à l'eau. C'est aussi un lieu de « rupture » de navigation entre le canal du Loing (qui relie l'Île-de-France au bassin de la Loire) et la Seine. Cette commune est l'une des deux capitales historiques<sup>(2)</sup> de la batellerie séquanais avec Conflans-Saint-Honorine. « La Batellerie a guidé l'urbanisation de la commune qui s'est faite aux abords des quais. » Les marins ont choisi de faire de Saint-Mammès leur lieu d'habitation et de vie. Le long des quais de Seine, endroit le plus dense et le plus anciennement peuplé du bourg, partent d'étroites venelles desservant une multitude de parcelles<sup>(3)</sup> cultivées à l'origine par les bateliers, pour compléter leurs revenus. La structure urbaine de St-Mammès à un parcellaire très original, étroit, en bande, basé sur cette organisation sociale et économique de l'espace.

## Valorisation touristique et patrimoniale des quais de Seine

Les berges et les anciens quais ont été réhabilités. Entre 2000 et 2007, 2 km de berge le long de la Seine ont été aménagés. La commune a mis en valeur les quais pour rendre hommage à la batellerie traditionnelle et pour développer le tourisme fluvial et les activités de plaisance.

## Aménagement des quais en promenade

### Le Quai de Seine

Il a été traité en promenade plantée (en 2000) pour rendre plus attractives le site du confluent. Le Quai de Seine se divise en deux promenades. Le quai bas au bord de l'eau permet d'accéder à la halte de loisir nautique et au ponton communal. Le quai haut accueille le mail où se tient le marché hebdomadaire. Les sols et un ancien abreuvoir ont été restaurés. La restructuration des quais et de la voirie tient compte de préoccupations environnementales (traitement des eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu naturel).



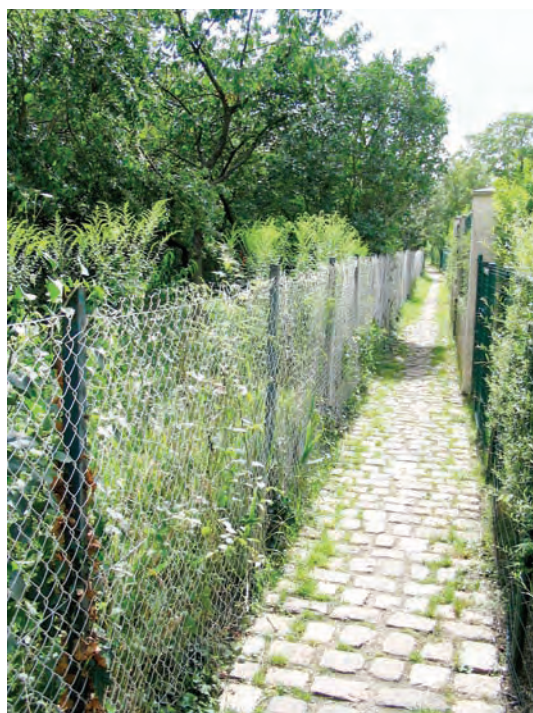
La commune de Saint-Mammès à la confluence de la Seine et du canal du Loing  
© DREIF, Guiho, 2000



Le centre historique de Saint-Mammès offre des qualités typo-morphologiques uniques avec un parcellaire et un bâti organisés entre le quai de la Seine et les jardins potagers des familles de marins.  
© DREIF, Guiho, 2000

- 1 - Note réalisée à partir de l'entretien de novembre 2007 avec Camille Dabin, maire de la commune.
- 2 - Elle était connue comme capitale de la batellerie en amont de Paris dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.
- 3 - Enclos miniatures de 50m<sup>2</sup> environs.

*Venelle desservant le réseau des jardins-bateliers qui s'étendent derrière la façade urbaine des quais.*  
© Patrick Charpiat, 2007



*Mail planté le long du quai de la Seine et la halte fluviale*  
© EBR, IAU îdF, 2007



### **Le Quai de la Croix-Blanche**

Il rend un hommage à Alfred Sisley, peintre impressionniste, dont les œuvres déclinent les berges de Saint-Mammès. Six de ces esquisses représentant différentes vues du quai de la Croix-Blanche sont reproduites sur des supports dans le mur de soutènement de ce quai.

### **Parcours d'interprétation et culture de l'eau**

Le patrimoine de la commune est lié à l'histoire de la batellerie et de la vie des marinières. Le centre historique du village est parcouru par des venelles dont l'usage n'était pas seulement de desservir les jardins mais également de permettre aux habitants d'évacuer rapidement les lieux en cas de crues. Les venelles ont été aménagées pour faire

le parcours d'interprétation « le Monde des marinières » qui permet de se rendre compte du mode de vie des marinières. Ce parcours entraîne les visiteurs à des points charnières qui évoquent l'histoire de la commune liée à l'eau (crues, modes de traction, géographie, bateaux « à marchandises » et « passagers », ...). Des « échelles de crue » disséminées sur les quais témoignent des inondations qui touchent régulièrement la ville. La présence de ces « échelles de crues » est essentielle pour une culture du risque en Île-de-France mais elles sont rares.

### **La Halte Fluviale**

La halte fluviale<sup>(4)</sup> communautaire est un équipement central et structurant dans l'aménagement de l'espace public de la ville. Elle a remplacé une ancienne station d'avitaillement à l'abandon. Inaugurée en 2000, elle accueille chaque année plus de 300 bateaux entre avril et septembre permettant ainsi de développer les croisières fluviales sur la Seine comme sur le Loing. Un débarcadère pouvant accueillir des bateaux-hôtels (de 60 mètres) a été implanté au bout de la jetée. Cet équipement est géré par la « Communauté de communes Moret Seine et Loing » qui possède une autorisation d'occupation temporaire de 15 ans renouvelable sur le domaine public fluvial.

### **Création d'espaces verts en bord de Seine**

Depuis 1990, la commune a voulu augmenter ses espaces verts publics. Compte tenu de la géographie du territoire communal, cet objectif s'est reporté sur les berges de la Seine. Les premiers aménagements ont concerné la réhabilitation d'espaces riverains qui avaient été abandonnés depuis des décennies. Ces aménagements ont fait l'objet d'un projet paysager. Depuis 2004, les berges de Seine sont aménagées dans le cadre de chantiers d'insertion.

Les aménagements ont porté sur le renforcement des berges par renaturation<sup>(5)</sup> et sur un traitement complémentaire de l'espace vert pour les loisirs, avec la mise en place d'un boulodrome, de tables de ping-pong, d'un parcours V.T.T. pour enfants, un parcours de santé et la plantation d'espèce d'arbres indigènes (saules) ou préhistoriques (séquoia géant).

4 - C'est un espace public de 30 m de long sur 8 m de large.

5 - La méthode utilisée est le fascinage qui consiste au tressage de branches (fascines) autour de pieux.

6 - Le financement de cet équipement culturel s'est fait grâce aux subventions de la Région et du département de Seine-et-Marne.



Berge de Seine aménagée en espaces vert et de loisirs à Saint-Mammès  
© mairie de Saint-Mammès, 2007

## Evènements festifs et culturels sur les quais de Seine

Les quais sont régulièrement utilisés pour les fêtes : Fête de l'eau, Fête des mariniers, Joutes nautiques parisiennes, Fête de la musique, Journées Européennes du Patrimoine, brocante et marché dominical... Ces manifestations traduisent tout l'intérêt de la population à se réapproprier les quais et les bords de l'eau qui constituent l'essentiel de l'espace public communal.

La commune a créé un lieu d'exposition permanent interactif sur le patrimoine. L'espace Batel'expo<sup>(6)</sup> présente l'évolution de la batellerie du 17<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Il est situé sur le terrain de l'ancienne bourse d'affrètement, en début (ou fin) du circuit touristique « Le monde des mariniers ». En 2007, il a été agrandi et accueille en plus du muséobus historique (24 m<sup>2</sup>), un jardin des mariniers (42 m<sup>2</sup>) dans lequel est implantée une « marquise » de bateau (cabine de pilotage) et un espace vidéo (9 m<sup>2</sup>) présentant l'histoire du village de Saint-Mammès.

Amarré au quai de Seine, le « Jonor » est une péniche au gabarit « Freycinet » qui a pour objectif de montrer la vie d'une famille batelière. Elle a été acquise par le commune en 1992 et est entretenue par des bénévoles (anciens mariniers à la retraite).



78



## Croissy-sur-Seine

À 10 km de Paris, Croissy-sur-Seine se situe dans la ceinture verte francilienne, à l'extrémité sud de la Boucle de la Seine. Elle appartient à la Communauté de Communes des Boucles de la Seine (7 communes).



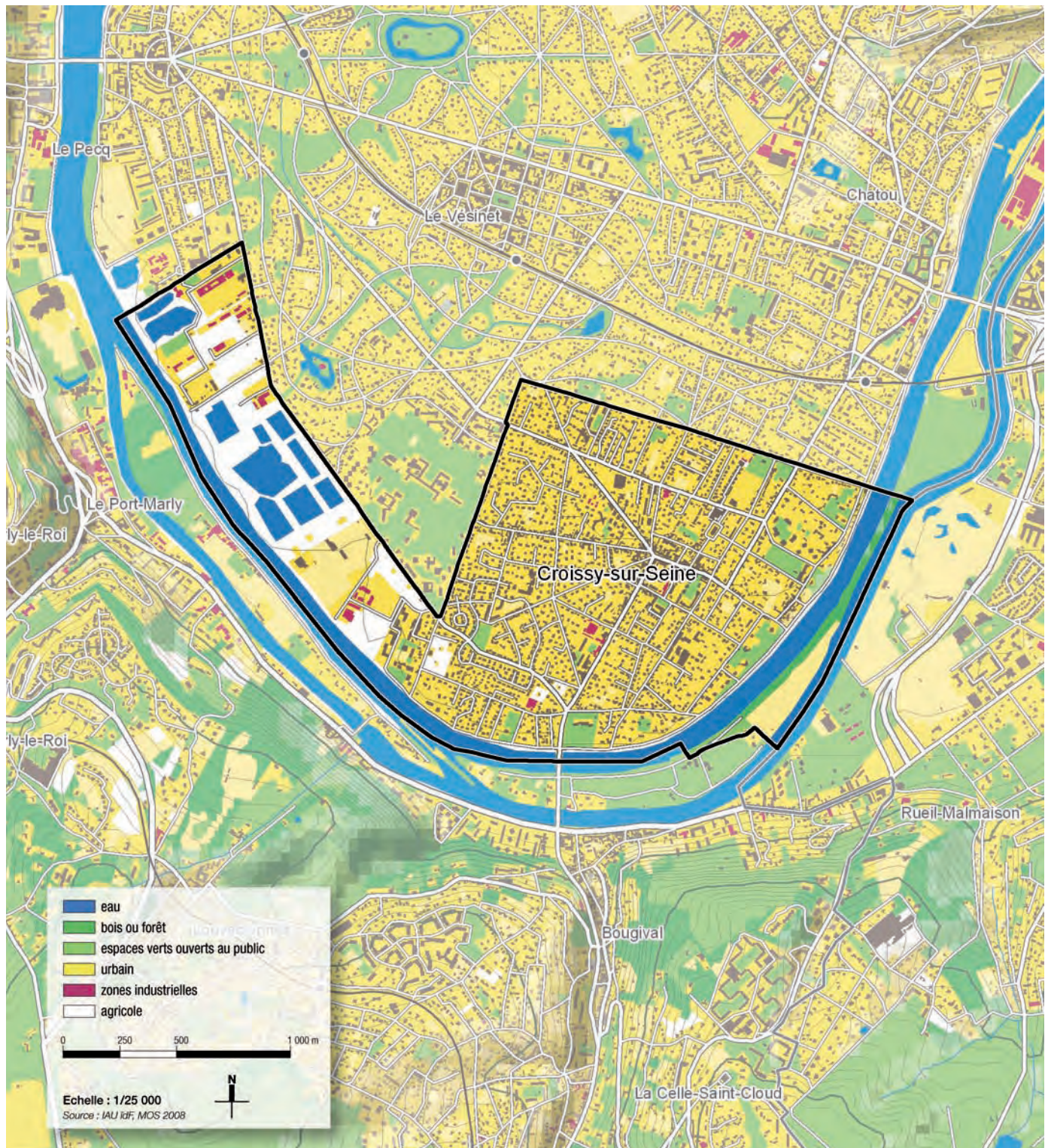


Croissy-sur-Seine se situe en rive droite de la Seine.

En 2008, l'eau occupe 50,7 ha, soit 14,7 % du territoire communal .

Elle offre 7,4 km de linéaire de berges sur 303 km de linéaire de berges de Seine dans les Yvelines.

- **Population :** 10 325 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie :** 3,5 km<sup>2</sup>
- **Densité :** 30 hab / km<sup>2</sup>



# Croissy-sur-Seine <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

La commune de Croissy-sur-Seine intègre le Fleuve à ses projets urbains au travers notamment de la réhabilitation et du renforcement des berges, des itinéraires de circulation douce dans la ville et sur les bords de Seine qui associent plusieurs usages. Des zones d'activités tertiaires, des équipements et un pôle d'activités culturelles longent la Seine.

La Seine borde la partie sud de la commune sur 4,7 km. L'ensemble du linéaire a été préservé de toute urbanisation importante. Les berges de Croissy ont conservé leur caractère naturel et sont accessibles (à pied et en vélo) depuis Carrières-sur-Seine jusqu'à Maisons-Laffitte, suivant le chemin de Grande Randonnée (GR de Pays) en Ceinture verte. Trois séquences composent les berges :

- Le chemin de halage, accessible seulement pour les piétons. Il borde une zone d'activités de haute technologie, un complexe sportif et le site de la Lyonnaise des Eaux (station d'épuration).
- Le Quai de l'Ecluse est accessible en voiture depuis les rues des quartiers pavillonnaire.
- Enfin les sites de la Prairie et de la Grenouillère accessibles à pied constituent une séquence <sup>(2)</sup> du « Chemin des Impressionnistes ».

Il n'existe pas de liens avec les communes du département des Hauts-de-Seine situées sur la rive gauche. Les projets existent seulement avec les communes de la rive droite regroupées au sein d'une même intercommunalité, dans le département des Yvelines.

Plusieurs missions de la Communauté de Com-



Le site de Croissy-sur-Seine. L'ancien tracé de la machine de Marly et l'aqueduc qui permettaient d'alimenter Versailles en eau sont visibles en rive gauche. Se succèdent sur la Seine, l'île de Bougival, l'écluse et l'île de la Loge au 2<sup>ème</sup> plan.  
© DREIF, Guiho, 1984



Il n'y a pas de relation entre les communes des deux rives de la Seine situées dans deux départements différents. Vue depuis Croissy-sur-Seine sur l'Ecluse de Bougival qui relie l'île de la Loge et l'île Gautier. En arrière-plan, les coteaux boisés de Marly, le Pavillon de Musique de Madame du Barry et la tranchée de la Machine de Marly.  
© EBR, IAU îdF, 2007

munes de la Boucle de la Seine <sup>(3)</sup> concernent des aménagements intégrant les berges de Croissy-sur-Seine. Il s'agit par exemple du projet d'aménagement de la Plaine de Montesson, de l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains, des actions de développement économique, de la protection de l'environnement et de la mise en valeur du cadre de vie.

Neuf communes <sup>(4)</sup> dont Croissy-sur-Seine se sont associées au sein d'un SIVOM pour constituer le Pays de Impressionnistes (PDI). La mission de ce syndicat est de promouvoir un projet touristique et culturel mettant en valeur les paysages de la

1 - Note réalisée à partir de l'entretien d'octobre 2007 avec Philippe LOXQ, Directeur des Services Techniques à la commune.

2 - Circuit de Chatou à Bougival de 8 km.

3 - La Communauté de Communes de la Boucle de la Seine regroupe sept communes : Croissy-sur-Seine, Carrières-sur-Seine, Chatou, Houilles, Le Vésinet, Montesson et Sartrouville. Le territoire intercommunal s'étend sur 3900 ha dans le département des Yvelines, à l'intérieur de la boucle de la Seine.

4 - Carrières sur Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Bougival, Louveciennes, Marly-le-Roi, Noisy-le-Roi, Port-Marly et le Pecq

La Berge de la Grenouillère longe la Seine et relie le vieux Croissy à Chatou. Les typologies des villégiatures offrent une série de terrasses et de belvédères.

© EBR, IAU idF, 2007



Opération de renforcement et de renaturation de berge le long du quai de l'Ecluse. Exemple de plantation de végétaux sur la berge recouverte de géotextile.

© EBR, IAU idF, 2007



Exemple de techniques mixtes pour renforcer la berge dans un site de forte pente. Ici talutage avec des gabions

© Ville de Croissy-sur-Seine, 20 juin 2007



Seine et les monuments à travers le parcours découverte du «Chemin des Impressionnistes». Un grand nombre d'activités se développent autour de ce projet: constructions d'escales fluviales, croisières et conférences sur l'Impressionnisme, promenades et randonnées. De plus, le syndicat du Pays des Impressionnistes (PDI) organise des événements tous les ans autour de la Seine: passeurs de rives, guinguettes, régates, concours de peinture etc.

## Aménager avec le Fleuve

Le fleuve constitue un « obstacle » naturel au sein du territoire intercommunal (des sept communes). Cinq ponts assurent la liaison avec les communes de deux rives de la boucle de la Seine. Deux lignes de réseaux ferrés et l'autoroute A14 traversent la boucle d'est en ouest. Le PPRI<sup>(5)</sup>, sur 31% de la commune, règlemente les constructions en zones inondables. La commune inscrit ses projets dans le tissu urbain existant et met en valeur le patrimoine naturel, bâti ou paysager des bords de Seine. Les berges à Croissy-sur-Seine sont fréquentées par les habitants en tant que lieu de promenade et de loisirs sportifs... La commune veut conserver la « tranquillité de cette promenade » dans les projets.

Les berges de Croissy-sur-Seine concernées par l'érosion menaçaient de s'effondrer en certains points. Ces dégradations sont dues aux phénomènes de batillage, aux variations du niveau de l'eau (marnage), aux crues et manque d'entretien. Le renforcement de la berge était devenu nécessaire (après l'aggravation de la situation durant l'hiver 2003) pour mieux résister à ces « dégradations » permanentes. Le projet de la ville<sup>(6)</sup> consistait en la stabilisation et la réfection d'un certain nombre de points devenus critiques, voir dangereux. Au total 300 mètres de berges ont été réhabilités. La restauration de la berge préserve le chemin de halage, l'aspect naturel des berges et la vie aquatique (faune et flore). Sept sites sur les douze sont traités par des techniques « douces »

- 5 - PPRI des Yvelines par arrêt Préfectoral du 30 juin 2007.
- 6 - Communiqué de la ville de Croissy-sur-Seine: « Les berges de Seine, Restauration des points critiques », 2007.
- 7 - Le SMSO (syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) est chargé de l'entretien et de l'aménagement des berges dans le département des Yvelines. Le syndicat ambitionne de faire du fleuve « un atout majeur du département, en matière de tourisme et d'économie ». Le syndicat a aussi comme objectif de « restituer la Seine aux habitants » en réalisant des cheminements en bordure du fleuve, destinés tant aux piétons, aux cyclistes qu'aux cavaliers. En ce qui concerne Croissy-sur-Seine, le SMSO intervient dans les travaux d'entretien de berges.
- 8 - Les travaux ont été financés à hauteur de 25% par la commune, 35% par le Conseil général et 40% par le Conseil régional.
- 9 - D'après une enquête communale, les habitants de Croissy privilégient les modes doux avec 37% qui circulent en vélo et 23% à pied, la topographie de la ville encourage ce type de déplacements.
- 10 - Les acteurs du projet sont la communauté d'agglomération et le SIVOM en maîtres d'ouvrage, la Région finance la piste cyclable, le département et les communes de Croissy et du Vésinet financent les travaux de voirie et le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France (SIGIEF) intervient pour les travaux d'enfouissement.

avec un mélange de végétaux, d'empierrement léger permettant la repousse des plantes aquatiques et par constitution de murets en rondin de bois pour réaliser des terrasses.

Le parti pris retenu est d'utiliser le moins possible les techniques de génie civil. Seul le site situé en face des écluses de Bougival est traité en « dur », compte tenu du courant et du dénivelé à cet endroit. Il est prévu que les travaux durent encore 4 à 5 ans pour renforcer tous les points d'effondrement. Les partenaires du projet sont le SMSO<sup>(7)</sup> comme maître d'ouvrage, la commune comme maître d'œuvre, l'Etat représenté par la Préfecture des Yvelines pour les autorisations et la conformité des travaux. La Région IDF et le département des Yvelines ont subventionné<sup>(8)</sup> en partie ces projets qui utilisent des techniques végétales.

## Les berges et le développement urbain

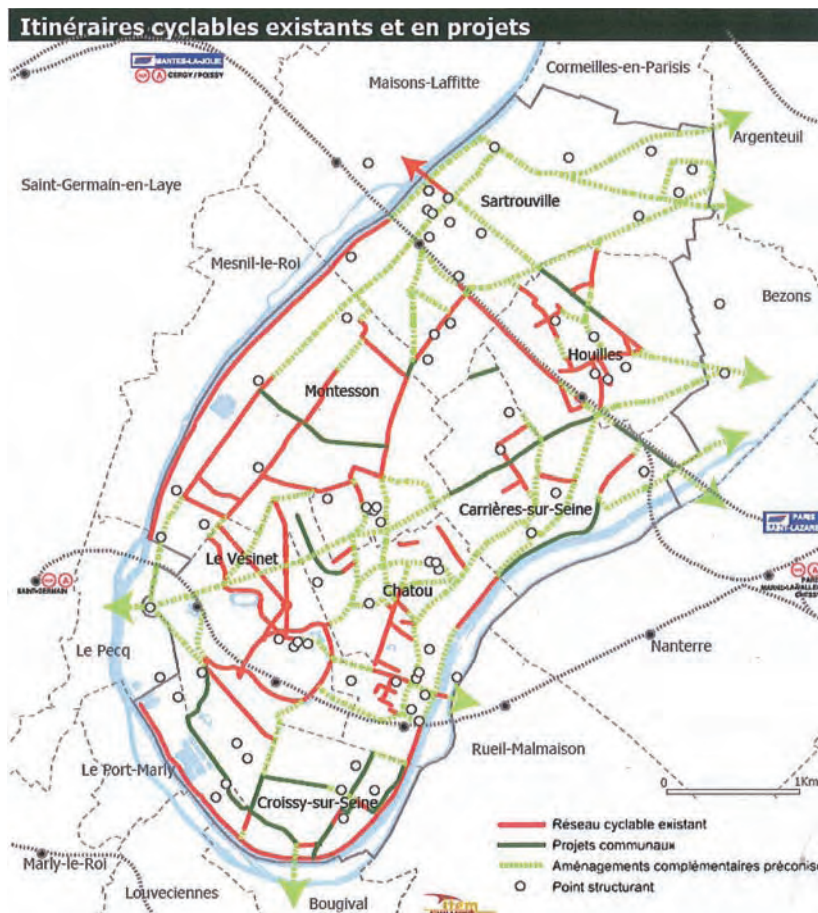
En préservant leur caractère naturel, les berges et rives de Seine offrent un cadre de vie plus agréable.

### Aménagement de l'Espace Claude Monet

Dans les années 90, la ville a souhaité créer sur des terrains libres situés sur les rives de la Seine un parc de haute technologie. Le projet n'ayant pas abouti, en 2006, la Communauté de Communes, devenant compétente dans le développement économique a lancé un nouveau projet sur « l'Espace Claude Monet ». L'ensemble immobilier de plus de 6 hectares est destiné à l'activité d'entreprises. Ce projet s'ouvre directement sur les rives de la Seine. En 2008, 8343m<sup>2</sup> sur les 17000m<sup>2</sup> de SHON prévu (soit environ 50%) ont été construits, ce qui a permis l'extension de la British School of Paris. Le projet s'achèvera courant 2011.

### Un chemin de Ronde stratégique

Les berges de Seine constituent un axe privilégié de circulation douce pour les habitants<sup>(9)</sup>. Dans le cadre du Plan Voirie lancé par la commune, le projet d'aménagement du Chemin de Ronde<sup>(10)</sup> qui longe la Seine de Croissy au Vésinet, a été lancé pour améliorer les déplacements entre la zone économique et le reste de la ville. Il dessert des sites d'activités économiques en plein essor, des équipements sportifs (9000 m<sup>2</sup> de terrain et de stades) et scolaires de première importance (le Lycée Alain, l'école Anglaise de Paris et le collège



Importance des itinéraires le long des rives de Seine dans le plan de déplacement intercommunal (2009)  
Source : Ville de Croissy-sur-Seine

international du Pecq) ainsi que des équipements publics avec le centre de Tri postal (installé en 2007), le centre technique municipal et le centre de première intervention. Les aménagements du projet du « chemin de Ronde » concernent la réfection de la chaussée et des accès riverains, la création d'un réseau de bus et d'une piste cyclable pour permettre la desserte du parc technologique Claude Monet, des bords de Seine et des équipements. La piste cyclable passe sur les terrains de la Lyonnaise des Eaux. L'aménagement du chemin de Ronde à Croissy-sur-Seine s'est réalisé en 2009. Les travaux se poursuivent sur le territoire du Vésinet en 2010.

La commune a lancé un Plan Voirie afin d'améliorer l'accessibilité aux handicapés et établir un maillage pour relier les lieux importants de la commune (lieux culturels, sportifs, éducatifs, administratifs et économiques). Ce plan s'inscrit dans le schéma des circulations douces mis en place par la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine.



*Chemin des Impressionnistes entre la Seine et les propriétés longeant la berge de la Grenouillère.*  
© EBR, IAU îdF, 2007

## La Seine, atout culturel et touristique

Le chemin des Impressionnistes sur la berge et l'île de la Grenouillère sont un atout majeur pour la commune offrant un espace de détente et de loisirs aux habitants tout en conservant son héritage de « berceau des Impressionnistes ».

La réalisation du Pôle Chanorier<sup>(11)</sup> en tant qu'espace socio-culturel contribue largement à la mise en valeur de la promenade de Seine à Croissy-sur-Seine. Le Parc du Château offre un accès direct au Chemin des Impressionnistes. Il a été aménagé comme espace éducatif et culturel. La restauration du Château et de ses annexes a permis l'aménagement du pavillon en musée de l'histoire locale. Une extension de 1 400 m<sup>2</sup> est prévue pour compléter le pôle culturel (ouverture au public prévue en 2011).

En projet, une halte fluviale devrait voir le jour. Longue de 20 mètres, elle doit relier le Pôle culturel Chanorier à d'autres lieux touristiques le long du fleuve. Ce projet<sup>(12)</sup> porté par le « Pays des Impressionnistes » s'intègre au projet de parcours pour les bateaux de croisières comprenant les villes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine et Bougival. Le Conseil Général des Yvelines et la Région Ile-de-France sont partenaires de ce projet depuis 2008.



*Pôle culturel Chanorier, vue depuis le parc du Château*  
© EBR, IAU îdF, 2007



*Accès direct depuis le chemin des Impressionnistes en bord de Seine au parc du Château puis au pôle culturel situé juste derrière.*  
© EBR, IAU îdF, 2007

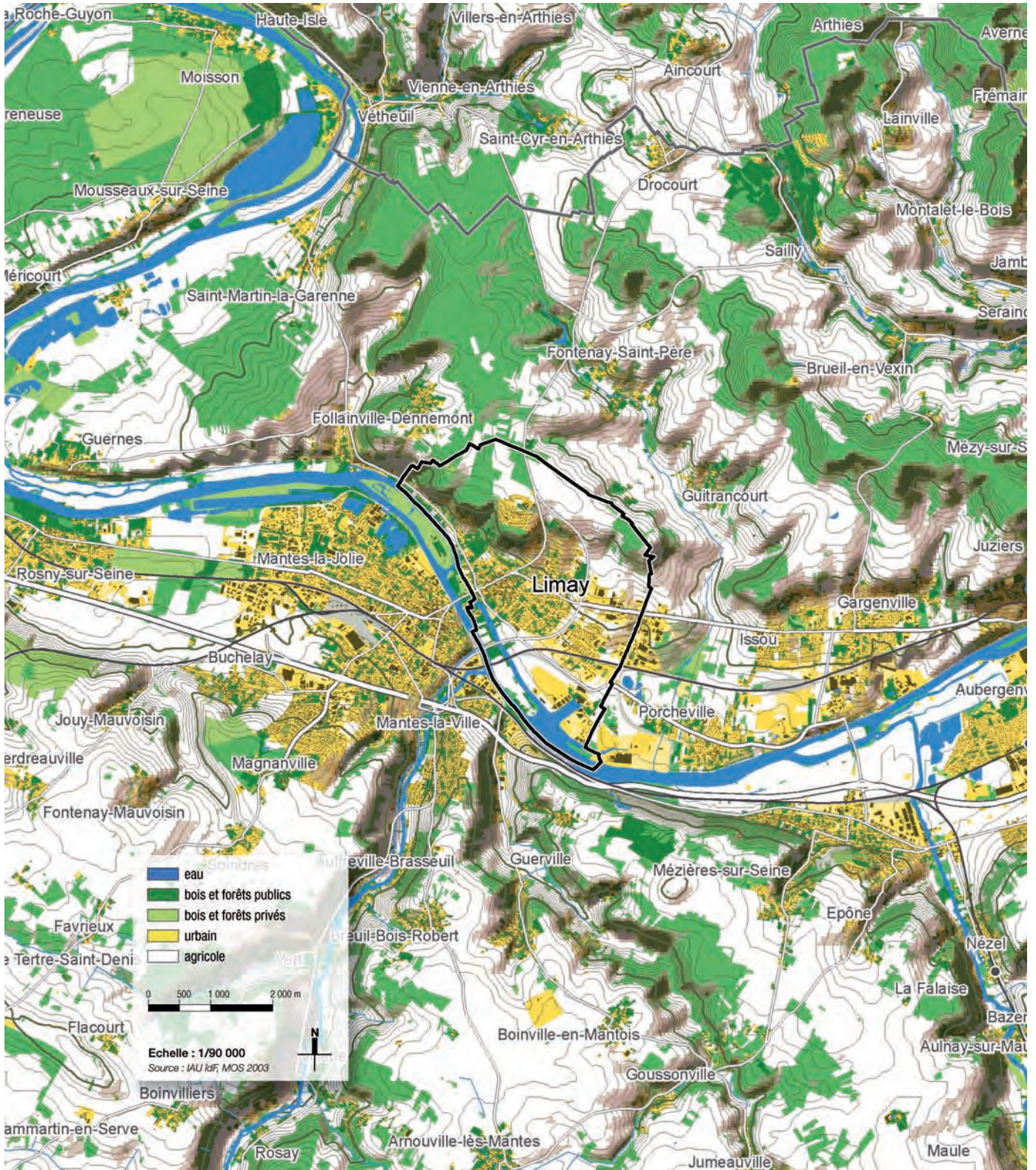
11 - Ce projet comprend la rénovation du Château, la réhabilitation des dépendances, les démolitions des annexes et la construction d'un ensemble de bâtiments neufs.

12 - Montant total du projet de 2,41 millions d'euros.



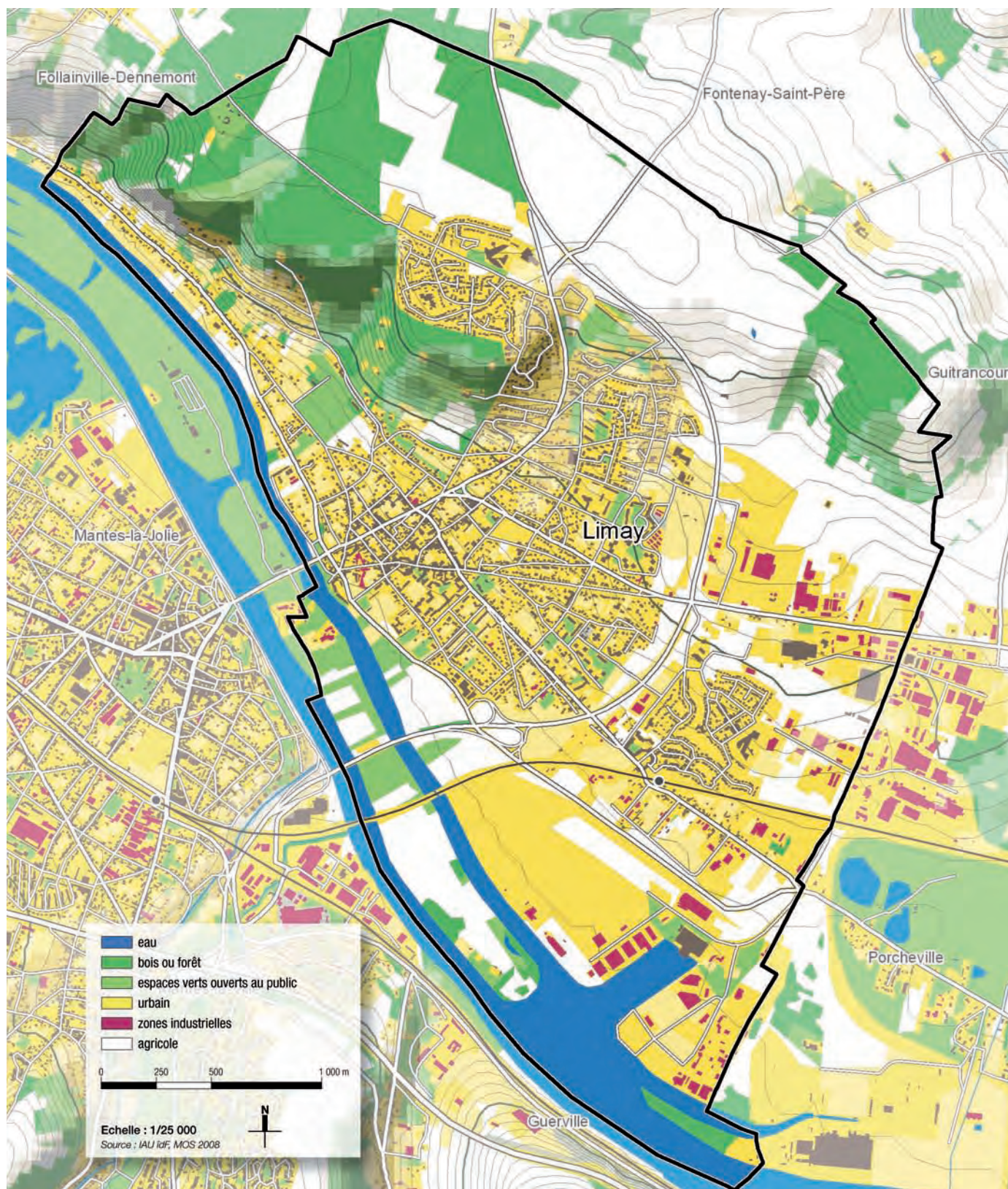
# Limay

À environ 50 km à l'ouest de Paris, Limay est située dans la vallée de la Seine aval et dans le site de l'OIN Seine-aval.



Limay est située en rive droite de Seine. En 2008, le cours d'eau occupe 85 ha, environ 7,4 % du territoire communal. Elle offre 10,5 km de linéaire de berges (avec les berges de l'île de Limay) sur 303 km de linéaire de berges de Seine dans les Yvelines. La Seine longe la ville sur 7,9 km de longueur.

- **Population** : 15 779 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 11,47 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 13 hab / ha



# Limay<sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Située dans la vallée de la Seine aval, la commune de Limay, (chef-lieu de canton) est tournée davantage vers les communes du Vexin, en limite sud du Parc Naturel Régional du Vexin français. Son territoire en amphithéâtre vers la Seine est adossé au plateau de Vexin français. Le territoire communal englobe une grande partie de l'île de Limay partagée avec Mantes-la-Jolie. Limay s'inscrit dans le périmètre de l'OIN Seine Aval<sup>(2)</sup>.

La ville historique reste discrète, en bord de Seine, où persistent une activité de maraîchage, autrefois très présente. Les bords de Seine se composent du chemin de halage, de l'espace portuaire de Limay-Porcheville où se sont développées une importante zone artisanale, une zone industrielle et un parc d'activités tertiaire.

La ville établit avec les berges des relations « industrielles » au travers de son port, et « naturelles » avec le projet de trame verte qui souligne les axes structurants de la ville et relie les coteaux boisés aux berges de Seine et à l'île de Limay.

## Liaisons paysagères

### L'insertion du Port dans la ville

Le port de Limay-Porcheville est une des trois principales plate-formes multimodales franciliennes qui offre 35 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités. Cette zone industrio-portuaire qui occupe environ 10 % de la surface communale est en expansion avec l'ouverture d'un nouveau terminal fluvial pour conteneurs (octobre 2007) et l'installation de sièges d'entreprises logistiques sur ses friches. Dans ce cadre, Ports de Paris a élaboré un nouveau schéma d'aménagement pour mieux intégrer le port en créant du lien avec la Ville. La transition entre le site industriel (125 hectares) et le pôle urbain se fera avec des zones tampons paysagères. Les orientations du Plan vert communal portent sur l'amélioration des liaisons avec un traitement paysager des voies et la requalification des entrées de ville.



Le port de Limay en Seine aval est une des trois principales plates-formes logistiques franciliennes. La ville s'est développée entre Seine et coteaux.

En premier plan, l'autoroute A13 et l'usine de Porcheville sur la Seine.

Mantes-la-Jolie en rive gauche dans les lointains et l'île de Limay au centre.

© Dreif, Gobry, 2005



Vue sur le port de Limay, les zone d'activités et les quartiers pavillonnaires.

L'un des objectifs de la ville est de créer une trame verte reliant Seine et coteaux.

© Dreif, Gobry, 2005

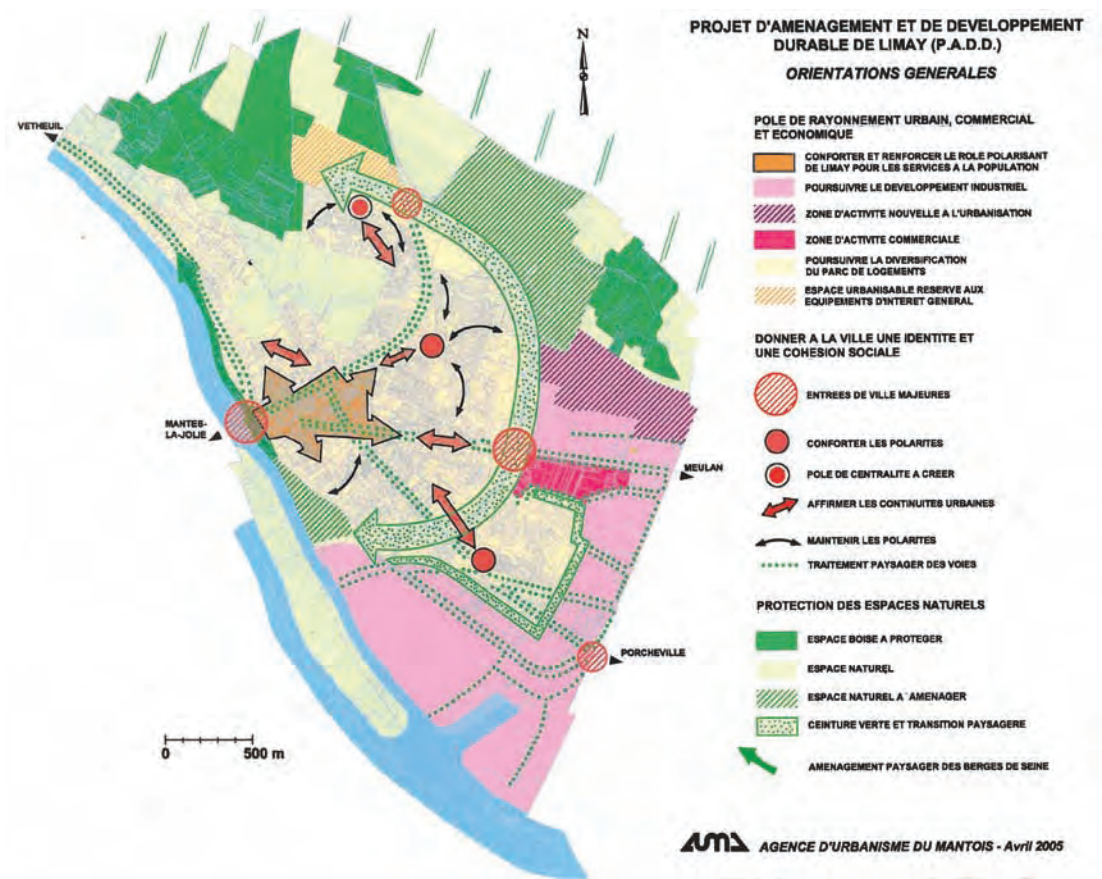
1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 5 avril 2007 avec Jean-Luc Bailleul, directeur aménagement et Urbanisme et Marie Landemore, responsable du Cadre de vie, Risques et transports.

2 - Protocole signé le 28 juin 2007.



Dans son *Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)* la ville de Limay développe une politique de protection et de création d'espaces naturels qui composent une trame verte reliant le plateau au berge de la Seine.

© Agence d'urbanisme du Mantois, PLU de Limay, 2005



### La « couronne verte » des coteaux à la Seine

La commune de Limay dans son PADD (2002) exprime sa volonté d'organiser « les transitions naturelles entre le Fleuve et le Vexin ». La valorisation du patrimoine naturel est une orientation importante du projet de la ville.

La trame verte communale permettra de relier les différents quartiers en diminuant l'effet de la coupure entre l'est et le centre de la commune.

L'ouverture de la rocade de Limay (RD 903) donne une occasion de revoir l'organisation spatiale. Le projet s'articule autour de cette « couronne verte » qui réintroduit des espaces verts le long de la rocade reliant les espaces naturels majeurs de la commune, le Bois St-Sauveur au nord avec l'ancienne carrière, et les berges de Seine, l'île de Limay, au sud.

Cet « arc vert » et paysager s'accompagnera de la création de liaisons douces. Cependant, les activités portuaires créent une coupure dans le cheminement le long de la Seine et le principe de continuité de cheminement ne s'envisage actuellement que par le contournement du site portuaire.



Vue sur le port de Limay et les coteaux. Le réseau routier est intégré à la ceinture verte de Limay.

© ARIAL, IAU îdF, Jean-Guy Jules, 2004

Sur les hauteurs, au nord, le site de l'ancienne carrière (d'une surface de 120 ha) a été classé en ZNIEFF. La renaturation du site passera par la valorisation écologique des carrières Lafarge et Calcia, par le maintien des usages agricoles du Bois des Blancs Soleils et par l'aménagement d'une promenade et d'une aire de détente.

Les espaces en bords de Seine sont intégrés au projet de coulée verte de la commune. Ils sont constitués d'un linéaire de chemin de halage qui longe le centre-ville et de la majorité de l'île de Limay. Les berges de Seine sont consolidées avec des enrochements. Les aménagements sur les berges se composent d'un parc «de détente» situé dans la zone inondable. Le chemin de halage sera ouvert aux cyclistes.

L'objectif de la ville est de développer des activités de loisirs le long des berges de Seine : vélo, canoë kayak, etc.

Pour valoriser son patrimoine naturel, la commune à eu recours à la préemption pour classer une partie de son territoire, en zone naturelle sensible (ENS). Les secteurs concernés par ce classement sont l'île de Limay, les «berges», les espaces «tampons» pour l'aménagement de la coulée verte le long de la rocade, les terrains de l'ancienne carrière. La ville de Limay dispose aujourd'hui de 300 ha, soit un quart du territoire, classés en «espaces naturels sensibles» (ENS).



*Berges aménagées pour les loisirs face à l'île de Limay et Mantes-la-Jolie.*  
© ARIAL, IAU-IDF, Jean-Guy Jules, 2004



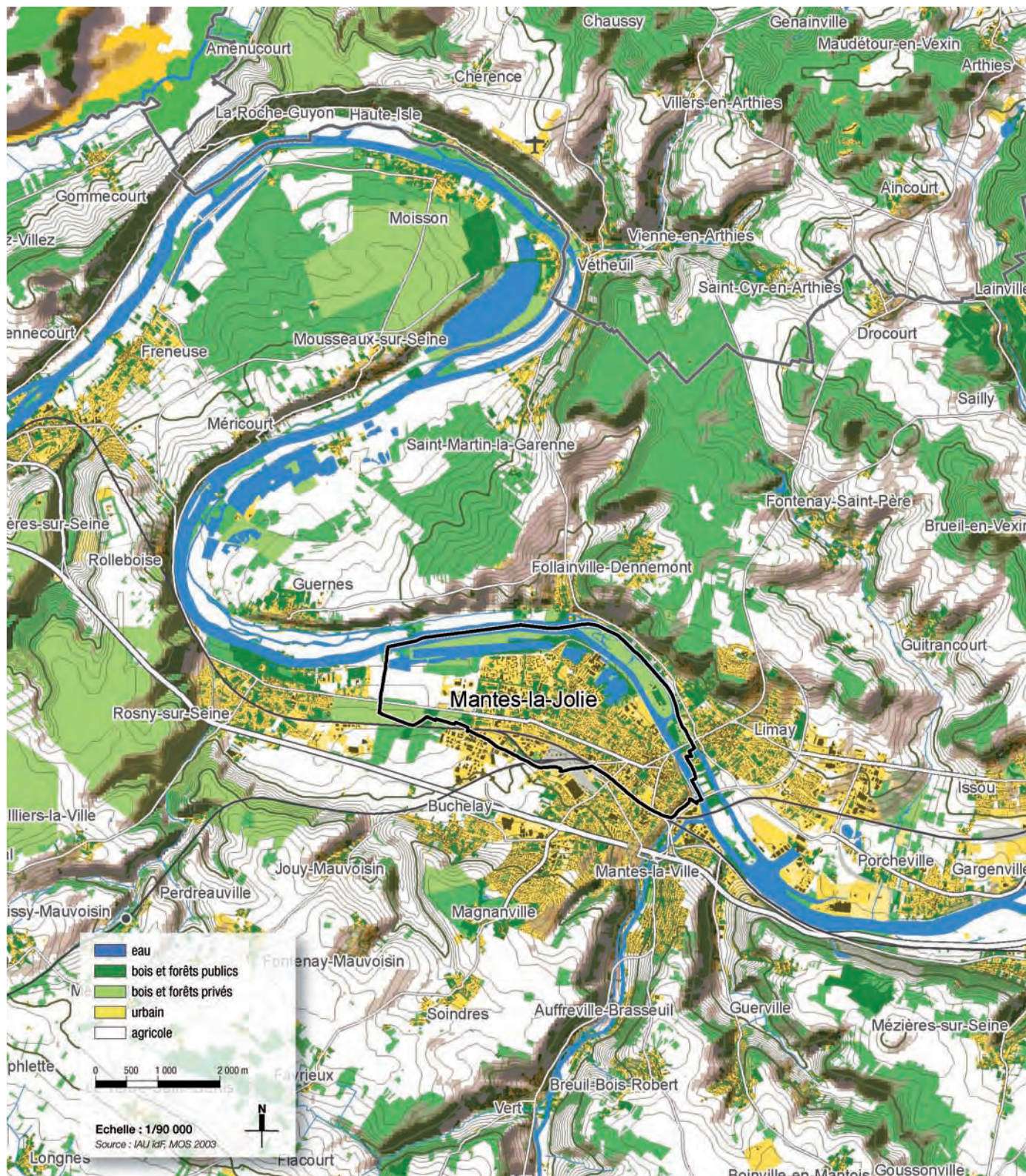
*Activités de plaisance le long des berges de Limay,*  
© ARIAL, IAU idf, Jean-Guy Jules, 2004





## Mantes-la-Jolie

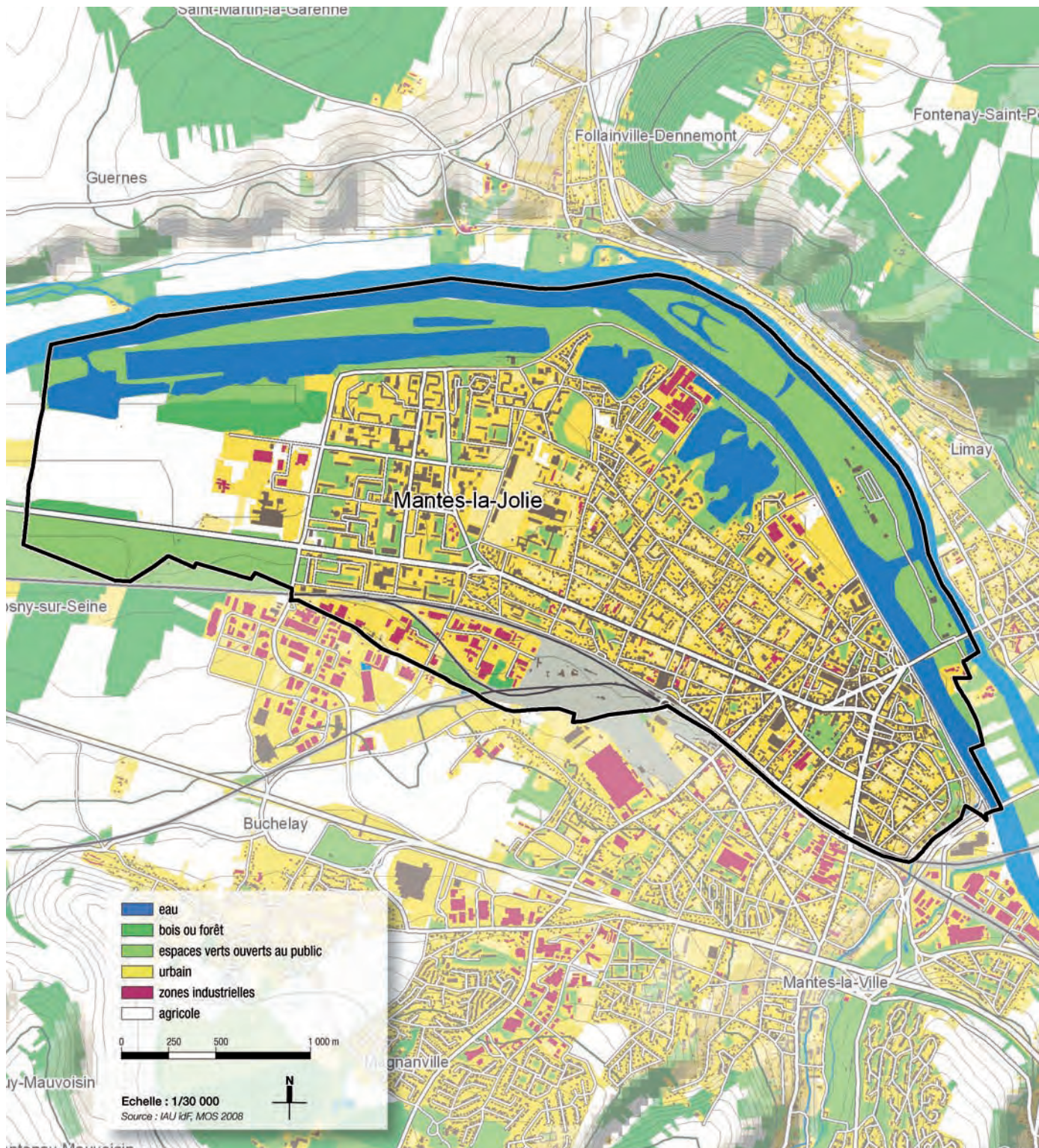
À 53 km à l'ouest de Paris, Mantes-la-Jolie est un pôle d'activités majeur de la vallée de la Seine. Elle appartient à la Communauté d'Agglomération Mantes en Yvelines (12 communes) et s'inscrit dans le périmètre de l'OIN Seine-aval.



Mantes-La-Jolie est située en rive gauche de la Seine.

En 2008, la Seine occupe 89,9 ha et les plans d'eau occupent 65,2 ha, soit un total de 155 ha représentant 16,5% du territoire communal qui englobe l'île l'Aumône et une partie de l'île aux Dames. La Seine offre 12,6 km de linéaire de berges sur les 303 km de berges de Seine dans les Yvelines.

- **Population :** 41 930 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie :** 9,3 km<sup>2</sup>
- **Densité :** 45 hab / ha



# Mantes-la-Jolie <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Mantes-la-Jolie est bâtie au pied d'un plateau qui descend doucement vers la Seine. Limitée par le fleuve au nord et par les voies ferrées au sud, la ville s'est développée en tournant le dos à la Seine, du centre-ville au Val-Fourré (4 kilomètres environs).

Les berges de la Seine ont été dédiées principalement aux activités industrielles. Elles accueillent aussi des édifices remarquables (Collégiale, ponts). La Seine à Mantas a également inspiré les peintres impressionnistes et les berges sont devenues à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle lieu de loisirs (pêche, baignade, fêtes) pour la population.

Le centre-ville et les quartiers de Gassicourt et du Val Fourré composent une longue façade fluviale. Mantas possède deux îles remarquables (île l'Aumône et île au Dames). En centre-ville, les berges de Seine ont été aménagées avec un quai bas minéral piétonnier (quai des Cordeliers et quai de la Tour). La voie rapide aménagée dans les années 1980 crée une rupture entre le centre ancien et la Seine.

Des équipements de loisirs et sportifs ont été implantés en bords de Seine entre le Quai de la Vaucouleurs et la Seine et sur les deux îles. A l'ouest en aval, dans le quartier du Val Fourré, le Bassin du Stade Nautique International est un équipement majeur qui s'intègre au projet de trame verte du Mantois.

L'aménagement des berges est confié depuis 2008 au Syndicat Mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) <sup>(2)</sup>.



La Collégiale domine les quais de la Seine. Le centre historique a été reconstruit après guerre. Les quartiers pavillonnaires puis les grands ensembles du Val Fourré (en arrière plan) se sont développés vers l'ouest. En premier plan l'île de Limay.  
© DREIF, Gobry, 2005



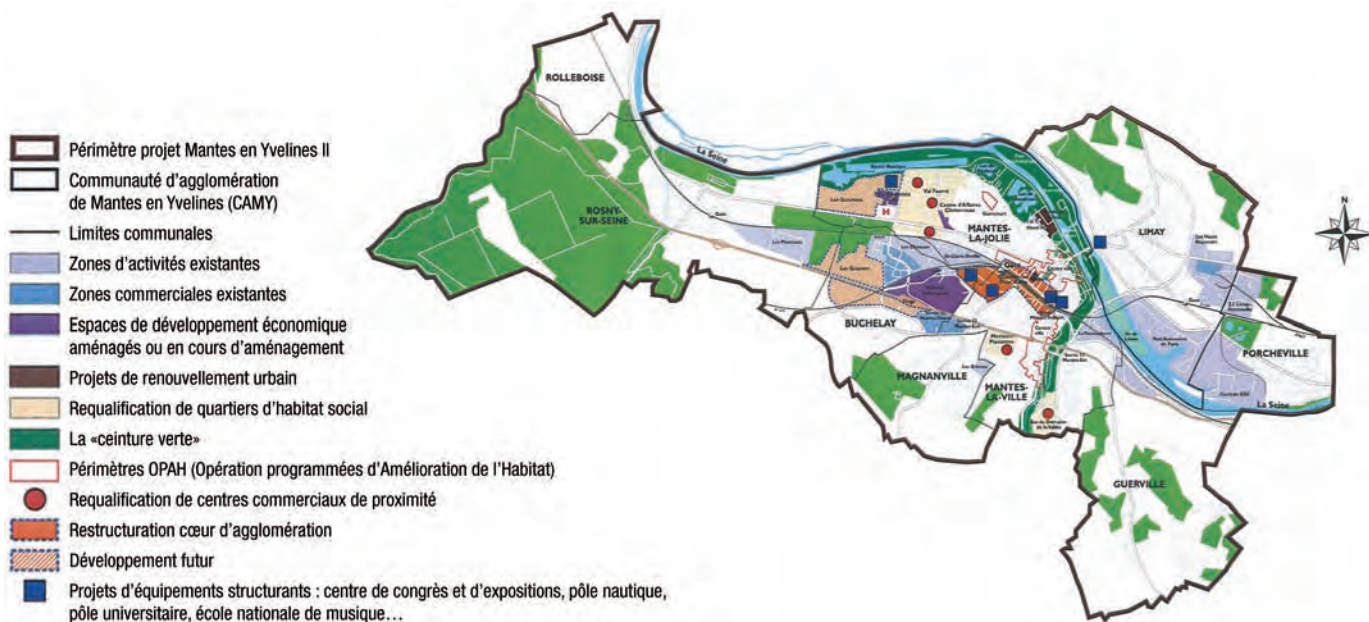
Quai des Cordeliers aménagé en promenade, à proximité de la voie rapide  
© EBR, IAU idF, 2007



La recomposition de l'espace public du Val Fourré intégré au projet de trame verte de l'agglomération Mantas en Yvelines a permis la valorisation de ce site de la vallée de la Seine  
© DREIF, Gauthier, 2005

1 - Note réalisée à partir de l'entretien de novembre 2007 avec Mme Daulle, responsable du service urbanisme et Mr Julien, responsable du service environnement.

2 - Créé en 2008 par le Conseil Général des Yvelines, ce syndicat mixte a pour vocation la protection, la restauration et la mise en valeur des paysages et de l'environnement des berges de la Seine et de l'Oise.



La ceinture verte de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines,  
© CA Mantes en Yvelines, 2007

## Valorisation environnementale et patrimoniale des berges

### Ceinture verte et circulations douces

Le projet correspond à une trame verte continue avec des itinéraires piétons-cycles reliant les sites naturels du territoire de l'agglomération. La Ceinture Verte du Mantois<sup>(3)</sup>, initiée par la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, est un « trait d'union environnemental » reliant les sites naturels de la vallée de la Seine, ces îles et ces berges. Ce projet associe promenades piétonnes, pistes cyclables, plantations, aires de jeux et sites naturels sur le parcours qui jalonne le territoire de Mantes en Yvelines.

Une promenade de 15 km le long de la Seine est en cours de finalisation. Elle relie les bois de la « Butte verte » de Mantes-la-Jolie à la vallée de la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville. La promenade est aménagée avec un linéaire planté d'arbres.

L'îlot des Cordeliers<sup>(4)</sup> en centre-ville a été valorisé par son inscription dans la Ceinture Verte. Le chantier a été financé par le programme européen Pic Urban 2. L'îlot est dédié aux loisirs, aménagé avec des équipements sportifs (terrain de pétanque, plateau de handball ou de basket-ball, aire de jeux) qui s'inscrivent dans un environnement totalement revisité (plantations, chaussée, parking, éclairage public ...)

La Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines parallèlement au projet de Ceinture Verte



à Mantes-la-Jolie, la coulée verte offre des profils différents suivant les séquences : en bas promenade piétonne au plus près de la Seine, en haut piste cyclable le long de la voirie avec un espace de prairie pour la détente  
© EBR, IAU idF, 2007

a élaboré son schéma d'agglomération des liaisons douces. Les itinéraires piétons et cyclistes longent la rive gauche de la Seine, les espaces publics et les sites naturels de la ville et de l'agglomération (lacs, îles).

## Les îles, espace de nature

Les îles constituent un pôle de nature en cœur de ville : l'île aux Dames dédiée aux loisirs avec des lieux d'agrément et des équipements, l'île l'Aumône, réserve ornithologique depuis 1996. Les deux îles sont progressivement rendues à la nature pour permettre au fleuve de regagner une partie de son lit majeur. Elles subissent les aléas du fleuve et se dégradent progressivement notamment l'île de l'Aumône qui perd de sa surface.

Les équipements sur l'Île aux Dames sont anciens et leur renouvellement est envisagé mais avec une vocation plus « naturelle » et pédagogique. Un projet de ferme pédagogique est en cours tandis que le parc des expositions est voué à être déplacé vers un site plus urbain.

## Fleuve et patrimoine

La Collégiale (édifice classé, datant du début du XII<sup>ème</sup> siècle) et le centre-ville ancien de Mantes-la-Jolie se situent à proximité du Fleuve. Son développement économique et son histoire politique sont fortement liés à la Seine. Ville Royale et historique<sup>(5)</sup>, Mantes-la-Jolie offre un potentiel pour le développement du tourisme et du tourisme fluvial.

Mantes-la-Jolie s'inscrit dans le Parcours des Impressionnistes. Un itinéraire le long de la Seine a été conçu pour découvrir les lieux d'inspiration des peintres. Alfred Sisley y a peint « La route de Mantes » en 1874 au niveau des berges de Seine, à proximité de l'entrée du stade nautique.

## Ouverture au fleuve

### Un nouveau quartier au fil de l'eau

La ZAC des Bords de Seine<sup>(6)</sup>, est située dans un ancien secteur dédié à l'industrie (abattoirs, coopérative agricole, etc.), dans le prolongement ouest du centre-ville. L'objectif de la commune avec ce nouveau quartier était de rééquilibrer la population de la ville en y accueillant les classes moyennes avec des programmes immobiliers adaptés.



Deux îles sur la Seine : L'île de Limay, la pointe de l'île aux Dames et l'île l'Aumône sur Mantes  
© DREIF, Guilho, 1983



Valorisation des quais en contre-bas du centre historique et de la Collégiale  
© EBP, IAU idF, 2007



Le nouveau quartier de la ZAC Bords de Seine en construction et le site Dunlopilo, futur site de renouvellement urbain  
© DREIF, Gauthier, 2005

- 3 - Aides financières de l'Europe (fond FEDER) et du Conseil général des Yvelines.
- 4 - L'îlot des Cordeliers est situé entre le quai des Cordeliers et le quai de la Vaucouleurs.
- 5 - Henry IV a marqué l'histoire de cette ville où il établit le gouvernement de la France de 1590 à 1593. Mante-la-Jolie a été un lieu de villégiature de plusieurs rois de France.
- 6 - Architecte-urbaniste de la ZAC : Michel Ricard. Début de l'opération en 2000, lancement des travaux en 2003. La ZAC dans sa deuxième phase en 2007 doit se terminer en 2010.



Dans la ZAC, l'implantation des immeubles, perpendiculaire à la Seine, dégage des vues vers le fleuve, le paysage, les îles et les coteaux du Vexin. La coulée verte s'insère entre la façade des immeubles et la Seine

© EBR, IAU idF, 2007



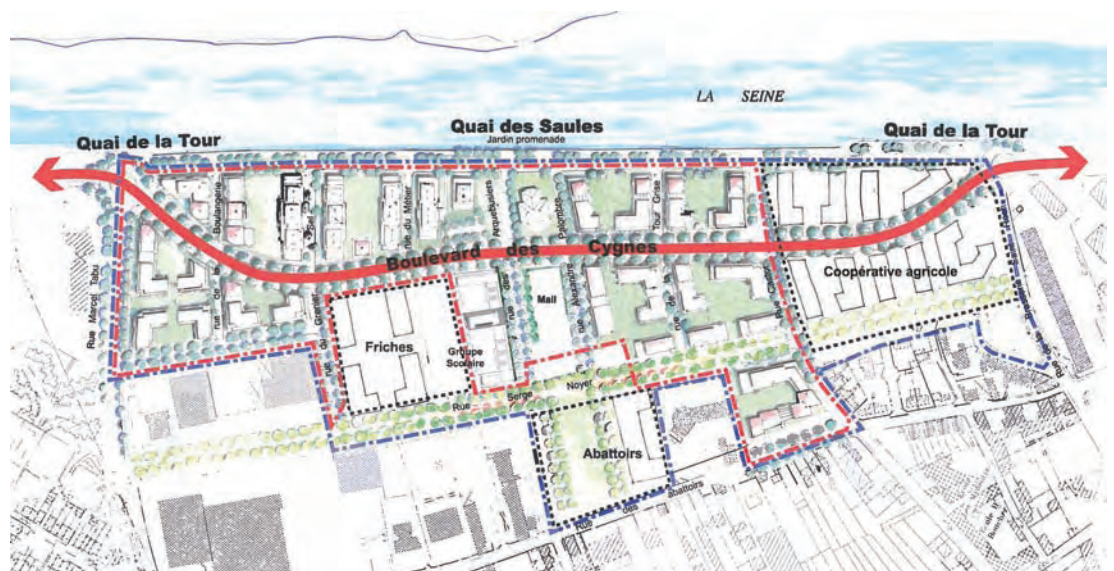
Ceinture Verte, le Quai des Saules a été fermé à la circulation et aménagé en liaison douce pour cycles et piétons. L'espace public entre la berge et les nouveaux programmes immobiliers permet de relier Rosny-sur-Seine au quai des Cordeliers de Mantes, par une promenade de 15 km.

Ce nouveau quartier en bords de Seine est construit partiellement en zone inondable, dans le lit majeur du fleuve, il a fait l'objet de prescriptions particulières à l'intention des promoteurs. La construction des immeubles s'est faite sous certaines conditions (7).

La ZAC est entrée dans sa deuxième phase de réalisation en 2007. Avec l'acquisition des terrains des abattoirs et ceux de la coopérative agricole, le périmètre est passé de 8 à 13,5 hectares, avec 300 logements. En 2010, le projet doit accueillir 1200 logements, ce qui représente un quartier dense (88 logements/ha). Le site de l'ancienne coopérative agricole, après démolition, accueillera un programme de logements sociaux. Ce nouveau quartier s'accompagnera de nombreux équipements publics (10 000 m<sup>2</sup>): une école, une structure petite enfance et une résidence médicalisée pour personnes âgées, un restaurant en cœur de ZAC.

Le quartier des Bords de Seine se structure autour d'une nouvelle voie, le Boulevard des Cygnes, mail planté central traversant le quartier et offrant une grande perspective vers la Seine. La déviation de la circulation a permis d'aménager l'ancien quai en jardin promenade avec plusieurs dizaines de variétés de saules. Dans le cadre du projet de la

7 - Création d'événements en rez-de-chaussée, sous-sol cuvelés et inondables, côte NGF à respecter pour rez-de-chaussée des bâtiments, et de haies végétalisées qui ne doivent pas empêcher l'eau de s'écouler en cas de crue



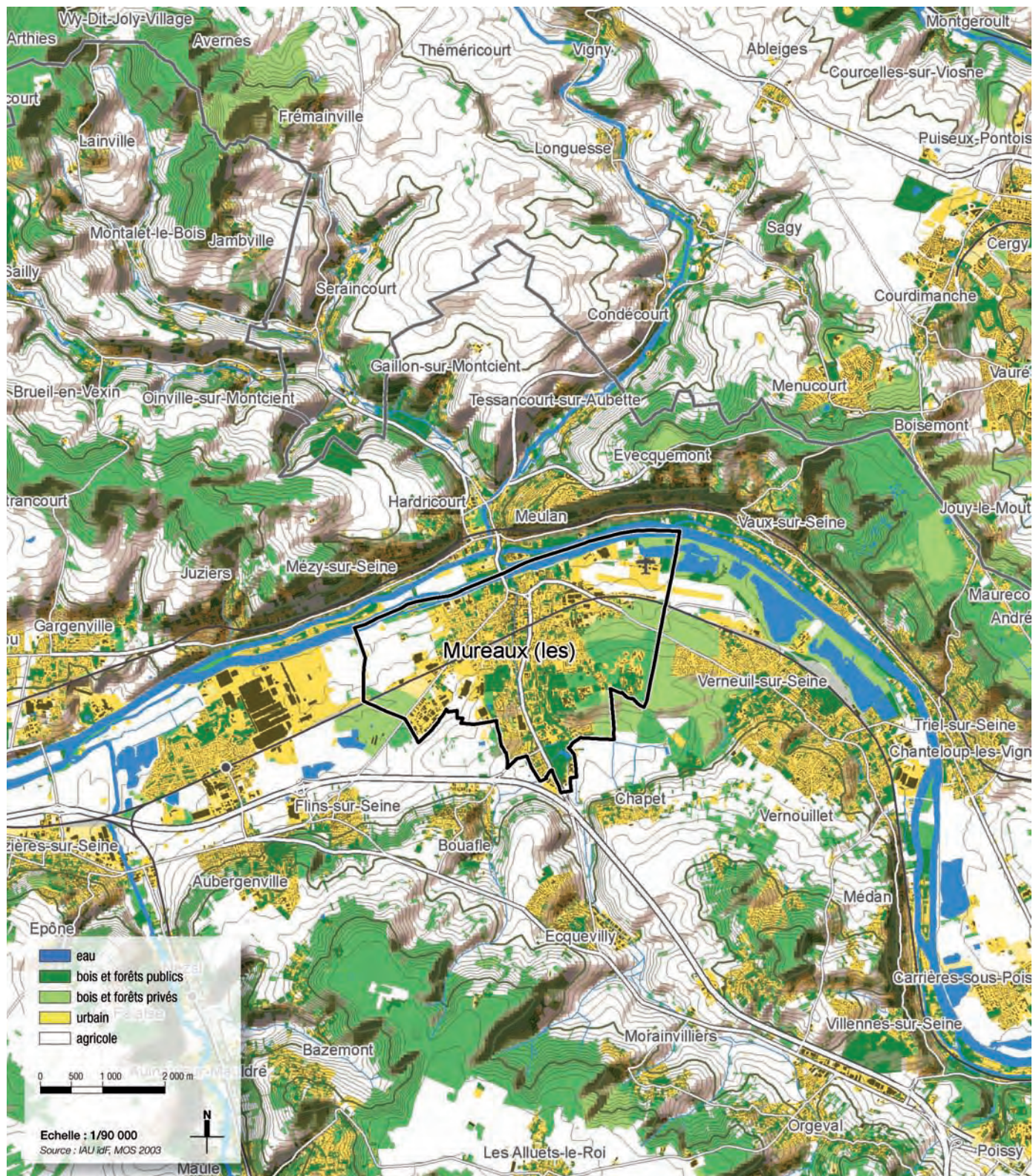
Nouveau maillage viarie : La promenade du quai longe la ZAC

© Ville de Mante-la-Jolie, PLU, mars 2006



## Les Mureaux

À 39 km à l'ouest de Paris, les Mureaux sont implantés dans la basse plaine alluviale de la Seine. La commune se situe dans le périmètre de l'OIN Seine Aval.

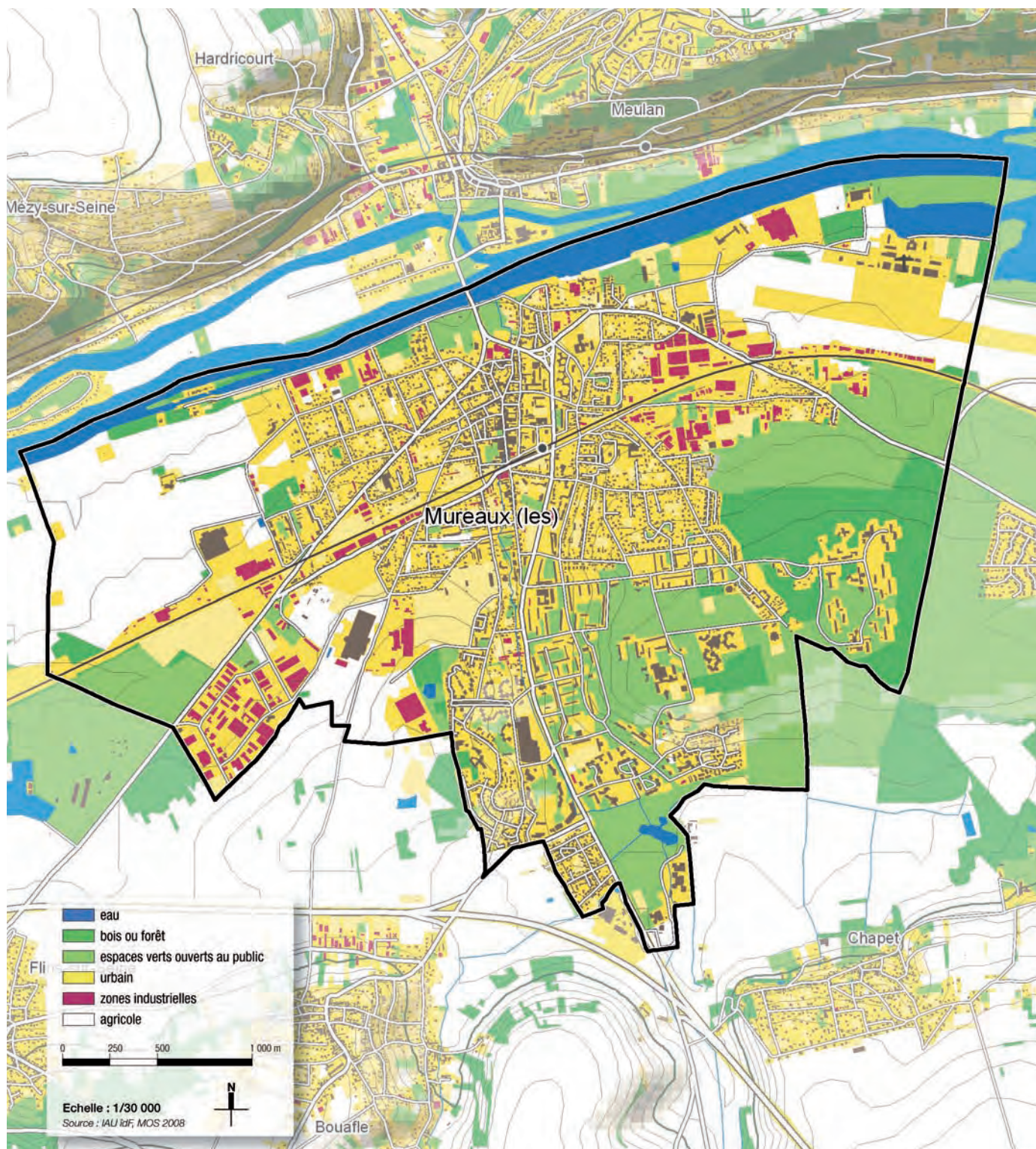


Les Mureaux sont situés sur la rive gauche de la Seine.

En 2008 l'eau occupe 71,5 ha (dont 12,4 ha d'étang), soit 5,8 % du territoire communal.

il y a 7 km de linéaire de berges aux Mureaux sur les 303 km de berges de Seine dans les Yvelines.

- **Population** : 32 942 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 11,2 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 29 hab / ha



# Les Mureaux <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

La ville a une relation très ancienne avec le fleuve. Le premier village fut construit en bords de Seine et devint à l'époque gallo-romaine une ville fortifiée avec un port fluvial. Avec l'arrivée du chemin de fer Paris-Rouen en 1843, les Mureaux ont attiré de nombreuses industries. La ville devient aussi un lieu de villégiature privilégié pour les parisiens. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les berges de Seine continuent à avoir une vocation de loisirs sportifs avec des compétitions de régates organisées sur la Seine. La ville participe aux jeux olympiques de 1924 pour l'épreuve de voile.

La situation privilégiée des Mureaux en bords de Seine avec un large bras (non urbanisé) permettra l'arrivée de l'aviation en 1902. De là débute sa vocation industrielle dans l'aéronautique avec l'installation de l'usine Pélabon, en 1912. Les berges ont pris peu à peu cette vocation industrielle et le Fleuve a été utilisé pour le transport de marchandises. Au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, les Mureaux comptaient plus de 500 entreprises implantées en bords de Seine (dont EADS pole de montage pour la fusée Ariane 5). Les Mureaux sont toujours identifiés comme ville industrielle, malgré la diminution de ces activités <sup>(2)</sup>.

La rive gauche de la Seine (rectiligne sur cette séquence) borde la limite nord de la ville. Le fleuve reste « marginalisé et peu accessible » alors que la commune possède une longue façade fluviale de 6,6 km <sup>(3)</sup>. Les quartiers situés entre la voie ferrée et les berges de Seine sont relativement isolés du fleuve. Les accès aux berges sont peu nombreux et souvent confidentiels. Les Mureaux ont un linéaire de berges important où les espaces verts et les espaces en mutation peuvent faire l'objet d'aménagements reliant le fleuve et la ville. Dans



Plus de la moitié du linéaire de berges est occupée par des activités économiques (industrie aérospatiale, EADS, station d'épuration et aérodrome ...) ou des friches. Sur le linéaire restant, se côtoient de nombreux espaces verts  
© DREIF, Gobry



Le Cercle de Voile de Paris aux Mureaux  
© EBP, IAU îdF, 2007



Berges de Seine et bateaux-logements aux Mureaux  
© EBP, IAU îdF, 2007

1 - Note réalisée à partir de l'entretien de novembre 2007 avec Brigitte Bonafoux, Directrice générale des Services Techniques de la commune et Dominique Chauvière, Directeur du service Environnement-voirie de la commune.  
2 - 8,4% des établissements sont liés aux activités secondaires (INSEE 2005).  
3 - Ce chiffre correspond à la longueur du cours d'eau différente du linéaire de berges.

Un port fluvial aux Mureaux et son embarcadère utilisé pour une navette fluviale.  
© EBR, IAU idF, 2007



limite les constructions (avec une obligation de retrait par rapport au lit du Fleuve). Le PPRI autorise néanmoins l'aménagement des rives avec des équipements publics et des espaces verts publics.

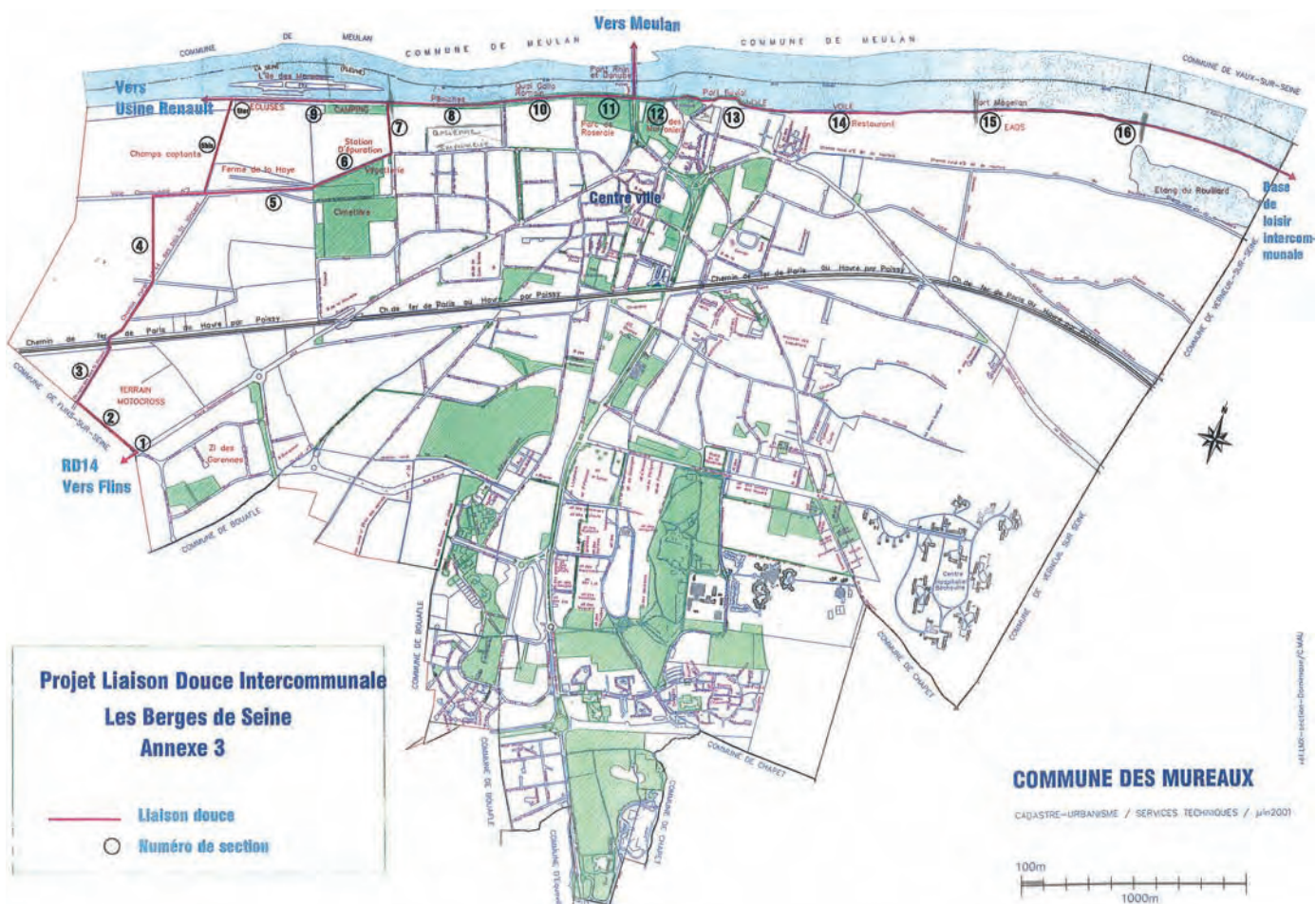
## Usage ludique des berges de Seine

Mis à part la restructuration de l'entreprise EADS qui participe au pôle économique du territoire du Val-de-Seine, la commune souhaite une évolution des activités vers les loisirs et le tourisme. La ville veut renouer avec son passé de lieu de villégiature en développant la dimension sportive, ludique du fleuve et sa tradition nautique<sup>(5)</sup>. La « reconquête » des bords de Seine passe par l'aménagement de parcs et jardins, et plus spécifiquement par l'aménagement du « Parc de la Seine »<sup>(6)</sup> et d'une coulée verte intercommunale créant une liaison douce le long des berges de la Seine<sup>(7)</sup>.

le projet communal, le Fleuve est clairement identifié comme un élément de valorisation où la Seine et son paysage sont « au cœur de la ville et des quartiers ».

La commune est concernée par les risques d'inondations liés aux crues de la Seine, notamment les quartiers riverains du fleuve et ceux situés le long de la RD 43. Ces espaces sont classés en zone inondable dans le cadre du PPRI des Yvelines<sup>(4)</sup> qui

Le projet de liaison douce des berges s'inscrit dans le plan vert communal  
© Les Mureaux, juin 2001



## Liaison douce intercommunale

La liaison douce intercommunale des berges de Seine relie les communes de Flins-sur-Seine, Les Mureaux, Meulan et Verneuil-sur-Seine. Elle parcourt les Mureaux sur l'ensemble de ses berges, avec 6,7 km sur l'ancien chemin de halage. La promenade est aménagée pour les piétons et les cycles. Par intermittence, l'accès est donné aux voitures pour les riverains. La coulée verte intercommunale emprunte les chemins communaux et rejoint le chemin de halage. Cette liaison a aussi un intérêt patrimonial, en reliant des lieux remarquables de la commune : une ferme, la station d'épuration, l'ancienne papeterie.

Six kilomètres de « liaisons douces » ont déjà été réalisés et des équipements ont vu le jour : la plage de sable, l'escale fluviale accueillant la navette pour rejoindre Meulan et une liaison transversale vers le Nord reliant Meulan par le pont « Rhin et Danube ».

Quelques sites en activité ou naturels font obstacle au projet de continuité de promenade sur berges. Le site de l'écluse et celui du camping constituent des espaces naturels remarquables. Propriété de VNF, accessible aux piétons pour la promenade et la pêche, il reste fermé aux véhicules (sauf service). L'aménagement de la liaison douce le long de la berge permettrait de « revitaliser » l'ensemble du site. Des négociations sont en cours entre VNF et la commune<sup>(8)</sup> pour l'entretien et la tenue de la berge.

Des négociations avec l'entreprise EADS visent à l'ouverture du site pour que l'itinéraire de promenade puisse rejoindre la Base de Plein Air et de Loisirs de Verneuil-sur-Seine. Une première étape sera franchie à l'été 2010 en rendant la Base de Loisirs accessible par un chemin rural qui contourne le site d'EADS.



Valorisation du chemin de halage et des berges de Seine et signalétique adaptée aux aménagements piétons-cycles  
© EBP, IAU îdF, 2007



Projet de continuité de l'itinéraire de promenade entre les Mureaux et la base de loisirs régionale de Verneuil-sur-Seine  
© EBP, IAU îdF, 2007

### Le « Parc promenade de la Seine »<sup>(9)</sup>

L'aménagement du « Parc promenade de la Seine » se superpose au tracé de liaison douce communautaire sur les berges de Seine. Le projet consiste à rendre aux piétons le chemin de halage et d'en faire une promenade arborée attractive et accessible depuis la base de loisirs jusqu'au site de l'écluse. De nouvelles pratiques de loisirs pourraient se développer.

Sur l'ancien terrain de camping, la commune veut aménager un terrain de tir à l'arc avec une aire de parking public pour les usagers. Cet usage conforterait la vocation de la promenade des berges de Seine.

Le terrain de l'imprimerie de 3 ha représente une grande emprise foncière avec une position géographique et urbaine exceptionnelle, faisant le lien

4 - PPRI (Plan de prévention des risques d'inondations) des Yvelines élaboré en 2005 et arrêté préfectoral du 30 juin 2007.

5 - La commune possède deux clubs de voile dont le Club de voile de Paris.

6 - Cf. PADD, PLU des Mureaux, avril 2008.

7 - Pré-étude 2001 « La transversale des berges de la Seine aux Mureaux ».

8 - VNF a transmis en 2007 à la Ville la convention de superposition d'affectation lui permettant de réaliser les travaux de liaison douce. Ce périmètre n'inclut pas le camping.

9 - Cf. PADD, PLU des Mureaux, avril 2008.



La ville des Mureaux, l'île et les coteaux boisés de Meulan constituent un ensemble remarquable en Seine aval.  
© DREIF, Gobry

entre le centre ville et le fleuve. Le terrain de l'imprimerie est inclus dans un secteur à vocation d'activités artisanales qui périclité au sein d'un quartier à dominante pavillonnaire. Les projets de la commune sur ce terrain<sup>(10)</sup> sont l'aménagement d'une liaison permettant l'accès aux berges depuis le quartier de la Haye et son intégration au « parc promenade de la Seine ». L'objectif est de préserver le cadre naturel exceptionnel du site. Le projet de musée nautique, lancé en 2007 sur ce site, mettra en valeur le passé des Mureaux en tant que lieu historique de villégiature et de compétitions sportives. Il est aujourd'hui en phase opérationnelle.

Projet immobilier  
Place Bellevue face  
à la Seine et ses coteaux  
© plaquette de présentation  
Résidence Voiles de Seine,  
SOGEPROM, 2007



## Les rives, espace de reconquête urbaine

A l'ouest, l'île de l'écluse très densément boisée est peu accessible. A cet endroit, les berges naturelles atténuent le caractère industriel des bords de Seine aux Mureaux.

La ville fait partie d'un pôle urbain dense du Nord-Ouest des Yvelines en Seine aval. Ce territoire est rentré dans un processus de renouvellement urbain qui devrait s'accompagner d'opérations de densification des tissus existants. L'appropriation des berges de Seine et leur valorisation participent à l'amélioration du cadre de vie.

La commune affiche sa volonté depuis 2001 « d'ouvrir la ville vers la Seine ». Le fleuve est pris en compte comme un élément de valorisation urbaine. La commune détenant un parc de logements sociaux important veut « engager une programmation de l'habitat qui puisse répondre aux différentes demandes ». Les espaces fonciers libérés au fur et à mesure en rive gauche permettront de nouvelles opérations immobilières et un aménagement de l'espace public comprenant la réalisation de liaisons piétonnes entre le centre-ancien et la Seine.

### L'aménagement de la place Bellevue

Le terrain Bellevue est une grande emprise foncière de 4 200 m<sup>2</sup> en façade sur la Seine. Il se situe sur l'un des rares élargissements de la berge offrant la possibilité d'un espace public (esplanade agrémentée de bancs, kiosque au bord de l'eau) et d'une promenade arborée. Cette prome-



nade et la place s'inscrivent dans le projet d'ensemble du « Parc promenade de la Seine ». Sur une parcelle qui borde la place, un projet immobilier de standing a été construit. La prise en compte du risque inondation sur cette zone s'est traduite par la réalisation de petits immeubles Haute Qualité Environnementale sur plots, situés en retrait de la berge avec parking en rez-de-chaussée. La résidence « Voiles de Seine »<sup>(11)</sup> a été livrée en 2007. Il faut noter la présence d'un restaurant et d'un équipement de quartier. Ce projet immobilier reste isolé du centre-ville.

### La navette intercommunale<sup>(12)</sup>

Les Mureaux possède un port fluvial linéaire au niveau de la place Bellevue géré par Ports de Paris. Une activité d'exploitation sablière existait jusqu'en 2002. Le port a été maintenu mais intégré dans l'aménagement de la place Bellevue et de la liaison douce intercommunale avec la création d'une navette fluviale.

Le projet s'est mis en place en 2004 avec un service de navette fluviale entre les Mureaux et Meulan permettant de desservir les zones d'activités sur les deux rives de Seine<sup>(13)</sup>. De 2004 à 2006, la navette a été testée en été. En 2007, les navettes ont desservi aussi la base de loisirs de Verneuil et la ville de Triel-sur-Seine à l'Est. La population des communes est intéressée par ce type de transport pour un usage de loisirs (festif en été) et de transport alternatif pour la traversée de la Seine à l'année. Le projet de la navette fluviale a pris plus d'ampleur avec, l'extension de la période de fonctionnement (de mai à octobre 2010), une amélioration de l'information et une augmentation de la fréquence<sup>(14)</sup>.

Dans l'objectif de devenir un mode de transport alternatif pour les habitants, les embarcadères devront être plus accessibles et attractifs en créant une desserte (en transport en commun) entre le centre-ville, les quartiers des Mureaux et le port fluvial.



Embarquement sur la Navette fluviale  
© H. Fessard, Commune des Mureaux, 2005.



L'hôpital de Meulan et son restaurant flottant sont desservis par la navette des Mureaux,  
© EBR, IAU îdF, 2007

10 - D'après le PADD, PLU des Mureaux, avril 2008.

11 - Promoteur immobilier : SOGEPROM.

12 - Coût de la navette : 40 000€ pour 2007.

13 - Les deux villes ont de nombreux échanges. Elles possèdent des équipements structurants et des grandes entreprises : gare RER, collège, Renault, EADS, hôpital de Meulan répartis sur les deux rives.

14 - 3 départ de chaque berge par heure.

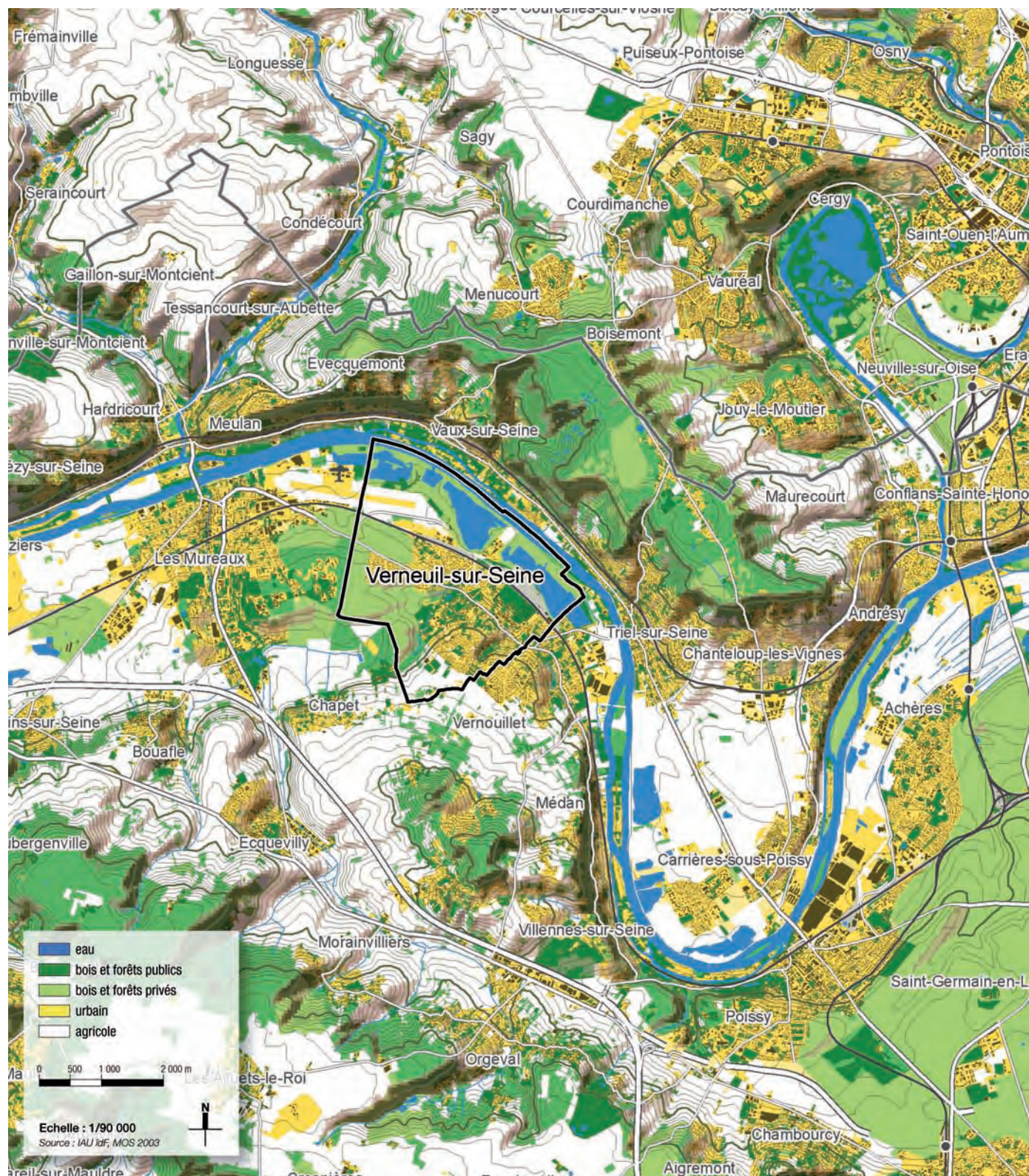






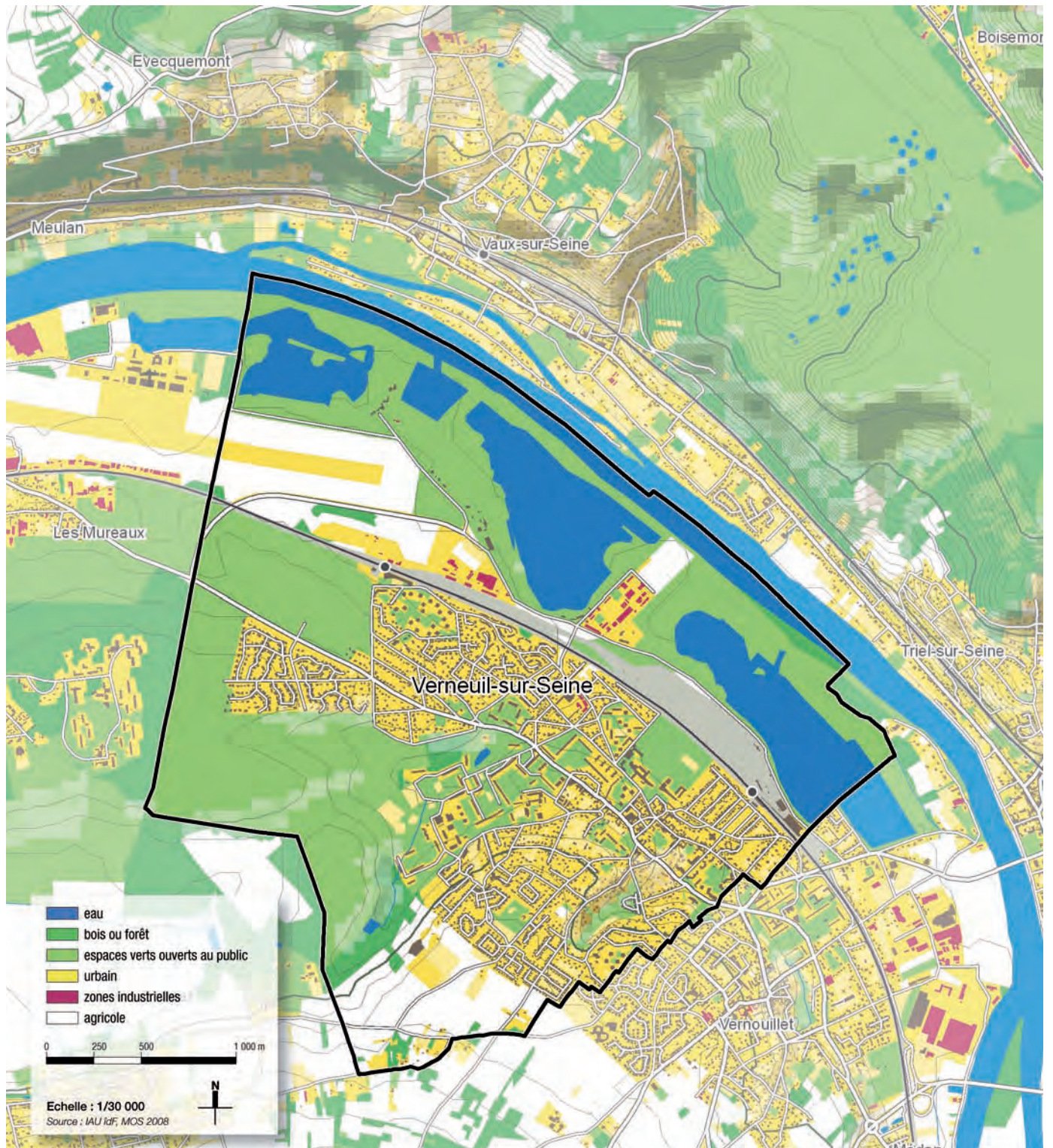
## Verneuil-sur-Seine

Située à moins de 40 km de Paris, la commune s'étend dans la plaine alluviale de la Seine. La « pointe » de Verneuil fait partie des sites étudiés par l'EPAMSA<sup>2</sup> dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval. Elle est dans la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine (6 communes).



La commune de Verneuil-sur-Seine est située en rive gauche de la Seine.  
 En 2008, l'eau occupe 150 ha, soit 15,7 % du territoire communal.  
 Les étangs de la base de loisirs occupent 113 ha, environ 12 % du territoire communal.  
 La Seine offre 3,5 km de linéaire de berges sur Verneuil-sur-Seine.

- **Population** : 15 408 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 9,5 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 16 hab / ha



# Verneuil-sur-Seine <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Commune essentiellement résidentielle, Verneuil-sur-Seine est implantée sur le coteau qui descend vers la Seine. La Base de Loisirs est composée de plans d'eau issus d'anciennes gravières classées en ZNIEFF<sup>(3)</sup> qui présentent des paysages particulièrement remarquables. Mais que l'on soit situé dans la vallée ou sur les coteaux, il est quasiment impossible d'apercevoir la Seine. La ville est séparée du Fleuve par la base de loisirs.

La Seine borde Verneuil sur sa limite communale au nord. Les berges sont longées en quasi totalité par la Base de Plein Air et de Loisirs régionale gérée par un syndicat mixte<sup>(4)</sup> d'études, d'aménagement et de gestion. La BPAL du « Val de Seine » est constituée d'un espace naturel autour de trois étangs et réservée aux sports et aux loisirs.

Les berges de Seine et le chemin de halage longent les clôtures qui entourent les étangs et les espaces verts de la base de loisirs. Les berges sont difficiles d'accès pour les piétons.

La base de loisirs constitue paradoxalement une « coupure » entre les berges de Seine et le centre ville et forme un écran autant visuel que physique. La traversée de la BPAL est possible pour les promeneurs mais l'accès aux berges reste difficile par manque de liaison entre les étangs et le chemin de halage. La coupure entre la ville et la Seine est accentuée par d'important faisceaux de voies ferrées associés à la ligne ferroviaire Paris-Rouen et aux autres activités ferroviaires<sup>(5)</sup>.

Un objectif de la commune est de reconquérir les rives de Seine. La ville a inscrit en 2006 dans son projet d'aménagement et de développement durable plusieurs priorités pour la reconquête de ses berges : « développer des actions touristiques et environnementales sur les berges de Seine », « y limiter strictement la construction », « mettre en relation la base de loisirs avec les étangs et rendre les berges réellement accessibles aux piétons ». L'enjeu sera d'établir de nouveaux liens avec les étangs et entre la ville et son fleuve.



La ville de Verneuil-sur-Seine est séparée de la Seine par le réseau ferroviaire et la base de plein air et de loisirs du Val-de-Seine. Les accès à l'itinéraire de promenade sur berge restent limités et confidentiels. En arrière-plan, l'aérodrome des Mureaux.

© DREIF, Gobry, 2005

- 1 - Note réalisée à partir de l'entretien d'octobre 2007 avec M. Mage, Directeur du service Urbanisme de la commune.
- 2 - EPAMSA : Etablissement public d'aménagement de la Seine Aval
- 3 - La ZNIEFF de type I n° 221.3014 dénommée « Plans d'eau de Verneuil - Les Mureaux » englobe divers plans d'eau situés en bords de Seine, issus de l'évolution de zones d'extraction de matériaux alluviaux (gravières / sablières). Cette zone d'une surface de 279,30 ha englobe des milieux de fonds de vallées, principalement constitués de milieux aquatiques mais également une composante forestière (ainsi que quelques zones construites). Les milieux intéressants au sein de cette zone sont principalement des milieux ouverts, associés aux zones humides et aquatiques. Cette ZNIEFF est importante pour les oiseaux pendant l'hivernage. Elle héberge également des végétaux protégés.
- 4 - Les communes adhérentes sont : Verneuil, Vernouillet, Triel et les Mureaux avec la région Ile-de-France et le département des Yvelines
- 5 - Anciennes activités de triage sur la commune.



Les plans d'eau de Verneuil-sur-Seine sont issus des anciennes gravières de la Seine. Ils constituent l'essentiel d'une ZNIEFF de 280 ha qui comprend des milieux ouverts et aquatiques, de zones humides et forestières.

© EBR, IAU idF, 2007

## Valorisation environnementale des étangs et des berges

Le PLU vise à faire évoluer le site de la base de loisirs et du secteur des étangs et à répondre aux besoins « de requalification et d'embellissement de cette partie du territoire » et « de renforcement des offres touristiques, d'activités et de logements »<sup>(6)</sup> sur la ville.

La Base de Plein Air et de Loisirs du Val de Seine, d'une superficie de 260 ha, est centrée sur les plans d'eau qui recouvrent la moitié du site. Différents choix d'aménagement ont été pris pour répartir les nombreux équipements de loisirs, d'hébergement et de restauration autour des sites des étangs. Le pôle de baignade avec sa plage est l'un des éléments forts du site et de l'identité de Verneuil-sur-Seine.

Le port de plaisance ouvert sur la Seine, qui propose une centaine d'anneaux, a été réalisé en 2007. Il s'articule autour de 2 secteurs : le port d'attache accueillant les bateaux à moteur et le port d'escale pour les voiliers<sup>(7)</sup>. Cet équipement, financé par la Région, est la réalisation « phare » du plan général d'aménagement et de développement du site, initié au printemps 2001. Il permet un redéploiement de l'offre touristique et s'inscrit dans une perspective de reconquête qualitative de la base de loisirs.

Le PADD propose une réflexion sur le traitement des berges permettant à la ville de s'ouvrir plus largement sur son fleuve et à la base de loisirs de retrouver une continuité entre les étangs. Les nouveaux aménagements devront intégrer des modes de déplacement adaptés et s'inscrire dans un schéma paysager territorial global avec protection des champs captant.

## Reconquêtes des rives de Seine

La commune voyant son foncier limité par la forêt au sud-ouest, la base de loisirs et l'emprise ferroviaire, envisage son extension urbaine sur des sites potentiellement mutables qui se situent à proximité des berges. Ces sites accueillent une activité industrielle en perte de vitesse. Le PLU



Activités de loisirs et port de plaisance dans la BPAL de Verneuil-sur-Seine  
© EBR, IAU idF, 2007

6 - PLU Verneuil-sur-Seine, 2006.

7 - Le port d'attache est doté de 33 emplacements pour des bateaux jusqu'à 25 m de long et l'escale fluviale a une capacité d'accueil de 12 emplacements.

8 - Convention entre la ville de Verneuil-sur-Seine et l'Epamsa signée le 23 juin 2009.

prévoit l'ouverture à long terme de ce secteur à « une urbanisation au caractère environnemental affirmé et présentant une forte mixité des fonctions ».

Un des premiers sites (entre les étangs du Gallardon et de la Grosse Pierre, au delà des voies SNCF) correspond à la zone d'activité « Le Cornouiller ». Son évolution devrait se faire au profit d'un programme d'habitation mixte avec « un caractère environnemental affirmé ». Le deuxième site correspond à la gare de triage (20 ha non utilisés) située dans le périmètre de l'OIN et gérée par l'EPAMSA. Il doit être aménagé pour créer plus de lien entre l'espace urbain de la ville et la base de loisirs. Le troisième site, la zone d'activités du « Parc des Trois Etangs » à l'Ouest, se localise entre le faisceau ferré et l'aérodrome des Mureaux. Cette zone d'activités doit être requalifiée.

### Création d'un nouveau quartier

Le projet du « nouveau quartier de ville » englobe les terrains de la zone d'activité du Cornouiller et une partie de la gare de triage. Fin 2007, Verneuil-sur-Seine et l'EPAMSA ont lancé un programme d'études de faisabilité d'un quartier résidentiel sur ce site de 7 ha.

Il y a eu sur les deux secteurs signature<sup>(8)</sup> d'une convention avec l'EPAMSA pour la réalisation d'études sur les secteurs des berges de Seine de Verneuil-sur-Seine. Il s'agit d'approfondir la réflexion urbaine, technique et financière afin que la collectivité puisse s'engager dans cette opération d'aménagement.



Vue sur l'île de Vaux.  
© EBR, IAU îdF, 2007



Accès à la promenade sur berge  
© EBR, IAU îdF, 2007



Le projet d'aménagement de développement durable de la ville vise à améliorer les liaisons avec la base de loisirs et la Seine.  
© PLU de Verneuil-sur-Seine, 2005

- La reconquête de l'axe central de la ville et sa requalification en rue de ville
- L'ouverture à moyen ou long terme de certains secteurs périphériques à une urbanisation au caractère environnemental affirmé et présentant une forte mixité des fonctions
- La forêt, préserver son intégrité et mieux soigner ses lisières ou ses points de rencontre avec la ville
- Mettre en relation la base de loisirs avec les étangs et rendre les berges réellement accessibles aux piétons
- Requalifier dans une optique de revalorisation le secteur du Rouillard
- Développer des actions touristiques et environnementales sur les berges de Seine et y limiter strictement la construction
- Développer le caractère central vers l'ouest du centre-bourg traditionnel et y favoriser les fonctions urbaines
- Mettre en place un réseau de déplacements doux à partir de points d'attrait que sont la forêt, la Seine et les équipements
- Améliorer les déplacements locaux dans le quartier du plateau et mieux maîtriser le transit
- Préserver les espaces plantés au cœur du tissu et les mettre en réseau pour renforcer l'armature verte de la ville
- Conserver l'aérodrome du Rouillard dans sa fonction actuelle
- Préserver la vision à travers le Parc de l'École Notre-Dame
- Veiller à la protection des champs captants du Moulin à Vent



91



## Athis-Mons

À environ 12 km au sud de Paris, Athis-Mons s'inscrit au confluent de la Seine et d'un bras de l'Orge. Elle fait partie de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne (3 communes).



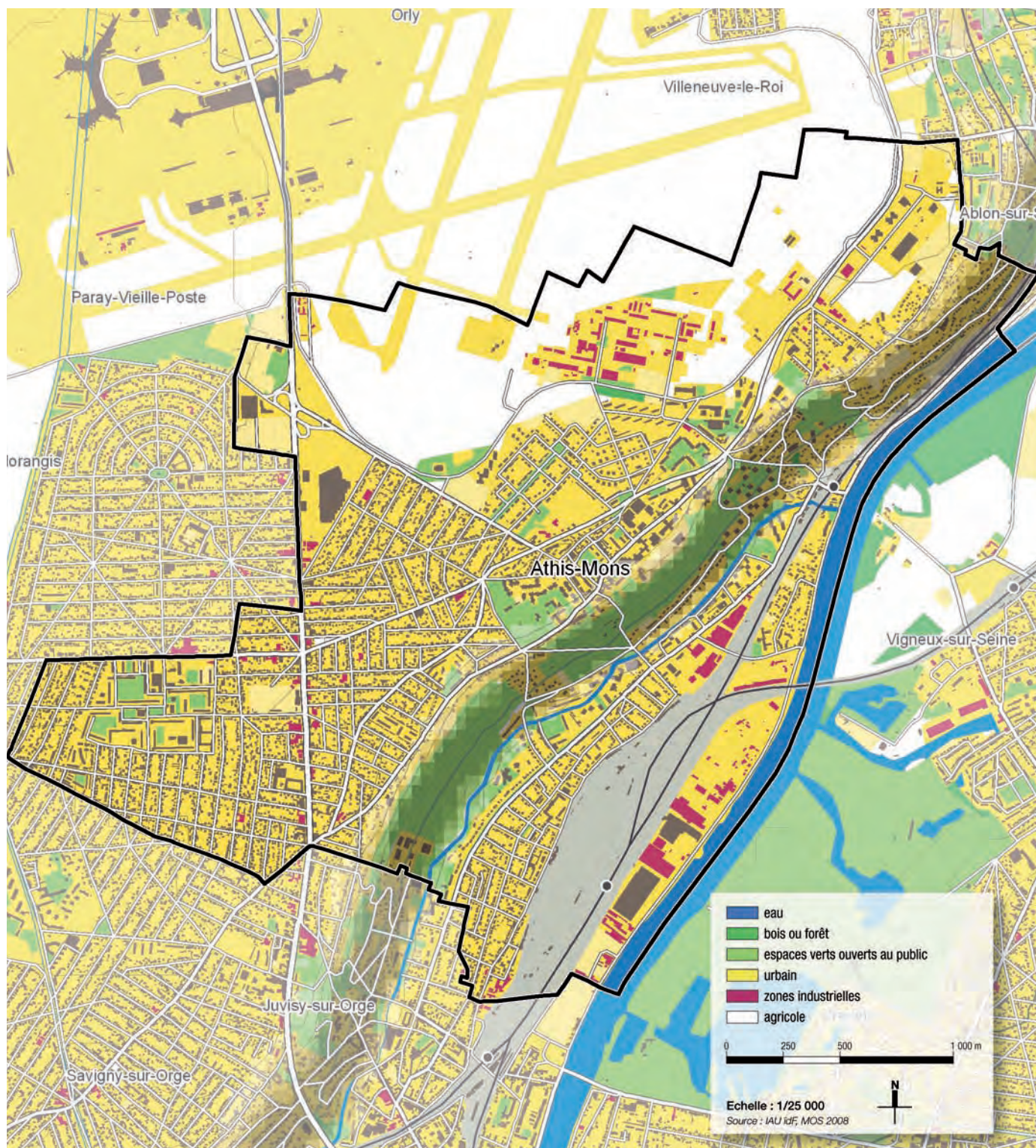


Athis-Mons est située en rive gauche de Seine.

En 2008, les cours d'eau (Seine et Orge) occupent 29,2 ha, environ 3,4% du territoire communal.

La Seine offre 3,48 km de linéaire de berges sur 52,5 km de berges de Seine en Essonne.

- **Population** : 30 615 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 8,56 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 36 hab / ha



# Athis-Mons <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

La Seine borde le territoire d'Athis-Mons sur sa limite Est. L'urbanisation s'est implantée sur le plateau et les coteaux. Le fleuve est séparé du centre-ville par un faisceau ferré (parfois large de 400 m) et franchissable à un seul endroit sur la Ville (Pont du Bourbonnais). Cette situation crée un éloignement entre ville et fleuve. La proximité du fleuve et de la gare de triage ont favorisé le développement de zones industrielles. L'activité industrielle en pleine mutation <sup>(2)</sup> crée des opportunités foncières pour la ville. L'ouverture sur la Seine est un atout pour des nouveaux programmes immobiliers.

En rive de Seine, la moitié sud est soumise à un risque important d'inondation. Il y a néanmoins un site en limite de Juvisy-sur-Orge constructible suivant le PPRI. Un projet de ZAC est en cours.

La compétence en aménagement revient à la Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne <sup>(3)</sup>. L'Établissement Foncier d'Île-de-France (EPFIF) assure le portage foncier.

## Du coteau à la Seine

La Communauté de communes des Portes de l'Essonne (CCPE) a engagé depuis plusieurs années un programme de valorisation de son patrimoine naturel, créant une véritable trame verte le long de l'Orge. Différents espaces verts (parcs, jardins, trame verte des zones pavillonnaire, espaces verts d'ensembles collectif, etc.) et des espaces boisés classés ENS composent une armature verte, support d'itinéraire de promenade, reliant les coteaux à la Seine. Le parcours des coteaux est connu de la population athénienne et des amateurs de promenade.

Une réflexion sur le cheminement le long des berges en Essonne a été engagée dès 2007 à la demande du Conseil Général. Un projet d'itinéraire de promenade a fait récemment l'objet d'une charte <sup>(4)</sup>. La réalisation d'un cheminement continu le long de la rive doit participer à la revalorisation de cette partie de la vallée où se succèdent des industries, des friches, des zones d'habitat et ou séjourment des bateaux-logements. Dans le secteur nord d'Athis-Mons, le long de la voirie départementale (RD 29), la conti-



Athis-Mons entre fleuve et plateau. Les quartiers d'habitation s'étagent du plateau jusqu'à la Seine où sont implantés les anciens sites d'activités. La voie ferrée et la route constituent des coupures physiques entre la ville et son fleuve.

© DREIF, Gobry



Trame verte du Territoire de la Communauté de Communes  
© CCPE, SORGEM, 2006

1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 11 avril 2007 avec Damien Van Gastel, service urbanisme de la mairie d'Athis-Mons.

2 - Accessibilité limitée et éloignement des grands axes routiers.

3 - réunissant Paray-Vieille-Poste, Juvisy et Athis-Mons

4 - Athis-Mons est cosignataire de la Charte pour la promenade de Seine signée le 5 juin 2009.

Vue depuis les coteaux  
sur la vallée de la Seine,  
© EBP, IAU îdF, 2007



nuité piétonne est peu agréable et présente des problèmes ponctuels d'effondrement. Une promenade a été aménagée sur une partie de la berge et sur le quai de l'Orge mais sans connexion entre elles. Sur la rive, une séquence, constituée d'espaces industriels en friche<sup>(5)</sup> est concernée par le projet de ZAC « Bords de Seine ».

## Valorisation des berges

Les friches industrielles des berges de Seine font l'objet de projets d'aménagement qui doivent permettre de relier les nouveaux quartiers aux berges en traitant l'ensemble de l'espace public riverain et la voirie départementale.

### ZAC des Bords de Seine

Les bords de Seine urbanisés à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec l'arrivée du chemin de fer devinrent lieu de promenade et de villégiature, avec des établissements de loisirs (cafés-restaurants et guinguettes).

Aujourd'hui, avec huit hectares en friche, les communes de Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons souhaitent réinvestir les bords de Seine<sup>(7)</sup> en proposant un projet d'aménagement à dominante « habitat », pour répondre à la demande en logement sur des sites desservis en transports en commun<sup>(8)</sup>.

Deux zones d'aménagement concerté (ZAC) distinctes ont été créées en décembre 2006 par le conseil communautaire des Portes de l'Essonne. Les ZAC prévoient à terme la construction de plus de 700 logements diversifiés (accession et locatif social), des équipements scolaires et des commerces. Les nouveaux bâtiments intègrent la norme HQE et doivent prendre en compte les contraintes liées aux risques inondations par des aménagements spécifiques. Elles doivent répondre aux risques liés à la pollution des sols (anciennes activités industrielles) et intégrer la gestion des eaux pluviales.

La mise en valeur des bords de Seine passe par la promotion de circulations douces avec le réaména-

La confluence  
Orge-Seine est recouverte  
par les aménagements  
de voirie.



Aménagement autour  
de la rivière Orge près  
de la confluence  
© EBP, IAU îdF, 2007



Voirie départementale  
le long de la Seine  
plantée d'arbres.  
Présence de bateaux-  
logements et d'un port  
linéaire en quai bas.  
© EBP, IAU îdF, 2007



gement de la voirie, la création de nouveaux espaces publics d'agrément et d'un parc public, prévu pour 2010. Le projet comprend également une nouvelle voirie pour réduire le trafic en centre-ville. Le parc urbain (de plus de 12 ha) aménagée en zone d'expansion de crue devrait assurer la transition entre les berges de Seine et les immeubles d'habitation. Le projet dispose les immeubles les plus hauts (R+6) le long du parc, face à la Seine.

### Une nouvelle liaison départementale sur les bords de Seine

Afin de désengorger les quartiers de Gare de Juvisy-sur-Orge et du Val d'Athis-Mons, le Conseil Général de l'Essonne s'est engagé dans l'aménagement d'une nouvelle liaison entre la rive gauche de la Seine et le pôle d'emplois d'Orly-Rungis. L'aménagement d'une voie verte pour les piétons et cyclistes est programmé<sup>(9)</sup> sur les berges à Athis-Mons. La communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne est associée aux communes de Juvisy et d'Athis-Mons pour l'insertion de cette liaison dans le projet des ZAC Bords de Seine. Ce type de projet pourrait être mis à profit pour améliorer la relation « ville-fleuve ».

### Projet du site « LU »

A proximité des berges et de la route départementale, le site Danone est une friche industrielle de 2,8 ha cédée à la ville début 2007 après le départ de l'entreprise de la biscuiterie LU. Le portage du terrain et la requalification du site est assuré par l'EPIFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France) pour une opération d'habitat et de réhabilitation de l'ensemble du site. Le programme prévoit la construction de 150 logements et de 5 000 à 10 000 m<sup>2</sup> d'activités.



#### Calendrier

Après la concertation de 2006, le Conseil Communautaire a créé deux ZACS, « Bords de Seine Amont » sur Juvisy-sur-Orge et « Bords de Seine Aval » sur Athis-Mons. En juin 2007, désignation de la SEM « ESSONNE AMENAGEMENT » comme aménageur des 2 ZACS. Au printemps 2008, établissement des 2 dossiers de réalisation.

#### Programme prévisionnel :

- 69 450 m<sup>2</sup> SHON avec 758 logements
- Sur Juvisy-sur-Orge, la ZAC Bords de Seine Amont :
- 307 logements sur 23 900 m<sup>2</sup> SHON (locatifs sociaux 22%),
  - le site d'activités (en violet) est remplacé par le siège de la Communauté d'Agglomération et Centre Technique Municipal<sup>(6)</sup>
  - groupe scolaire (14 classes) : 3 500 m<sup>2</sup> SHON
- Sur Athis-Mons, la ZAC Bords de Seine Aval :
- 451 logements sur 35 250 m<sup>2</sup> SHON (dont 89 logements locatifs sociaux 20 %),
  - équipement de quartier non défini : 300 m<sup>2</sup>,
  - parc public de 12 ha en continuité sur les deux communes : 2 050 m<sup>2</sup> sur Juvisy et 10 200 m<sup>2</sup> sur Athis-Mons

#### Partenariat

commune de Juvisy pour la construction de 3 classes du groupe scolaire, commune d'Athis-Mons, CG 91 pour l'aménagement de la voirie départementale le long de la Seine et de sa berge.

L'organisation du nouveau quartier en bords de Seine s'appuie sur le PPRI. Il propose un parc de 12 ha parallèle à la Seine dans la zone d'écoulement et d'expansion des crues d'aléas forts à très forts. Pour la zone verte du PPRI « dite de centre urbain d'aléas moyens à forts » le règlement autorise « la mutation, la transformation et le renouvellement du bâti existant ».

© Athis-Mons, dossier de ZAC Bords-de-Seine, 2008

- 5 - Une étude pour la requalification des bords de Seine à Athis-mons est inscrite au plan d'actions Grand Projet 3 du contrat de projets État/Région 2007/2013.
- 6 - Après étude économique ayant conclu à la faiblesse du marché pour l'implantation d'entreprises sur le site (projet initial de 6 000 m<sup>2</sup> SHON d'activités), le programme de locaux d'activités a été supprimé pour être remplacé par des équipements publics.
- 7 - 2 ZAC situées entre le « pont de la 1<sup>ère</sup> armée française » à Juvisy et le n°9 du quai de l'Industrie à Athis-Mons.
- 8 - Proximité de la gare de Juvisy, la plus grande gare d'Île-de-France hors Paris.
- 9 - L'étude de faisabilité lancée en 2003.



Ancien site industriel de la vallée implanté parallèlement à la Seine entre le talus ferroviaire et la RD 29

© EBR, IAU idf, 2007





# Évry

À moins de 30 km au sud-est de Paris, Évry s'étend du plateau de Brie jusqu'à la Seine. Elle se situe dans la Communauté d'Agglomération d'Évry Centre Essonne (5 communes)<sup>(1)</sup>.

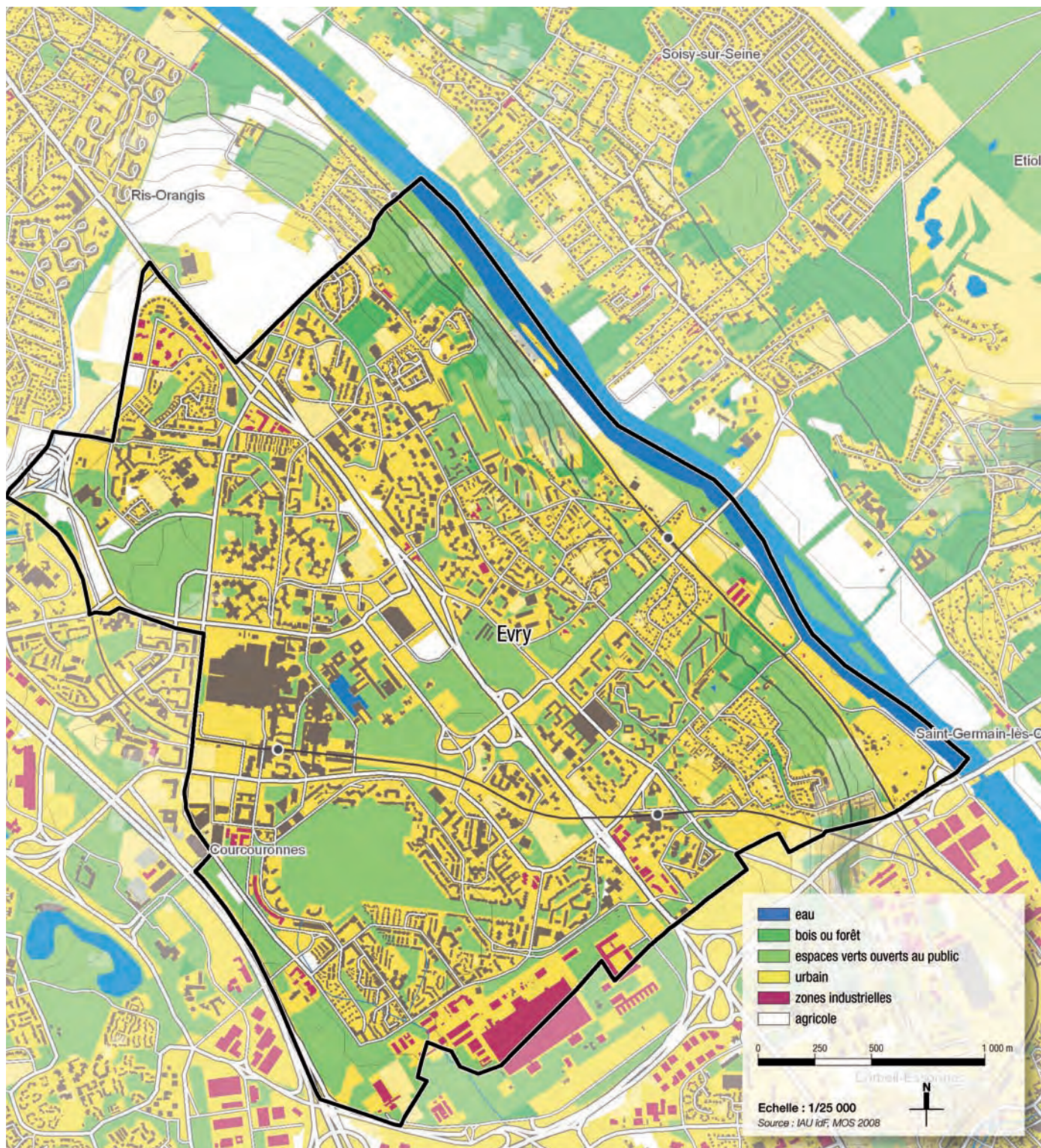


Évry est située en rive gauche de la Seine.

En 2008, l'eau (Seine et 2 plans d'eau) occupe 26,3 ha, environ 3 % du territoire communal.

La Seine offre 4,2 km de linéaire de berges sur Évry sur 52,5 km de berges de Seine en Essonne.

- **Population** : 52 651 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 8,6 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 61 hab / ha



# Évry<sup>(2)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

La Ville souhaite mettre en valeur la Seine à travers l'aménagement de ses berges afin de devenir un lieu de promenade et de loisirs. La communauté d'agglomération est compétente pour l'environnement et la gestion des rivières.

La Seine longe la commune d'Évry sur sa limite est. Les berges et ses rives constituent un atout de qualité de vie. Il faut souligner la forte présence des parcs publics et privés, créant une continuité végétale, en prolongement des berges de Seine (Parc Bataille, Résidence du Parc, Parc de Trouseau et Parc des Tourelles). Cette configuration est un atout pour développer loisirs et promenade.

Le secteur des berges de Seine est historiquement le site du centre ancien, Évry-Grand-Bourg. Le développement de la ville nouvelle sur le plateau, s'achève à 300 mètres du fleuve par une forte déclivité. Aujourd'hui, les quartiers Évry-Village et Grand-Bourg profitent de la proximité des berges avec 4 km de promenade aménagée avec parcs, espaces de loisirs, où se nichent quelques villégiatures bâties au XIX<sup>ème</sup> siècle entre la voie ferrée et la Seine.

La ville nouvelle, partiellement sur le coteau, est coupée du Fleuve par la RN7 et aussi en contrebas par la voie ferrée Paris-Corbeil (RER D)<sup>(3)</sup>. La mauvaise accessibilité associée les perspectives visuelles limitées et les vocations actuelles des espaces verts publics, limitent la fréquentation des rives et des berges de Seine.



La ville nouvelle d'Évry s'étend du plateau jusqu'à la rive gauche de la Seine. La rive droite est à dominante rurale, naturelle et forestière.

© DREIF, Gauthier, 2000

Les franchissements (pont, passerelle) de la voie du RER D et de la Seine sont rares et majoritairement inadaptés aux circulations douces. Deux ponts routiers relient la ville d'Évry à Soisy-sur-Seine et Etioilles et supportent de forts trafics<sup>(4)</sup>. Une possibilité de liaison pour piétons et cycles est le passage de l'écluse qui doit être réaménagée.

Enfin, la continuité de cheminements le long de l'ensemble paysager associé aux berges de Seine présente des lacunes. Seul le Boulevard Decauville assure une continuité parallèle à la Seine mais il est situé à 600 mètres à l'ouest.

## Une trame verte communale intégrant les berges

La commune d'Évry a fait des rives de Seine un secteur stratégique d'aménagement dans son Projet de Ville<sup>(5)</sup> en 2006. Les interventions s'articulent principalement autour de la valorisation de cet espace, de l'accessibilité et de la mobilité. Les orientations sont de mettre en réseau la trame des parcs pour rétablir la continuité des cheminements, notamment suivant un axe Nord-Sud<sup>(6)</sup>, en intégrant

- 1 - La communauté d'agglomération d'Évry Centre-Essonnes regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses et Ris-Orangis.
- 2 - Note réalisée à partir de l'entretien de mars 2008 avec Agathe Laval, service Urbanisme d'Évry.
- 3 - La voie ferrée occupe une bande de 40 mètres de large.
- 4 - L'Avenue du Général Patton (CD93) (trafic routier entre 10000 et 20000 véhicules/j) et la Nationale 104 (trafic entre 50000 et 250000 véhicules/j).
- 5 - PROJET DE VILLE/PLU EVRY, C&S Conseils Ville d'Évry, 10 mai 2006.
- 6 - «Le projet de ville envisage également de relier le fleuve aux parcs urbains, et, au-delà des limites de la commune, à ses continuités naturelles avec Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes.»



le chemin de halage, en effaçant la coupure occasionnée par les voies de chemin de fer (amélioration des connexions du plateau jusqu'au pied du coteau) et en valorisant le paysage et les fonctions biologiques de cette continuité de parcs et d'espaces verts, pour une appropriation par les habitants de la commune, des berges et des rives de Seine.

La trame paysagère d'Évry assurera le lien entre plateau et vallée.  
© Projet de Ville d'Évry, mars 2006



## Les bords de Seine, secteur stratégique du Projet de Ville

La Ville d'Évry, a engagé une étude des berges de la Seine<sup>(7)</sup> couvrant un périmètre compris entre l'avenue de Beauvoir, le complexe sportif Desroys du Roure et la ligne SNCF. Elle propose des orientations destinées à guider le réaménagement de ce secteur, et tout particulièrement les terrains Frosio (anciennes emprises industrielles).

La Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne (CAECE) a compétence pour intervenir sur les rives de Seine dans le cadre de sa politique de gestion de l'environnement.

La CAECE mène un projet de renaturalisation des berges de Seine, qui s'intègre dans un projet global d'aménagement de la rive gauche, axé sur les circulations douces, la valorisation et la protection des espaces naturels et l'accueil du public. Le projet de renaturalisation des berges de Seine, quant à lui, vise à améliorer les qualités biologiques, écologiques et paysagères du site tout en favorisant l'accès aux berges par les promeneurs et les pêcheurs sur certains secteurs bien spécifiques et identifiés.

La Ville d'Évry porte aussi des projets d'échelle plus restreinte. Depuis juin 2009, le parc des Tourelles réaménagé est de nouveau ouvert au public. Le château Bataille fait actuellement l'objet d'un projet de réhabilitation visant à la création d'une résidence de logements de standing. Une étude sur le Parc Bataille vise à exploiter les potentialités de cet espace en termes d'accueil du public.

## Intégration paysagère des sites riverains de la Seine

Les emprises actuelles d'activités localisées en bord de Seine vont évoluer dans le futur vers d'autres types de fonctions et d'activités.

Au sud-est de la ville, les deux stations d'épuration doivent à être requalifiées pour optimiser leurs capacités. Elles sont toutes deux implantées sur le territoire d'Évry. L'une est gérée par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau) et l'autre par la CAECE. Ces projets de requalification sont indépendants l'un de l'autre. Ces aménagements visent une intégration paysagère de qualité, en adéquation avec l'environnement des berges de Seine<sup>(8)</sup>. Les deux stations d'épuration contribueront à la requalification du secteur des bords de Seine.

Les stations d'épuration implantées en rive gauche à Évry jouxtent la zone d'activités de Corbeil-Essonnes.  
© DREIF, Gauthier, 2000



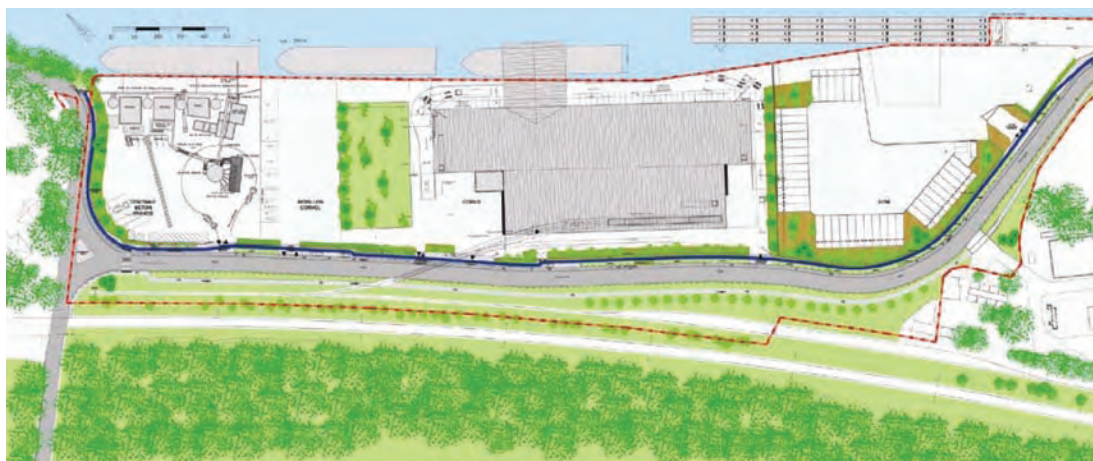


Schéma d'aménagement du port d'Évry  
 source : mairie d'Évry, internet-2008

Le Port d'Évry<sup>(9)</sup> élabore un projet paysager et de réaménagement de son site<sup>(10)</sup>. Une réorganisation est actuellement à l'étude pour développer les activités. En parallèle, les franges de l'emprise concernée feront l'objet d'un projet paysager, en « lisière » du Parc de Trousseau, voisin.

Par ailleurs, il existe un projet porté par Voie Navigables de France (VNF) concernant l'Ecluse d'Évry<sup>(11)</sup> construite en 1906. Elle relie Soisy-sur-Seine à Évry. Les aménagements concernent la rénovation du barrage et de la passerelle, la création d'une passe à poissons et le traitement paysager des abords de l'écluse.

Le Conseil Général de l'Essonne étudie la suppression du passage à niveau (n°13), en berges de Seine. Il est envisagé la fermeture de l'accès routier et la mise en place d'une déviation. Dans cette hypothèse, une passerelle piétonne sera réalisée, en cohérence avec l'objectif d'assurer la continuité entre les berges et le plateau.



Site portuaire d'Évry situé entre la voie ferrée et le fleuve constitué avec les stations d'épuration une des séquences industrielles de la Seine amont. En arrière plan, le pont Patton.  
 © DREIF, Gauthier, 2000



L'écluse d'Évry lien entre les deux rives est utilisée par les piétons et cyclistes. Elle devrait être réhabilitée.  
 © EBR, IAU idF, 2007

7 - Réalisée par le bureau d'étude Latz und Partner.  
 8 - Projet de six jardins thématiques avec parcours pédagogiques.  
 9 - Son emprise est de 46200m<sup>2</sup>. Il est géré par les Ports de Paris (Agence portuaire de Seine amont).  
 10 - Le projet est de rajouter des plantations de couvre-sol et vivaces, ou des arbres.  
 11 - L'écluse mesure 180 m de long et 16 m de large. Elle permet le passage de 9 bateaux par jour.



Sur cette séquence, les berges de Seine relient le club nautique, le stade, le parc Manouchian, l'écluse d'Évry, le parc des Bords de Seine et le Parc Grand Bourg.

© DREIF, Gauthier, 2000

## Projet de liaisons douces

L'aménagement d'un réseau de liaisons douces permettra à terme de relier les berges de Seine et la Ville Nouvelle.

A partir du Parc Missak Manouchian<sup>(12)</sup> (situé en bord de Seine au niveau du Pont Patton) une liaison douce est en projet sur le chemin de halage permettant de rejoindre le Parc du Grand Bourg<sup>(13)</sup>. Ce parcours sera ultérieurement élargi à la commune de Soisy-sur-Seine en rive droite à l'ouest de la commune. A l'est du Pont Patton, en rive gauche, une liaison douce rejoindra le Parc des Tourelles et la commune de Corbeil-Essonne. Un itinéraire cyclable et piéton continu le long de la Seine fera la liaison avec les communes limitrophes. Ce projet s'inscrit dans le schéma directeur des liaisons douces élaboré par la CA Évry Centre Essonne en 2004<sup>(14)</sup>. A terme, la concrétisation de ce schéma devrait aboutir à un réseau continu et maillé sur l'agglomération d'une longueur totale de 111 km accessible aux vélos et piétons et dont une partie longe les rives de la Seine.

## La « Promenade de Seine »

La commune s'inscrit dans un projet d'aménagement du département pour valoriser une promenade sur les rives de Seine. Le projet consiste à aménager un cheminement continu et d'en faire une liaison verte Régionale sur 50 km de berges, entre Athis-Mons et le Coudray-Monceau. Le département, sur la base des projets antérieurs<sup>(15)</sup>, a chargé l'AUDESO<sup>(16)</sup> de l'élaboration d'une charte associant les différents acteurs (communes, intercommunalités, PAP, etc.) autour du projet d'itinéraire de promenade. Cette charte a été signée le 5 juin 2009 par 26 acteurs concernés par le fleuve. Un Conseil de la Promenade de Seine a été créé.

12 - Parc de 8 ha en bord de Seine avec une aire de pique-nique et de jeu.

13 - Aménagement terminé depuis le début 2008.

14 - Le CG 91 subventionne le projet et la CA en assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion quotidienne.

15 - Voir l'étude « Politiques des départements en faveur des berges du fleuve en Île-de-France », laurif 2007 - p.27 à 43.

16 - Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge



## Villeneuve-la-Garenne

La commune à 6 km de Paris, se situe dans une plaine alluviale au nord-est du département des Hauts-de-Seine et en limite de la Seine-Saint-Denis.

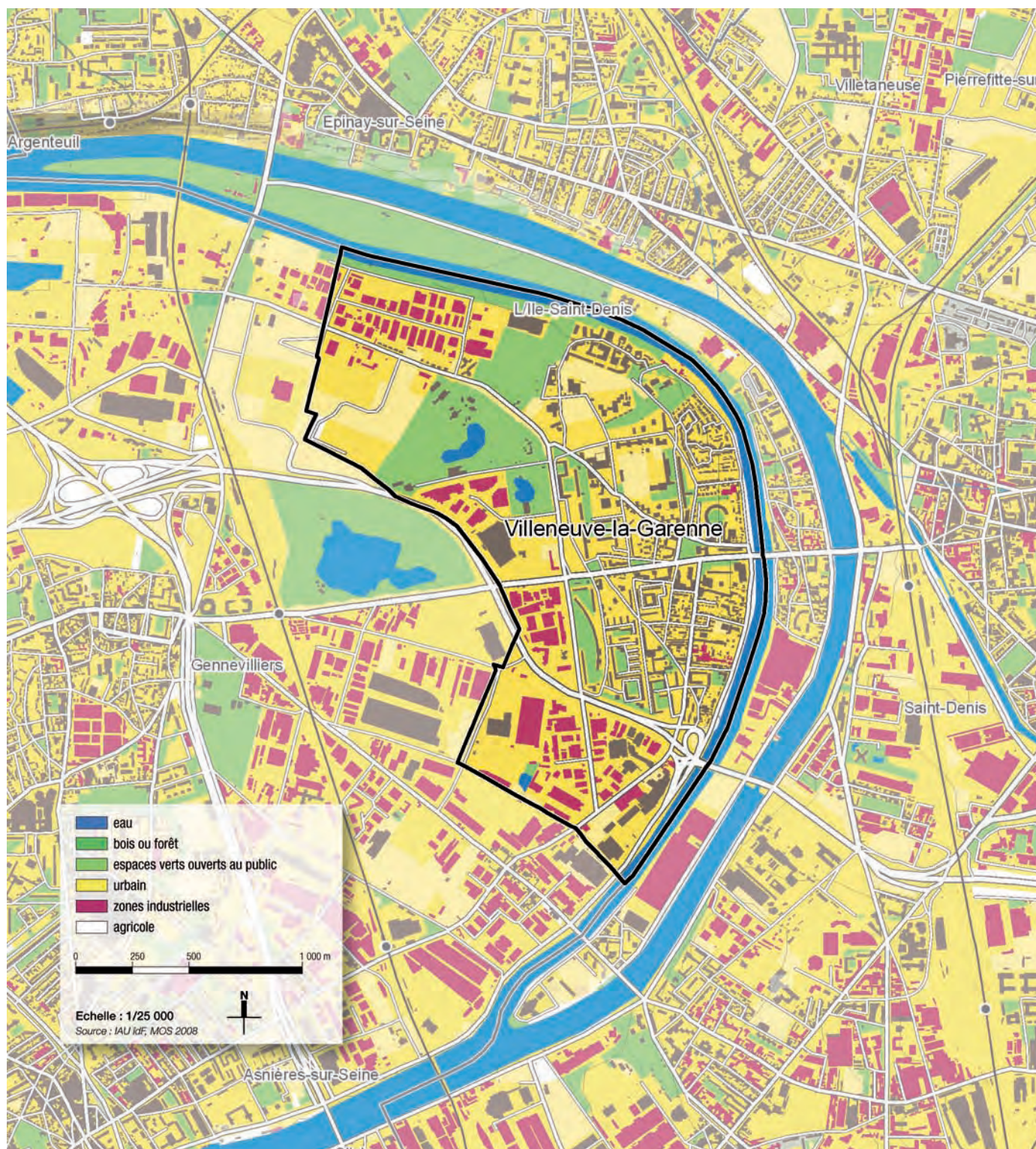


Villeneuve-la-Garenne est située en rive gauche de la Seine.

En 2008, l'eau occupe 18,7 ha, environ 6 % du territoire communal.

La Seine offre 4,1 km de linéaire de berges sur 66,8 km de linéaire de berges de Seine dans les Hauts-de-Seine.

- **Population** : 24 568 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 3,2 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 77 hab / ha



# Villeneuve-la-Garenne <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Ville industrielle de la Seine (forte activité navale dans le passé <sup>(2)</sup>), la commune de Villeneuve-la-Garenne se situe le long du petit bras de Seine à l'intérieur de la boucle. L'urbanisation au 19<sup>ème</sup> siècle s'est concentrée le long des quais et de l'Avenue Verdun. L'ensemble de la commune connaît un risque d'inondation important dans cette boucle de la Seine aval. Les berges entièrement minéralisées supportent des murettes anti-cruées. L'accès aux passerelle des bateaux-logements fragilise cette protection sur l'ensemble de la commune. La Seine alimente les nappes aquifères. Il y a sur la commune 18 puits de forage, appartenant à la Lyonnaise des Eaux et à Total.

La gestion des berges est du ressort de Voies Navigables de France (VNF) et des « Ports de Paris » pour l'espace portuaire.

Le département des Hauts-de-Seine considère le Fleuve axe de développement du tourisme sur l'ensemble de son territoire. La navigation de fret sur le petit bras étant très faible, la commune dispose d'un atout pour développer des activités de loisirs liées à l'eau (à l'exclusion de la navigation de plaisance).

Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, l'activité industrielle s'est installée souvent le long de la Seine, pour l'énergie ou le transport. Villeneuve-la-Garenne est une commune en pleine mutation où le renouvellement urbain concerne 80% de son territoire. Les rives se trouvent actuellement au cœur de projets d'aménagement.



Villeneuve-la-Garenne est située en rive gauche de la Seine. L'avenue de Verdun relie le cœur de ville, traverse l'île-Saint-Denis et rejoint la Plaine Saint-Denis, en rive droite de la Seine.  
© DREIF, Guiho, 2005



Opération immobilière « des Mariniers » en rive de Seine, trame verte urbaine qui relie les berges de Seine, mixité d'usages et activités traditionnelle des chantiers navals.  
© DREIF, Gobry, 2000

## Renouvellement urbain et rives

### Les activités tertiaires

Aujourd'hui, les friches industrielles mutent au profit d'activités tertiaires: Général Motors a quitté le site de La Garenne (au sud de la commune). Une cinquantaine d'immeubles de bureaux ont vu le jour dans l'ancienne zone industrielle de Chanteraine.

- 1 - Note réalisée à partir de l'entretien de décembre 2007 avec Alain Bortolameolli maire-adjoint aux affaires techniques, Christian Godot, Directeur Général es Services techniques, Daisy Martin-Guignard, adjointe au responsable du Service Urbanisme, Henri Eaux, Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine.
- 2 - Premier chantier naval, établissement Rasschaert fondé en 1880.



Bongarde, plan du site avec trame paysagée  
source : SEM 92

Le quartier de la Bongarde, à l'entrée sud de la ville, est au cœur des mutations urbaines récentes. Le projet de ZAC vise la redynamisation économique par un programme mixte de 117 000 m<sup>2</sup> de SHON dont, un centre commercial de 86 000 m<sup>2</sup>, des équipements hôteliers de 6 000 m<sup>2</sup> de SHON, 25 000 m<sup>2</sup> de SHON d'activités tertiaires, sur un site de 16 ha .

Un travail sur les différentes façades du centre commercial a été mené pour tenir compte du site. Côté Seine, la façade sera constituée de courbes ondoyantes rappelant « le fleuve »; La façade vers le parc « en dégradé » de lignes rappelant une coupe géologique. La plantation de vigne vierge créera une continuité avec le parc. Enfin, côté boulevard Gallieni, vers la place, la façade aura un caractère plus urbain, le centre commercial intégrera des terrasses végétalisées.

Opération de renouvellement d'anciens sites industriels le long de la Seine face à l'île-Saint-Denis.  
© DREIF, Gobry, 2008



## Requalification de l'espace public

La commune a un projet d'ensemble associant le réaménagement de la voirie et la création de plusieurs liaisons vertes reliant les quartiers de la ville au fleuve. Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

- désenclaver les quartiers d'habitat social en créant des liaisons traversantes, notamment une liaison Nord-Sud « Voie Promenade ». Une liaison « verte », rue Brossolette, reliera le quartier sud à la Seine.
- requalifier l'avenue de Verdun, avenue principale, en profitant de l'arrivée du Tramway.
- créer une coulée verte reliant le Parc départemental de Chantereine (et les nombreux équipements publics), à la Seine, au niveau du Port de Plaisanceface au parc départemental de l'Île-Saint-Denis.

Le site de la Bongarde longeant le fleuve s'ouvrira sur la grande place publique d'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>. Elle assurera la transition et la liaison entre la ville et les activités commerciales. Un traitement particulièrement soigné sera apporté à l'espace public (fontaine, éclairage, plantations en harmonie avec les façades, nouveau pôle de la ville.

Avec un cordon végétal le long des berges, le projet de la Bongarde s'appuie sur la mise en valeur du fleuve par le développement d'axes transversaux le reliant au boulevard Gallieni. Ce dernier est traité en boulevard urbain, élargi à 25 m avec de nouveaux profils de voirie intégrant les circulations douces, aménagement de stationnements bilatéraux et élargissement de la chaussée à trois voies assureront une continuité avec le nord de la commune.

## Trames vertes et bleue

La ville offre de nombreuses potentialités foncières pour la mise en oeuvre de trames vertes et bleue avec la présence de grands espaces aménagés (ou en projet) dans les parcs ainsi que dans les zones d'habitat et de commerces, en particulier avec la rénovation du quartier de la Caravelle et la création de la ZAC de la Bongarde.

Dans le cadre du « schéma départemental d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges », un projet d'ensemble a été défini pour mieux aménager les berges<sup>(3)</sup>. Ce schéma intègre la trame verte départementale qui relie la Seine et la ville.

### La trame verte départementale

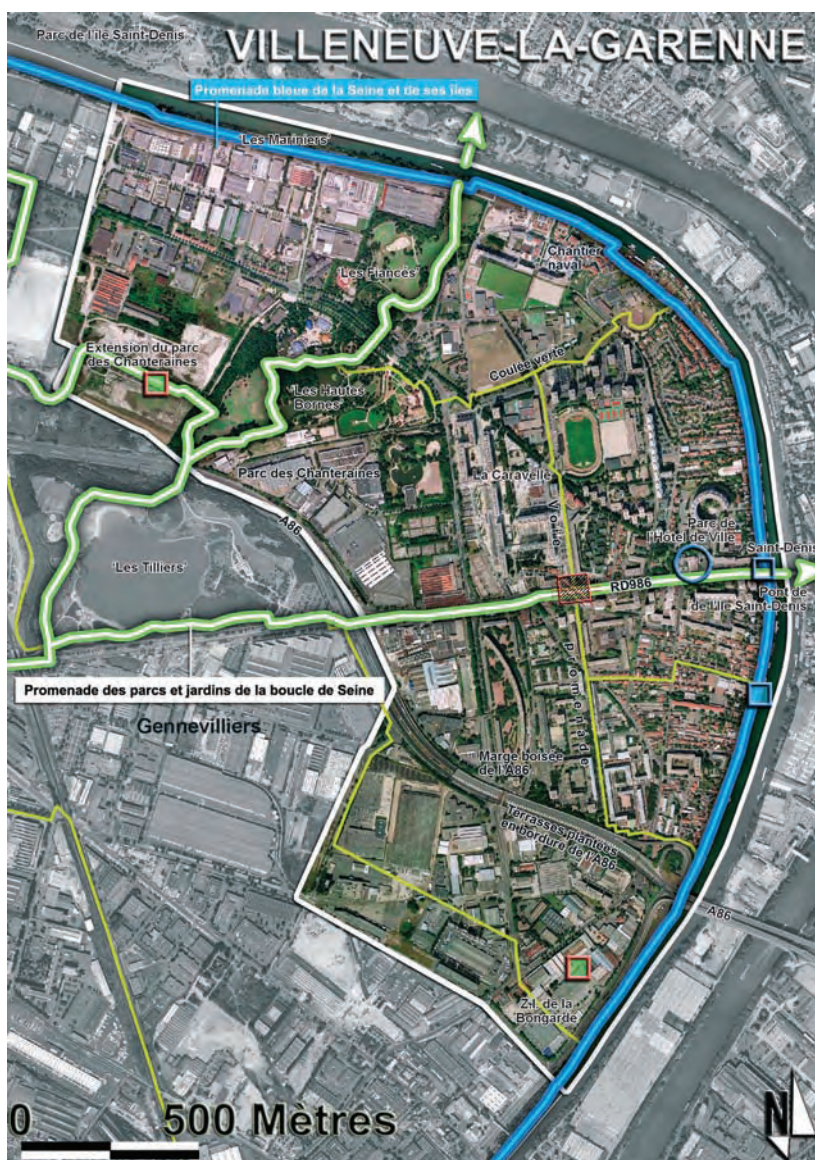
La commune s'inscrit dans le projet de la Promenade Bleue départementale qui longe la Seine du nord au sud, quai Alfred Sisley, quai d'Asnières et quai de Moulin de Cage. La réalisation de la Promenade Bleue est impactée par la coupure de l'Autoroute A86 au niveau du « quai du Moulin de Cage » et l'aménagement d'itinéraire cyclable et piéton difficile à mettre en œuvre à cause de la configuration étroite du site. Le pont autoroutier et son échangeur créent des barrières physiques et visuelles fortes. Une étude est en cours pour réaliser une continuité de promenade en utilisant un passage en encorbellement sur la Seine (ou à l'intérieur des quartiers).

### Les espaces verts de la ZAC de la Bongarde

Ils participent à la coulée verte qui relie la Seine et les nouveaux quartiers. Les 7 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts du projet de la Bongarde constituent un maillon de la liaison nord-sud vers le parc des Chanteraines. Les grands axes de circulation en bordure de la Bongarde seront également plantés de grands arbres.

### La « Voie promenade »

Cette voie est structurante pour la commune ; Il s'agit d'un axe nord-sud, perpendiculaire à l'avenue de Verdun, qui s'inscrit dans la géométrie des grands ensembles. Son usage en fait un lieu fédérateur rassemblant différents équipements, commerces, donnant aussi accès aux immeubles d'habitation. C'est un axe pour piétons, d'intérêt paysager, avec une configuration en double mail.



Le projet de trame verte et bleue du Conseil Général des Hauts-de-Seine sur la Commune de Villeeneuve-la-Garenne

© CG92, Parcours Buissonniers

3 - « Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges » des Hauts de Seine approuvé le 24 février 2006.



À gauche : Profil de voirie le long du quai d'Asnières à la hauteur du pont autoroutier A86  
© EBP, IAU idF, 2007.

Ci contre : Voirie plantée d'arbres le long du quai Sisley jusqu'au port de plaisance au nord. À Villeeneuve-la-Garenne, les bateaux-logements sont stationnés le long des quais d'Asnières et Alfred Sisley.  
© DREIF, Guitho, 2000





*A Villeneuve-la-Garenne, la coulée verte est principalement constituée du Parc départemental des Chanteraines qui intègre les berges de Seine. La promenade bleue longe le quartier « Les Mariniers » et le relie à la zone industrielle du Val-de-Seine. A droite, le parc départemental de l'Île-Saint-Denis.*  
© DREIF, Gobry, 2008

### La « Coulée verte »

Elle relie les parcs et jardins de l'intérieur de la boucle jusqu'à la Seine. Cette promenade s'étofera du projet de liaison « piétons-vélos » le long de la RD 986 avec la construction de la ligne de tramway et le projet d'extension du parc des Chanteraines. La liaison inter-parc permettra de relier Villeneuve-la-Garenne avec deux communes du département de Seine-Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis et Epinay-sur-Seine, situées en rive droite de Seine, créant ainsi une liaison interdépartementale. Pour se faire, un projet de passerelle ou un bac (liaisons ponctuelles et contrôlées) a été évoqué par les communes.

Enfin, la ville a aussi le projet de réhabiliter des parcours urbains « locaux » donnant accès aux bords de Seine en prenant appui sur la « Voie promenade » existante.



*Une promenade publique sur berge longe le nouveau quartier des « mariniers ». Le dénivelé répond aux exigences du PPRI.*  
© EBR, IAU îdF, 2007



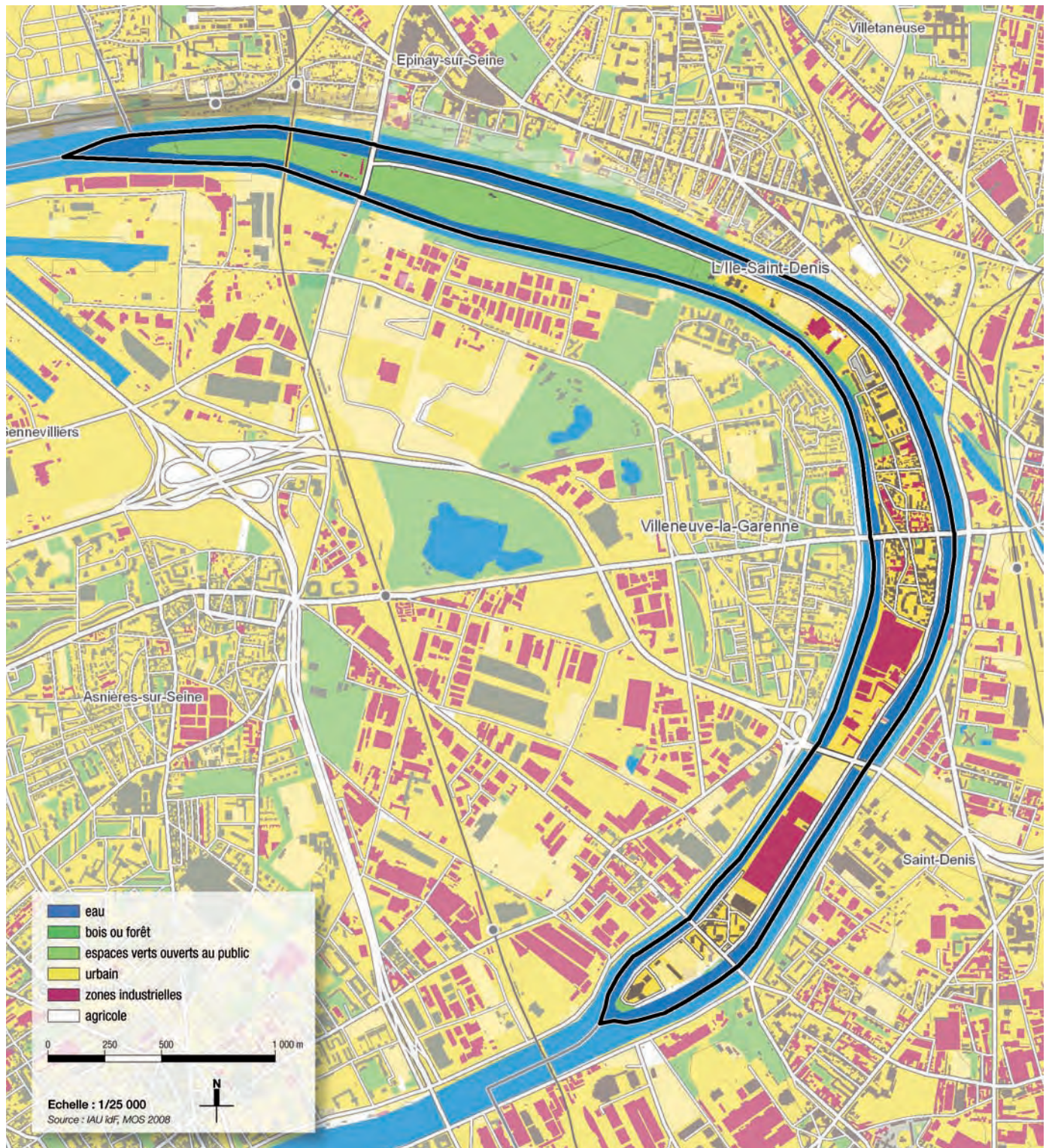
# Île-Saint-Denis

Située à 8 km au nord ouest de Paris, l'Île-Saint-Denis s'inscrit dans un des méandres de la Seine. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune (8 communes).



Commune insulaire entre deux rives de la Seine, la Seine « occupe » en 2008 63 ha, environ 36 % du territoire communal et offre 13,5 km de linéaire de berges sur les 21,5 km de berges en Seine-Saint-Denis.

- **Population** : 7 212 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 1,76 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 41 hab / ha



# Île-Saint-Denis <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

En cœur d'agglomération, l'Île-Saint-Denis est la plus grande des îles de la Seine et l'unique commune insulaire fluviale de France. Porte d'entrée du territoire de Plaine Commune, elle s'inscrit dans un espace de grands projets (pôle gare de Saint-Denis, projet de la Cité du Cinéma (Besson), Docks de Saint-Ouen, prolongement du Tramway T1).

L'Île-Saint-Denis a souffert d'une urbanisation peu harmonieuse. Elle est marquée par la présence de bâtiments ou zones industrielles « en friche », l'autoroute A86 et les lignes à haute-tension qui créent des contraintes fortes. Le cœur de l'Île, où se situe la zone des anciens grands magasins parisiens, est séparé des autres quartiers et du fleuve.

La Ville souhaite valoriser son insularité et améliorer son rapport au fleuve. La commune, située dans une boucle de Seine bénéficie d'un plan d'eau de 130 ha (avec 70 ha de voie navigable et 60 ha disponibles aux loisirs nautiques). Les projets de la commune s'inscrivent dans une démarche de développement durable. La reconversion de la zone des entrepôts des grands magasins parisiens constitue un atout pour la Ville qui veut y créer un nouveau quartier qui serait aussi un éco-quartier fluvial pilote en Île-de-France.

Dans le SCOT <sup>(2)</sup> de Plaine Commune, l'un des enjeux est de « redonner à la Seine une place centrale dans l'agglomération et le quotidien des habitants. » Cette mise en valeur du fleuve s'inscrit dans une trame verte et bleue qui préservera et revalorisera les paysages et le patrimoine naturel des sites de Plaine Commune, riverains de la Seine et aussi du canal de l'Ourq. Les grands espaces verts y sont considérés comme des équipements ouverts sur la ville et remplissant les fonctions d'animation, de « respiration »



Vue du cœur de ville de l'Île-Saint-Denis. A gauche, le petit bras de la Seine entre l'Île-Saint-Denis et Villeneuve-la-Garenne. A droite, la confluence du canal Saint-Denis avec la Seine, en arrière plan les berges d'Epinau-sur-Seine.

© DREIF/Guiho 2000



Le site des entrepôts (au sud de l'A86) est au cœur du projet de requalification de l'Île-Saint-Denis.

© DREIF, Gauthier, 2008

dans l'espace urbain. C'est le cas des berges de Seine, de la réserve du parc départemental de l'Île-Saint-Denis classée en 2005 Natura 2000 <sup>(3)</sup>.

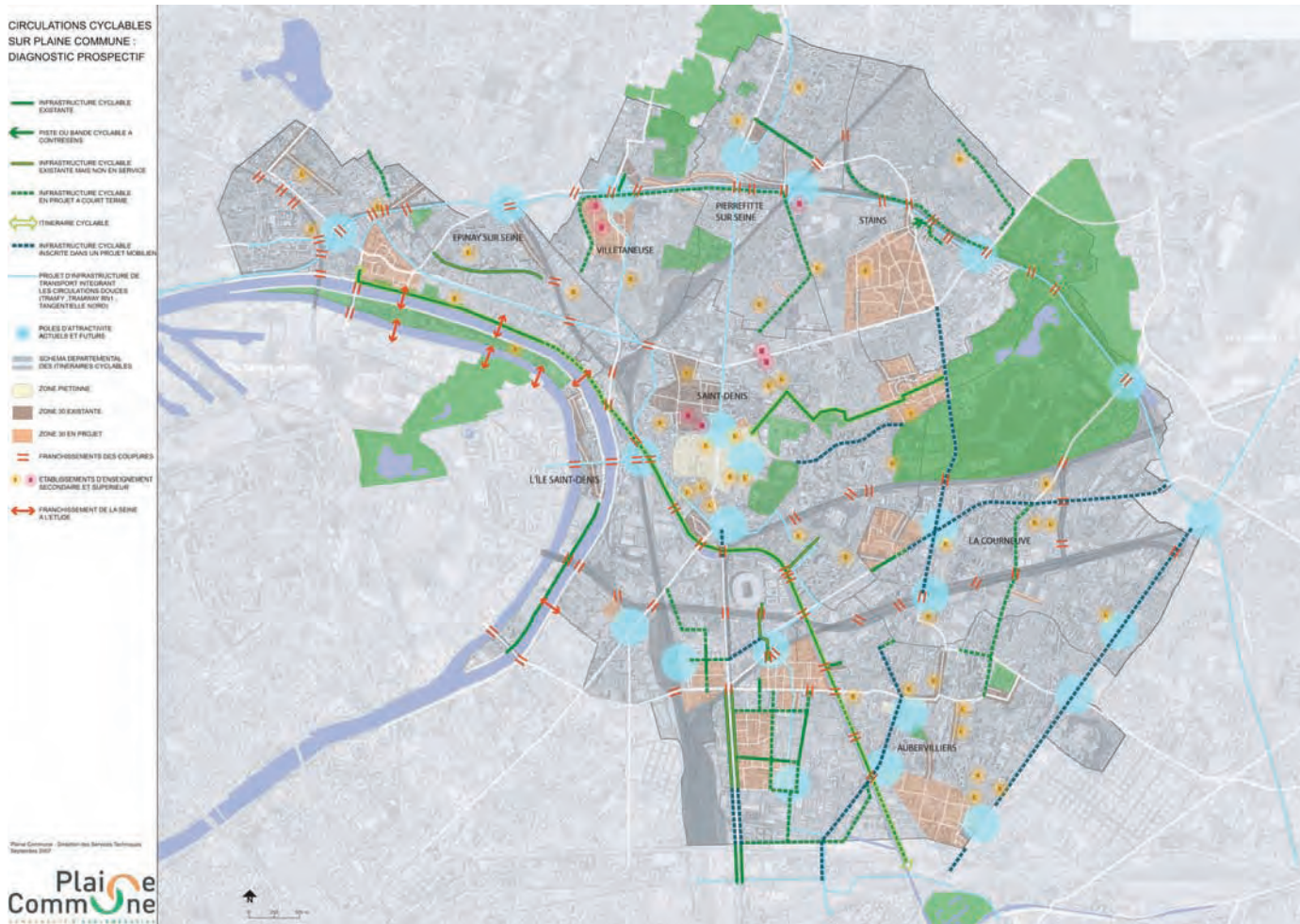
Le projet de territoire de Plaine Commune (1990-2015) met l'accent sur la « Renaissance de la Ville ». Le fleuve y trouve sa place au travers de la stratégie d'éco-renouveau des espaces urbains.

Par ailleurs, le département de Seine-Saint-Denis, ayant la compétence d'aménagement des berges de Seine, soutient les projets d'ouverture de la ville sur le fleuve. Ces aménagements de berges ont démarré dès la fin 90 avec l'aménagement les berges à Epinau-sur-Seine.

1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 3 mars 2008 avec Daniel Vigier, responsable du Service Projet de Territoire et chargée du suivi du SCOT au sein de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune.

2 - SCOT de Plaine Commune du 25 septembre 2007.

3 - Le classement est lié à la présence du Martin pêcheur d'Europe.



La valorisation des berges du fleuve s'inscrit dans le projet de trame verte et bleue du SCOT et de trame verte départementale de Plaine Commune © Plaine Commune, 2009

## Renouvellement urbain

### Création d'un Eco-quartier Fluvial

Le site des Entrepôts marque une rupture forte entre le nord et le sud de l'île, bloquant les liaisons de berge à berge. Situé au centre de l'île avec deux façades fluviales, le projet permettra à terme de convertir les 22 hectares de friche de la zone des Entrepôts<sup>(4)</sup> en éco-quartier.

La première phase du projet vise l'aménagement de la parcelle du Printemps (7,7 ha). Le projet prévoit une « bande écologique » le long du petit bras de Seine, une zone urbanisable de 435 logements, 30 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques et des équipements (halte garderie, résidence étudiante, cité des Arts).

Le projet veut créer un quartier mixte par une programmation de logements et d'activités tertiaires et une diversité des typologies d'habitat. La priorité serait donnée aux modes de déplacement alternatifs (piétons-cycles) avec création d'une liaison centrale innervant le quartier et d'une passerelle reliant l'île au métro du quartier Pleyel sur Saint-Denis.

L'objectif est « de redonner une unité à l'île, de l'ouvrir sur les berges de Seine et d'accompagner son développement économique en s'appuyant sur la préservation de l'environnement et du paysage. » La ville a conçu ce quartier comme écosystème respectant les prescriptions environnementales dans toutes leurs composantes. La

Le projet de renouvellement urbain concerne le site des anciens entrepôts situé au cœur de l'île-Saint-Denis. Les anciennes friches séparent le nord et le sud de l'île. Le projet d'éco-quartier vise à relier les différents parties de la ville et les berges de la Seine. © Dreif, Gobry, 2008





Vue du parc départemental de l'Île-Saint-Denis entre les deux bras de la Seine. Maillage envisagé entre l'île et les communes voisines.  
En rive gauche, Villeneuve-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine.  
En rive droite, Épinay-sur-Seine en Seine-Saint-Denis.  
© DREIF, Guiho, 2000



libre est un lieu privilégié pour mettre en œuvre des actions innovantes pour l'ensemble du quartier, notamment en matière de traitements des eaux<sup>(5)</sup>.

Les exigences environnementales du projet se déclineront par des actions spécifiques dans la mixité de l'habitat et des activités, les déplacements, le paysage en créant une sorte d'écosystème à l'échelle du quartier, par la gestion de l'eau, des déchets, de la pollution et des énergies...

Par la renaturation du petit bras de Seine, ce projet urbain participera à l'enjeu régional de rétablissement du corridor écologique des berges sur cette partie de la Seine non naviguée.

La valorisation du site donne une place importante aux espaces de loisirs en lien avec la Seine. L'identité fluviale se retrouve dans l'aménagement de pontons, d'une promenade en « bords de Seine » pour les piétons et les cyclistes, de plages avec le parc, de loisirs nautiques, dédié à des pratiques sportives telles que l'aviron et le canoë-kayak ...

## Trame verte et bleue intercommunale

Sur l'Île-Saint-Denis, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en réseau les espaces verts et le fleuve en créant une coulée verte avec liaison

douce continue Nord/Sud, maillée aux axes Est/Ouest reliant les deux rives de l'Île. Le SCOT préconise de relier les parcs de la Communauté d'Agglomération, la Seine et les berges et espaces verts, en rive gauche « côté » des Hauts-de-Seine.

### Parc départemental de l'Île-Saint-Denis

Le Parc départemental de l'Île-Saint-Denis à la lisière nord-ouest de la Communauté d'Agglomération, occupe une place stratégique de « trait d'union » au sein du territoire. Il constitue un maillon dans la liaison verte nord-sud entre la Butte Pinson, les parcs des bords de Seine d'Épinay et le parc des Chante-reines dans les Hauts-de-Seine. Il présente des atouts paysagers majeurs avec ses berges. L'objectif du Conseil Général, relayé par la Ville et Plaine Commune, est d'étendre le Parc sur la pointe nord de l'île et disposer d'un potentiel naturel et paysager plus vaste. La réalisation d'une réserve naturelle ornithologique est prévue. La gestion du projet est assurée par le département. Cette extension contribuera au développement de la trame verte sur le territoire communautaire, départemental et régional.

### Aménagement d'une passerelle

La CA de Plaine Commune a exprimé sa volonté d'ouverture au département des Hauts-de-Seine. L'intention de rendre le parc départemental plus accessible implique de créer une liaison entre Épinay-sur-Seine, l'Île-Saint-Denis et le département voisin.

L'une des options d'aménagement est la réalisation d'une passerelle reliant le Parc départemental avec Villeneuve-la-Garenne. Ce projet n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs. Le département des Hauts-de-Seine et la commune de Villeneuve-la-Garenne seraient plus favorable à un projet de bac. La commune de l'Île-Saint-Denis, envisage en priorité une passerelle qui relierait le centre à la commune de Saint-Denis.

### Liaisons douces

La communauté d'agglomération propose de créer une « coulée vélos » et de réfléchir au franchissement d'une rive à l'autre. L'idée d'une promenade reliant les quartiers à pieds (ou à vélos). La promenade aménagée le long du petit bras de Seine mise en œuvre dans le projet d'éco-quartier contribuerait aussi au développement de la trame verte et bleue sur le territoire communautaire.

5 - Traitement par phytoépuration des eaux grises du quartier, traitement des sols pollués par la phytoremédiation, production d'énergies alternatives, mise en place de capteurs solaires photovoltaïques ...

93



## Saint-Ouen

À 4 km aux portes de Paris, Saint-Ouen jouxte la première boucle de la Seine entre le territoire de Plaine Commune et le département des Hauts-de-Seine.



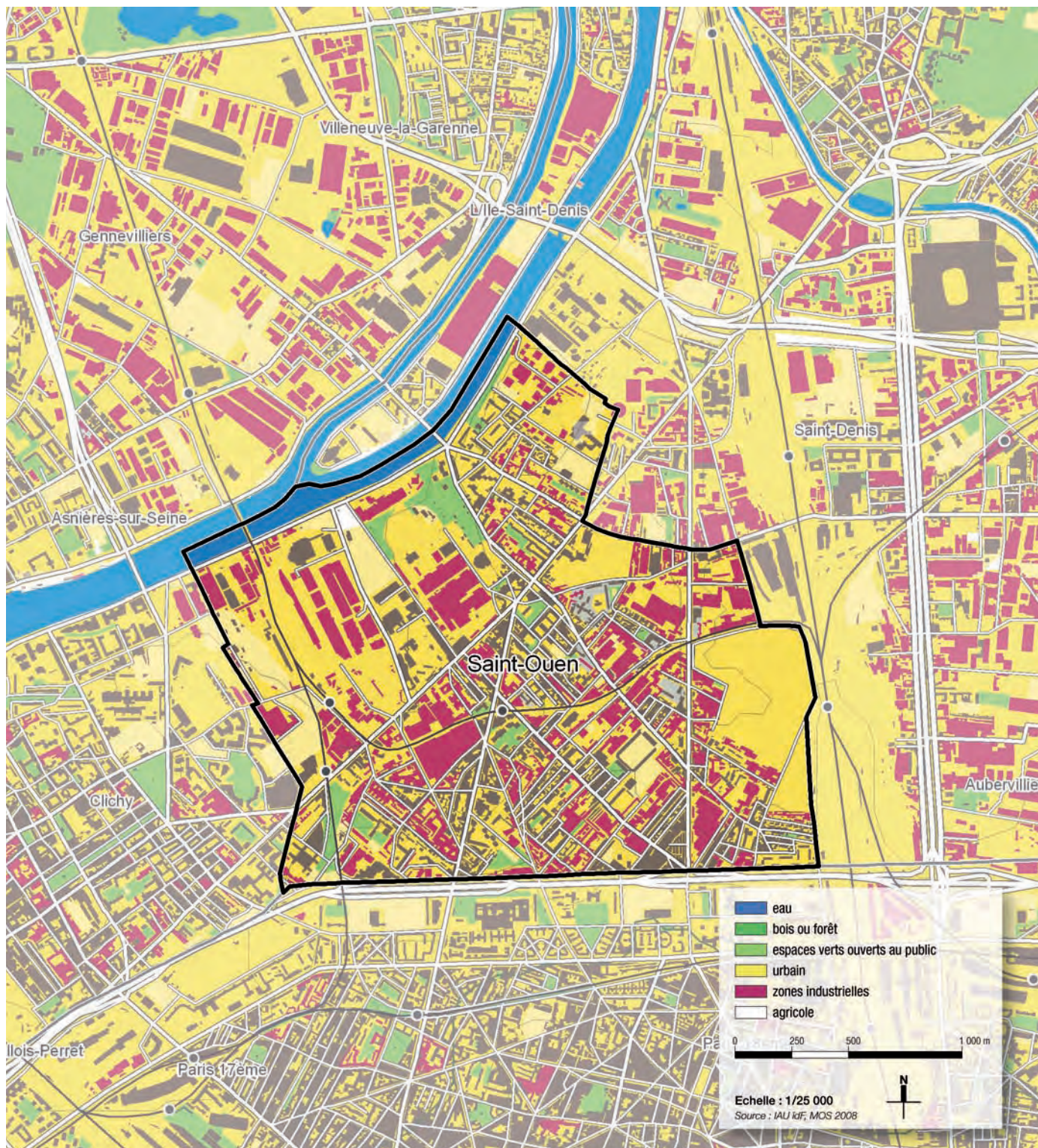


Saint-Ouen se situe en rive droite de la Seine.

En 2008, l'eau occupe 12,4 ha, environ 2,9 % du territoire communal.

La Seine offre 1,8 km de linéaire de berges à Saint-Ouen sur les 21,5 km de berges de Seine en Seine-Saint-Denis.

- **Population** : 42 950 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 4,3 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 99 hab / ha



# Saint-Ouen <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Saint-Ouen au nord de Paris était une commune initialement rurale (agriculture et vigne). La localisation du cœur historique sur un site en pente la protégeait des débordements de la Seine. Le site reste marqué par la proximité de la Butte Montmartre.

Avec l'industrialisation au 19<sup>ème</sup> siècle, les rives de Seine ont été urbanisées pour les activités industrielles et un port a été construit vers 1830. Les docks se sont développés à l'ouest du centre jusqu'à l'avenue Victor-Hugo. Ce quartier a été relié vers 1862 au chemin de fer de la Ceinture de Paris, puis à la gare du Nord et à la gare de l'Est. Les berges accueillent toujours une infrastructure portuaire (port linéaire).

Le renouvellement sur les rives des anciens sites des Docks, va permettre d'accueillir de nouvelles activités tertiaires, des équipements et des logements.

Les anciens docks libèrent aujourd'hui un espace foncier qui représente le quart de la surface communale donnant à la ville l'opportunité de réaliser un grand quartier urbain de l'agglomération centrale. Cette vaste zone doit être mieux reliée à la Seine. Le parti d'aménagement ouvre la ville au fleuve par l'intermédiaire d'une trame verte et bleue qui comprend un parc de 12 ha et un requalification de la voirie départementale face à la Seine et à l'Île-Saint-Denis.

## Valorisation urbaine des quais et docks

### Aménagement des Docks de St-Ouen

Le projet des Docks vise à faire évoluer un espace, dédié aux activités industrielles, en quartier urbain mixte avec des exigences de haute qualité environnementale.

L'ambition du projet est de développer l'habitat en offrant des typologies variées en bords du fleuve. Le schéma directeur d'aménagement, propose de



Les Docks de Saint-Ouen représentent le quart de la commune. Le site est encadré par le faisceau ferroviaire au sud-est et la route départementale qui longe la Seine. En premier plan, l'usine d'incinération du Syctom. La pointe de l'île-Saint-Denis (l'île des Vannes) accueille des équipements sportifs de la ville.  
© DREIF/Gauthier, 2008

relier la ville au Fleuve en prolongeant la logique paysagère de la Seine « le plus loin possible dans le tissu urbain pour tenter de faire s'interpénétrer la logique de la ville et du fleuve »<sup>(2)</sup>. Les aménagements concernent un maillage de voies paysagères parallèles et transverses au quai de Seine support d'une trame hydraulique avec des noues. L'ouverture du « Nouveau Quartier Urbain »<sup>(3)</sup> à la Seine se fait aussi avec la création d'un parc<sup>(4)</sup> en bords de Fleuve assurant la transition avec la ville. Ce parc ouvre des perspectives vers la Seine. La commune veut se réapproprier le Fleuve en développant aussi des activités de loisirs et de

- 1 - Note réalisée à partir des entretiens du 7 avril 2008 avec Pascal Rouillé, directeur de l'Environnement, Anne-Sophie Naudet au développement économique et Jean-Pierre Dardé au service Commerce, artisanat, tourisme, à la Mairie de St-Ouen.
- 2 - Makan Rafatdjou, interview dans le Journal des Docks, mai 2007.
- 3 - Ce quartier a été lauréat en 2009 de l'appel à projets de quartiers durables par la Région Île-de-France ainsi que lauréat de l'appel à projet d'Eco-quartier de l'État.
- 4 - Le parc de 12 ha est une extension du parc existant de 6 ha et du Château devenu musée d'histoire locale depuis 1963.



Une mixité des fonctions recherchée.  
 Plan masse de l'éco-quartier des Docks  
 © Ville de Saint-Ouen, Sequano,  
 Les Docks de Saint-Ouen l'entrée de Seine, 2009

tourisme le long de la Seine. Dans le projet des Docks, le linéaire du quai de Seine se partagerait entre de grands équipements, des bureaux d'activités (automobile, recherche et développement, audiovisuel, etc.) et le parc urbain. Seul un petit îlot d'habitation est en front de Seine avec des habitations tournées vers le futur parc urbain.

### Programme des Docks de Saint-Ouen (100 ha)

**Logements :** 4 000 dont 40 % de logements sociaux  
**Densité de logements :** 143 logt/ha en moyenne  
**Bureaux et activités :** 292 000 m<sup>2</sup> de SHON  
**Emplois :** 10 000 créations  
 Rez-de-chaussée d'immeubles accueillant services et commerces, une grande artère commerciale.  
**Équipements :** 31 000 m<sup>2</sup> de SHON  
 3 groupes scolaires, 1 collège, 1 équipement sportif, des équipements de proximité  
**Espaces verts :** parc urbain de 12 ha en bords de Seine

#### Calendrier :

création de la ZAC en 2007 / Fin de la première phase en 2013 : livraison 1 000 logements, du parc et du groupe scolaire / Achèvement prévu en 2025

#### Partenariats

**Public :** État (convention-cadre d'éco-quartier), Région Île-de-France (convention d'études Nouveaux Quartiers Urbains), Département de Seine-Saint-Denis pour l'aménagement des voies départementales, Ville de Paris et EPF Île-de-France (conventions foncières)  
**Privé :** Nexity, RFF/SNCF ...

La ville de Saint-Ouen subit d'importantes coupures liées à la présence de nombreuses infrastructures de transport (routes, chemins de fer).

La Seine reste coupée du quartier par la voirie départementale (RD1), axe de transit important. L'accessibilité aux berges est compromise par cet usage et l'intensité du trafic créant une coupure entre la ville et les berges. Le projet vise une requalification de cette voie en décalant ou déplaçant son emprise par rapport aux berges de Seine pour laisser plus d'espaces côté Fleuve aux cyclistes et aux piétons<sup>(5)</sup>. L'accessibilité du quartier des Docks au quai de Seine devrait (pour la ville) se prolonger par une liaison sous forme de

5 - Partenariat avec le Conseil Général pour l'aménagement de la voirie départementale.  
 6 - passant de 5,3 ha en 2004 à 4,7 ha dans le PLU révisé  
 7 - passant de 62,9 ha à 59,2 ha dans le PLU révisé  
 8 - passant de 59,4 à 68,4 au PLU révisé  
 9 - Saint-Ouen-l'Aumône.

passerelle entre le parc urbain et l'île des Vannes (pointe sud de l'Île-Saint-Denis).

Dans ce projet des Docks, l'emprise du faisceau ferré doit être atténuée en dédiant une partie du foncier ferroviaire aux activités et à des équipements. Dans le nouveau quartier, la commune souhaite réduire, l'emprise ferroviaire<sup>(6)</sup>, l'impact des grands axes routiers<sup>(7)</sup>, et augmenter la part d'espace naturel<sup>(8)</sup>.

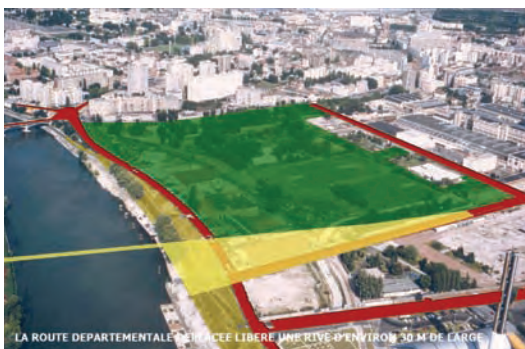
Le quartier est exposé aux risques inondations. Le projet de parc des Docks doit intégrer la gestion des crues de la Seine par la présence d'un champ d'expansion des crues relié au réseau des noues. Le principe est de conserver l'eau dans les espaces publics du quartier des Docks par un réseau de noues et de mini-écluses (en attendant la décrue) et de gérer les fortes pluies.

La gestion des eaux pluviales se fera par un recours au stockage «à la parcelle». Les espaces publics joueront un rôle de filtres des eaux pluviales par différents dispositifs : noue végétalisée, noue urbaine, zone humide paysagère, etc. Dans la construction, les toitures végétalisées seront obligatoires etc...

Enfin la mutualisation des places de stationnement et l'offre de modes de déplacements alternatifs (covoiture, Vélib, création de lignes de métro) doivent contribuer à la réduction de la pollution. L'incitation à l'éco-mobilité passe aussi par la création d'une navette fluviale pour les habitants. Deux haltes fluviales sont en projet et seront en interconnexion avec la gare RER, les stations de bus, les stations de Vélib et de covoiturage. Tous les modes de déplacements se rencontreront sur le quai de Seine. La voie d'eau sera utilisée aussi dans le transport fluvial des déchets ménagers permettant de diminuer les convois de bennes à ordures et de transporter les résidus de l'incinération vers le site de traitement<sup>(9)</sup>. En dehors de cet usage, il n'y a pas d'autre activité portuaire prévue à cause de la configuration du site (et de son équipement). Ce port linéaire est également utile pour les services urbains.



La ville coupée du fleuve par la voirie départementale (RD1).  
© EBP, IAU îdF, 2008



Deux scénarios envisagés pour la requalification de la voirie départementale à la hauteur du parc  
© Atelier « Parc et Berges »,  
Renouer avec le Fleuve, Zac Docks de Saint-Ouen, 14 jan 2009, Ville de Saint-Ouen



94



## Bonneuil-sur-Marne

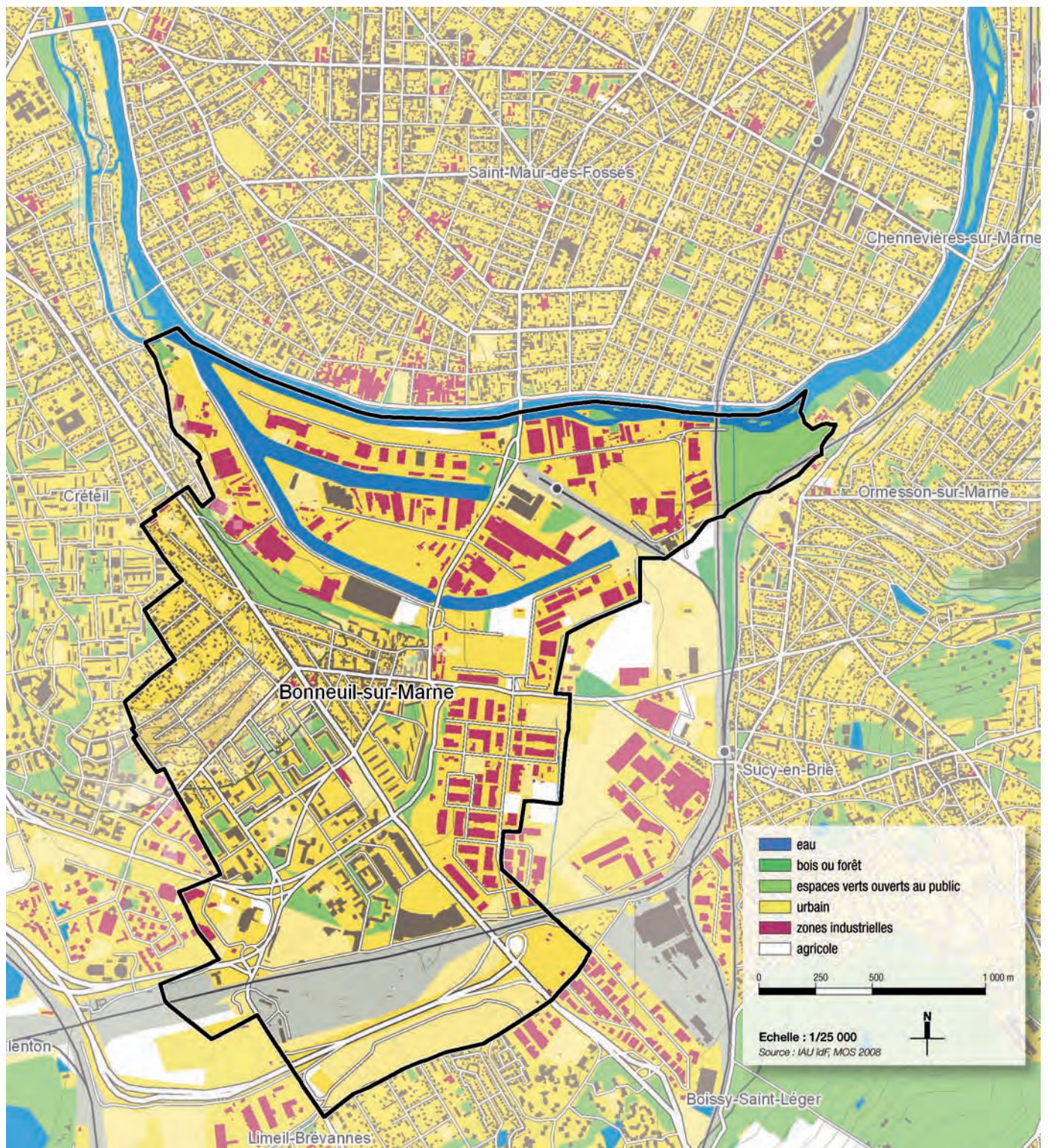
Port de Bonneuil-sur-Marne

À 8 km au sud-est de Paris, la commune de Bonneuil-sur-Marne est à la fois dans la plaine alluviale de la Seine et de la Marne.



Le port de Bonneuil-sur-Marne se situe en rive gauche de la Marne.  
En 2008, l'eau y occupe 35,7 ha, 6,4% du territoire communal.  
La Marne offre 3,9 km de linéaire de berges sur les 64,5 km de berges de Marne dans le Val-de-Marne.

- **Population** : 16 361 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 5,5 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 29 hab / ha



# Bonneuil-sur-Marne <sup>(1)</sup>

Port de Bonneuil-sur-Marne

## La relation Ville-Fleuve

La commune de Bonneuil-sur-Marne implantée sur le coteau, tourne le dos à la Marne. Le Port a été créé à des fins militaires pendant la première guerre mondiale et s'est implanté sur l'île Barbière, constituée d'une vaste plaine marécageuse, inondable. Avant l'implantation du port sur la majeure partie du linéaire des berges, les bords de Marne étaient au 19<sup>ème</sup> siècle le lieu d'activités de loisirs. Actuellement, l'extrême pointe ouest est vouée à la plaisance. A la pointe Est, un espace naturel, partialement boisé, classé (ENS), est géré par les Ports de Paris (PdP).

Toute la façade nord de la ville est portuaire. L'utilisation des rives et berges de la Marne est soumis au règlement du PLU de la commune. L'espace portuaire qui occupe 34% de la superficie communale est géré par les Ports de Paris. D'autre part, le PLU intègre les objectifs du Port de Paris en terme de développement et d'environnement. Aussi les entreprises voulant s'implanter au sein du port doivent respecter les servitudes imposées par le port pour la construction et l'aménagement de leur parcelle.

Si le port est totalement situé dans la plaine inondable, par contre, les zones d'habitations de Bonneuil sont peu touchées par les inondations. La gestion du risque inondation sur le Port de Bonneuil se fait au travers de mesures compensatoires à l'industrialisation du site par la création de zones d'expansion des crues soit « à la par-



Sur les coteaux, la ville de Bonneuil et le parc du Rancy dominant les installations portuaires situées en rive gauche de la Marne  
© DREIF, Guiho, 2000

celle » (gestion privée) soit à l'échelle de l'espace ouvert public et les zones « naturelles » situées sur l'emprise du site portuaire.

Le port de Bonneuil, avec 186 ha, est une des trois plate-formes multimodales combinant transport fluvial, routier et ferroviaire. Le Port souhaite accroître son activité en améliorant le raccordement au réseau routier majeur (A86-A4) et le niveau de services aux entreprises.

A Bonneuil, le projet du Port est central pour les relations ville/fleuve. Il s'inscrit dans une démarche globale d'intégration urbaine, architecturale et paysagère des ports d'Île-de-France depuis 2000. La Charte « Sable en Seine » <sup>(2)</sup> a permis des réhabilitations de sites portuaires <sup>(3)</sup> et aussi de communiquer sur les avantages environnementaux du transport par voie d'eau. Une seconde étape est franchie avec la Charte « Sable en Seine II » <sup>(4)</sup> qui a comme ambition de passer de « la prise de conscience à une réelle modification des comportements et des pratiques ». Un audit doit identifier les marges de progressions et élaborer des plans d'actions <sup>(5)</sup>. L'un des thèmes vise « l'intégration urbaine, architecturale et paysagère ».

1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 22 janvier 2008 avec Nathalie Goulon, chargée du Schéma d'aménagement et de développement du Port de Bonneuil-sur-Marne.

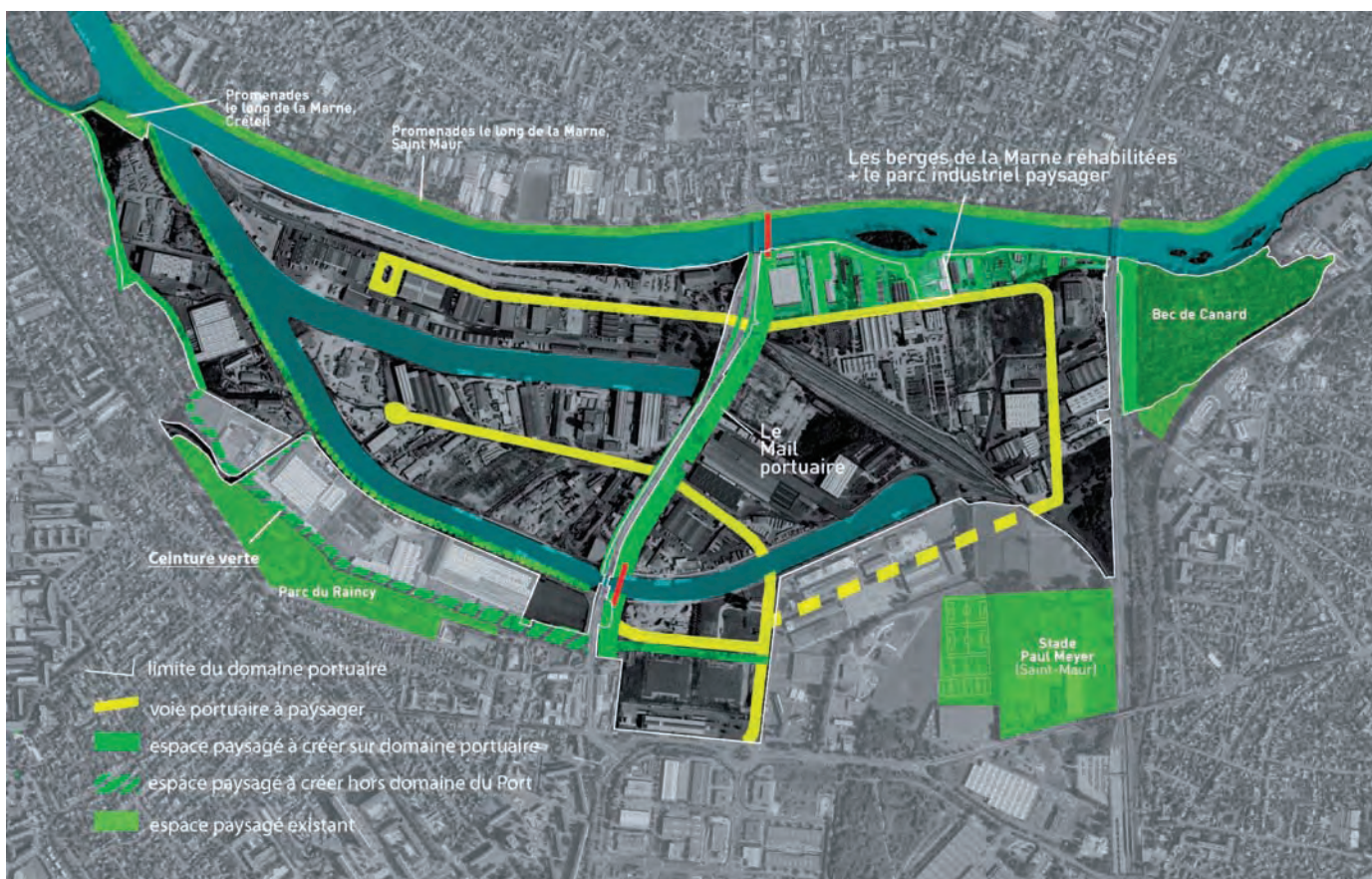
2 - La première Charte « Sable en Seine », signée en 2000, est née de la volonté commune du Port Autonome de Paris (PAP), de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) d'Île-de-France et du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) de prendre un certain nombre d'engagements visant à exploiter les sites portuaires dans le respect de l'environnement. Voir le site : <http://www.parisports.fr>

3 - Port d'Ivry-sur-Seine (1998-2005), Port de Clichy (2003-2006), Port de Tolbiac et Port d'Evry.

4 - Signature de la Charte Sable en Seine 2 le 16/01/2009.

5 - 73 audits ont été réalisés en 2009.





Aménagements paysagers du port de Bonneuil-sur-Marne.  
L'insertion paysagère du port comprend l'aménagement de la voirie et des espaces verts accessibles au public.  
© Schéma d'Aménagement et de Développement Durable 2007-2020,  
Agence portuaire de Bonneuil-sur-Marne 2008

Le port de Bonneuil a défini un « Schéma d'aménagement et de développement durable 2020 » (approuvé en septembre 2008). La relation du fleuve à la ville passe par les projets du port de Bonneuil. L'objectif majeur est d'« intégrer le Port dans son environnement urbain et naturel ».



Vue sur les deux darses du port.  
A droite, la Marne longe les berges de Saint-Maur-des-Fossés  
© DREIF, Guiho, 2008

## Valorisation environnementale et paysagère du Port

### Réhabilitation des berges<sup>(6)</sup>

L'objectif annoncé par le Schéma Portuaire est de traiter à terme l'ensemble du linéaire de berges du Port de façon à améliorer la qualité paysagère du site. Les berges se définissent en fonction de leur usage : les berges de déchargement auront un traitement minéral, celles affectées au stationnement maritimes ou à d'autres usages non industriels auront un traitement mixte et d'autres sections seront traitées par génie végétal.

Les berges de la Marne le long du Port de Bonneuil étaient dans un état d'érosion avancée entraînant

un effondrement du pied de berge et un tassement du talus sous-fluvial qui la soutenait. L'aménagement paysager et écologique<sup>(7)</sup> de 600 m de berges entre la pointe ouest et le pont de Bonneuil exclue un éventuel usage portuaire. L'objectif est d'améliorer la valeur paysagère, la qualité de l'eau et le potentiel piscicole, pour reconstituer un habitat naturel. Les techniques utilisées sont mixtes (génie civil et techniques végétales) avec une minéralisation de la pointe ouest afin de constituer une proue solide et d'éviter l'érosion des darses.



Améliorer la qualité de l'eau, le potentiel piscicole des berges.  
© Ports de Paris, 2008

Le type d'aménagement de berges se compose de trois étages végétaux ayant pour objectif d'améliorer la valeur botanique de la berge et d'attirer une faune plus diversifiée. Pour ce faire, la crête de berge a été reculée de 4 mètres, laissant un banc d'eau favorable au peuplement piscicole. L'installation d'une roselière dans l'espace dégagé en pied de berge contribue à améliorer la qualité de l'eau. Enfin sur le talus de berge, une prairie naturelle peut accueillir une faune nouvelle. Un bilan écologique sur les trois étages végétaux, réalisé à l'été 2007, a donné des résultats positifs confirmant le développement de certaines espèces végétales et leur diversification même si certaines espèces communes ou nuisibles ont disparu.



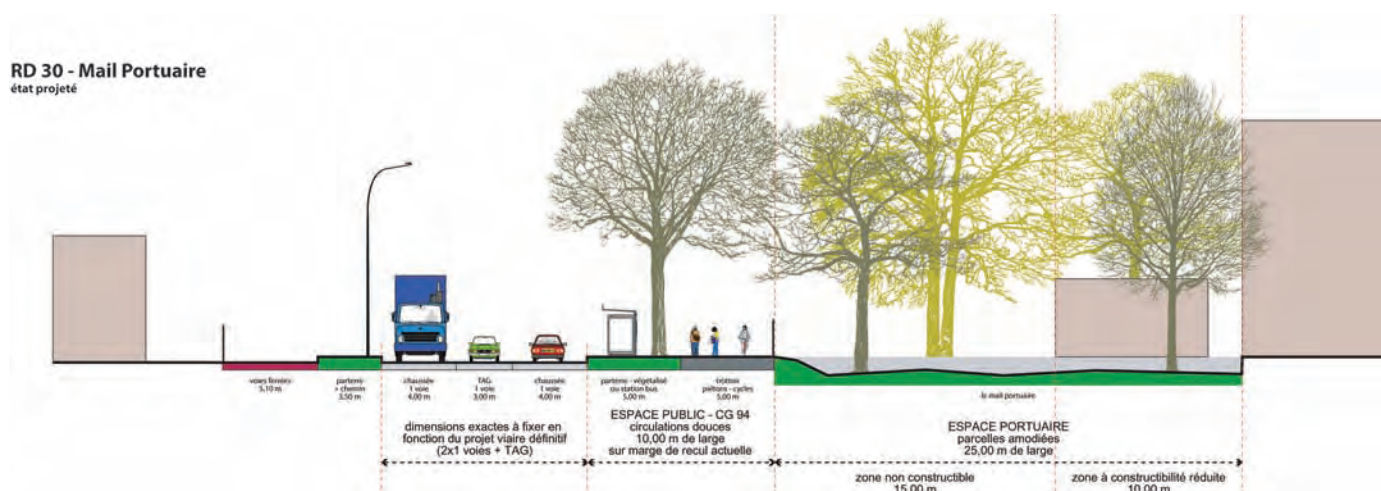
Exemples d'aménagement de berges le long de la Marne et au sein du port: berge paysagée et berge en perré recouvert de végétal.  
© Ports de Paris, 2008

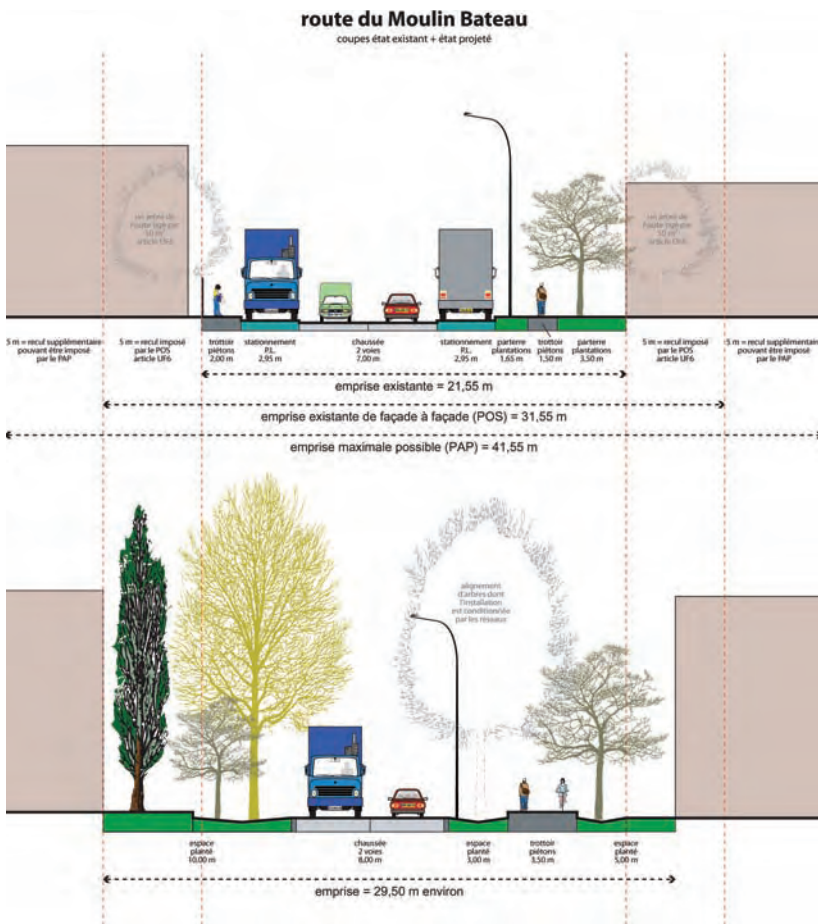
### Une liaison «verte» entre ville et port

Le port est coupé par la route de Stains (RD 30) qui relie Bonneuil et St-Maur. L'aménagement prévu dans le schéma portuaire de 2020 est de créer un mail arboré large de 25 mètres limitant les constructions en bordure et imposant des espaces verts et des retenues d'eau le long de la voie par des noues végétalisées (collecte des eaux pluviales). Ce mail n'est actuellement pas prolongé au-delà des limites portuaires.

- 6 - Les partenaires : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Syndicat « Marne Vive », le Conseil Supérieur de la Pêche et le Service de Navigation de la Seine. Voir la Table Ronde (TR 3) du Fleuve de l'IAU-IDF (<http://www.iau-idf.fr/debats-enjeux/valoriser-le-fleuve-en-ile-de-france.html>) et l'intervention de l'Agence de l'Eau.
- 7 - Travaux d'aménagement réalisés entre décembre 2002 à juillet 2004.

Aménagement du Mail planté public.  
© Schéma d'Aménagement et de Développement Durable 2007-2020, Agence portuaire de Bonneuil-sur-Marne 2008





Le réaménagement de la route du Moulin Bateau offre plus d'espace aux circulations douces.

© Schéma d'Aménagement et de Développement Durable 2007-2020, Agence portuaire de Bonneuil-sur-Marne 2008



Le port a défini une approche préventive et intégré des questions hydrauliques pour répondre aux dispositions du PPRI. Outre l'aménagement de zones d'expansion de crue, il prévoit une gestion naturelle des eaux pluviales avec la création de noues le long des voies nouvelles ou à la parcelle.

© Schéma d'Aménagement et de Développement Durable 2007-2020, Agence portuaire de Bonneuil-sur-Marne 2008

## Circulations douces dans le Port

Des itinéraires de promenade sur les berges de Marne existent aux abords du site portuaire ( la promenade aménagée sur St-Maur face au port et la promenade aménagée de Créteil arrive jusqu'aux limites du port).

La circulation piétonne ou cycliste dans l'enceinte du port reste limitée à cause de la configuration du site en impasse. Seule la darse centrale offre une promenade piétonne. Pour ne pas engendrer une fréquentation nuisible à la faune et flore, les berges naturelles n'ont pas vocation à accueillir d'itinéraire de promenade. La circulation piétonne est privilégiée sur la zone amont (berges Est). Ce linéaire de berges accessibles s'étendra au fur et à mesure des arrêts de concessions aux entreprises. Dans le futur, les berges seront réhabilitées dans le cadre du parc industriel paysager.

Sur la ville, les principaux aménagements « Ville-Fluve » concernent donc le site du port. La route du « Moulin Bateau » qui mène au « Bec de Canard » est aménagée en mail arboré (remplaçant les aires de stationnement) intégrant une liaison piétonne et cycliste. Le site du Bec du Canard devrait voir son cheminement existant disparaître au profit de cheminements « contrôlés » (notamment le long du rû) pour préserver les zones sensibles, d'une trop grande fréquentation.

Le long de la darse sud, prolongeant la promenade venant de Créteil, le quai de Rancy aménagé en promenade offre une escale à bateaux où des événements sont organisés (festival de l'Oh, conférences, etc.). Un projet de sente reliant la ville et le port par le quai du Rancy avait été envisagé. Mais la topographie des lieux n'a pas encore permis de créer ces « percées ».

## Un développement durable du port

L'un des enjeux d'aménagement du Port de Bonneuil concerne la gestion de l'eau avec la prévention face aux risques d'inondation et la maîtrise des effluents, avant leur rejet dans le milieu naturel.

### Une activité industrielle non polluante

La pollution de la Marne provient principalement du rejet des eaux des activités. Le port a mis aux normes son réseau d'assainissement séparant les eaux de pluie des eaux usées avec les exu-

toires équipés de système de dépollution. Le réseau collectif d'assainissement suit le principe de la séparation des eaux pluviales et des eaux usées. Les entreprises sont dans l'obligation soit d'installer leur propre système de dépollution sur la parcelle avec un rejet traité dans la Marne, soit de se raccorder au réseau du port, limitant les rejets pollués dans la Marne.

Concernant la pollution de la Marne par des éléments flottants, le port a passé contrat avec le Syndicat « Marne Vive » et l'Association « Au Fil de l'Eau » pour une collecte<sup>(8)</sup> sur la rivière et dans les darses.

### **Une politique foncière pour l'environnement et la qualité de vie**

L'un des objectifs du Port est de diminuer l'impact des activités industrielles sur son territoire à des fins de préservation écologique et une meilleure qualité de vie des actifs et des habitants.

Par la revalorisation floristique et faunistique du site du « Bec de Canard », le port souhaite contribuer à la biodiversité locale. Cet aménagement devrait coupler des mesures compensatoires hydrauliques nécessaires au développement du port, avec des objectifs de reconstitution de milieux humides et d'habitats piscicoles (recreusement du Ru de Brétigny, reprofilage en pente douce des berges de Marne, réouverture de clairières, etc.)

### **Instauration de normes HQE dans la construction**

Le PLU de la commune impose aux bâtiments de plus de 200 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, une toiture HQE (toit végétalisé, panneaux solaires, rétention des eaux pluviales, etc.).

Le schéma d'aménagement du Port met en avant le principe de développement durable en agissant sur l'environnement avec la végétalisation et la création de zones de protection faunistique et floristique sur les berges, sur l'architecture par l'introduction de normes HQE dans les nouvelles constructions et sur l'urbain par la création de liaisons vertes. Enfin, il essaie de promouvoir l'utilisation du transport fluvial et ferré. Sur les aspects sociaux du Développement Durable, le schéma cherche à améliorer les services aux employés des entreprises pour de meilleures conditions de travail.



*Le Bec de Canard, un espace naturel du port  
© Schéma d'Aménagement et de Développement Durable 2007-2020, Agence portuaire de Bonneuil-sur-Marne 2008*

8 - Cette collecte se réalise 6 fois par an.



95



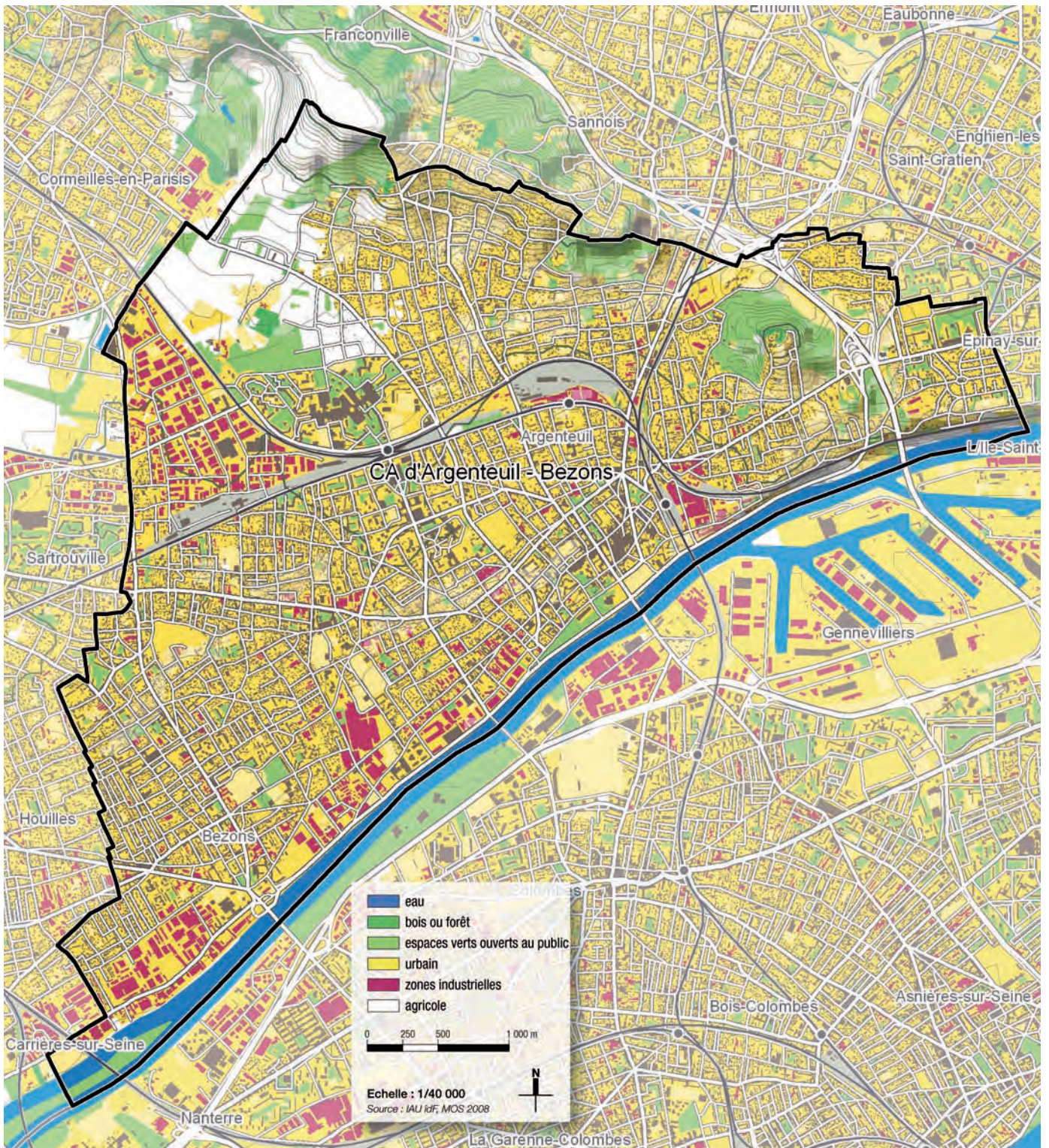
## Communauté d'agglomération d'Argenteuil et Bezons

À 10 km au Nord-Ouest de Paris, les deux communes s'étendent sur la plaine alluviale de la Seine en limite de ceinture verte régionale. Elles composent la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons.



Argenteuil et Bezons sont situées sur la rive droite de la Seine dans le Val d'Oise.  
En 2008, la Seine occupe 79 ha, environ 3,7 % du territoire intercommunal.  
Le fleuve offre 10,1 km de linéaires de berges sur les 32,9 km de berges de Seine dans ce département

- **Population** : Argenteuil : 102 683 habitants (INSEE 2006) Bezons : 27 652 habitants
- **Superficie** : 21 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 62 hab / ha



# Communauté d'agglomération d'Argenteuil et Bezons<sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Situées en limite de la ceinture verte régionale, dans le département du Val d'Oise, les communes d'Argenteuil et Bezons réunies en intercommunalité (depuis 2006) ont un projet pour se réapproprier le fleuve.

Les deux territoires communaux sont longés sur toute leur longueur méridionale par la Seine, qui constitue également leur limite avec Gennevilliers et Colombes dans les Hauts-de-Seine. Argenteuil et Bezons composent un territoire étendu<sup>(2)</sup> longé au sud par la Seine sur huit kilomètres. La ville d'Argenteuil s'est initialement développée sur le coteau en se protégeant des crues de la Seine. L'industrialisation de Bezons occupe principalement les bords de Seine.

Les berges sont liées à la voirie qui forme une coupure entre les deux centres-villes et le fleuve. Certaines communes voisines ont engagé des aménagements en bords de Seine pour réaliser une continuité le long des berges, notamment dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis.

Le projet des berges de la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons permet de relier la Seine à un projet plus vaste de maillage du territoire comprenant les centres-villes d'Argenteuil et de Bezons, les différents espaces verts et les parcs d'activités avec la façade fluviale. Au-delà de son territoire, la Communauté d'Agglomération a la volonté de relier les berges à la ceinture verte francilienne (Espaces Naturels Sensibles) participant ainsi à la valorisation du corridor biologique d'intérêt régional.

La ville d'Argenteuil réaffirme dans son document d'urbanisme<sup>(3)</sup> le rôle du fleuve pour l'identité de la ville: «La dimension fluviale a joué un rôle essentiel dans la construction de l'identité de la ville. «Sa réappropriation est aujourd'hui un enjeu de vie urbaine, de développement économique et culturel. Le fleuve doit exister dans la ville et s'inscrire dans les pratiques quotidiennes». Ouvrir la



Les berges de Seine sur Epinay-sur-Seine, Argenteuil et Bezons. En premier plan, la pointe du parc départemental de l'île-Saint-Denis et le port de Gennevilliers en rive gauche. Les berges de Seine et les espaces verts sont des composants importants de la trame verte d'agglomération. Ici liaison de la Seine jusqu'à la Butte du Paris.  
© DREIF, Gobry, 2008



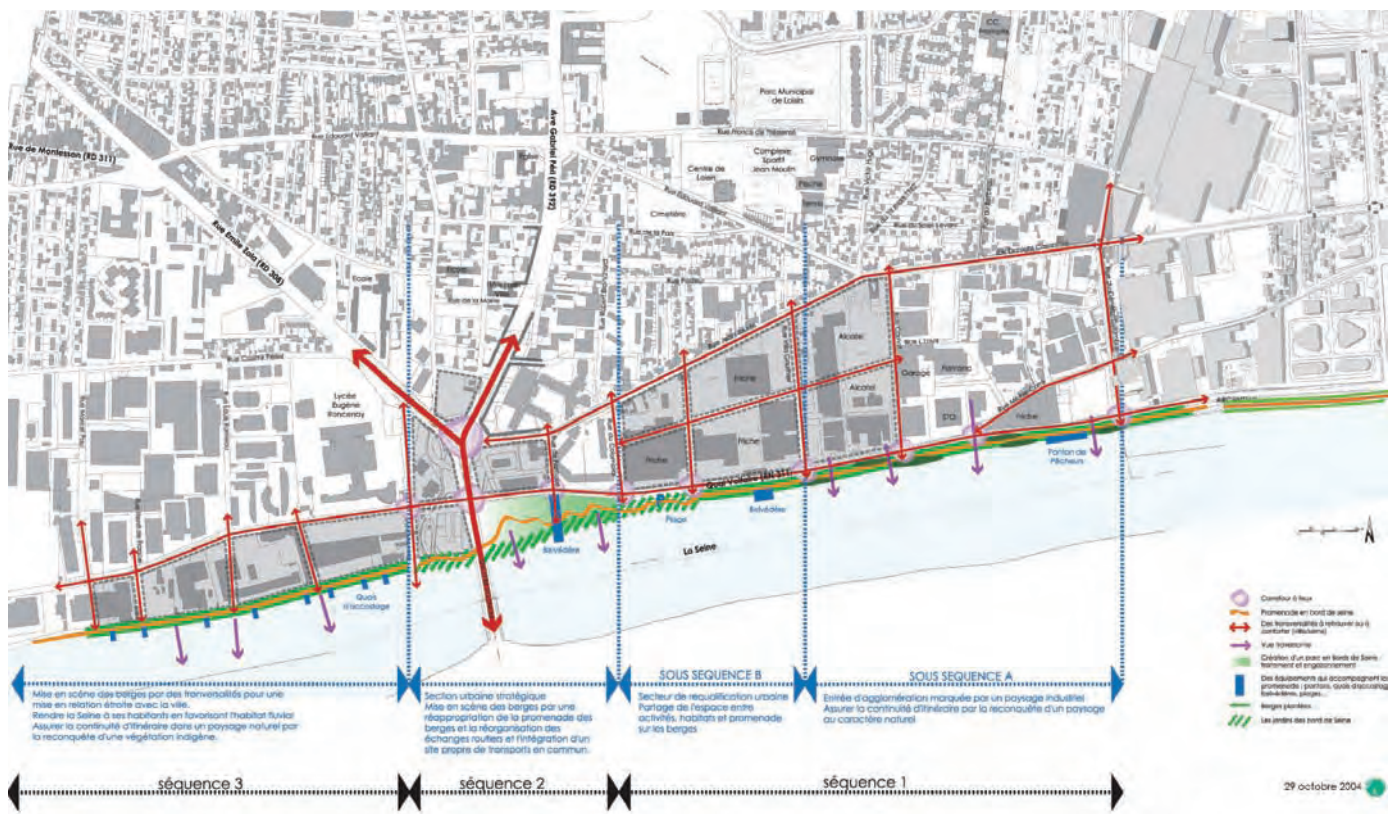
La voirie départementale crée une coupure entre les villes et la Seine  
© EBP, IAU îdF, 2007

1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 4 mars 2008 avec Guillaume Abaquesne, responsable du Service Voirie-Environnement au sein de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons.

2 - Territoire de 2139 hectares

3 - PADD, PLU d'Argenteuil, 25/09/2007.





Extrait du projet  
d'aménagement des  
berges de la Seine  
sur Bezons

© Communauté d'Agglomération  
d'Argenteuil et Bezons, 2004

ville sur la Seine est, de manière générale, un enjeu symbolique du renouveau de l'image d'Argenteuil.»

Le Fleuve, en tant qu'élément de l'environnement et du développement durable est un espace qui peut renforcer la cohésion spatiale du territoire communautaire, marqué aujourd'hui par des coupures physiques fortes (en particulier les infrastructures de transports). L'ensemble des projets berges de Seine sur ce territoire a une vocation urbaine. Les espaces naturels, espaces verts et les berges de Seine, accompagnent les projets des ZAC et le réaménagement de la voirie le long du fleuve.

La mise en valeur des zones d'activités est un enjeu pour ces villes qui veulent conforter leur économies, en proposant une offre de bureaux, alternative à celle de la Défense.

Après avoir accompagné le développement industriel des deux villes, le fleuve est aujourd'hui perçu comme un atout dans la recomposition des projets urbains.

## Réaménagement des berges de Seine

L'aménagement des berges de Seine est lié à la requalification de la RD 311<sup>(4)</sup> qui se décompose en deux volets, l'intégration de la R 311 dans son environnement et la reconquête des berges stricto sensu. L'objectif est de rendre l'accès des berges de Seine aux habitants et de mettre en valeur cette séquence en rive droite de la Seine.

### Requalification de la voirie

Depuis 50 ans, la RD 311 crée une coupure entre la ville et le fleuve en supprimant l'accès aux rives.

Dès les années 1990, cette voie rapide « en front de Seine » fait l'objet d'étude pour son réaménagement, porté par le Département du Val-d'Oise. En 2002, le Conseil Général et les deux communes ont lancé une nouvelle étude sur l'état des berges de Seine. A partir de 2006, le contexte évolue facilitant

la mise en œuvre de la requalification de la RD 311. Le Département devient maître d'œuvre pour l'aménagement de la RD 311. L'aménagement des berges devient une compétence de la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons. En 2009, le Département et l'Agglomération signent une convention de partenariat qui débouche sur un groupement de commandes pour une étude globale d'aménagement des berges et de requalification de la voie sur berges.

La requalification future de la RD 311 en boulevard urbain permettra à terme de stabiliser voirie de diminuer le trafic de transit sur cet axe et de favoriser l'accès aux berges de la Seine avec un franchissement approprié à la hauteur des centres-villes d'Argenteuil et de Bezons. La Communauté d'Agglomération veut aussi avec ce projet favoriser les circulations douces le long des berges et transversalement (maillage centres-villes / berges). Le projet prévoit des protections phoniques végétalisées de certaines sections de ces liaisons douces, ceci afin de les sécuriser des flux routiers et de les rendre plus agréables aux usagers.

La difficulté du projet est de maintenir plus ou moins le transit lié à l'activité économique du territoire tout en rendant les berges de Seine accessibles aux différents modes de déplacement. Le projet en bords de Seine intègre la requalification des parcs d'activités tournés vers la Seine. En effet, le linéaire des zones d'activités sur le territoire communautaire concerne la moitié des berges. La nouvelle voirie traitée en boulevard urbain a pour ambition d'intégrer partiellement un Transport Commun en site Propre (TCSP) permettant la desserte des zones d'activités et des projets de ZAC en bords de Seine.

### Valorisation paysagères, nouveaux usages

Les berges de Seine et les rives auront une fonction ludique. Sont projetés l'aménagement paysager sur le chemin de halage et la création d'un cheminement continu le long du fleuve, depuis la côte des Larris sur Argenteuil jusqu'à l'ouest de Bezons. Des équipements de loisirs et de commerces sont prévus sur les berges et les rives qui créent une animation. L'aménagement de l'ancienne île d'Argenteuil par un large mail planté sur le fleuve (terrasses sur la Seine) accueillera des manifestations et des activités sportives liées à l'eau. Des circuits pédagogiques permettront de retracer l'histoire locale de la Seine (impressionnistes, écrivains, navigation, aéronautique). Le club d'avirons situé à la tête de pont d'Argenteuil sera restructuré, tandis qu'une base de loisirs sera réalisée à la tête de pont de Bezons, .



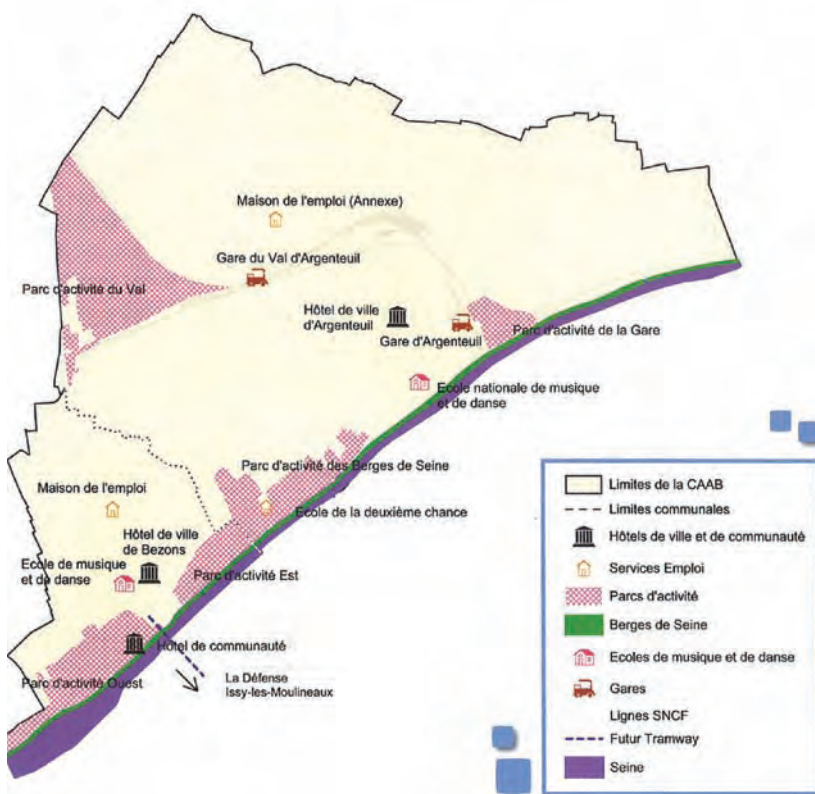
La voie sur berge coupure entre ville et fleuve.  
© EBP, IAU îdF, 2008



Argenteuil (Pont neuf). La configuration de la voirie départementale ne permet pas l'accès à la Seine.  
© EBP, IAU îdF, 2008



Exemple d'activités de loisirs et sportives sur berges.  
Club d'avirons au niveau du Pont d'Argenteuil  
© EBP, IAU îdF, 2008



L'implantation des zones d'activités le long de la Seine  
© CA-AB, 2008

Les berges bénéficieront d'un aménagement naturel et paysager et d'une renaturation des crêtes de berges par des techniques de génie végétal permettant de renforcer la biodiversité sur la partie haute des berges.

Une négociation (portant sur le chemin de halage de Bezons) s'est engagée avec les entreprises, du parc d'activités, propriétaires du chemin entre le Pont de Bezons et la commune de Carrières-sur-Seine.

Les travaux de rénovation du chemin de halage sont effectués par l'association « Halage »<sup>(5)</sup> qui favorise la réinsertion professionnelle.

Certaines portions sont délicates à aménager, notamment au niveau de la tête du pont de Colombes. Sur ce secteur spécifique, des encorbellements sur la Seine devront certainement être envisagés<sup>(6)</sup>.

## Trame verte reliant la ville au fleuve

Au nord du territoire de la Communauté d'Agglomération, les Buttes du Parisien font parties de la ceinture verte régionale. La préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles du territoire communautaire sont des priorités pour cette collectivité.

L'objectif de l'Agglomération, et plus particulièrement de la commune d'Argenteuil, est de développer des coulées vertes à travers les espaces urbains pour relier les différentes buttes aux berges de Seine. Le projet se définit par la création d'un réseau vert de cheminements piétons et de liaisons douces arborés.

La trame verte reliera entre autres les espaces naturels sensibles (ENS)<sup>(7)</sup> situés sur la commune d'Argenteuil qui forment une couronne verte de 116,91 ha. Elle mettra aussi en relation les nombreux parcs avec les zones d'activités requalifiées sur l'ensemble du territoire communautaire.



La vallée de la Seine et la Défense depuis les hauteurs d'Argenteuil.  
Vue de la butte du Parisien vers le port de Gennevilliers.  
© EBP, IAU idF, 2007

5 - Cette association est chargée du suivi, de l'entretien et de la mise en état des berges.

6 - Avec le contrôle de Voies Navigables de France et du Service de Navigation de la Seine qui assurent la police de l'eau.

7 - Les ENS comprennent la butte d'Orgement, la butte des Châtaigniers, la butte de Cormeilles et la Plaine de Mainville.

## Requalification urbaine en bords de Seine

Le renouvellement urbain est un volet important de la politique des villes sur ce territoire. L'ouverture aux berges de Seine concourt à la valorisation des projets urbains, à proximité de la future gare tramway-bus du pont de Bezons et des deux centres-villes. Une OPAH Renouvellement Urbain a été lancée en 2005 avec des actions intégrant l'aménagement d'espaces en bords de Seine, comme les entrées de ville.

Argenteuil et Bezons ont l'objectif de renouvellement de leur tissu économique, en requalifiant les parcs d'activités pour offrir un meilleur service aux entrepreneurs et faire évoluer l'activité industrielle vieillissante vers des activités tertiaires. Quatre des cinq zones d'activités<sup>(8)</sup> sont situées en bords de Seine.

Ces objectifs sont inscrits dans les projets des ZAC des bords de Seine.

### La ZAC Porte St-Germain (Argenteuil)

Située dans le secteur du Pont Neuf, en entrée de ville d'Argenteuil, cette ZAC est une opération de renouvellement urbain centrée autour de la place du 11 novembre. Dans ce projet qui prévoit la construction de 1 400 logements, 10 000 m<sup>2</sup> d'équipements, 3 000 m<sup>2</sup> de commerces, 7 000 m<sup>2</sup> bureaux et 5 000 m<sup>2</sup> d'activités, la valorisation du quartier par le fleuve et ses berges tient une place importante avec une trame viaire ouvrant des perspectives dégagées sur la Seine. La trame verte longe la berge, relie la ZAC Porte Saint-Germain au parc d'activités des Berges de Seine (5 000 salariés environ en 2007) et à la zone d'activités Est (environ 1 000 salariés en 2007) sur Bezons formant ainsi un ensemble de sites en pleine requalification.

### La ZAC des Bords de Seine (Bezons)<sup>(9)</sup>

Le projet de restructuration de la tête de Pont de Bezons, intègre la création d'une gare multimodale tram-bus pour accueillir le prolongement du tramway T2 (Issy-les-Moulineaux/La Défense/Bezons). Le quartier de la tête de Pont a connu de grandes difficultés : une ZUS de 27 ha, 1 140 logements



Vue aérienne du projet d'aménagement de la tête de Pont de Bezons. Mise en scène des berges avec une réappropriation de la promenade et une réorganisation des échanges routiers et l'intégration d'un site propre de transport en commun

© CA-AB, 2008

dont 700 logements sociaux, 3 200 habitants à revenus faibles, 90 000 véhicules par jour, un environnement dévalorisé et une insuffisance de transport en commun. L'aménagement de ce quartier permet de retrouver le point d'ancrage principal de la ville avec le fleuve<sup>(10)</sup> : un long mail planté à partir du centre-ville de Bezons sera aménagé jusqu'à la station tram-bus pour déboucher sur la Seine. À l'ouest du pont, un autre mail planté optimisera l'accessibilité à la future base de loisirs, aux berges ainsi qu'aux deux passerelles, édifiées de part et d'autre du pont, et affectées au franchissement de la Seine pour les circulations douces. La recomposition des espaces publics est essentielle.

C'est un projet qui permettra de relier le cœur de ville et le fleuve avec :

- un habitat renouvelé (convention ANRU) et 500 logements supplémentaires,
- une amélioration de la qualité urbaine par des espaces publics soignés (jeu de terrasses tournées vers la Seine), des mails plantés, la réalisation d'une base nautique, la dimension HQE pour les nouvelles constructions, des équipements publics,
- une relance de l'économie avec une requalification de la zone d'activités ouest par un programme de plus de 130 000 m<sup>2</sup> de tertiaire (dont le programme River Ouest) et l'implantation de 3 500 m<sup>2</sup> de commerces,

8 - Les parcs d'activités de la Gare et des Berges de Seine sur Argenteuil, des secteurs Est et Ouest sur Bezons.

9 - La ZAC a été créée en 2007.

10 - Notamment avec les travaux sur la RD 311 sous forme de déviation et enterrément partiel.



Site du Port à Sable sur les berges d'Argenteuil et ancien foyer Sonacotra aujourd'hui démoli.  
© EBR, IAU îdF, 2008

- une amélioration des déplacements avec la création de liaisons douces pour les piétons et les cyclistes par des traversées de la Seine et une promenade plantée le long du fleuve, avec une desserte par les transports en commun (gare tram bus),
- une amélioration de l'offre de transport avec l'arrivée du tramway T2<sup>(11)</sup> (Issy-les-Moulineaux / La Défense / Pont de Bezons) en 2012, placent les deux villes à douze minutes du cœur de la Défense.

### **Le Port à Sable (Argenteuil)**

Cette zone située entre la bretelle et le viaduc de l'A15 est un espace inhospitalier pour le promeneur. Les négociations engagées depuis 2000 entre la Ville d'Argenteuil, le Port Autonome de Paris (Ports de Paris) et l'Etat ont abouti à ce que l'entreprise qui exploite actuellement le site restructure ses installations (remembrement foncier) pour réaliser un contournement pour les liaisons douces. Un tel compromis d'aménagement associé à la démolition du foyer Adomia (ex-Sonacotra), favorisera la continuité de l'itinéraire de liaisons douces recherchée dans la requalification des berges.

11 - Travaux du prolongement de la ligne démarrés en 2008. Mise en service prévue fin 2012.

95



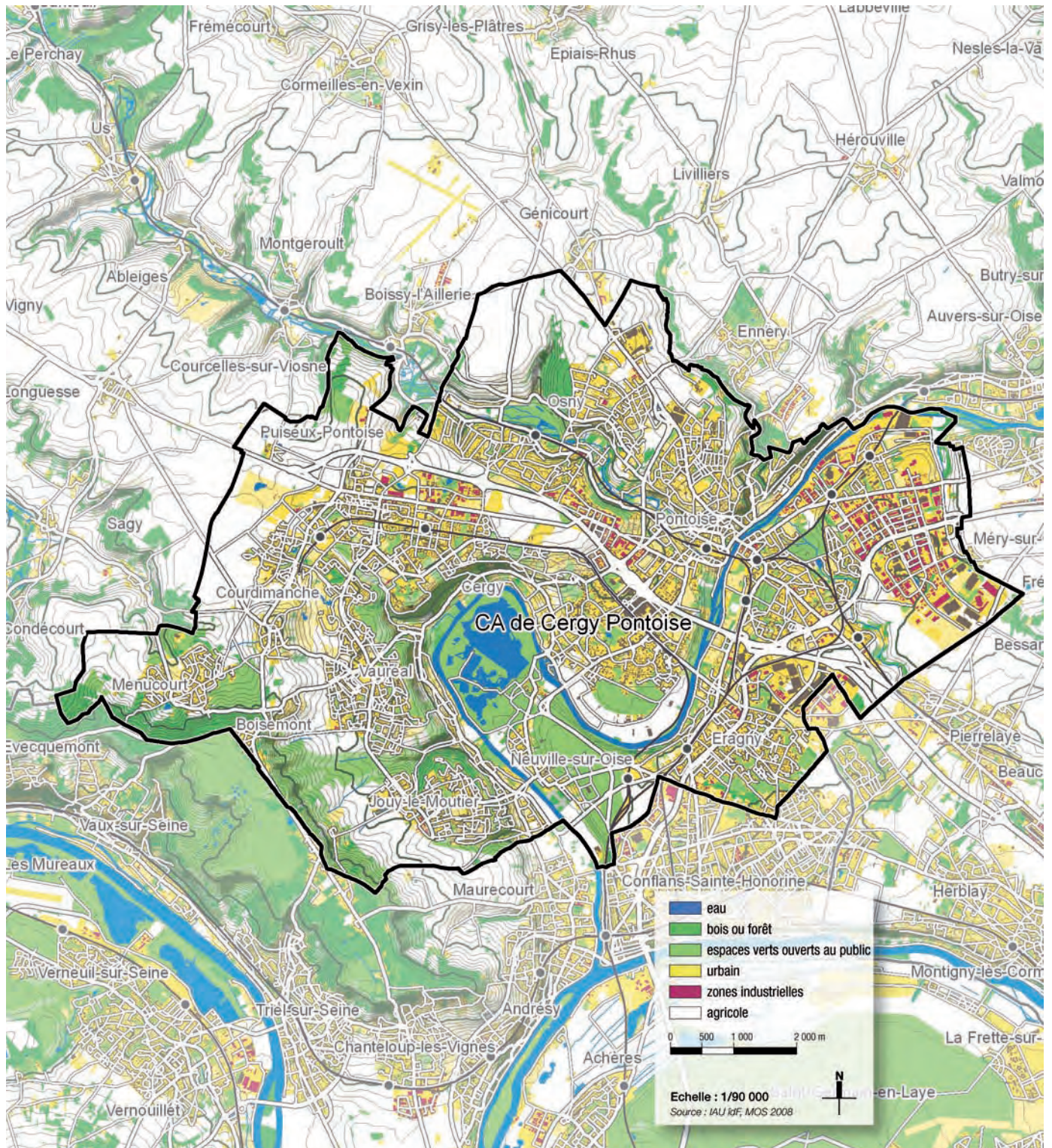
## Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

À 28 km au nord-ouest de Paris, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (12 communes) s'étend dans un méandre de la vallée de l'Oise et la ceinture verte régionale.



La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise<sup>(1)</sup> se situe sur les deux rives de l'Oise.  
 En 2008, l'eau occupe 242 ha, soit environ 3,5 % du territoire intercommunal.  
 L'Oise offre 36,8 km de linéaires de berges sur les 94,7 km de berges d'Oise dans ce département.

- **Population** : 187 388 habitants (INSEE 2006) dans la CA
- **Superficie** : 83,13 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 24 hab / ha



# Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise<sup>(2)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Dans la boucle de l'Oise, les douze communes de la CA se sont regroupées en intercommunalité, autour d'un paysage singulier et exceptionnel d'une boucle de l'Oise. Cette situation a permis une composition urbaine originale en « fer-à-cheval ». Sept des communes sont riveraines de l'Oise.

Les bords de l'Oise restent partiellement urbanisés sur ce territoire. La rivière est peu perceptible à certains endroits à cause d'un reboisement spontané des berges.

L'intercommunalité considère l'Oise comme un « élément de cohérence de son territoire » permettant de développer chez les habitants un « sentiment d'appartenance » au site. Depuis 2003, la CA de Cergy-Pontoise<sup>(3)</sup> affiche sa volonté de mettre en valeur les berges de l'Oise.

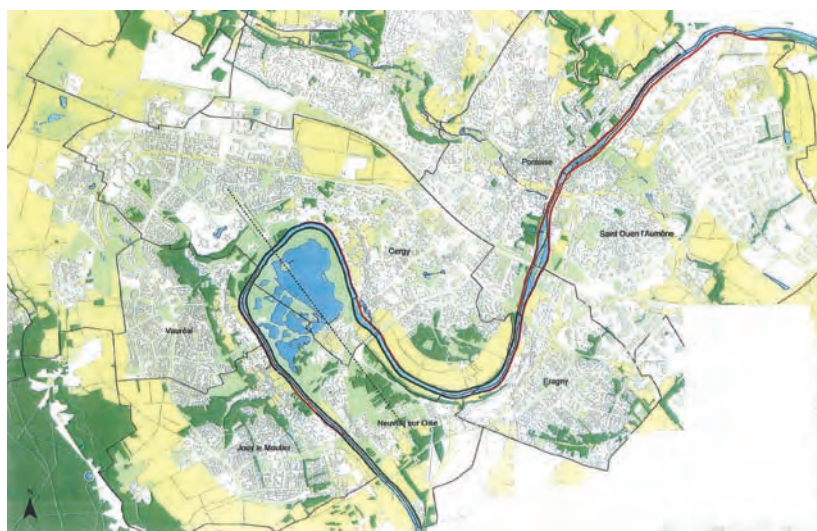
Dans cette étude, trois typologies de berges ont été recensées : les berges naturelles (linéaire de 15 km), les berges « pavillonnaires » (aménagées sur 3 km) et privatives, les berges urbaines (6,4 km) regroupent les berges en centre-ville, les promenades urbaines et celles longeant les installations industrielles.

La communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement des berges de l'Oise sur son territoire. Elle a participé à l'étude technique, sur le confortement des berges, menée par le Syndicat Mixte des berges de l'Oise (SMBO) en 2003. Les Voies Navigables de France (VNF) qui assurent le suivi du Domaine Public Fluvial doivent donner leur accord pour les aménagements des berges de



Terres agricoles des Pâtis, en rive droite de l'Oise, dans la boucle sud de Cergy un exemple de zone d'expansion des crues.

© DREIF, Gobry, 2003



— Berges naturelles	— Zones agricoles	■ Bâtiments
— Berges pavillonnaires	— Boisement	□ Limites communales
— Berges urbaines	— Parcs et trame verte	
□ Zones urbaines	— Eau	

Trois typologies de berges dans l'étude « Orientations d'aménagement des bords de l'Oise », © SAN de Cergy-Pontoise, 2003

- 1 - Communauté d'agglomération créée le 9/12/2003 suite à la transformation du SAN de la Ville Nouvelle de Cergy.
- 2 - Note réalisée à partir de l'entretien du 5 avril 2007 avec Jean-Luc Bailleul, directeur aménagement et Urbanisme et Marie Landemore, responsable du Cadre de vie, Risques et transports.
- 3 - « Vers une agglomération ouverte sur le territoire de la rivière, orientation d'aménagement des bords de l'Oise », SAN de Cergy-Pontoise, mars 2003.



Berge « urbaine »  
à Pontoise. Les quais  
ont été aménagés.  
© EBP, IAU îdF, 2007



Promenade sur berge  
le long qu'un quartier  
pavillonnaire à Pontoise.  
© EBP, IAU îdF, 2007



l'Oise. Le financement reste majoritairement à la charge des collectivités et des partenaires engagés dans les actions de renaturation de berges (Région, département, AEV, etc.).

La communauté d'Agglomération décline son projet d'aménagement des berges avec cinq orientations pour une mise en valeur des espaces naturels et des paysages de l'Oise.

## Valoriser les berges de l'Oise

### Rétablir les sentes et la continuité de promenade

La reconstitution de la « trame » des chemins piétonniers se fait en rétablissant le cheminement le long de l'Oise, en créant des coulées vertes et en valorisant les sentes, chemins et ruelles d'accès à l'Oise. En 2007, le cheminement a été rétabli de Conflans-Sainte-Honorine jusqu'à la base de loisirs de Neuville-sur-Oise. En 2008, il a été prolongé jusqu'au Port de Cergy.

Plusieurs séquences se succèdent le long des berges de l'Oise et obligent les communes et l'intercommunalité à user de différents outils pour **rétablir la continuité de cheminement**. Sur la commune de Cergy, le classement de la quasi-totalité des berges de la rive droite en ENS permet de les

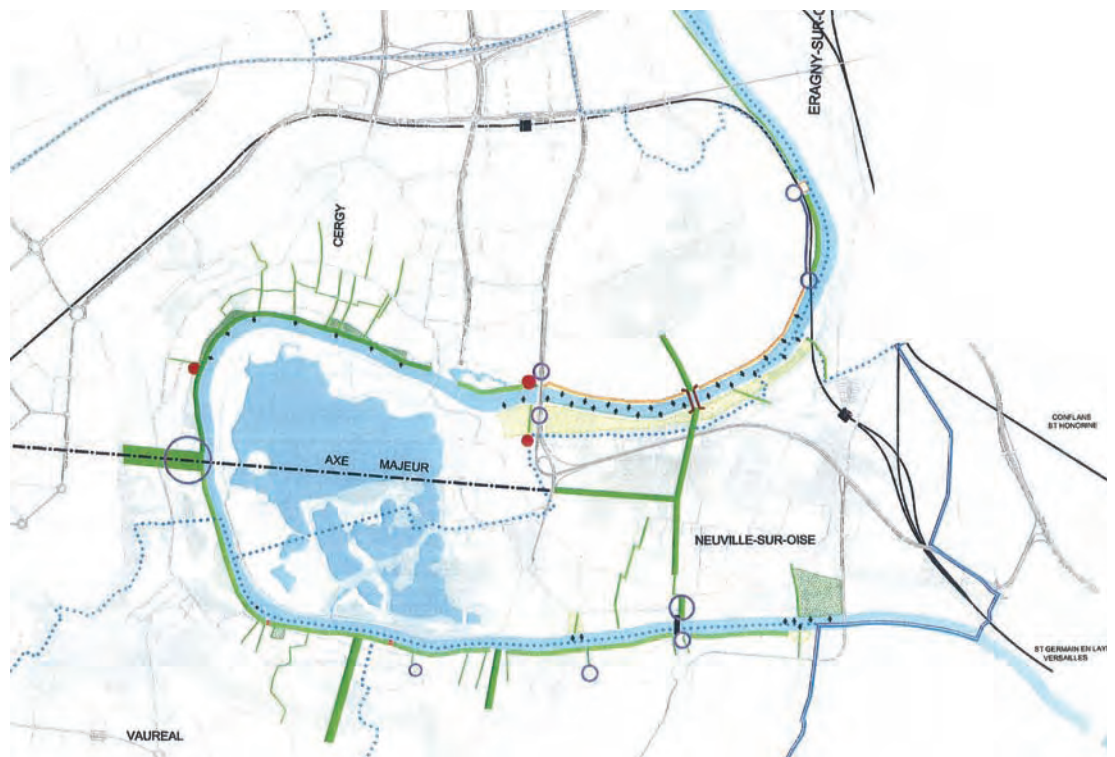
### Synthèse des propositions d'aménagement des boucles de l'Oise

#### Espaces publics à créer, à aménager, à requalifier

- Secteurs écologiques
- Secteurs de récolte
- Prairie et jardin de détente
- Berges bâties, à reconquérir
- Espaces publics et dessous d'ouvrage à aménager, à requalifier
- Equipements publics à créer

#### Trame viaire

- Coulées vertes structurantes
- Chemins à préserver, requalifier, prolonger, créer
- Passerelles à créer
- Améliorer le confort des piétons sur le pont
- Alternances berges «jardinées», pontons, promenade sur pilotis
- Adoucissement de la pente de la berge
- Pontons à créer



Orientations  
d'aménagement  
des boucles de l'Oise  
© SAN de Cergy-Pontoise, 2003.

protéger et de pouvoir ouvrir ces espaces au public. Sur les berges « privatisées », des négociations se mettent en place au cas par cas entre la Communauté d'Agglomération et les propriétaires fonciers.

A Vauréal, le rétablissement d'un linéaire de 130 mètres de berges se fait par la mise en place d'une politique d'acquisition foncière et de relogement pour faire disparaître l'habitat précaire installé sur ces parcelles étroites.

Dans le couloir de l'Oise là où les berges sont plus urbanisées, le cheminement se fera par un traitement de l'espace public.

Le tracé du cheminement sur St-Ouen-l'Aumône, Eragny et Pontoise est peu lisible. Le projet consiste en une promenade urbaine structurante, ponctuée d'espaces publics (parc, place plantée, etc.) le long des berges.

Enfin, à St-Ouen-l'Aumône, des entreprises industrielles se sont installées jusqu'à la berge, empêchant le cheminement piéton. L'objectif est de désindustrialiser les berges sur le secteur de la « Porte Jaune » pour les rendre accessibles et plus propices à la promenade.

Des **coulées vertes structurantes** sont en cours de réalisation sur plusieurs communes du territoire de l'agglomération valorisant des éléments du paysage urbain ou naturel existants. À Cergy, à partir de l'Axe majeur, un prolongement qui correspond à la ligne de crête du coteau sur la commune de Neuville a été traité en « allée » d'où partent des chemins vers l'Oise. Deux de ces chemins sont traités en coulées vertes structurantes. Une ancienne voie ferrée à Jouy-le-Moutier s'intègre dans le projet de coulée verte de la commune partant du plateau et se prolongeant jusqu'à l'Oise. Cela permet un croisement des sentiers parallèles et perpendiculaires à la rivière. La commune de St-Ouen-l'Aumône met en valeur les deux rus auparavant enfouis (le Rû de Liesse et le Rû de Vaux) par un traitement paysager intégrant des éléments de développement durable (bassins de rétention des eaux de pluie) et constituant un itinéraire de promenade.

Il existe nombreuses sentes, ruelles (...) reliant les villages et quartiers anciens, à l'Oise. Cette **transversalité des voies anciennes** ne s'est pas perpétuée et les liaisons entre les nouveaux quartiers et l'Oise sont rares. L'objectif est de requalifier et de protéger ses voies et les petits patrimoines associés. À Cergy Rive Droite, la ZPPAUP protège une quinzaine de sentes et des éléments constitutifs de leur caractère. Les sentes sont ponctuées de



*Industrie le long de la berge à Saint-Ouen-l'Aumône, © EBP, IAU idF, 2007*



*Le projet d'aménagement des bords de l'Oise vise à relier la ville nouvelle de Cergy aux berges. Un itinéraire de promenade descend du plateau depuis l'Axe Majeur jusqu'à la base de plein air et loisirs de Cergy-Neuville.*

*Le maillage des sentes est remis en valeur.*

*© DREIF, Gobry, 2003*

lavoirs à restaurer. Ils sont situés dans des propriétés privées ou d'anciens vergers abandonnés. Les terrains, classés en ENS, seront rendus publics. Autre exemple, à Neuville-sur-Oise, aucun chemin ne permet d'accéder du village aux bords de l'Oise. A terme, un véritable maillage de liaisons douces entre le plateau, le village et les bords de l'Oise doit se mettre en place en prolongeant et conservant les chemins ruraux et les ruelles. La ZAC Neuville Université et la gare RER seront reliées aux itinéraires de promenade sur berges.

### **Cohérence du traitement des espaces naturels des communes**

Par la préservation des espaces naturels, l'Agglomération de Cergy-Pontoise entend rétablir une cohérence entre les communes. Cette démarche s'appuie, entre autre, sur la renaturation des bords de l'Oise et le classement des espaces en ENS avec une ouverture au public. L'objectif est

Berge enherbée le long  
du chemin de halage  
sur Saint-Ouen-l'Aumône  
© EBP, IAU îdF, 2007



d'étendre les espaces naturels et de les associer aux rives de l'Oise. Sur Cergy, la procédure de ZPPAUP a permis de répertorier les espèces à conserver et contribue à maintenir la biodiversité de bords de rivière. Le projet consiste à développer la faune (notamment des oiseaux) et à réimplanter des espèces végétales de bords d'eau.

### Valorisation architecturale et paysagère des bords d'Oise

Pour renforcer la cohérence des lieux, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur les paysages de l'Oise. Sa politique de valorisation vise à :

- consolider le chemin de Halage en renforçant sa vocation de promenade piétonne. Ce chemin permet de donner une unité aux ambiances qui se succèdent le long des rives et de relier les centres-villes avec différents réseaux de promenade;
- valoriser les écluses pour matérialiser les deux paliers d'eau et en faire un élément fort du paysage de la rivière;
- faire réapparaître les affluents de l'Oise en partie canalisés. Leur présence apporterait une valeur symbolique forte dans le paysage et une source d'attraction et d'animation;
- élaborer une charte de recommandations architecturales et paysagères pour définir une ligne de conduite des partenaires impliqués dans le traitement du paysage des bords de l'Oise dans le périmètre de la CA.



Les berges ont été aménagées des deux côté de l'Oise.  
En premier plan, Pontoise et son quai aménagé  
© DREIF, Gobry, 2005

## Raccorder les berges à la ville

Pour la CA il s'agit de rétablir les perspectives visuelles entre les berges, coteaux et plateau. Certains points de vue semblent « obstrués » par une ripisylve peu entretenue. Une réflexion paysagère est menée pour restaurer ponctuellement des vues et des perspectives vers l'Oise. Ces projets seront confrontés aux enjeux de réhabilitation de la biodiversité.

D'autre part, il s'agit de créer ou revaloriser les espaces publics dans la profondeur de la rive. Ces actions permettront de diversifier le potentiel des lieux, de développer de nouveaux usages et d'animer les bords de l'Oise. Par exemple l'aménagement du parc privé de l'Institution St-Martin permet de rétablir une relation avec la promenade en bords d'Oise. Parmi les nouveaux usages, on peut souligner le projet de mise en valeur de l'activité

Espace public  
du Quai Fontaine.  
Détail de l'aménagement  
entre quai haut  
et l'embarcadère  
© EBP, IAU îdF, 2007



et de la production agricole de la plaine maraîchère sur la rive gauche de Cergy. Il consiste à la réalisation d'un « parcours de récolte » sur d'anciens vergers abandonnés pour créer une liaison avec les entités présentes, de la ville au bois et à la rivière. Il y a des possibilités de créer des parcs publics sur le territoire. Notamment, à la limite de Neuville, une propriété bâtie abandonnée fait l'objet d'un projet de « prairies » faisant une transition de qualité entre la promenade aménagée et le secteur écologique de « Frais Val » avec ses berges naturelles. La présence d'un restaurant et d'un club nautique confère à ce site une ambiance particulière et propice au développement des loisirs.

La difficulté de passer d'une rive à l'autre fait que l'Oise devient une sorte de frontière entre les espaces, entre les communes, entre les quartiers. Les ponts sont relativement peu nombreux et peu accessibles aux piétons. La communauté d'Agglomération a l'ambition de les rendre plus accessibles aux cyclistes et aux piétons. Profitant de la restauration des écluses et de la reconstruction de barrages (par VNF), l'agglomération a fait valoir un projet de passerelle ouverte au public pour rendre les îles accessibles. L'intégration paysagère de ces ouvrages fait partie du projet.

## L'enjeu économique sur l'Oise

L'un des objectifs de la CA de Cergy-Pontoise est de maintenir les activités industrielles et tertiaires qui se concentrent sur une séquence du couloir de l'Oise en particulier sur la commune de St-Ouen-l'Aumône. L'agglomération souhaite que le potentiel présent soit mis en valeur. Certaines activités sur la berge utilisent la voie d'eau (MGF, Lafarges, Béton de France) ou disposent de quais et utilisent le fret fluvial suivant les besoins de leurs clients (SLPM). VNF souhaite faire du port de St-Ouen-l'Aumône une plate-forme multimodale (au sein du territoire intercommunal) s'inscrivant dans le projet du canal Seine-Nord.

Un autre enjeu est de réaliser la dépollution des anciens sites industriels installés sur les berges. Sur St-Ouen-l'Aumône, les industries de matériaux BTP situées dans le secteur de la Porte Jaune représentent des nuisances (bruit, poussière). Cette zone pourrait être « désindustrialisée » à terme.



Deux paliers d'eau à mettre en valeur. Ici l'écluse de Pontoise  
© EBP, IAU idF, 2007

## Développer les activités culturelles, sportives et de loisirs

Les bords de l'Oise sur les secteurs les plus aménagés sont essentiellement fréquentés par des promeneurs, piétons et cyclistes de l'agglomération. Le projet de la CA s'oriente sur le développement d'activités culturelles et le tourisme fluvial. La base de loisirs régionale constitue l'attraction majeure au sein de l'agglomération, attirant un public varié et large grâce à la diversité de ses activités, sa capacité d'hébergement et sa proximité de Paris. Sur la rivière, la navigation de plaisance se développe. Par contre, les croisières de groupes n'existent plus sur l'agglomération, faute d'infrastructures adaptées. Les activités sportives nautiques (canoë, aviron, kayak, voile, jet ski...) sont présentes dans toute l'agglomération. L'objectif est de renforcer le tourisme fluvial sur la CA de Cergy. L'accent est mis sur l'accueil des croisières avec l'amélioration des services aux plaisanciers par, la création de deux haltes fluviales (à Pontoise et St-Ouen-l'Aumône), l'implantation d'un



Embarcadère du port de Pontoise et péniche-restaurant  
© EBP, IAU idF, 2007



*le port de plaisance à Cergy*  
© DREIF, Gauthier, 2003

Office de Tourisme Intercommunal et d'une capitainerie, l'aménagement d'une esplanade jardin sur le « quai Fontaine » à Pontoise.

Différentes ambiances se succèdent le long de l'Oise, des actions paysagères sont envisagées pour renforcer leur caractère. A Vauréal et à Jouy le Moutier, la Communauté d'agglomération propose d'aider les riverains à conserver et entretenir les berges pavillonnaires et leurs jardinets. Cette action nécessite l'élaboration d'une réglementation particulière sur les clôtures et de passer des conventions avec les riverains.

Pour donner une personnalité à chaque chemin, à chaque espace public et annoncer l'approche de la rivière, le projet diversifie les espèces végétales. Un botaniste travaille à partir de végétaux prélevés sur le site. Le SMBO ,créé en 2003 par le conseil général et qui regroupe toutes les collectivités riveraines de l'Oise, souhaite être mieux impliqué dans les projets de la CA de Cergy-Pontoise associés à l'aménagement et l'entretien des berges de l'Oise.

95



## Saint-Ouen-l'Aumône

À 25 km au Nord-Ouest de Paris, Saint-Ouen-l'Aumône, en limite de la ceinture verte régionale et dans la Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (12 communes).

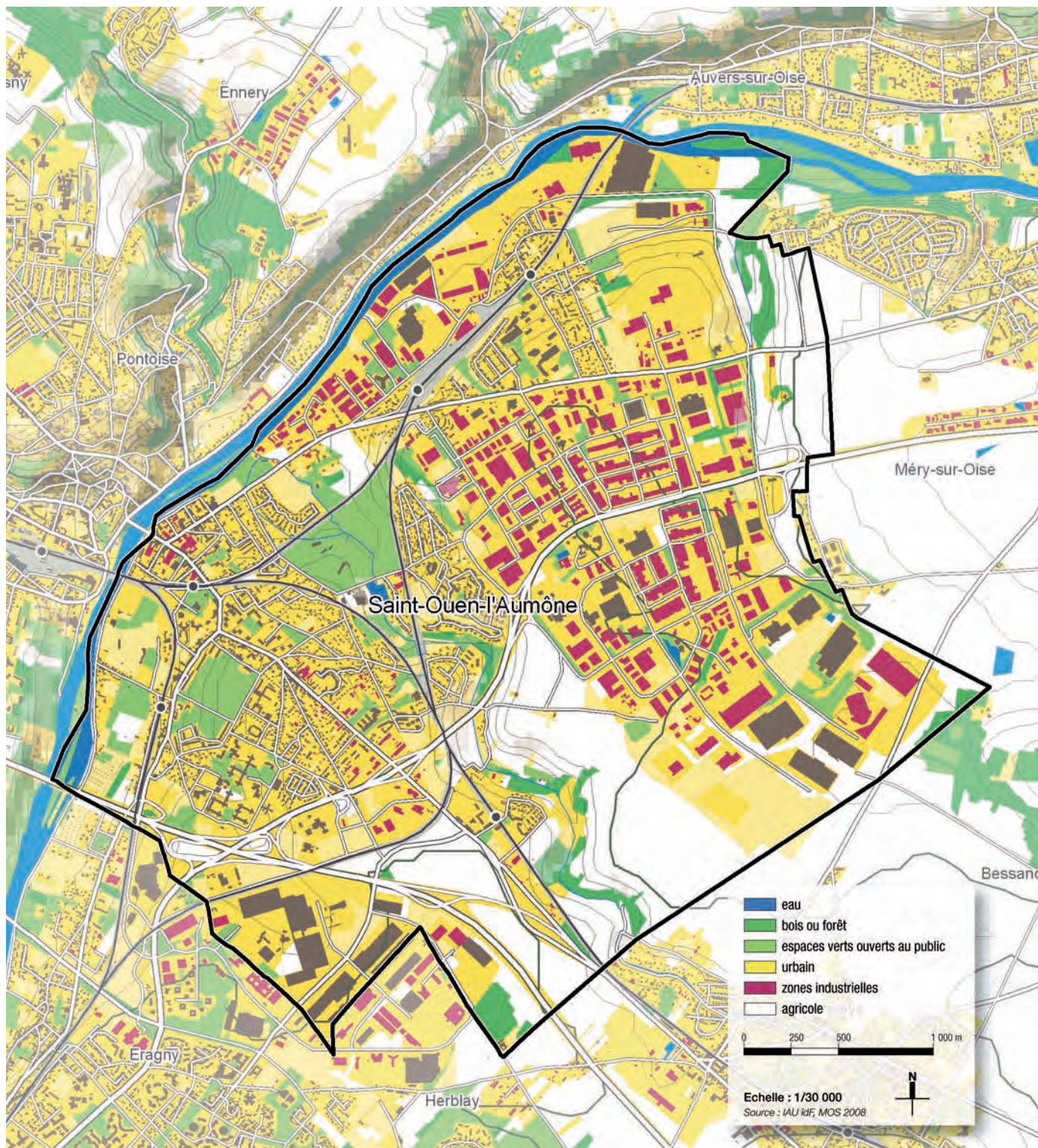


Saint-Ouen-l'Aumône est sur la rive gauche de l'Oise.

En 2008, l'eau occupe 28,2 ha, environ 2 % du territoire communal.

L'Oise offre 7 km de berges sur ses 94,7 km dans le département du Val-d'Oise.

- **Population** : 22 681 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 13,9 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 16 hab / ha



# Saint-Ouen-l'Aumône<sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

Ancien bourg rural, Saint-Ouen-l'Aumône abrite dès les années 1970 trois importantes zones d'activités<sup>(2)</sup>. La commune de Saint-Ouen-l'Aumône située en bords d'Oise, a mis en valeur certains de ses atouts naturels et historiques que sont, le parc Le Nôtre (11 hectares), le parc départemental de l'abbaye de Maubuisson (XIII<sup>ème</sup> siècle), et la coulée verte le long du rû de Liesse.

L'ancien chemin de halage, bordant la commune au sud, se découpe en trois séquences: une promenade le long du quai de l'Écluse, des berges aménagées en centre-ville et une promenade plus « naturelle » le long du domaine de Courcelles et de la zone d'activités au nord. Les berges sont étroites mais accessibles sur la majeure partie du linéaire.

Les activités industrielles utilisant la voie d'eau se sont implantées sur les berges interrompant la continuité du cheminement piéton le long de la rivière entre Neuville-sur-Oise et Mery-sur-Oise.

De plus, les équipements de loisirs (golf, stades), le parc d'activités d'Épluches, le domaine de Courcelles et la zone portuaire en bords d'Oise forment des enclaves n'autorisant pas ou très peu les liaisons traversantes vers la rivière et isolent certains secteurs.

La commune veut associer à terme, le long du corridor fluvial, les activités économiques et la mise en valeur du patrimoine historique et naturel. L'objectif est double, valoriser son linéaire d'activités urbaines et économiques le long des berges et permettre la continuité de promenade tout au long de l'Oise.



Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise, sur les deux rives de l'Oise  
© DREIF, Gobry, 2005



Promenade urbaine  
le long du chemin  
de Halage à  
Saint-Ouen-l'Aumône  
© EBR, IAU îdF, 2002



L'itinéraire sur les berges  
le long du domaine  
de Courcelles  
© EBR, IAU îdF, 2008

1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 19 mars 2008 avec Jean-Yves Allet, responsable du Service Environnement au sein de la commune.

2 - Les parcs d'activités du Vert-Galant, de Bethunes et de Bellevues occupent 362,6 ha, selon le MOS 2003, soit un quart de la superficie communale.



Place Carnot entrée de ville, en tête de pont à Saint-Ouen-l'Aumône, © EBR, IAU îdF, 2008



Dans ces projets, la ville est accompagnée par, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise<sup>(3)</sup> (compétente pour l'aménagement des espaces publics et des rives) et par le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise qui assure le suivi, l'entretien et l'aménagement des berges de l'Oise depuis 2003.

## Valorisation de berge

Le Pont de l'Oise et de ses abords, à Saint-Ouen-l'Aumône comme à Pontoise, constitue l'un des sites majeurs de l'agglomération par son histoire, son emplacement, ses fonctions et son paysage. Un aménagement d'ensemble<sup>(4)</sup> de ce site traversé par l'Oise a été engagé par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise en 2006. Sur Saint-Ouen-l'Aumône, l'aménagement de la place Carnot et des quais de part et d'autre a comme objectif de valoriser le centre-ville, d'améliorer l'espace public et de favoriser l'accueil du tourisme.

Aménagement de la berge à la hauteur du pont de Saint-Ouen-l'Aumône, © EBR, IAU îdF, 2008



### Les quais et la tête de pont

L'état de la berge entre les deux ponts n'était pas satisfaisant (effondrement). Les quais, de part et d'autre du pont, traités en perrés offraient un passage piéton limité le long des aires de stationnement.

Le projet de la CA de Cergy-Pontoise a permis de requalifier les espaces publics par un aménagement paysager du « quai de halage » et une promenade en balcon sur l'Oise le long du quai de l'Écluse. Il s'accompagne d'un rehaussement du niveau des berges, de l'abattage des platanes, d'une replantation de frênes réalisés pour décembre 2008, d'un encorbellement au-dessus de l'Oise pour les pêcheurs. L'aménagement s'accompagne d'une requalification de la place Carnot traité en « entrée de ville » et réalisation d'un quai pour une halte fluviale.

Promenade aménagée sur le quai de l'Écluse à Saint-Ouen-l'Aumône © EBR, IAU îdF, 2008



L'aménagement de la place Carnot assure la transition entre le centre et la promenade piétonne qui débute à l'ouest du pont sur le domaine de Courcelles, au niveau des équipements sportifs.

### L'écluse et les berges

Sur cette séquence ouest (qui longe une zone d'habitat pavillonnaire, des nouveaux projets immobiliers et des équipements sportifs) la promenade piétonne se poursuit le long du quai. L'écluse a été récemment aménagée et la berge confortée (techniques de génie civil). Le haut de la berge est laissé à l'état naturel, avec talus enherbé.

## La coulée verte du rû de Liesse

Une coulée verte aménagée par la commune emprunte le rû de Liesse, valorisant un ancien site naturel. Cette « coulée verte » relie les plans d'eau (notamment l'étang de Maubuisson, mare d'observation des milieux humides), les sites patrimoniaux (Abbaye de Maubuisson, grange aux Dîmes) et des espaces d'agrément accompagnant les zones résidentielles (golf, parc public).

Son prolongement jusqu'au nouveau quartier du « Val de Liesse » relie les berges de l'Oise au bassin de rétention des eaux « Blanche de Castille », à plus de cinq kilomètres en amont. Cet aménagement<sup>(5)</sup> (maîtrise d'ouvrage communale) est composé d'une plaine de jeux (5 000 m<sup>2</sup>), d'un maillage de cheminements piétons reliant la plaine de jeux à la zone humide naturelle, d'un espace planté en belvédère (coteau fleuri) et de 3 000 m<sup>2</sup> de jardins familiaux.

Accompagnant la coulée verte, des bassins paysagers<sup>(6)</sup> sont réalisés permettant la rétention des eaux de pluie, modérant ainsi l'écoulement dans l'Oise. Leur aménagement associe des techniques de génie écologique.

## Valorisation de la berge industrielle

Trois séquences concernent la berge industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône.

### Privatisation de la berge par les industries

Le long du parc d'activités d'Épluches, les berges appartiennent aux industries qui rendent la zone inaccessible pour le promeneur. Un certain nom-



La coulée verte du val de Liesse. Panneau sur le site.  
© Saint-Ouen-l'Aumône



Bassin de rétention sur le rû de Liesse entre lotissements et espaces naturels, vue vers l'aval.  
© EBP, IAU idF, 2008



Bassin de rétention sur le rû de Liesse, vue amont vers le nouveau programme immobilier « Blanche de Castille »  
© EBP, IAU idF, 2008

- 3 - En 2003, le SAN de Cergy-Pontoise a élaboré un document faisant diagnostic et propositions d'aménagement des berges de l'Oise sur son territoire communautaire : « Vers une agglomération ouverte sur le territoire de la rivière, Orientations d'aménagement des bords de l'Oise », SAN de l'Agglomération de Cergy-Pontoise, mars 2003.
- 4 - Programme d'ensemble, d'un montant de 11,5 M€ inscrit au Contrat de développement signé avec l'État au moment de l'entrée de Cergy-Pontoise dans le droit commun des agglomérations. Les maîtres d'ouvrage sont la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les communes de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône.
- 5 - Les travaux ont débuté en 2007 et se poursuivront jusqu'en 2009/2010. La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupe de paysagiste Aubert-Minvielle et Dohy. Participation financière de l'Agence des Espaces Verts régionale et du Conseil général du Val-d'Oise.
- 6 - Bassins de l'Étang de Maubuisson et de Blanche de Castille.



*Friche industrielle.  
Ici la distillerie Hangel.  
© EBP, IAU îdF, 2008*



*Les berges de l'Oise  
à Saint-Ouen-l'Aumône  
restent en grande partie  
industrielles.  
© EBP, IAU îdF, 2008*



*Le site d'activités  
de la Porte Jaune  
est riveraine de l'Oise  
© EBP, IAU îdF, 2008*

bre de problèmes de pollution de sols et d'eau se posent avec l'existence de friches comme des activités.

Pour autant, les activités de BTP utilisant la voie d'eau ne constituent pas un obstacle à la cohabitation entre activités (sable, granulats) et la promenade piétonne.

### **Désindustrialisation de la « Porte Jaune »**

Le secteur dit de la « Porte Jaune » accueille des entreprises qui sont perçues comme assez contraignantes au niveau du cadre de vie (granulats, Unibéton, Lafarges, ...). La commune souhaite « désindustrialiser » ce secteur et se réappro-

prier 900 mètres de berges<sup>(7)</sup>. Certaines industries seront délocalisées dans d'autres parcs d'activités<sup>(8)</sup>, libérant du foncier pour lancer un projet immobilier de 600 logements<sup>(9)</sup>. L'aménagement de ce secteur intégrera la promenade sur berge.

### **Le projet des Ports de Paris**

Le port de Saint-Ouen-l'Aumône est réservé aux entreprises installées sur le terrain des Ports de Paris. Il est constitué d'un quai et de terrains en bords d'Oise. Il est doté d'embranchements ferrés (proche de la gare d'Epluches) et d'une desserte fluviale, routière et aérienne avec un hélicoptère à proximité.

Le projet des « Ports de Paris » est de développer une plate-forme multimodale de 14 ha dont 11,7 ha commercialisables, avec d'importantes disponibilités foncières sur le port et à proximité sur la zone d'activité. Le projet d'aménagement du port prévoit un plan paysage destiné à intégrer le futur site logistique du port dans son environnement naturel, urbain (agglomération de Cergy-Pontoise) et fluvial (les rives de l'Oise). L'objectif est de concilier activités portuaires et environnement en prenant en compte l'île de Vaux qui est un site protégé.

Le projet suscite l'opposition d'associations des riverains et de la commune de Pontoise qui ne souhaitent pas le développement d'un site industriel face à un pôle touristique. Il est reproché au projet de ne pas permettre une transition douce entre le territoire communautaire et le Parc Naturel d'Oise Pays de France à proximité<sup>(10)</sup>.

Il faut rappeler qu'une des propositions d'aménagement de l'ancien SAN en 2003 était de créer une coulée verte le long du Fond de Vaux, passant par le secteur portuaire pour déboucher sur les berges de l'Oise et l'île de Vaux, réalisant la continuité écologique<sup>(11)</sup> des sites naturels existants.

7 - Ce projet avait été envisagé dans les orientations d'aménagement des bords de l'Oise, en 2003.

8 - La commune qui en possède deux autres.

9 - Les aménageurs seraient la commune ou la Sem de la CA.

10 - In la Gazette du Val-d'Oise du 31 octobre 2007.

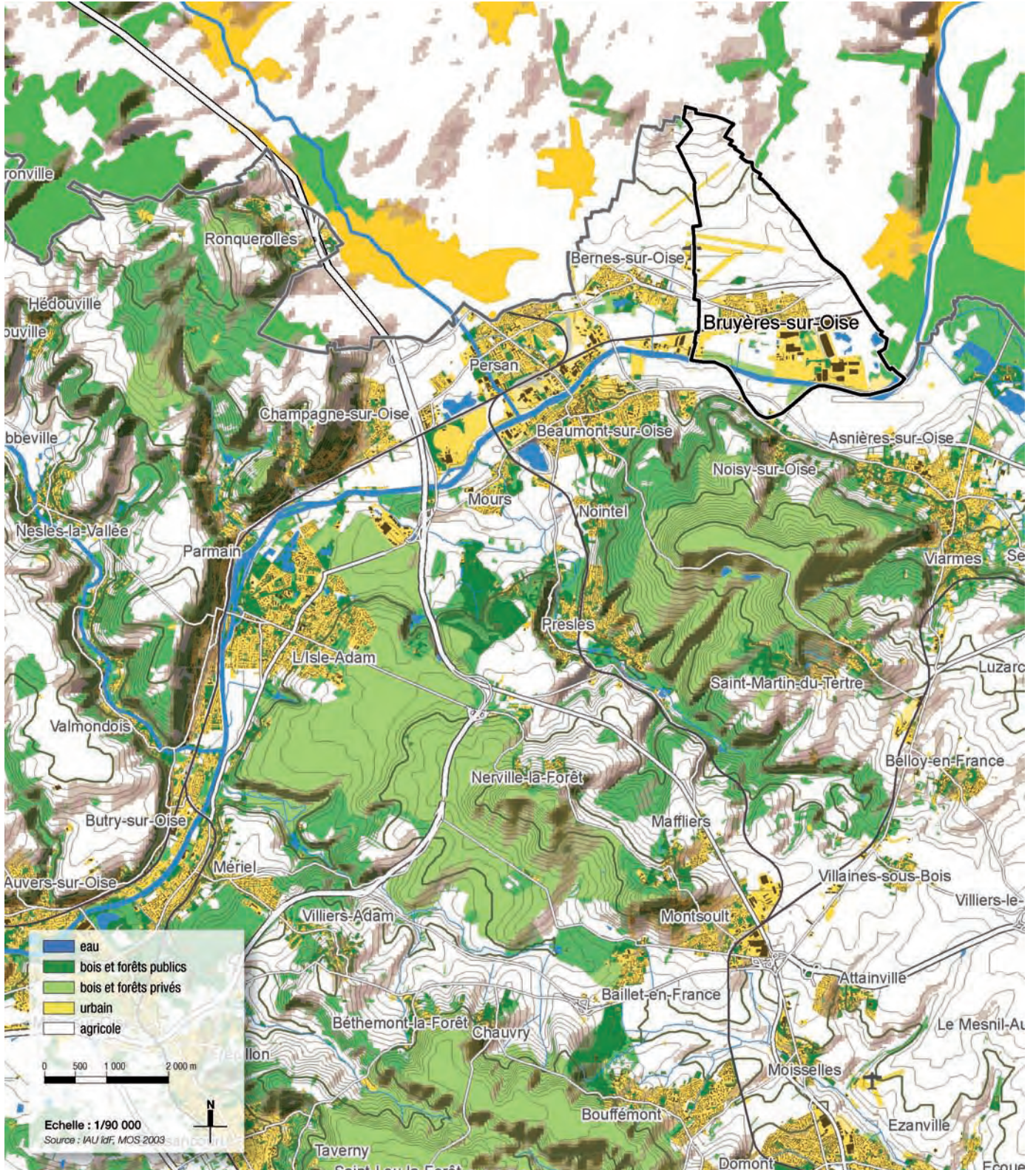
11 - Cette continuité écologique est inscrite dans le projet de SDRIF approuvé en 2008.

95



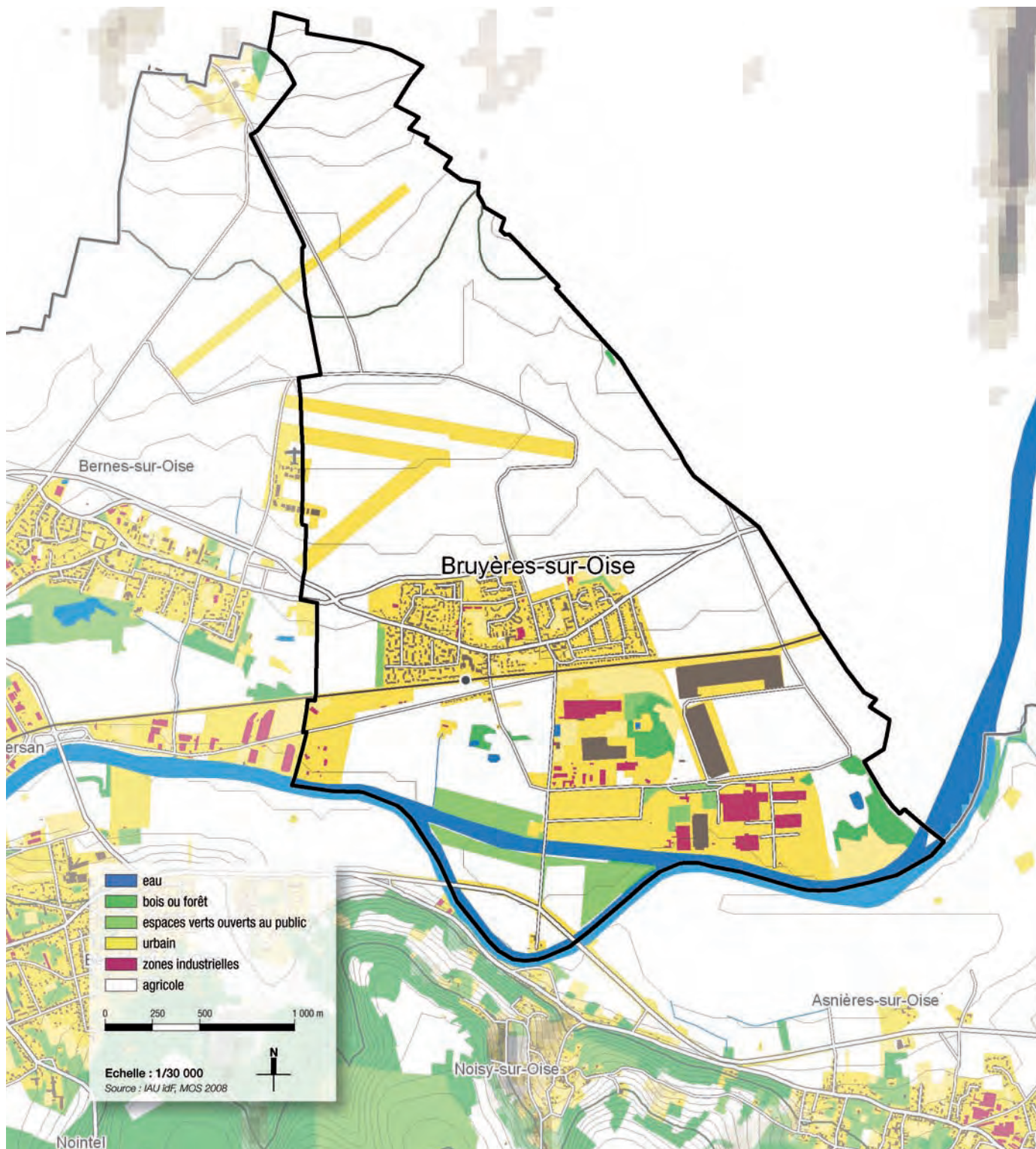
## Bruyères-sur-Oise

À 40 km au nord de Paris, Bruyères-sur-Oise est située dans la vallée de l'Oise, en limite régionale. Elle fait partie de la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (6 communes).



Bruyères-sur-Oise est située en rive droite de l'Oise.  
En 2008, l'eau occupe 31,7 ha, soit 3,6% du territoire communal.  
L'Oise offre 6,7 km de linéaire de berges sur ses 94,7 km de berges dans le Val-d'Oise.

- **Population** : 3 248 habitants (INSEE 2006)
- **Superficie** : 8,9 km<sup>2</sup>
- **Densité** : 36 hab / ha



# Bruyères-sur-Oise <sup>(1)</sup>

## La relation Ville-Fleuve

En limite régionale, la commune de Bruyères-sur-Oise s'étire en pente douce entre les limites sud du plateau du Vexin et la rivière Oise. Ancien bourg agricole d'Île-de-France, elle est divisée en deux parties par la voie ferrée Pontoise-Creil et le CD924, ancien chemin de Bernes, le long duquel s'est développée l'urbanisation. Aujourd'hui, le centre bourg ancien est entièrement entouré par des lotissements. Au nord se trouve la zone agricole, et au sud de la voie ferrée la zone industrielle <sup>(2)</sup> qui s'étend jusqu'à la rivière de l'Oise.

Le PPRI dans la vallée de l'Oise limite la densification dans les secteurs exposés aux aléas les plus forts. Le risque d'inondation touche le territoire au sud de la ligne ferroviaire, c'est-à-dire la quasi totalité de la ZAE et de la zone portuaire, le site des gravières, et le sud de la commune avec l'île des Aubins. Le projet d'aménagement du port tient compte de ces contraintes de montée des eaux. L'extension est dans une zone « jaune » au PPRI qui permet « d'accueillir sous conditions des projets d'intérêt général ».

Les projets de la commune concernent essentiellement le développement de l'activité économique avec l'extension des zones d'activités associées à la logistique et au port.

## Site portuaire stratégique en limite de l'Île-de-France

La vocation économique de la commune est associée aux activités portuaires et de logistiques. Bruyères est l'une des trois principales plate-



Port de Bruyères avec sa zone d'extension en arrière plan.  
© Ports de Paris, 2009



Le territoire de Bruyères-sur-Oise est constitué de deux pôles : la plateforme logistique et portuaire et le centre historique entouré de ses lotissements.

© Ports de Paris, 2009

1 - Note réalisée à partir de l'entretien du 07 décembre 2007 avec M. Groetz, premier Adjoint à l'urbanisme de la Ville.

2 - Créée en 1971, cette zone industrielle couvre près de 100 ha dont une vingtaine réservée au Port Autonome de Paris. Le Département du Val-d'Oise est également propriétaire d'une partie des terrains de cette zone. Cette zone bénéficie d'une triple desserte : fluviale, ferrée et routière. Elle accueille également une trentaine d'entreprises qui exercent dans des secteurs comme la logistique, les travaux publics, le traitement des métaux.

## Aménagement du port de Bruyères-sur-Oise Amont



Détail du réaménagement et de l'extension du port de Bruyères-sur-Oise, © Ports de Paris.

formes portuaires et de logistiques régionales et le deuxième pôle industriel, après St-Ouen-l'Aumône, de la vallée de l'Oise.

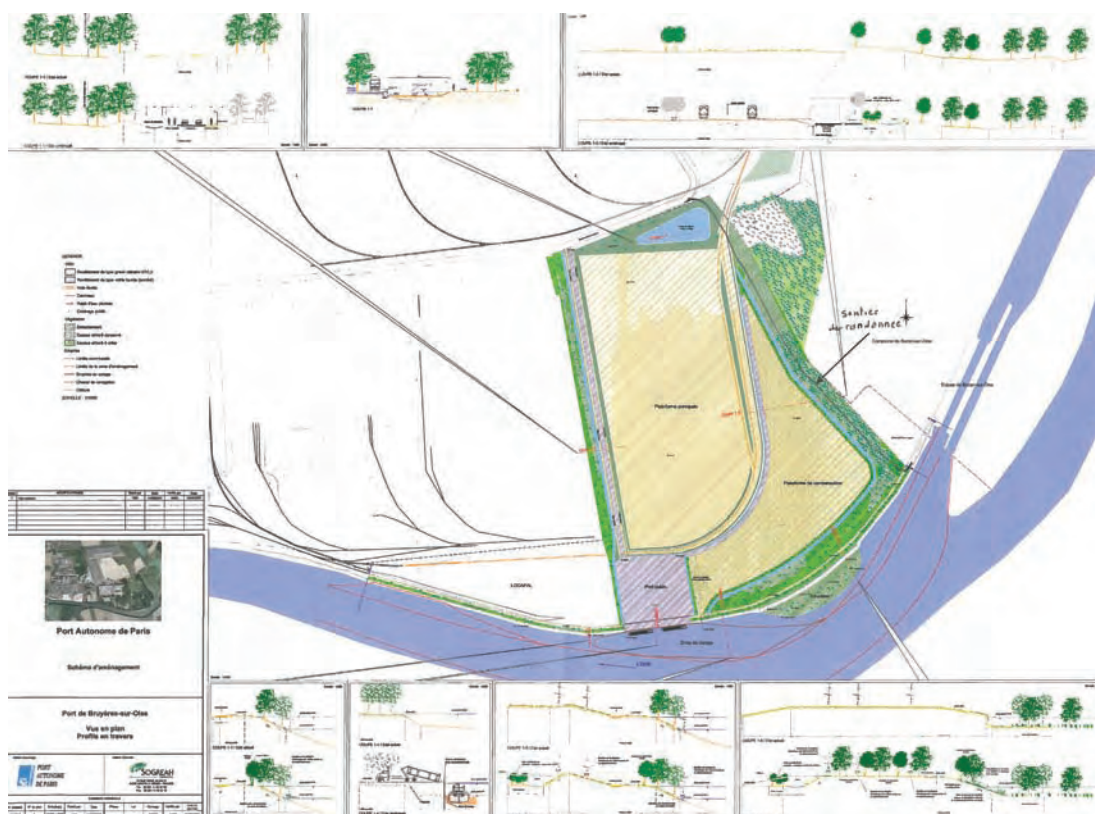
Le Port de Bruyères sur Oise occupe une position stratégique au sein du territoire régionale, « porte d'entrée » d'Île-de-France, à proximité de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise et à 35 km de l'aéroport de Charles-De-Gaulle. Ce territoire doit bénéficier de l'ouverture au réseau fluvial nord européen avec la construction du canal Seine-Nord-Europe.

La zone portuaire est au cœur de la zone d'activités économiques de Bruyères sur Oise qui s'étend sur 140 hectares, soit 15 % de la superficie communale. Le découpage de la ZAE en grands terrains répond aux besoins de logistique lourde. Ce site dispose d'une bonne desserte multimodale.

Le port longe la rivière de l'Oise sur 600 m de berges équipées d'un quai accessible à tout utilisateur de transport fluvial. En 2006, la plate forme de Bruyères a réalisé un trafic fluvial de 216 000 tonnes, composé principalement de matériaux de construction (195 000 tonnes) et de produits agricoles (19 000 tonnes) ce qui correspond à environ 1 % du trafic fluvial régional<sup>(3)</sup>.

Avec les 25 hectares supplémentaires acquis par les Ports de Paris, la plate-forme portuaire de Bruyères-sur-Oise s'étend désormais sur 45 hectares. Le terminal à conteneurs livré en 2009 s'étend sur 3 hectares et a une capacité de traitement estimée entre 30 000 et 50 000 EVP par an<sup>(4)</sup>. Les marchandises seront transportées sur l'Oise par barges et les réseaux routiers et ferroviaires existants, seront utilisés également pour acheminer les marchandises.

La commune, qui veut développer ses activités portuaires et de logistiques, a autorisé dans son PLU l'extension de la zone UI à l'est du site de logistique actuel (anciens terrains d'Arcelor). Aux 20 hectares existants s'ajouteront 32 hectares. La zone Eurologistic Paris Nord prévoit une extension de sa surface d'entreposage de 300 000 m<sup>2</sup>. En 2009, quatre entrepôts restent à construire (120 000 m<sup>2</sup>) sur une surface de 150 000 m<sup>2</sup>. Ce projet d'extension a fait l'objet d'une enquête publique<sup>(5)</sup> (été 2009).



Le projet d'aménagement et d'extension du port de Bruyères intègre le traitement des eaux pluviales au plan paysager du site. Il comprend un itinéraire de promenade le long des berges qui contourne le site portuaire et relie le bourg.

© schéma d'aménagement des Ports de Paris, 2007

## Aménagement et entretien des berges

A partir de 2001, le Conseil Général du Val-d'Oise a souhaité poursuivre et réactualiser la politique de valorisation des berges et de la rivière engagée dès les années 1990. L'étude de l'état initial des berges de l'Oise réalisée en 2001 et l'audit sur l'état du foncier de 2003 ont permis de définir les grandes lignes d'un programme d'actions à 6 ou 10 ans, en concertation avec les communes. Le syndicat<sup>(6)</sup> mixte départemental chargé de l'aménagement et de l'entretien des berges de l'Oise (SMBO) a été créé en juin 2003. Sur Bruyères, les objectifs sont de lutter contre l'érosion en amont et en aval du port et d'entretenir les berges. Les préconisations sont l'entretien de la ripisylve sur les berges, en rive droite et au sud de l'île des Aubins utilisée pour la pratique de nombreux loisirs. Par contre la berge nord de l'île (côté bras navigué) sera renforcé par fascine<sup>(7)</sup>.

Un itinéraire de promenade a été aménagé le long du chemin de halage mais s'interrompt à la hauteur de la ZAE et du Port de Bruyères. L'accès aux berges de l'Oise reste limité à la partie ouest de la plate-forme multimodale et à l'île d'Aubin.

Le projet d'extension du port prévoit d'inscrire un sentier de randonnée à l'est de la zone portuaire qui rejoindra l'itinéraire du GR1A en rive gauche, du côté d'Asnières-sur-Oise.

3 - Trafic fluvial du Port Autonome de Paris évalué à 21 432 968 tonnes en 2007.

4 - source : Ports de Paris.

5 - Suite à l'opposition d'une commune en Picardie craignant le développement d'activités dangereuses à proximité du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

6 - Ce syndicat associe les 22 communes riveraines et le département.

7 - Technique de renaturation pour lutter contre l'érosion.





# Annexes

- > **Annexe 1**  
Tableau de synthèse des réponses à la première enquête régionale
- > **Annexe 2**  
Le bassin de la Seine et les SAGE en Île-de-France
- > **Annexe 3**  
État d'avancement des PPRI / Les zones inondables et l'urbain
- > **Annexe 4**  
Les zones industrielles et le fleuve / Évolution des emprises d'activités industrielles autour du fleuve
- > **Annexe 5**  
Plateformes multimodales et ports urbains
- > **Annexe 6**  
Les pôles touristiques régionaux prioritaires en Île-de-France au 1er janvier 2009
- > **Annexe 7**  
Le réseau cyclable structurant régional
- > **Annexe 8**  
Les protections réglementaires des milieux naturels
- > **Annexe 9**  
Patrimoine bâti - monuments classés et inscrits

### **Tableau de synthèse des réponses à la première enquête régionale**

Les quatre thématiques principales se déclinent en colonne. Elles permettent d'approcher les différentes problématiques de l'aménagement des berges et rives du Fleuve en Île-de-France. Pour chacune d'entre elles, les questions ont été regroupées et synthétisées. Les réponses sont retranscrites d'une manière succincte sous forme de oui/non.

Les collectivités locales sont classées par ordre croissant de département puis par ordre alphabétique des groupements intercommunaux (CA, CC) et enfin les communes sont classées par taille de population dans la même intercommunalité.

Thématique							Environnement				Urbain						Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine				
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune	Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance	
CA de Marne et Gondoire	77243	LAGNY-SUR-MARNE	19368	Marne	RG	urbain et loisirs	Promenade urbaine le long de la Marne ouverte aux piétons et cyclistes, halte fluviale, liaisons vertes transversales	n	0	0	n	n	0	n	0	n	0	n	0	n	n	0	0	0	0	
	77464	THORIGNY-SUR-MARNE	9095	Marne	RD	urbain et loisirs	Projet d'aménagement des bords de Marne en un espace de loisirs et de détente avec reconversion d'un ancien site industriel	0	0	0	0	0	0	n	n	n	0	0	n	0	0	n	n	0	n	
	77075	CHALIFERT	1055	Marne	RG	tourisme et loisirs	ENS et zone humide	n	0	n	0	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	0	n	0	0	
	77372	POMPONNE	3291	Marne	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77155	DAMPMART	2810	Marne	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
CA du Pays de Meaux	77330	NANTEUIL-LES-MEAUX	5059	Marne	RG	environnement	ENS. Usine de traitement des eaux.	n	n	n	0	n	n	0	n	n	0	n	n	n	n	0	n	n	n	
	77513	VILLENY	4100	Marne	RD	urbain	Projet de pistes cyclables et piétons	0	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	
	77483	VARREDES	1832	Marne	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	
	77276	MAREUIL-LES-MEAUX	1800	Marne	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77199	FUBLAINES	1028	Marne	RG	pas de projet		0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	0	n	0	n	n	n	n	
	77232	ISLES-LES-VILLENY	834	Marne	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	
	77369	POINCY	730	Marne	RD	pas de projet		n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	
	77474	TRILBARDOU	520	Marne	2R	environnement	Projet ENS	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77498	VIGNELY	230	Marne	RD	pas de projet		n	0	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77284	MEAUX	80000	Marne	2R	urbain et loisirs	Aménagement de la voirie de l'Avenue de la Marne. Réalisation d'une halte fluviale, d'une plage en bords de Marne. Aménagement du Parc Naturel du Pâtis le long de la boucle de la Marne.	n	0	n	0	n	0	0	0	0	0	n	0	0	0	n	n	0	0	
CA Melun Val de Seine	77288	MELUN	38000	Seine	2R	urbain et loisirs	Développement du tourisme fluvial et projet immobilier	n	0	0	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	0	0	
	77285	LE MEE-SUR-SEINE	21217	Seine	RD	environnement	Projet ENS	n	0	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77389	LA ROCHETTE	2950	Seine	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	0	n	0	n	
	77255	LIVRY-SUR-SEINE	1880	Seine	RD	environnement	Projet ENS	n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n
	77447	SEINE-PORT	1780	Seine	RD	tourisme et loisirs	Port de plaisance et club de voile. Plage et Forêt Sainte-Assise proche du Fleuve. Parcours et préservation des sentes. Commune en ZPPAUP.	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	0	
	77039	BOISSISE-LA-BERTRAND	895	Seine	RD	pas de projet		n	0	0	0	0	n	n	0	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77038	BOISSETTES	440	Seine	RD	tourisme et loisirs	Berges aménagées en palplanche. Club nautique	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	
CC de la Bassée	77051	BRAY-SUR-SEINE	2300	Seine	2R	économie	Itinéraire sur berges avec sentiers de randonnée. Port fluvial. Zone activités industrielle. Halte fluviale. Transport fluvial	n	n	n	n	0	n	n	n	n	0	n	0	n	n	n	n	n	0	
	77025	BAZOUCHES-LES-BRAY	778	Seine	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77321	MOUSSEAUX-LES-BRAY	611	Seine	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77467	LA TOMBE	467	Seine	2R	pas de projet		0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	
	77325	MOUY-SUR-SEINE	386	Seine	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77507	VILLENAXE-LA-PETITE	381	Seine	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77019	BALLOY	338	Seine	RG	environnement	Projet d'itinéraire. Aménagement en techniques végétales	n	0	0	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77236	JAULNES	321	Seine	2R	environnement	Réserve naturelle. Aménagement des berges en palplanches	0	0	n	0	n	0	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77341	NOYEN-SUR-SEINE	319	Seine	2R	environnement	Réserve naturelle. Aménagement des berges en techniques végétales	n	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	
CC des deux fleuves	77212	GRAVON	116	Seine	2R	environnement	Projets des grands lacs de Seine	0	0	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	n	n	
	77305	MONTREAU-FULT-YONNE	18000	Seine	2R	économie et loisirs	Développement du port et du fret fluvial. Projet de promenade le long des deux fleuves et des plans d'eau	0	n	n	0	n	0	n	n	n	0	n	0	n	n	0	0	0	0	
CC du Montois	77482	VARENNES-SUR-SEINE	3214	Seine	RG	environnement	Mise en valeur des carrières	0	0	n	0	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	0	n	n		
	77524	VIMPELLES	468	Seine	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n		
CC du Pays de l'Ourq	77126	CONGIS-SUR-THEROUANNE	1850	Marne	RD	environnement et loisirs	ENS, tourisme vert, patrimoine	0	0	0	0	n	0	0	0	n	0	n	0	n	0	0	n	n		

# 77 - Seine-et-Marne (suite)

projets transversaux
  projets divers
  pas de projet déclaré

Thématique								Environnement				Urbain					Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine				
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune		Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance
CC du Pays de l'Ourq	77231	ISLES-LES-MELDEUSES	605	Marne	RG	pas de projet		n	n	n	n	0	n	0	n	n	n	n	0	n	n	n	n	0	n	
	77460	TANCROU	340	Marne	2R	tourisme et loisirs	Aucun détail sur les projets	n	n	n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	0	0	0	n	
	77235	JAIGNES	311	Marne	RD	pas de projet		n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
CC du Pays Fertois	77183	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	8700	Marne	2R	environnement et loisirs	Aménagement des berges en techniques végétales. Équipement de loisirs et valorisation du patrimoine	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	0	0	
	77397	SAACY-SUR-MARNE	1717	Marne	RG	pas de projet		n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	
	77084	CHANGIS-SUR-MARNE	1000	Marne	RD	environnement et loisirs	Réaménagement de carrières en espaces publics verts en bord de Marne. Activité de loisirs nautiques et stationnement de bateaux plaisance en projet par interco.	n	n	n	0	n	0	0	n	n	0	n	n	n	n	n	n	0	0	
	77440	SAMMERON	960	Marne	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n
	77478	USSY-SUR-MARNE	851	Marne	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n
	77401	SAINTE-AULDE	650	Marne	RD	pas de projet	Espace public de loisirs en bord de Marne. Préoccupation de la CC du Pays Fertois.	0	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n
	77290	MERY-SUR-MARNE	513	Marne	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	
	77448	SEPT-SORTS	396	Marne	RG	économie	Aménagement des berges en palplanches. Activités industrielles et port pour céréales	0	0	n	n	n	0	n	n	n	n	0	n	0	0	n	n	n	n	n
CC entre Seine et Forêt	77226	HERICY	2614	Seine	RD	tourisme et loisirs	Enrochement des berges. Itinéraires sur berges. Halte fluviale	n	0	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	
	77533	VULAINES-SUR-SEINE	2100	Seine	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77442	SAMOREAU	2157	Seine	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	n	n	
CC Marne et Charteraine	77108	CHELLES	45399	Marne	RD	économie et urbain	Activités industrielles et aménagement de zones d'activités près du Canal. Ville en mutation.	0	0	0	0	n	0	n	0	n	0	0	0	n	n	0	0	0	n	n
	77479	VAIRES-SUR-MARNE	12000	Marne	RD	environnement et loisirs	Aménagement des berges en génie végétal. Friche centrale EDF. Base régionale de loisirs	0	0	0	0	n	n	n	n	n	0	n	0	0	0	0	0	0	0	
CC Moret Seine et Loing	77491	VEUX-LES-SABLONS	4703	Seine	RG	environnement	ENS	n	n	n	0	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	0	0	n	n	
	77463	THOMERY	3244	Seine	RG	urbain	Projet de circulations douces	n	n	n	n	0	0	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77419	SAINT-MAMMES	3000	Seine	RG	tourisme et loisirs	Aménagement des quais en promenade ludique et historique, halte fluviale, valorisation du patrimoine fluvial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	n	n	0	n	n	0	0	0	0	
	77494	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	2499	Seine	RD	économie	Transport et industries	0	0	n	n	0	n	n	n	n	0	n	0	n	n	n	n	n	0	
CC Pays Creçois	77125	CONDE-SAINT-LIBIAIRE	1344	Marne	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	
CC Pays de Seine	77037	BOIS-LE-ROI	5200	Seine	RG	tourisme et loisirs	Promenade mixte sur berges. Sites patrimoniaux et base de loisirs	n	n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	0	n	
	77441	SAMOIS-SUR-SEINE	2277	Seine	RG	environnement et loisirs	Révision réseau d'assainissement pour diminuer pollution fleuve. promenade piétons remise en état. Halte fluviale et port de plaisance. Relations avec la CC Fontainebleau-Avon.	n	0	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	0	0	
	77188	FONTAINE-LE-PORT	900	Seine	RD	environnement	Projet d'aménagement de leur berge. Espaces verts important. Forte érosion des berges. Préoccupation interco (CC du Pays de Seine) d'aménagement et de réhabiliter les berges de Seine	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
CC Seine Ecole	77407	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	11200	Seine	RG	économie et urbain	Projets urbains riverains. Circulations douces. Activités industrielles et présence de friches en mutation. Zone mixte à aménager. Équipements de loisirs intercommunal. Sites patrimoniaux.	n	n	n	n	0	0	n	n	n	0	n	n	0	0	0	0	0	0	
SAN Val Maubuée	77083	CHAMPS-SUR-MARNE	25488	Marne	RG	urbain et loisirs	Base de loisirs. Projet d'itinéraires cyclables	0	0	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	0	n	
	77337	NOISIEL	15995	Marne	RG	pas de projet	Parc de Noisiel. Compétence SAN.	n	n	n	0	n	0	0	n	n	n	n	n	n	0	0	0	n	n	
SAN Sénart Ville Nouvelle	77326	NANDY	6482	Seine	RD	pas de projet		n	n	n	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	n	n	
SAN Val d'Europe	77111	CHESSY	3551	Marne	RG	urbain	ENS. Projet d'itinéraire, espace public et passerelle	n	n	n	0	0	n	0	n	0	n	n	n	n	n	0	n	n	n	
Sans EPCI	77171	ESBLY	5552	Marne	RD	environnement	Aménagement de la porte à Bateau, d'un parcours de santé, ENS.	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	0	n	
	77307	MONTEVRAIN	5176	Marne	RG	environnement et loisirs	ENS. Halte fluviale. Circulations douces. Activités nautiques de plaisance	0	n	n	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	0	0	0	0	n	
	77005	ANNET-SUR-MARNE	3302	Marne	2R	pas de projet	Base de loisirs Jablines-Annet	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	
	77234	JABLINES	623	Marne	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	
	77196	FRESNES-SUR-MARNE	590	Marne	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	77094	CHARMENTRAY	235	Marne	2R	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	

Thématique							Environnement				Urbain						Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine				
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune	Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance	
CA de Mantes en Yvelines	78361	MANTES-LA-JOLIE	43 672	Seine	RG	urbain	Coulée verte, promenade, ZAC des bords de Seine, renouvellement urbain Val Fourré	n	0	n	0	0	n	0	n	n	0	n	n	n	n	0	n	n	n	
	78362	MANTES-LA-VILLE	19 363	Seine	RG	économie et environnement	Coulée verte, promenade mixte et parc d'activités	0	0	n	0	0	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	
	78501	PORCHEVILLE	2 542	Seine	RD	économie	Usine EDF	n	0	n	0	0	n	n	n	n	0	n	n	0	n	n	0	0		
	78291	GUERVILLE	1 950	Seine	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	
	78437	MOUSSEAUX-SUR-SEINE	609	Seine	RG	pas de projet		n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	
CC de la boucle de Seine	78391	MERICOURT	400	Seine	RG	pas de projet		n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	78190	CROISSY-SUR-SEINE	9 835	Seine	RD	urbain et loisirs	Aménagement de l'Espace Claude Monet pour l'activité d'entreprises, aménagement du chemin de Ronde, réalisation d'un espace socio-culturel et mise en valeur du Chemin des Impressionnistes	0	0	0	0	0	n	n	0	n	0	0	n	n	0	0	0	0	0	
	78586	SARTROUVILLE	53 000	Seine		pas de projet		0	0	0	n	0	n	n	n	n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	
CC des deux rives de la Seine	78146	CHATOU	29 000	Seine	RD	pas de projet		n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	
	78624	TRIEL-SUR-SEINE	11 189	Seine	2R	économie et environnement	Projet sur terrain d'exploitation des granulats Triel-Sud : cité de l'environnement, coulée verte, parc d'activité économique, aménagement des berges	n	0	n	0	0	0	n	n	n	0	v	0	0	0	0	n	0	n	
CC des Portes de l'Île-de-France	78642	VERNEUIL-SUR-SEINE	15 000	Seine	RG	urbain et loisirs	Base de Loisirs et de Pein Air, port de plaisance, projet d'un quartier résidentiel sur la zone d'activité du Cormouillet et une partie de la gare de triage	n	0	0	n	0	0	n	n	n	n	n	0	n	0	n	0	0		
	78337	LIMETZ-VILLEZ	1 753	Seine	RD	pas de projet		n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	
	78057	BENNECOURT	1 700	Seine	RD	urbain et loisirs	ENS. Promenade piétonne. Requalification de la voirie. Zone Natura 2000. Port de plaisance St-Nicolas.	n	0	0	0	0	0	0	0	n	n	n	0	n	n	0	0	0	0	
	78410	MOISSON	900	Seine	RG	tourisme et loisirs	Aménagement de sentier de randonnée. Circulations douces à développer avec le Vexin	0	0	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	0	n
	78276	GOMMECOURT	616	Seine	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
CC Seine Mauldre	78320	JEUFOSSE	418	Seine	RG	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	
	78029	AUBERGENVILLE	11 725	Seine	RG	environnement	Biotopie et ZIEFF	n	0	n	0	0	0	0	n	n	0	n	n	n	n	0	0	n	n	
CC Vexin Seine	78238	FLINS-SUR-SEINE	2 341	Seine	RG	économie	Projet d'espace public. Activités industrielles et portuaires	n	n	n	n	n	0	0	n	n	0	n	0	n	0	n	n	n	n	
	78638	VAUX-SUR-SEINE	4 523	Seine	RD	environnement et loisirs	ENS. Promenade mixte. Projets d'espaces verts, de jardins familiaux. Halte fluviale. Équipements de loisirs, navigation de plaisance. Site inscrit : Ile de Vaux	0	n	n	0	0	0	0	0	0	n	n	0	n	n	0	0	0	0	
	78327	JUZIERS	3 401	Seine	RD	urbain	Construction de logements sociaux sur berge. Réaménagement végétal d'une ancienne carrière d'extraction	0	0	n	n	0	0	n	n	n	0	n	n	0	n	n	n	0	n	
Sans EPCI	78403	MEZY-SUR-SEINE	1 789	Seine	RD	pas de projet		n	0	n	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	0	0	
	78498	POISSY	36 000	Seine	RD	urbain et loisirs	Jardins familiaux le long du Chemin des Bords de l'Eau, promenade urbaine, îles de Poissy, Parc Meissonier	0	0	n	0	0	0	0	n	0	0	n	0	n	0	0	0	0	0	
	78440	LES MUREAUX	32 100	Seine	RG	économie et loisirs	Reconversion d'activités économiques par des activités de loisirs et sportives. Aménagement d'une coulée verte le long des berges. Aménagement d'espace public et de promenade.	0	0	n	0	0	0	0	n	0	0	n	0	0	n	n	0	n		
	78358	MAISONS-LAFFITTE	23 000	Seine	RG	urbain	Réalisation d'une coulée verte	n	0	n	0	0	0	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	0	n	
	78005	ACHERES	19 100	Seine	RG	urbain	Itinéraire de promenade, projet de pont entre Achères et Carrières-sous-Poissy, élaboration d'un plan global d'aménagement du secteur jaune Poissy-Achères	0	0	n	0	0	0	0	n	0	0	n	n	n	n	0	n	n	n	
	78481	LE PECQ	16 509	Seine	2R	urbain et loisirs	ZPPAUP. Travaux sur berges avec techniques végétales. Projet d'espaces publics et urbains	0	0	n	0	0	0	0	n	n	0	n	n	n	n	0	n	0	0	
	78335	LIMAY	15 799	Seine	RD	économie et environnement	Port fluvio-maritime et grande plate-forme logistique. En projet, ENS et parc urbain, développement d'une ceinture verte autour du centre urbain	n	0	n	0	0	0	n	n	n	0	n	0	n	n	0	n	0		
	78092	BOUGIVAL	8 432	Seine	RG	tourisme et loisirs	Promenade sur Berges. Valorisation des sites patrimoniaux. Navigation de plaisance. Activité portuaire	n	0	n	n	0	0	0	n	n	n	n	0	n	n	0	0	n	0	
	78267	GARGENVILLE	6 725	Seine	RD	urbain	Construction station d'épuration	n	0	0	n	0	0	n	n	n	n	0	n	n	n	n	0	n	n	
	78217	EPONE	6 500	Seine	RG	pas de projet		n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	
78502	LE PORT-MARLY	4 451	Seine	2R	tourisme et loisirs	Aménagement du chemin de halage, itinéraires piétons et cyclistes, projet de passerelle	0	0	0	0	n	0	n	n	0	n	n	n	n	n	n	0	0	n		
78382	MAURECOURT	3 987	Oise	RD	environnement et urbain	Berges en travaux. ENS, zone humide, promenade sur berges et friche industrielle	n	n	n	0	0	0	n	n	n	0	n	n	0	0	0	0	0	n		
78402	MEZIERES-SUR-SEINE	3 399	Seine	RG	pas de projet		0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n		

# 78 - Yvelines (suite)

■ projets transversaux 
 ■ projets divers 
 ■ pas de projet déclaré

Thématique							Environnement				Urbain					Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine					
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune		Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance
Sans EPCI	78299	HARDRICOURT	1 946	Seine	RD	urbain	Travaux berges en palplanches et enrochement. Chemin piéton avec un aménagement paysager. Réaménagement de la voirie	n	0	n	n	0	n	0	n	n	0	n	n	n	n	n	n	0	n	
	78567	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	800	Seine	RD	environnement et loisirs	Sites classés Natura 2000. Travaux sur berges avec techniques douces	n	0	0	n	n	0	n	n	n	0	n	n	n	n	0	0	n	0	
	78503	PORT-VILLEZ	210	Seine	RG	pas de projet	Renforcement des berges par SNCF	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	

# 91 - Essonne

Thématique							Environnement				Urbain					Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine					
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune		Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance
CA Evry-centre-Essonne	91228	EVRY	50 000	Seine	RG	urbain et loisirs	Projet de ville (effacement de la coupure ville/berges), port, renaturation des berges, liaisons douces, sports et loisirs, espaces verts	n	0	0	0	0	0	n	0	n	0	n	n	0	0	0	0	0	0	0
	91521	RIS ORANGIS	26 000	Seine	RG	urbain	Réalisation d'un éco-quartier sur l'ancien site des Docks des Alcools.	n	n	n	0	0	0	n	n	n	0	n	n	0	0	0	0	0	0	n
CA les lacs de l'Essonne	91687	VIRY-CHATILLON	30 000	Seine	RG	environnement	Aménagement des Lacs de l'Essonne. Dépollution du site, ENS, promenade piéton et cyclistes.	0	0	0	0	n	0	n	0	n	0	n	0	n	0	0	n	n	0	n
	91286	GRIGNY	25 000	Seine	RG	environnement	Aménagement des Lacs de l'Essonne. Dépollution du site, ENS, promenade piéton et cyclistes.	0	0	0	0	n	0	n	0	n	0	n	0	n	0	0	n	n	0	n
CA Seine Essonne	91179	LE COUDRAY-MONTCEAUX	2 800	Seine	RG	pas de projet		n	0	n	n	0	0	n	0	n	0	n	n	n	n	n	n	0	n	
CA Sénart Val-de-Seine (CASVS)	91201	DRAVEIL	28 384	Seine	RD	tourisme et loisirs	Base de loisirs et projet de promenade.	0	n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	0	n	n	0	0	0	0
	91657	VIGNEUX-SUR-SEINE	26 000	Seine	RD	pas de projet	Réflexion à long terme d'un itinéraire de promenade	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n
CC les portes de l'Essonne (CPE)	91027	ATHIS-MONS	30 000	Seine	RG	économie et urbain	Zac des Bords de Seine, activités industrielles et friches. Valorisation des bords de Seine par des activités tertiaires et de loisirs avec réalisations à dominante d'habitat.	0	n	n	n	0	0	n	0	n	0	0	n	0	0	n	n	n	n	n
	91326	JUVISY-SUR-ORGE	12 000	Seine	RG	urbain	Zac Montessuy, circulations douces	n	n	n	n	0	0	n	0	n	n	n	0	n	0	n	n	n	n	n
SAN Senart en Essonne	91577	SAINTRY-SUR-SEINE	5 000	Seine	RD	environnement et loisirs	Promenade piétons et cyclistes. Aménagement d'un parc écologique et d'un espace de loisirs.	0	n	n	0	0	0	0	n	n	0	n	n	n	n	n	0	n	0	
	91573	SAINTE-PIERRE-DU-PERRY	8 000	Seine	RD	pas de projet		0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	

# 92 - Hauts-de-Seine

■ projets transversaux 
 ■ projets divers 
 ■ pas de projet déclaré

Thématique							Environnement				Urbain					Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine					
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune		Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance
CA Arc de Seine	92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	63 919	Seine	RG	urbain	ZAC des Bords de Seine et ZAC des Chartreux. Projet de réaménagement de la voirie (RD7), port et transport fluvial de matériaux. Parc de l'île Saint-Germain.	0	0	n	0	0	0	0	0	0	0	n	0	n	0	0	0	0	n	
CA Val de Seine	92072	SEVRES	22 534	Seine	RG	urbain	Promenade sur berges. Réaménagement de l'île Monsieur. Projet de réaménagement de la voirie (RD7)	0	0	n	n	0	0	0	0	0	n		0	n	n	n	n	0	n	
Sans EPCI	92050	NANTERRE	86 000	Seine	RG	économie et urbain	ENS, parc du chemin île, darses, 2 ZA.	0	0	n	0	n	0	n	n	n	0	n	0	0	0	0	n	0	n	
	92025	COLOMBES	81 400	Seine	RG	environnement et loisirs	Parc Lagravère : restructuration du parc départemental et réaménagement des berges (promenade, itinéraire cyclable, jardins familiaux, équipements sportifs, ENS)	0	0	n	0	0	n	0	n	n	0	n	n	n	n	0	n	0	n	
	92004	ASNIERES-SUR-SEINE	80 000	Seine	RG	urbain	ZAC Asnières Bords de Seine. espace public.	0	n	n	n	0	n	0	n	n	0	n	0	n	n	0	n	n	n	
	92051	NEUILLY-SUR-SEINE	61 000	Seine	RD	urbain	ZAC Ile de la Jatte achevée en 2008. Achèvement de la promenade piétonne des pêcheurs. Équipement sportifs et navigation de plaisance sur le bras mort	0	0	n	n	0	0	0	n	n	n	n	n	0	n	n	0	0	0	0
	92073	SURESNES	44 000	Seine	RG	urbain et loisirs	Base nautique, extension Parc du Château, enfouissement voirie.	0	n	n	n	0	0	n	0	0	n	n	n	n	n	n	0	0	0	n
	92036	GENNEVILLIERS	42 513	Seine	RG	économie et urbain	Réhabilitation d'anciens sites industriels, zac, itinéraire sur berges	0	0	n	n	0	0	0	n	n	0	0	n	0	0	n	n	n	n	n
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	25 000	Seine	RG	urbain et loisirs	Réhabilitation d'ancien site d'activité. Promenade mixte. Parcours buissonniers du CG92. ZAC Bongarde. Espace vert. Projet de port nautique interdépartemental.	0	0	n	n	0	0	0	0	n	0	0	n	0	n	0	n	n	n	0	

# 93 - Seine-Saint-Denis

Thématique							Environnement				Urbain					Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine					
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune		Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance
CA Plaine Commune	93066	SAINT-DENIS	85 832	Seine	RD	urbain	Aménagement du secteur de la "Confluence" avec logements, équipements et activités et aménagement du canal St-Denis	n	n	n	n	0	0	0	0	0	n	0	n	0	n	n	n	n	n	0
	93031	EPINAY-SUR-SEINE	49 500	Seine	RD	urbain	Promenade sur berges, projet de franchissement entre Epinay et l'île-Saint-Denis.	n	0	n	n	0	0	n	n	n	0	0	n	n	n	n	0	n	n	n
	93039	ILE-SAINT-DENIS	6 810	Seine	2R	environnement et urbain	Projet de réalisation d'un éco-quartier sur le site des entrepôts des Galeries Lafayette et du Printemps	n	0	0	0	0	0	0	n	n	0	n	n	0	n	n	n	n	0	
Sans EPCI	93049	NEUILLY-PLAISANCE	1 835	Marne	RD	environnement et loisirs	Aménagement des berges en génie végétal. Projet de promenade sur berges et aménagement d'espaces de jeux et de loisirs.	0	0	0	n	0	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	
	93050	NEUILLY-SUR-MARNE	34 100	Marne	RD	urbain et loisirs	Aménagement du parc départemental de la Haute-Île en ENS. Réhabilitation des anciens hopitaux psychiatriques.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	n	0	n	0	0	0	0	
	93070	SAINT-OUEN	42 950	Seine	RD	économie et urbain	Aménagement des anciens Docks, requalification de la voirie en promenade pour liétons et cycles.	nc	nc	nc	nc	0	0	0	0	0	0	0	0	n	0	n	0	n	n	



Thématique							Environnement				Urbain					Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine					
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune		Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance
CA Vallée de la Marne	94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	31 196	Marne	RD	tourisme et loisirs	Activités nautiques et de loisirs	0	0	n	n	0	n	0	n	0	n	n	n	n	0	0	n	0	n	
CA de la Plaine centrale du Val de Marne	94028	CRETEIL	88 600	Marne	RG	urbain et loisirs	Projet pointe Ile Brise-Pain naturel et résidentiel avec passerelle. Circulations douces	0	0	n	0	0	0	0	n	0	n	n	0	n	n	0	0	0	0	
CA Haut Val de Marne	94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	17 900	Marne	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	0	n	n	n	n	
CC Charenton-le-Pont / St-Maurice	94069	SAINT-AURICE	12 748	Marne	RD	environnement et loisirs	Liaisons piétons et cycles en bord de Marne, projet de création de zone humide, site classé en bord de Marne.	n	0	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	0	n	
Sans EPCI	94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	74 237	Marne	RD	tourisme et loisirs	Iles de la Marne. Base nautique. Projet de parcours de patrimoine des bords de Marne.	n	0	n	n	0	n	0	n	n	n	0	n	n	n	0	n	0	0	
	94041	IVRY-SUR-SEINE	56 000	Seine	RG	économie et urbain	Projet urbain Avenir Gambetta, projet de réhabilitation de la Friche Total activités industrielles et portuaires.	0	0	n	0	0	0	0	0	0	0	0	n	0	0	0	n	0	n	
	94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	30 200	Seine	RD	urbain	Projets d'itinéraire de promenade et d'espace public.	n	n	n	n	0	0	0	n	n	n	n	0	n	n	n	n	0	n	
	94054	ORLY	20 430	Seine	RG	urbain	Projet d'aménagement global du quartier Bords de Seine.	0	0	n	0	0	0	0	n	0	0	0	n	n	n	0	n	0	n	
	94042	JOINVILLE-LE-PONT	17 500	Marne	2R	tourisme et loisirs	Réaménagement des berges de l'Ile Fanac, site naturel inscrit.	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	0	0	0	0	0	
	94015	BRY-SUR-MARNE	16 000	Marne	RG	pas de projet		0	0	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	15 889	Marne	RG	économie et environnement	Valorisation paysagère du port dont projet d'aménagement du site du bec de Canard.	n	0	0	0	0	0	0	n	n	0	n	0	n	n	0	0	0	0	

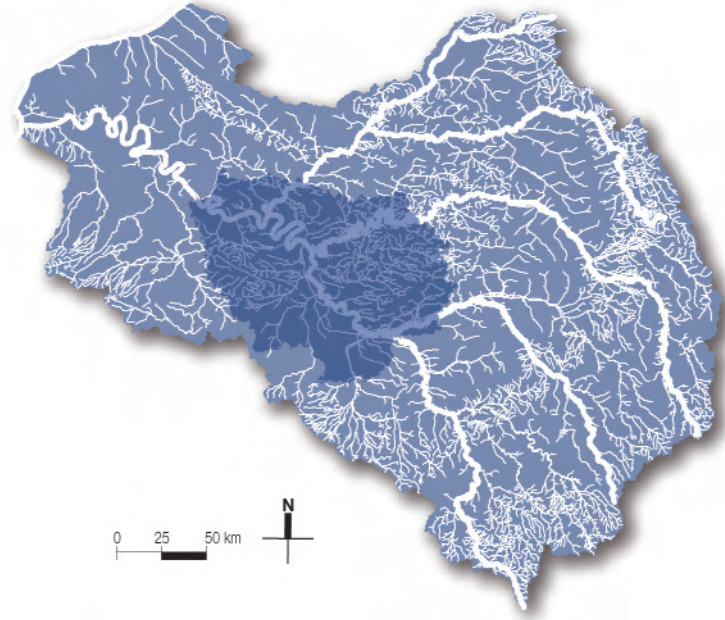
Thématique							Environnement				Urbain					Économie					Culture / Loisirs / Patrimoine						
EPCI	INSEE	Commune	Nbr hab	Situation de la commune	Orientations des projets (voir carte)	Détails des projets	Actions contre les inondations	Travaux des berges	Technique de génie végétal ou mixte	Espaces naturels ou zones humides existants ou en projet	Projets urbains riverains / Fleuve	Itinéraires promenade sur berges	Pbr pour assurer continuité et accès aux berges	Projet d'espaces publics / verts le long berge	Projet d'aménagement de voirie le long berge	Projet de liaisons traversantes	Activités industrielles	Activités en mutation	Activités portuaires	Friches d'activités	Freins pour réaménagement	Sites patrimoniaux riverains	Action de valorisation du patrimoine	Équipements de loisirs et culturels riverains	Équipements pour la navigation de plaisance		
CA Argenteuil-Bezons	95018	ARGENTEUIL	93 961	Seine	RD	économie et urbain	Requalification de la voirie en boulevard urbain, ZAC porte St-Germain et requalification des parcs d'activités	n	0	n	0	0	0	n	0	0	0	n	0	0	0	0	0	0	0	0	
	95063	BEZONS	26 312	Seine	RD	économie et urbain	Requalification de la voirie en boulevard urbain, ZAC Bords de Seine au pont de Bezons et requalification des parcs d'activités	n	0	n	0	0	0	0	0	0	0	n	n	0	0	0	0	0	0	n	
CA Cergy-Pontoise	95323	JOUY-LE-MOUTIER	18 230	Oise	RD	tourisme et loisirs	Promenade mixte sur berges. récréation du chemin de contre halage. Aménagement de circulations douces. Réhabilitation de patrimoine (lavoir). Parc communal.	0	0	n	0	0	0	n	0	n	n	n	n	n	n	0	0	0	0	0	
	95500	PONTOISE	28 725	Oise	RD	urbain	Aménagement de quais de l'Oise, halte fluviale	n	0	n	0	0	0	n	0	n	n	n	0	0	n	0	0	0	0	n	
	95572	SAINT-OUEN-L'AUMONE	22 681	Oise	RG	urbain	Projet de requalification de la tête de pont et des quais. Projet de continuité de promenade,	0	0	n	0	0	0	n	n	0	0	0	0	0	0	0	n	0	0	n	
	95450	NEUVILLE-SUR-OISE	1 450	Oise	RG	environnement	Travaux des berges en génie végétal. ENS. Promenade mixte	n	0	0	0	0	0	n	0	n	n	n	n	n	n	0	0	n	0	n	
CC Carnelle - pays de France	95026	ASNIERES-SUR-OISE	2 498	Oise	RG	environnement	ZNIEFF. Site Natura 2000. Promenade piétonne	n	0	0	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	95456	NOISY-SUR-OISE	700	Oise	RG	pas de projet		n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	n	0	n	n	n	n	n	
CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes	95394	MERY-SUR-OISE	9 000	Oise	RG	environnement	ENS	n	0	n	0	0	0	n	n	n	0	n	n	n	n	0	0	n	0	n	
	95039	AUVERS-SUR-OISE	7 000	Oise	RD	environnement et loisirs	ZPPAUP. Circulations douces. Compétence interco normale.	n	0	n	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	0	0	n	
	95392	MERIEL	4 402	Oise	RG	urbain	Projet d'apportement, d'espace public	n	0	0	n	0	0	n	n	n	0	n	n	n	n	n	n	0	0	n	
	95120	BUTRY-SUR-OISE	1 985	Oise	RD	pas de projet		0	0	0	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n
CC de la vallée de l'Oise et des trois forêts	95480	PARMAIN	5 413	Oise	RD	pas de projet		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
	95134	CHAMPAGNE-SUR-OISE	4 504	Oise	RD	pas de projet		n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	0	0	n	0	n	n	
CC Haut Val d'Oise	95487	PERSAN	10 000	Oise	RD	urbain	Projet de réhabilitation d'un site industriel et de réaménagement avec des logements et équipement public	0	0	0	n	0	0	n	0	n	0	0	n	0	0	n	0	0	n	0	n
	95052	BEAUMONT-SUR-OISE	6 333	Oise	RG	pas de projet		n	0	n	n	0	0	0	n	n	0	0	0	n	n	n	n	n	n	n	
	95116	BRUYERES-SUR-OISE	3 436	Oise	2R	économie	Activités logistiques importantes. Projet d'extension du parc d'activités de la plate-forme portuaire	n	0	n	0	0	0	n	0	n	0	n	0	n	n	0	0	0	0	n	
	95058	BERNES-SUR-OISE	2 500	Oise	RD	économie et environnement	Site industriel à requalifier. Classement d'une réserve naturelle.	n	0	n	0	0	0	n	0	n	0	0	n	0	0	n	n	n	n	n	
	95436	MOURS	1 486	Oise	RG	pas de projet		n	0	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
CC Vexin Val-de-Seine	95651	VETHEUIL	858	Seine	RD	environnement	Site Natura 2000. Promenade sur berges.	n	n	n	n	0	0	n	n	0	n	n	n	n	n	0	0	n	0	n	
	95523	LA ROCHE-GUYON	554	Seine	RD	tourisme et loisirs	Site Natura 2000. Promenade sur berges. Valorisation du patrimoine	n	n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	n	0	n	
	95301	HAUTE-ISLE	333	Seine	RD	pas de projet		0	n	n	n	0	0	n	n	n	n	n	n	n	n	0	0	n	0	n	
Sans EPCI	95306	HERBLAY	25 000	Seine	RD	environnement et urbain	Étude en cours d'un aménagement des berges de Seine, ZNIEFF, coulée verte, itinéraire de promenade départemental.	0	0	n	0	0	0	n	0	n	0	n	n	n	n	0	0	n	0	0	



## Le bassin de la Seine et les Sage en Île-de-France

➤ La Région Île-de-France se situe au cœur du Bassin de la Seine (limites régionales à 225 km des sources et 208 km de l'estuaire de la Seine).

Le territoire francilien occupe 16% de la superficie de ce bassin mais représente 70% de sa population et ses impacts sur l'écosystème fluvial sont importants et mesurables (Cf .Les Cahier de l'IAU-RIF n°141 « Le fleuve, un système, des territoires, des acteurs »)



➤ Située au carrefour hydrographique du bassin, la région voit passer l'essentiel des eaux superficielles de ce bassin. Les affluents qui convergent vers ce territoire drainent (avec la Seine amont) plus de 80% des eaux du bassin versant de la Seine.

En Île-de-France, la Seine et ses principaux affluents représentent 844 km de cours d'eau (Seine 544 km, Marne 218 km, Oise 64 km, et Yonne 16,9 km). Ce réseau dense de fleuve et rivières est à l'origine de nombreuses activités humaines.

Ce réseau hydrographique dense témoigne aussi de la tectonique et de la formation de la région, du relief et des paysages. Les plateaux, buttes et collines sont orientés suivant un axe principal « sud-ouest/nord-ouest » caractéristique de la région. Les 700 bassins versants élémentaires sont regroupés en 58 ensembles correspondant chacun à une rivière francilienne. Les notions de bassins-versants, d'exposition et de pentes sont essentielles en matière de gestion des eaux de surfaces.

La Seine et ses affluents offrent des paysages très variés et les méandres de la Seine et de la Marne ont créé de véritables plaines, inondables en grande majorité.



## Les zones inondables et l'urbain

➤ Les territoires exposés aux PHEC (plus hautes eaux connues, principalement crue 1910 sur la carte) représentent 4,7% du territoire francilien (soit 56 350 ha). Les inondations par débordement impliquent environ 900 000 personnes.

Les conséquences d'une crue centennale ont été évaluées à plusieurs milliards d'euros en coût directs et indirects (pertes d'exploitations...).

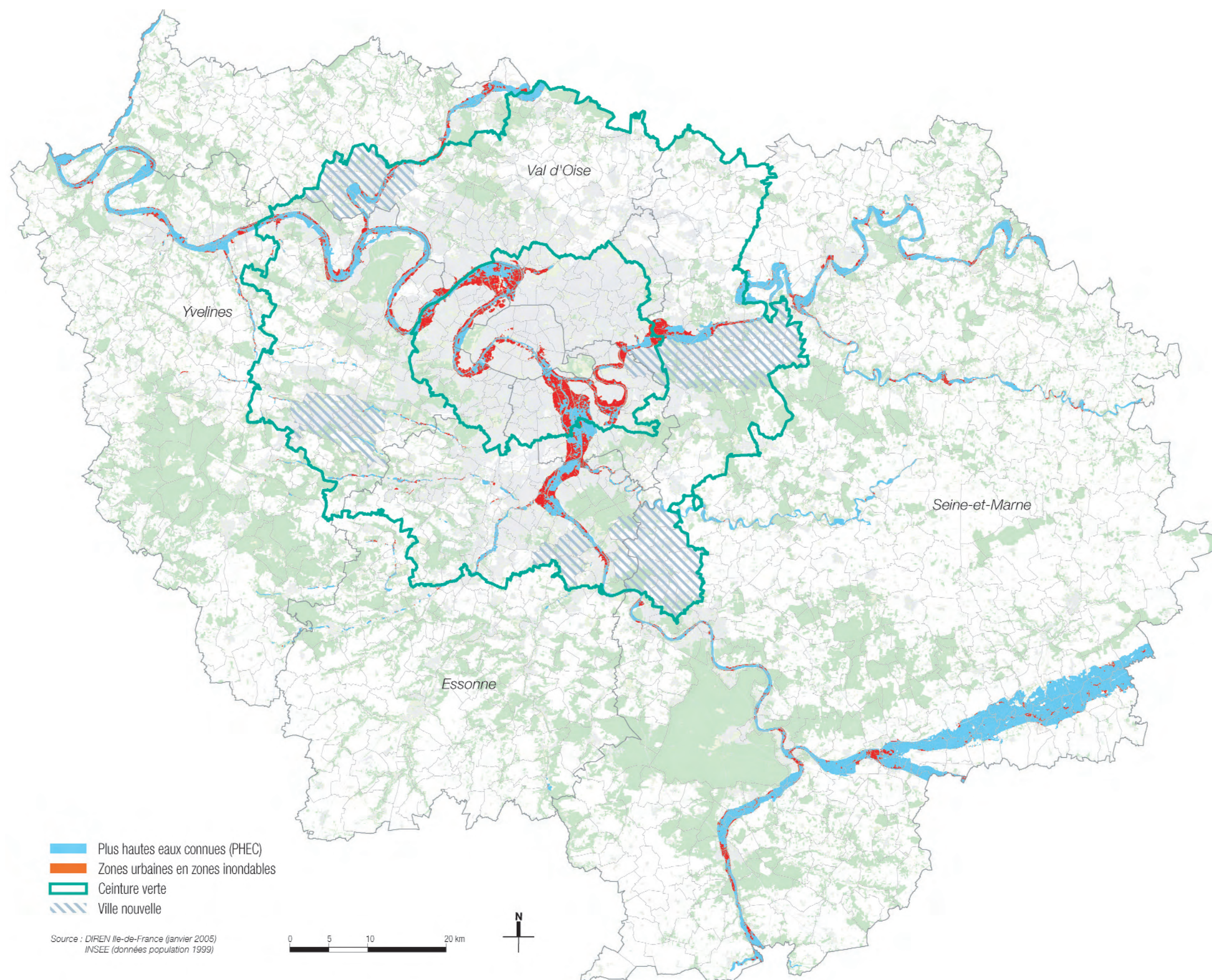
Dans l'agglomération centrale, 19 725 ha sont en zones inondables, soit 718 000 habitants directement exposés. Mais 13 371 ha, soit 67% de l'agglomération et 51% de sa population (368 000 habitants) sont en zones d'aléas forts à très forts. Une part importante du potentiel économique et des équipements se situent en zone inondable et également en zones d'aléa fort à très fort. Par ailleurs on constate qu'il y a eu une évolution constante de l'urbanisation dans ces territoires inondables depuis 25 ans.

Aujourd'hui, l'urbanisation en zone inondable est réglementée par les PPRI, plan de prévention des risques inondations sur le territoire régional concerné.

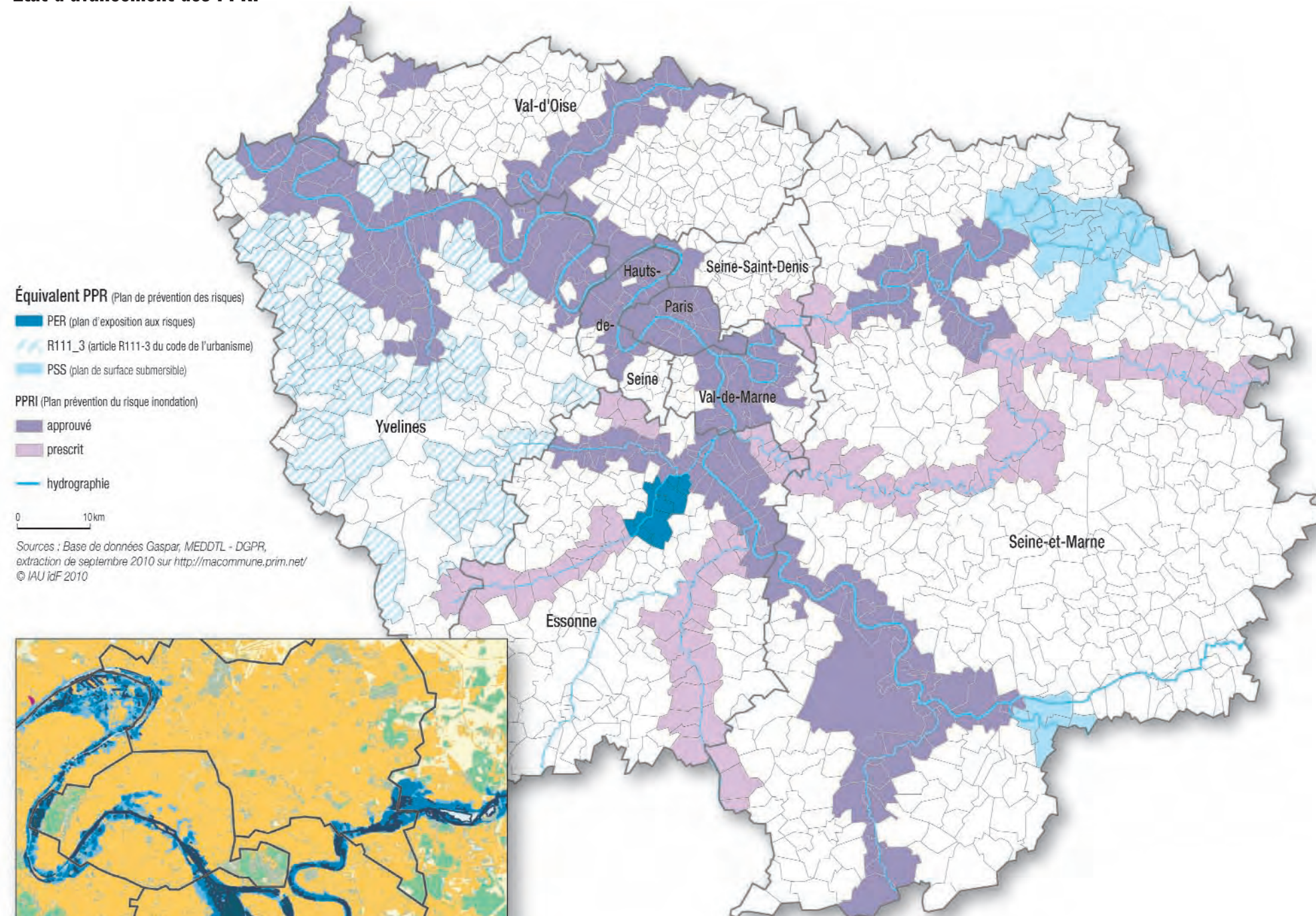
La problématique des inondations est inscrite dans le projet de SDRIF de 2008. Deux grands objectifs ont été définis qui sont, la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues et la recherche de maîtrise et d'adaptation de l'urbanisation en zone inondable. Une gestion d'ensemble est nécessaire associant des réflexions à l'échelle de différents bassins versants avec mise en place de « solidarités amont-aval » et une approche adaptés aux territoires concernés.

Se reporter au site :

<http://sigr.iau-idf.fr/webapps/visiau/>  
pour les outils et les cartes consultables  
et sur <http://www.iau-idf.fr/debats-enjeux/valoriser-le-fleuve-en-ile-de-france.html> pour les études, débats et autres travaux sur le fleuve



## État d'avancement des PPRI



### Équivalent PPR (Plan de prévention des risques)

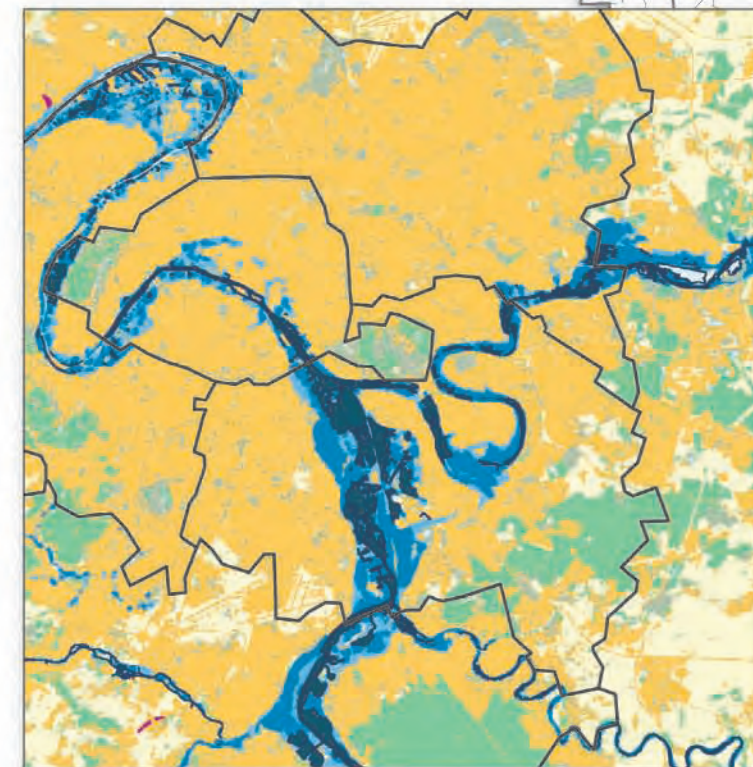
- PER (plan d'exposition aux risques)
- R111\_3 (article R111-3 du code de l'urbanisme)
- PSS (plan de surface submersible)

### PPRI (Plan prévention du risque inondation)

- approuvé
- prescrit
- hydrographie

0 10 km

Sources : Base de données Gaspar, MEDDTL - DGPR, extraction de septembre 2010 sur <http://macommune.prim.net/>  
© IAU idF 2010



### Mode d'occupation des sols

- Bois ou forêt
- Espace rural
- Urbain

### Zones inondables (hauteurs d'eau)

- Inconnu
- < 1 mètre
- Entre 1 et 2 mètres
- > 2 mètres
- Zone des PHEC
- Périmètres R 111-3 ou PSS

0 5 10 km Source : IAU idF 2008

## Les PPRI et les collectivités enquêtées

Commune	Superficie de la commune (ha)	Exposé aux inondations			
		Surface communale (%)	Zone d'habitat (%)	Zone d'activités exposées (%)	Population 2006 (%)
Lagny-sur-Marne (77)	579,71	11,8	2,90	0,06	8,3
Meaux (77)	1 518,37	26,2	4,10	1,00	12,2
Montereau-Fault-Yonne (77)	904,33	49,0	9,10	14,10	40,7
Saint-Mammès (77)	225,52	25,4	8,30	0,70	29,9
Croissy-sur-Seine (78)	345,83	40,4	9,60	2,00	16,4
Limay (78)	1 147,71	16,2	0,70	0,80	3,0
Mantes-la-Jolie (78)	935,90	31,5	0,70	0,80	1,5
Les Mureaux (78)	1 243,24	19,8	1,90	1,50	8,8
Verneuil-sur-Seine (78)	955,54	21,8	0,00	0,00	0,0
Athis-Mons (91)	858,18	25,0	7,20	4,30	25,0
Évry (91)	858,28	7,1	0,10	1,20	0,0
Villeneuve-la-Garenne (92)	320,80	71,3	18,70	21,20	88,1
Île-Saint-Denis (93)	176,15	24,4	7,40	5,00	63,9
Saint-Ouen (93)	431,90	13,7	0,00	8,30	0,3
Bonneuil-sur-Marne (94)	556,04	41,6	0,20	24,00	0,7
Bezons (95)	419,82	33,4	4,60	12,10	8,2
CA Cergy-Pontoise* (95)	8 312,68	8,6	0,70	0,10	1,4
Saint-Ouen-l'Aumône (95)	1 386,89	6,4	1,00	0,30	2,8
Bruyères-sur-Oise (95)	892,15	22,5	0,05	4,70	0,4

\* Dans la CA de Cergy-Pontoise, l'ensemble des communes est pris en compte, y compris les communes non riveraines de l'Oise

## Part de l'habitat et des activités en zones inondables

Commune	Part de l'habitat en zone inondable (%)	Part de l'activité en zone inondable (%)
Lagny-sur-Marne (77)	25,2	0,5
Meaux (77)	15,7	4,0
Montereau-Fault-Yonne (77)	18,7	28,8
Saint-Mammès (77)	32,6	2,8
Croissy-sur-Seine (78)	23,8	5,1
Limay (78)	4,8	4,7
Mantes-la-Jolie (78)	2,3	2,6
Les Mureaux (78)	10,0	7,9
Verneuil-sur-Seine (78)	0,0	0,0
Athis-Mons (91)	28,9	17,2
Évry (91)	1,5	16,8
Villeneuve-la-Garenne (92)	26,2	29,7
Île-Saint-Denis (93)	30,4	20,5
Saint-Ouen (93)	0,0	60,8
Bonneuil-sur-Marne (94)	0,5	57,7
Bezons (95)	13,8	36,3
CA Cergy-Pontoise* (95)	6,2	0,8
Saint-Ouen-l'Aumône (95)	15,5	4,6
Bruyères-sur-Oise (95)	0,2	20,8

Source des tableaux : IAU idF MOS 2008 et DENSMOS 2006, DIREN IDF 2006, AESN, IIRBBS  
© Préfecture de Paris DULE-PPRI75-2007, DDT77, DDT78, DDT91, DDT95, UTEA 92, UTEA 93, UTEA 94

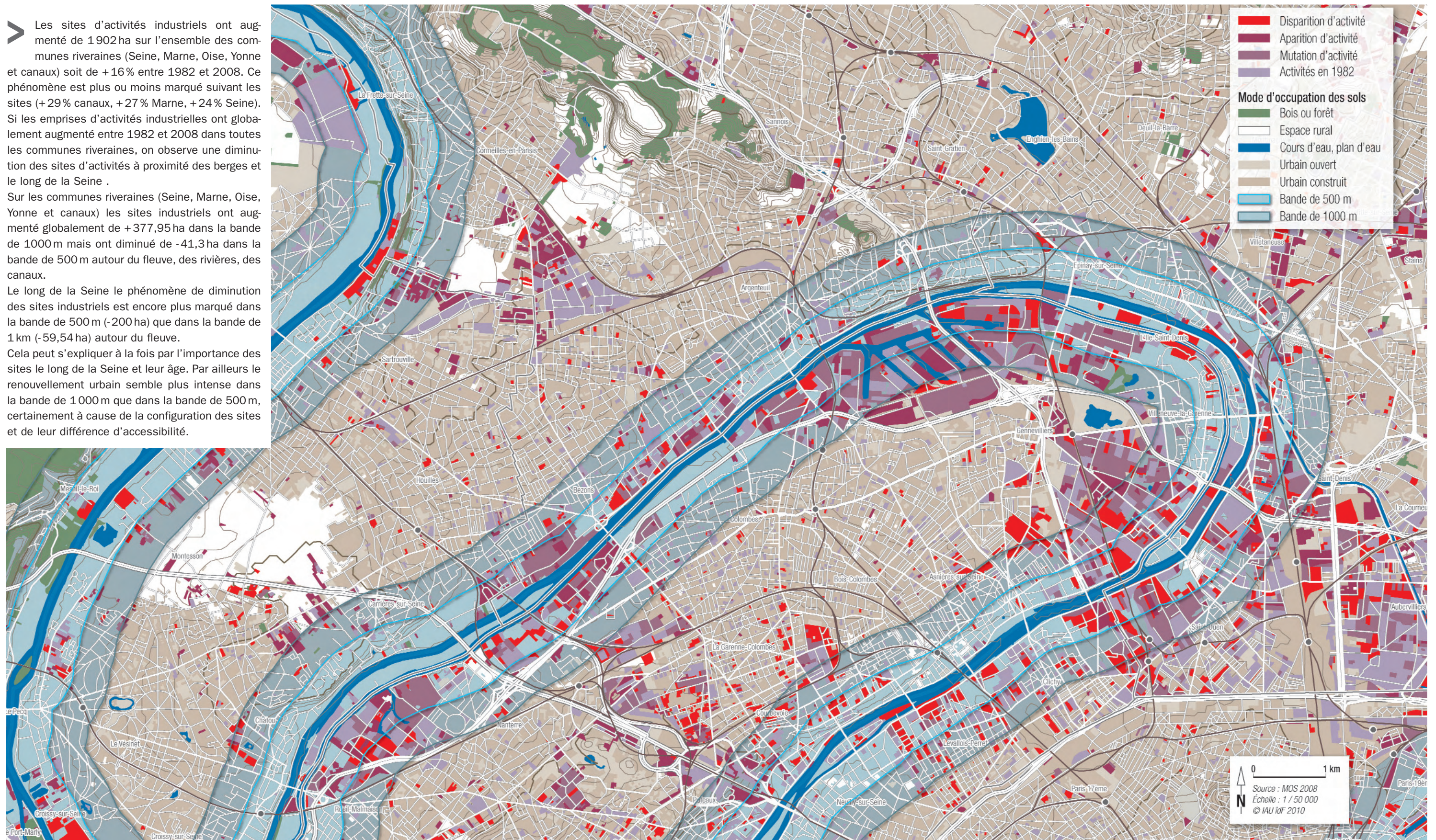
## Évolution des zones industrielles autour du fleuve

Les sites d'activités industriels ont augmenté de 1 902 ha sur l'ensemble des communes riveraines (Seine, Marne, Oise, Yonne et canaux) soit de +16% entre 1982 et 2008. Ce phénomène est plus ou moins marqué suivant les sites (+29% canaux, +27% Marne, +24% Seine). Si les emprises d'activités industrielles ont globalement augmenté entre 1982 et 2008 dans toutes les communes riveraines, on observe une diminution des sites d'activités à proximité des berges et le long de la Seine.

Sur les communes riveraines (Seine, Marne, Oise, Yonne et canaux) les sites industriels ont augmenté globalement de +377,95 ha dans la bande de 1000 m mais ont diminué de -41,3 ha dans la bande de 500 m autour du fleuve, des rivières, des canaux.

Le long de la Seine le phénomène de diminution des sites industriels est encore plus marqué dans la bande de 500 m (-200 ha) que dans la bande de 1 km (-59,54 ha) autour du fleuve.

Cela peut s'expliquer à la fois par l'importance des sites le long de la Seine et leur âge. Par ailleurs le renouvellement urbain semble plus intense dans la bande de 1000 m que dans la bande de 500 m, certainement à cause de la configuration des sites et de leur différence d'accessibilité.



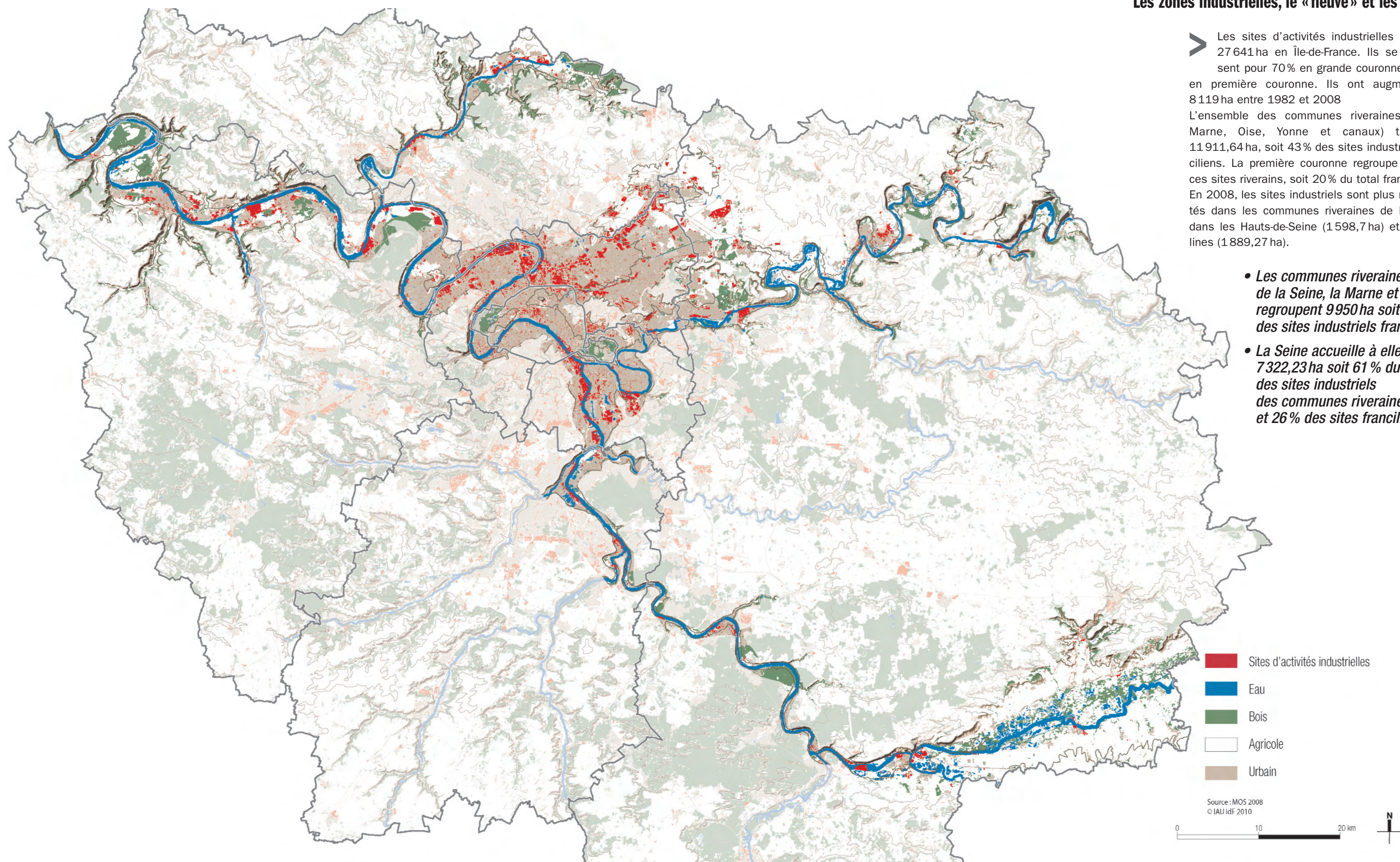
## Les zones industrielles, le « fleuve » et les canaux

➤ Les sites d'activités industrielles occupent 27 641 ha en Île-de-France. Ils se répartissent pour 70% en grande couronne et 30% en première couronne. Ils ont augmenté de 8 119 ha entre 1982 et 2008

L'ensemble des communes riveraines (Seine, Marne, Oise, Yonne et canaux) totalisent 11 911,64 ha, soit 43% des sites industriels franciliens. La première couronne regroupe 43% de ces sites riverains, soit 20% du total francilien.

En 2008, les sites industriels sont plus représentés dans les communes riveraines de la Seine, dans les Hauts-de-Seine (1 598,7 ha) et les Yvelines (1 889,27 ha).

- *Les communes riveraines de la Seine, la Marne et l'Oise, regroupent 9 950 ha soit 36% des sites industriels franciliens.*
- *La Seine accueille à elle seule 7 322,23 ha soit 61% du total des sites industriels des communes riveraines et 26% des sites franciliens.*





## Plateformes multimodales et ports urbains



### Les 5 premiers ports en trafic fluvial

Ports	Tonnage de chargements / déchargements
Gennevilliers	3 500 000 t
Bonneuil-sur-Marne	1 300 000 t
Marolles-sur-Seine	960 000 t
Ivry-sur-Seine	760 000 t
Limay	500 000 t

Source : Ports de Paris, 2009

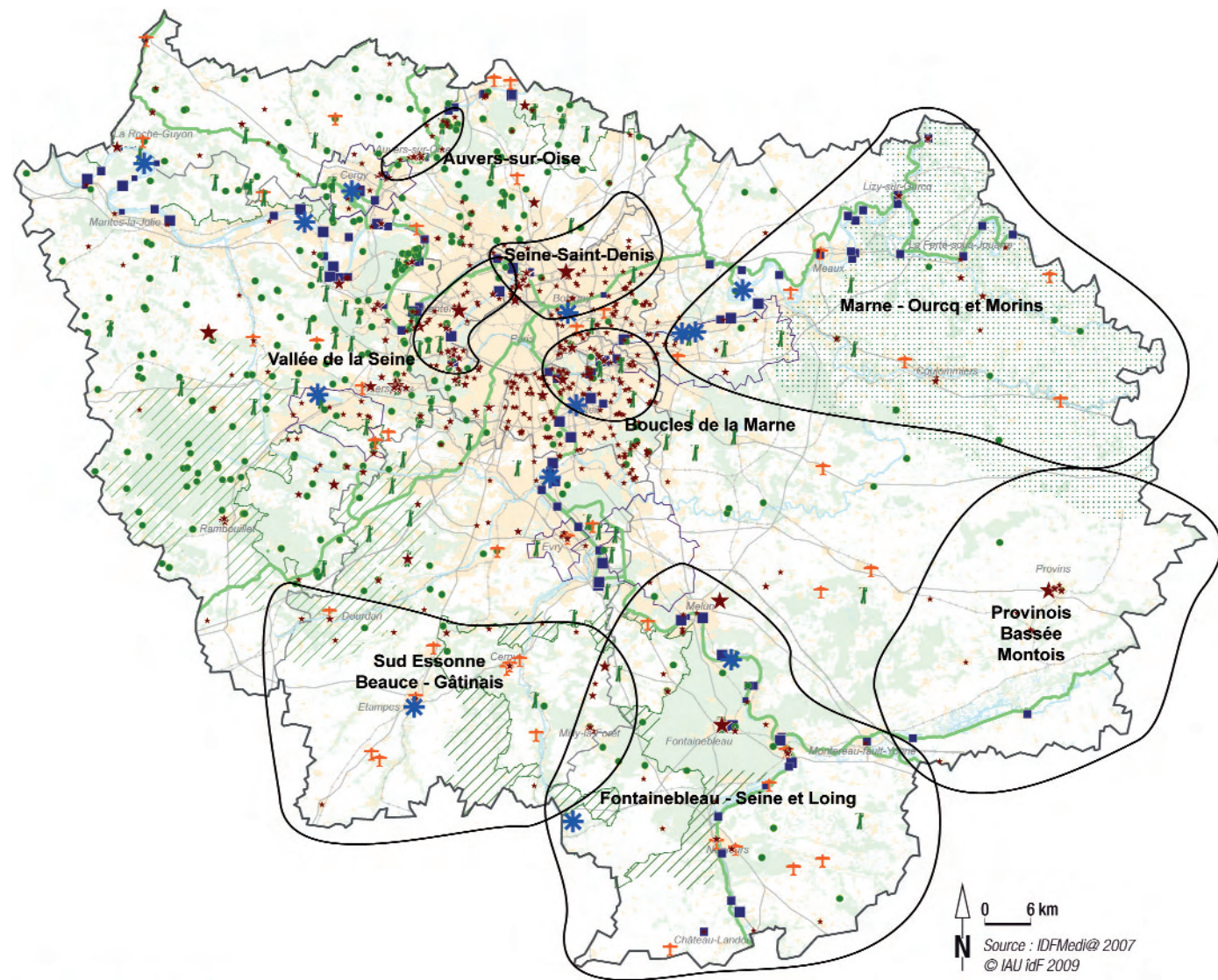
Les chargements et déchargements dans les ports franciliens en 2009 représentent 20 millions de tonnes (matériaux de construction à 74%). 42% (8,5 mt) de ces échanges se font au-delà de l'Île-de-France, en aval de la Seine (Normandie).

Les ports de Paris gèrent 70 ports en Île-de-France occupant 5% du linéaire navigable qui est de 500 km en Île-de-France. Ils génèrent 21 000 emplois directs

- Activités secondaires (MOS 2003)
- Plate-forme multimodale majeure
- Plate-forme multimodale majeure en projet
- Plate-forme multimodale
- Plate-forme multimodale en projet
- Port urbain

0 5 km  
 Source : MOS 2003  
 Échelle : 1 / 450 000  
 © IAU idF 2010

**Les pôles touristiques régionaux prioritaires  
en Île-de-France au 1<sup>er</sup> janvier 2009**



**Pôle touristique régional**

□ Périmètre du pôle touristique régional

**Tourisme culturel**

- ★ Équipement de niveau infra-départemental
- ★ Équipement de niveau intermédiaire
- ★ Équipement de niveau infra-régional
- ★ Équipement de niveau international

**Tourisme vert et de loisirs**

- Centre équestre
- 🏌️ Golf
- ✈️ Sports aériens
- 🚲 Projet d'itinéraire véloroute
- 🌳 Base régionale de plein air et de loisirs

**Tourisme fluvial**

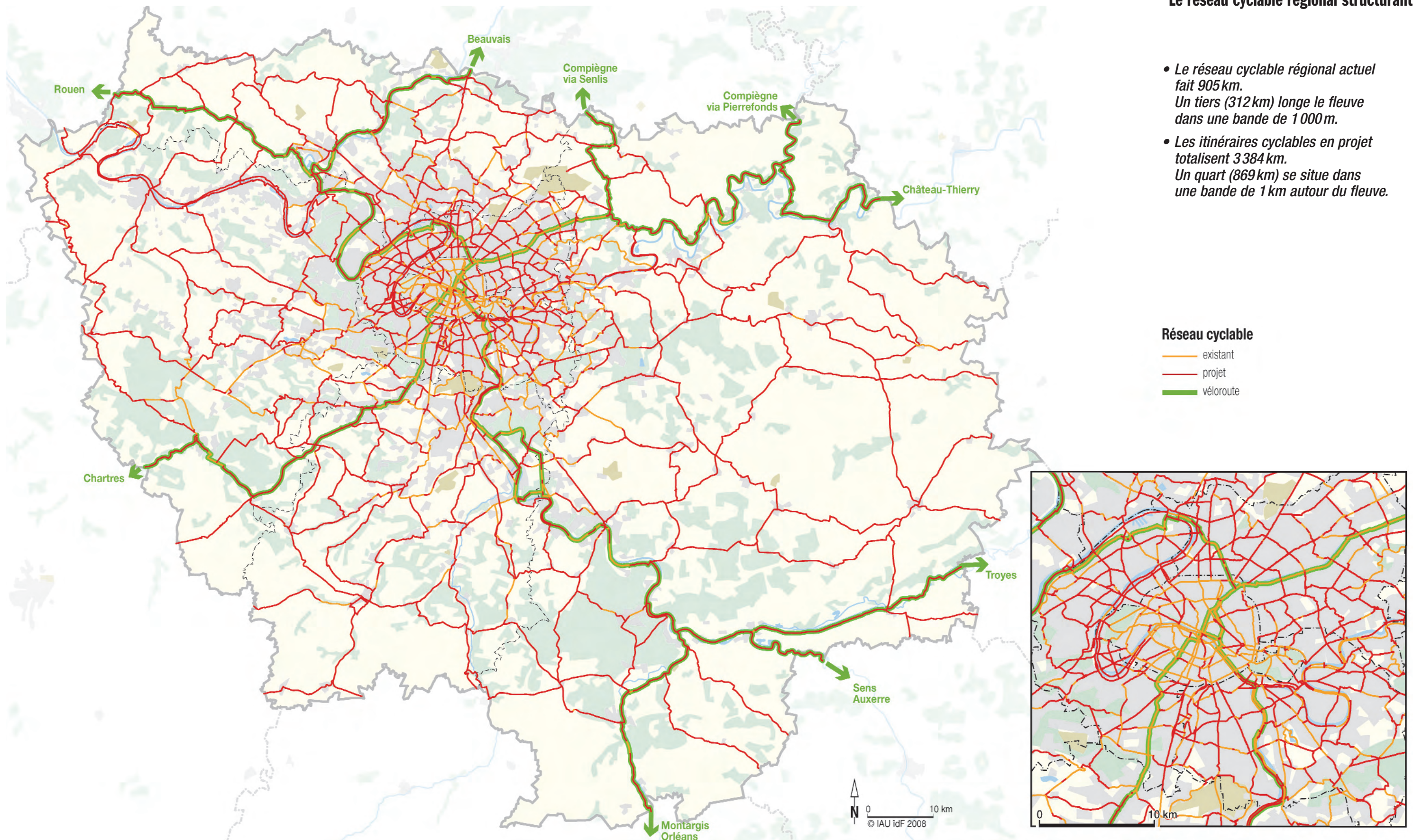
- Escale
- Halte
- Port fluvial

**Parcs naturels régionaux**

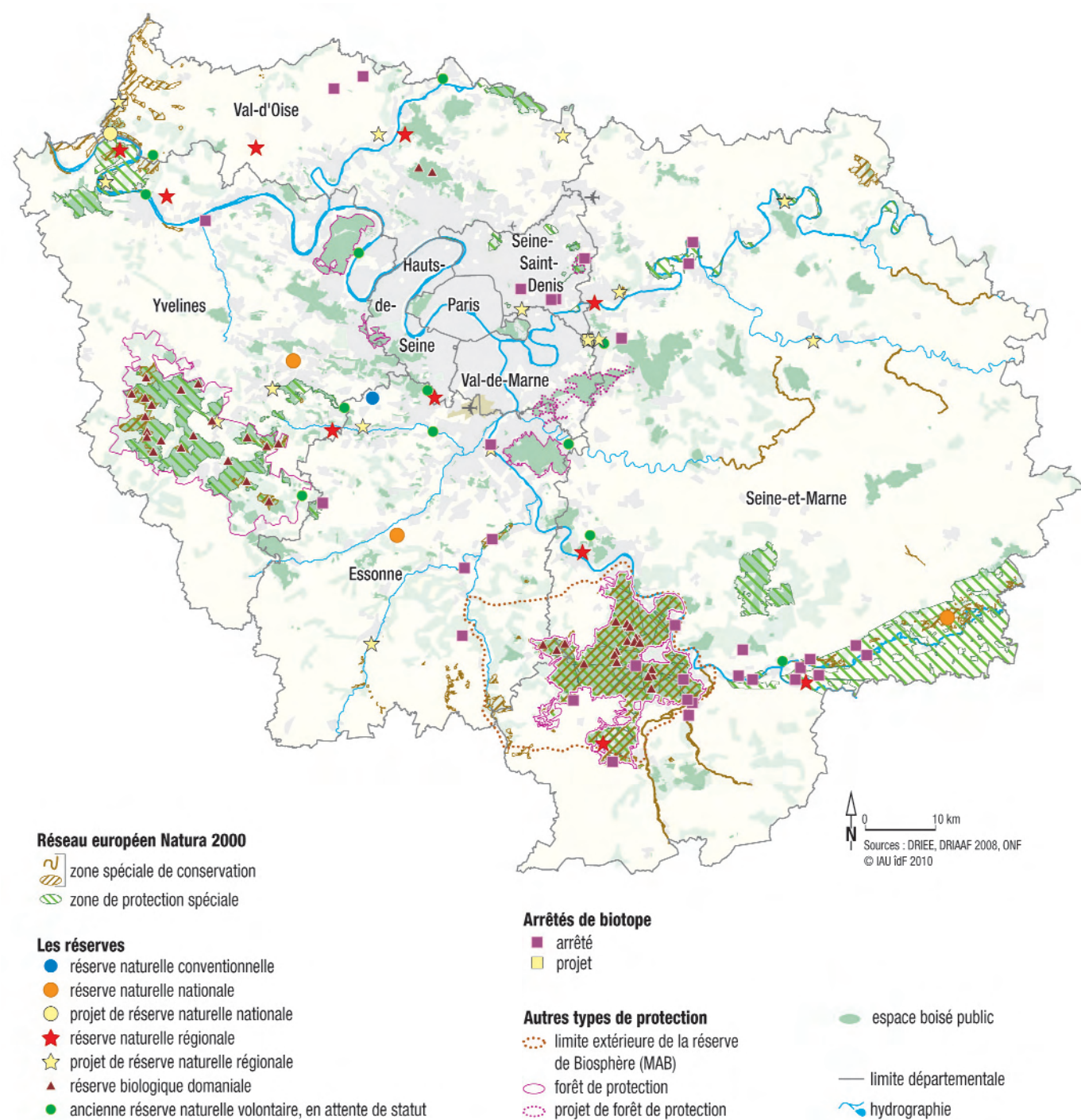
- Périmètre actuel
- ⋮ Périmètre d'étude préalable au PNR Brie et deux Morin
- ▨ Projet d'extension (Gâtinais français et Haute-Vallée-de-Chevreuse)

## Le réseau cyclable régional structurant

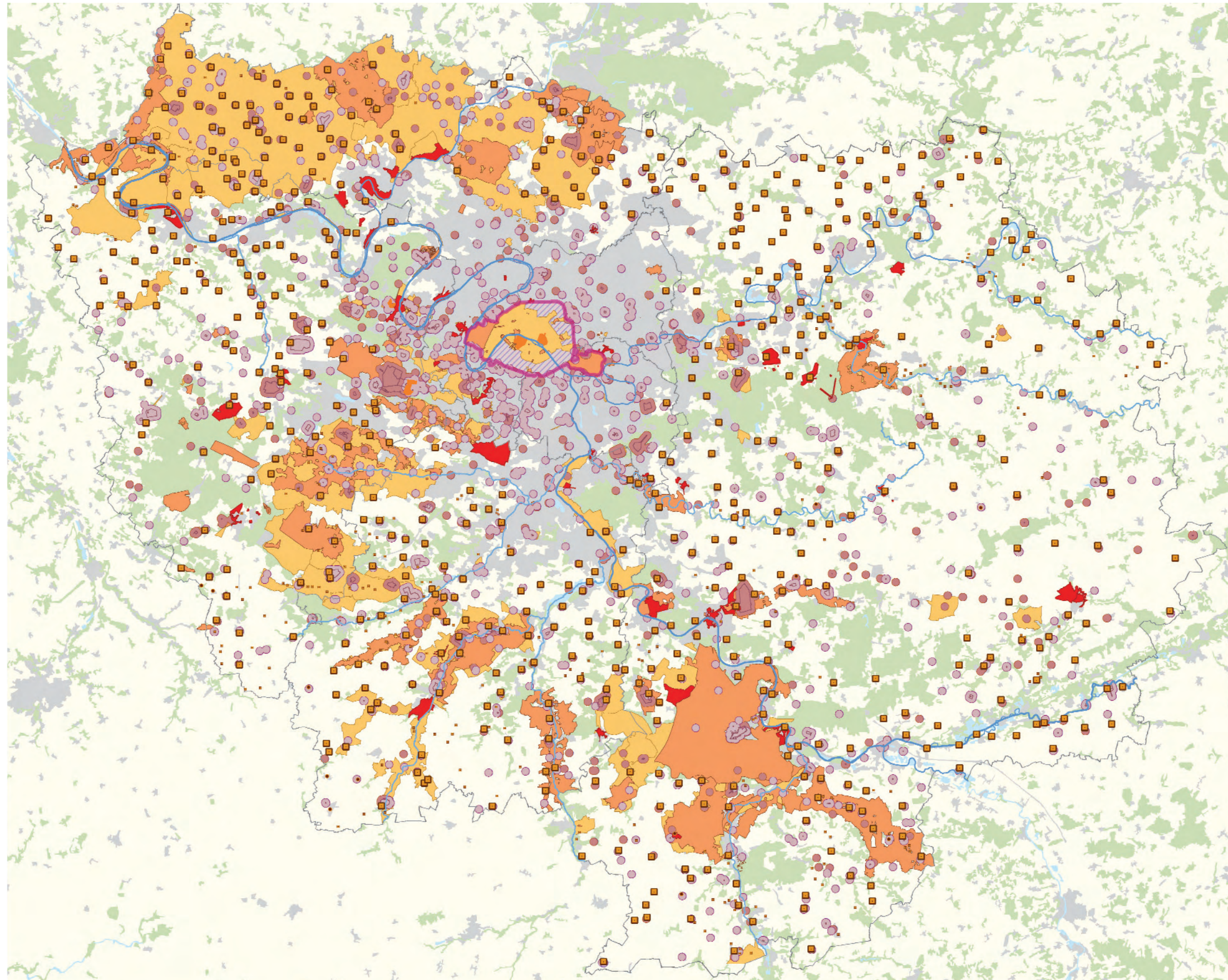
- Le réseau cyclable régional actuel fait 905 km.  
Un tiers (312 km) longe le fleuve dans une bande de 1 000 m.
- Les itinéraires cyclables en projet totalisent 3 384 km.  
Un quart (869 km) se situe dans une bande de 1 km autour du fleuve.



## Les protections règlementaires des milieux naturels



## Patrimoine bâti - monuments classés et inscrits



### Monuments ponctuels

 Inscrits

 Classés


### Ensembles monumentaux

 Inscrits

 Classés


 Monuments historiques inscrits ou classés de Paris

### Sites


 Loi du 2 mai 1930 inscrits

 Classés


### Secteurs sauvegardés


 Loi du 3 août 1962


### ZPPAUP

 Zone de Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager  
Loi du 7 janvier 1983

### Cœur de bourg et centres anciens

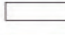
 Village groupé en ordre serré

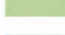
 Village rond

 Hameau groupé en ordre serré

### Occupation du sol

 Territoires artificialisés

 Territoires agricoles

 Forêts et milieux semi-naturels

 Zones humides; surfaces en eau; 512; 521; 522; 523

0 10 km

Source : DRAC 2010 - DIREN 2010 - IAU îdF  
Fond de plan : CorineLandCover IFEN  
© IAU îdF 2010

